



HAL
open science

10-12 rue de l'Horloge à Nîmes (30) : coeur de la propriété Scatisse

Odile MaufRAS, Frédéric Guibal, Marie Rochette, Luc Wozny

► **To cite this version:**

Odile MaufRAS, Frédéric Guibal, Marie Rochette, Luc Wozny. 10-12 rue de l'Horloge à Nîmes (30) : coeur de la propriété Scatisse. INRAP, IMBE. 2020. hal-03894627

HAL Id: hal-03894627

<https://hal.science/hal-03894627>

Submitted on 12 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Occitanie, Gard, Nîmes

10-12 rue de l'Horloge

Cœur de la propriété Scatisse

par

Odile Maufra

avec les contributions de

Frédéric Guibal

Marie Rochette

Luc Wozny



Occitanie, Gard, Nîmes

10-12 rue de l'Horloge

Cœur de la propriété Scatisse

par

Odile MaufRAS

avec les contributions de

Frédéric Guibal

Marie Rochette

Luc Wozny

Inrap Midi-Méditerranée

561 rue Étienne-Lenoir, 30900 Nîmes

Tél. 04 66 36 04 07, midimed@inrap.fr

avril 2020

La consultation et l'utilisation de ce rapport s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs, ce qui comporte diverses contraintes auxquelles sont soumis tous les consultants et utilisateurs. Ainsi plus particulièrement, en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle :

- les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective ;
- toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport) ;
- la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est composé majoritairement d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs
8	Liste des intervenants
9	Notice scientifique
9	État du site
10	Localisation de l'opération
12	Arrêté de prescription
17	Arrêté de désignation
18	Projet scientifique d'intervention

II. Résultats

23	1. Introduction
23	1.1. Circonstances de l'opération
23	1.2. État des connaissances avant l'intervention
23	1.3. Stratégie et méthode mises en œuvre
26	1.4. Résultats
29	2. Contexte urbain et social
31	3. État 1, XIV^e siècle
31	3.1. La maison voisine
32	3.2. Des espaces ouverts
32	3.3. Datation
35	4. État 2, début du XV^e siècle ?
35	4.1. Volumes et circulations
39	4.2. Indice de fonction des espaces
40	4.3. Construction
41	4.4. Datation
43	5. État 3, vers 1450
43	5.1. Extension
45	5.2. Construction et chronologie relative
46	5.3. Plafond et datation absolue
49	6. État 4, vers 1530
49	6.1. Densification du bâti
54	6.2. Nouvelles circulations
56	6.3. Décors et modénatures
60	6.4. Couverts et datation
65	7. État 5, 1650-1750 environ
65	7.1. Réfection des couverts du rez-de-chaussée
67	7.2. Transformation de l'aile occidentale
72	7.3. Réduction de l'aile orientale
74	7.4. Nouvelles extensions
78	8. Conclusion

Bibliographie

80	Annexe 1. Catalogue descriptif et analytique des vestiges archéologiques bâtis
125	Annexe 2. Rapport d'analyse dendrochronologique
132	Annexe 3. Catalogue des photographies
176	Annexe 4. Catalogue des relevés de terrain (minutes de chantier)
178	Annexe 5. Plans de localisation par étage
183	Liste des figures



**I. Données
administratives,
techniques et
scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Occitanie

Département
Gard

Commune
Nîmes

Adresse ou lieu-dit
10-12 rue de l'Horloge

Codes

Code INSEE
30189

Numéro d'opération archéologique
1111689

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence (Lambert 93)

x : 8092166, 29

y : 6 305 318,43

z : m NGF

Références cadastrales

Commune
Nîmes

Année
2018

Section(s)
EY

Parcelle(s)
308-309-310

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Bâtiment civil inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

Propriétaire du terrain

SAS Urban Premium
10, rue du Chevalier Saint
Georges
75 001 Paris

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
76-2019-0140 du 18 février 2019

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable
76-2019-0678 du 10 juillet 2019

Numéro de référence Inrap
D127983

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

SAS Urban Premium
10, rue du Chevalier Saint
Georges
75 001 Paris

Maître d'œuvre des travaux d'aménagement

Nathalie d'Artigues Architecture
Rue Cardinal de Cabrières
30 000 Nîmes

Nature de l'aménagement

Restauration et réhabilitation
d'immeuble civil

Opérateur d'archéologie

Inrap Midi-Méditerranée
561 rue Etienne-Lenoir, Km Delta
30900 Nîmes

Responsable scientifique de l'opération

Odile Maufras, Inrap

Dates d'intervention

Préparation
le 12.07.2019 (soit 1 jour/homme)

Fouille
du 15.07.2019 au 19.07.2019 (à
3 personnes, soit 14 jours/homme)

Post-fouille
du 23 au 26.07.2019 et du
17.02.2020 au 20.03.2020
(1 personne intermittente, soit
20,5 jours jours/homme)

Données quantitative de l'opération

Surface prescrite
582 m² (au-rez-de-chaussée)

Surface ouverte
environ 1500 m² (nombreuses
pièces à tous les étages)

% de la surface sondée
<<% Surface sondée>> %

Lieu de dépôt temporaire du mobilier

Sans objet (pas de mobilier)

Lieu de dépôt définitif du mobilier

Sans objet (pas de mobilier)

Mots-clefs

Chronologie

Paléolithique

- Inférieur
- Moyen
- Supérieur
- Épipaléolithique et Mésolithique

Néolithique

- Ancien
- Moyen
- Récent
- Final
- Chalcolithique

Âge du Bronze

- Ancien
- Moyen
- Final

Âge du Fer

- Hallstatt (premier âge du Fer)
- La Tène (second âge du Fer)

Antiquité romaine (gallo-romain)

- République romaine
- Empire romain
 - Haut-Empire
 - Bas-Empire

Époque médiévale

- Haut Moyen Âge
- Moyen Âge
- Bas Moyen Âge

Temps modernes

Époque contemporaine

- Ère industrielle
- Première Guerre mondiale
- Seconde Guerre mondiale

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Habitat urbain
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Four
- Fosse
- Fossé
- Trou de poteau
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat alimentaire
- Argile : atelier
- Atelier métallurgique
- Artisanat
- Habitat
- Puits
- Extraction
- Paléosol
- Architecture

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription ...

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- Analyse de la céramique
- Analyse de métaux
- Acquisition des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- autre

Liste des intervenants

Intervenants scientifiques

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Didier Delhoume, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Cyril Montoya, SRA	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Christophe Pellecier, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Marc Célié, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi du chantier
Jean-Yves Breuil, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi du chantier
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique de l'opération
Frédéric Guibal, CNRS	Chargé de recherche	Spécialiste en dendrochronologie

Intervenants administratifs

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Didier Delhoume, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Cyril Montoya, SRA	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Christophe Pellecier, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Pierre Jouvencel, Inrap	Directeur Interrégional Méditerranée	Mise en place et suivi de l'opération
Marc Célié, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi du chantier
Jean-Yves Breuil, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi du chantier

Intervenants techniques

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Olivier Boudry, Inrap	Assistant technique	Logistique du chantier
Jacques Carvenec, Inrap	Conseiller Sécurité et Prévention	Sécurité et Prévention
Christelle Gaudalet, Inrap	Gestionnaire du mobilier	Gestion du mobilier
Laure Métais, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Logistique du chantier
Brigitte Thuillier, Inrap	Assistante d'étude	DICT
Hervé Rodéano, Inrap	Assistant gestionnaire des moyens du centre	Logistique du chantier

Équipe de fouille

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Frédéric Guibal, CNRS	Chargé de recherche	Spécialiste en dendrochronologie
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique de l'opération
Marie Rochette, Inrap	Assistante d'étude et de recherche	Spécialiste du bâti médiéval
Luc Wozny, Inrap	Assistant d'études et de recherche	Fouille et analyse du bâti

Équipe de post-fouille

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Frédéric Guibal, CNRS	Chargé de recherche	Spécialiste en dendrochronologie
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique de l'opération
Véronique Lelièvre, Inrap	Infographe	Infographie, mise en page et relecture du rapport

Notice scientifique

État du site

La restauration de l'immeuble des 10-12 rue de l'Horloge dans le centre de Nîmes a donné lieu à un diagnostic archéologique du bâti. Celui-ci a confirmé l'ancienneté de l'ensemble architectural et a décelé quatre états d'évolution entre le début du xv^e siècle et le courant du xviii^e.

L'immeuble prend place sur un îlot qui, au xiv^e siècle, appartient en grande partie ou en totalité à la famille Scatisse. Au début du xv^e siècle, la façade méridionale de l'îlot, en confront de la rue de l'Horloge, est déjà construite dans toute sa moitié occidentale. Une nouvelle maison est implantée au centre (celle des 10-12 de la rue), adossée à celle préexistantes. Elle comprend deux corps de bâtiment en équerre, non jointifs, et une vaste cour. Au milieu du xv^e siècle une aile supplémentaire est ajoutée, elle non plus non jointive, formant un plan éclaté en U autour d'une cour et d'une ruelle. L'ensemble se développe sur trois niveaux et, outre des chambres de 25 à 40 m², contient deux grands salons de 75 et 90 m² qui dénoncent le statut et l'aisance financière du commanditaire. Vers 1530, quelques agrandissements ont lieu et surtout une réfection des circulations avec l'implantation d'un escalier en vis associé à des loggias qui assurent la desserte indépendante de la plupart des pièces. Au xvii^e siècle et au xviii^e, l'immeuble est séparé en plusieurs logis indépendants, mais aussi partiellement démembré d'espaces qui sont rattachés à des propriétés voisines. Il continue d'évoluer au xix^e et au xx^e siècle, sans modification majeure. De ce fait il garde encore largement aujourd'hui sa structuration des xv^e et xvi^e siècles et une partie de son décor architectural.

À l'issue du diagnostic, les travaux de restauration ont repris, sans démolition prévue des parties anciennes.

Localisation de l'opération

Occitanie, Gard, Nîmes
10-12 rue de l'Horloge

x : 8092166, 29
y : 6 305 318,43



Arrêté de prescription



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Courrier arrivé

25 FEV. 2019

Inrap Méditerranée

D127983

Arrêté n°76-2019-0140

portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le Code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le Préfet de la région Occitanie à Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, régulièrement publié au recueil des actes de la préfecture ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC03018918P0491, permis de construire, déposé par – SAS URBAN PREMIUM – pour le projet « 10-12 rue de l'Horloge » localisé à NIMES, transmis par la Ville de Nîmes, service urbanisme réglementaire, reçu en Préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 21 janvier 2019 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : *Immeuble du secteur sauvegardé, quartier de la ville médiévale à proximité de la place de la Maison Carrée ;*

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet «10-12 rue de l'Horloge», sis en :

RÉGION : OCCITANIE
DEPARTEMENT : GARD
COMMUNE : NIMES
Cadastre : Année : 2018, Section : EY, Parcelle(s) : 308-310

Réalisé par : SAS URBAN PREMIUM

L'emprise soumise à la fouille, d'une superficie de 582 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Article 3 - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté.

Article 4 - Objectifs scientifiques

Données initiales

L'immeuble soumis à diagnostic archéologique est situé en façade nord de l'actuelle rue de l'Horloge, dans le quartier médiéval de la Boucarié, à une centaine de mètres à l'Est de la Maison Carrée.

L'analyse proposée dans le dossier de demande de permis de construire permet de saisir les principaux états de l'immeuble et ses composantes architecturales (d'Artigues 2018). Une rapide visite des lieux a permis de confirmer l'intérêt archéologique de cet ensemble (Octobre 2018).

L'immeuble actuel constitue une partie d'un ancien hôtel particulier, l'Hôtel de Scatisse qui se développait plus largement dans l'îlot urbain. Sa façade a une longueur d'une vingtaine de mètres sur rue. Un couloir permet d'accéder à une cour qui organise l'essentiel de l'ensemble architectural côté rue de l'Horloge. Il est prolongé par un corps de bâtiment complémentaire en cœur d'îlot.

L'élément remarquable est la tour d'escalier adossée à la cour. Cet escalier à vis dessert un système de coursives sur trois étages. De très grande élévation, elle a une fonction ostentatoire évidente. Elle porte les armes sculptées de la famille Scatisse. On peut dater cet hôtel du XVe siècle.

On ne connaît pas de témoins architecturaux antérieurs à la maison patricienne et les étapes de remaniements et de remembrements postérieurs restent à déterminer.

Principale source documentaire :

D'artigues N. 2018, « Ancien Hôtel de Scatisse », 10-12 rue de l'Horloge, Nîmes. Notice descriptive du projet, notice complémentaire.

Objectifs :

- L'objectif de cette intervention est de mettre en évidence les principales phases de construction de cet ensemble et les témoins architecturaux révélateurs de l'histoire de l'immeuble.
- On cherchera à identifier les états les plus anciens de cet immeuble, pour l'époque médiévale ou du début de l'époque moderne et de retrouver les dispositions de l'hôtel de Scatisse.
- L'étude contribuera à une meilleure connaissance de la trame urbaine des périodes considérées.

Article 5 - Principes méthodologiques

- Le diagnostic archéologique permettra d'établir un état des lieux des différentes composantes de l'ensemble bâti, de dresser un plan sommaire des distributions, de cerner les modes de construction, d'en établir la chronologie.
- On utilisera au mieux les documents graphiques du dossier de demande de permis de construire. Cependant, des compléments de plans pourront être réalisés avec l'intervention d'un topographe.
- On procédera à des sondages dans les enduits récents pour observer les maçonneries et en déterminer le mode de construction. On vérifiera l'existence ou non de décors peints muraux.
- Des décrotages pourront être anticipés par le maître d'ouvrage afin de favoriser le bon déroulement de l'étude archéologique.
- Des sondages seront également effectués dans les plafonds si cela est rendu nécessaire par les travaux projetés (destruction de l'existant).
- En cas de découverte d'éléments de bois (charpente ou plafonds) présentant un intérêt archéologique majeur, une datation par dendrochronologie pourra être réalisée. (à confier pour étude à Frédéric Guibal, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (UMR 7283 AMU-CNRS-IRD-UAPV)).
- Le responsable de l'opération se mettra en rapport avec des historiens spécialistes de la ville, comme Corinne Potay (service des archives, Ville de Nîmes, architecture classique) et Gérard Caillat (urbanisme de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne).

Article 6 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes :

Expérience dans le domaine de l'archéologie médiévale et de l'archéologie du bâti.

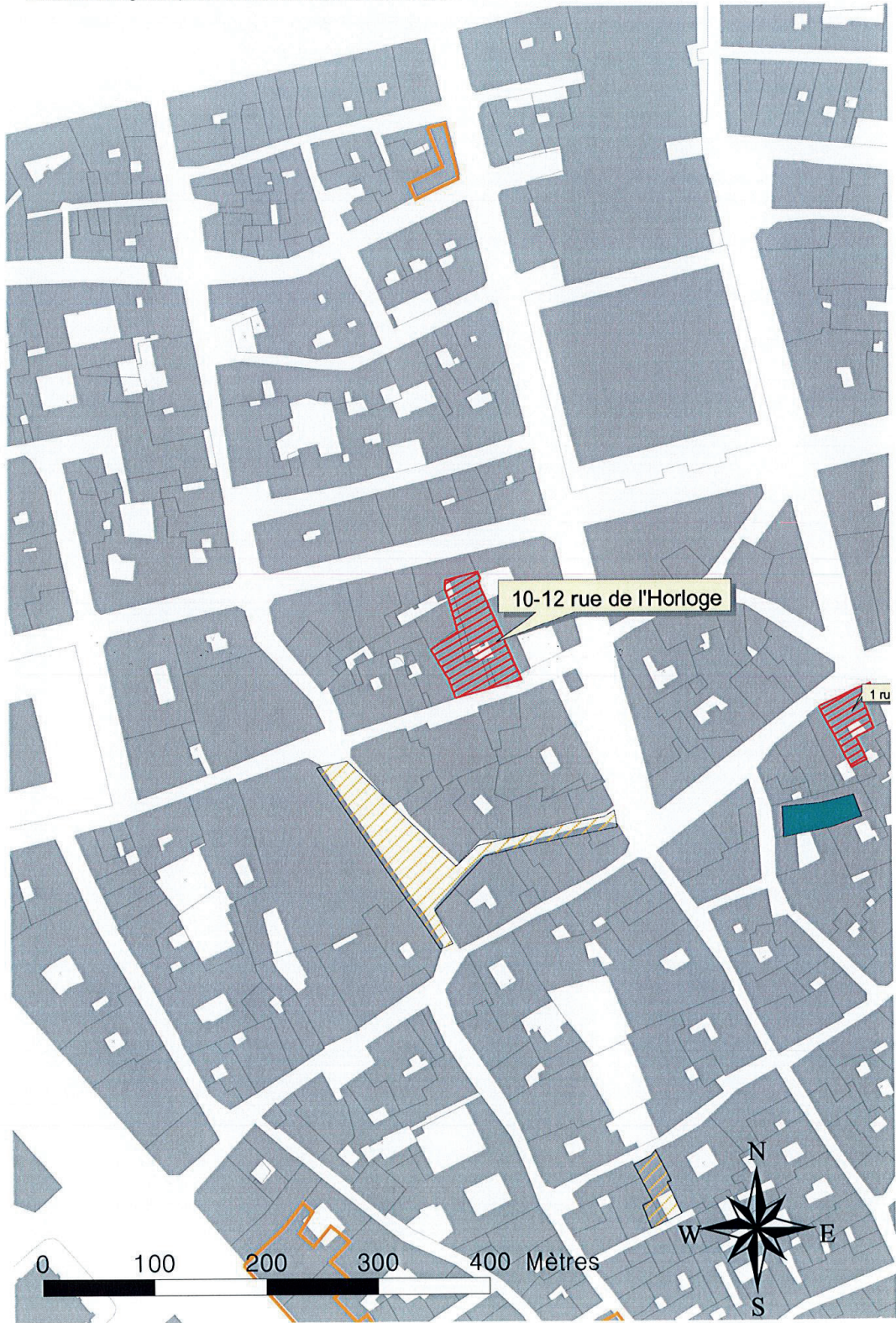
Article 7 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Mairie de Nîmes – Service urbanisme réglementaire, à Monsieur Laurent Assayag - SAS URBAN PREMIUM et à l'INRAP - Direction interrégionale Midi-Méditerranée.

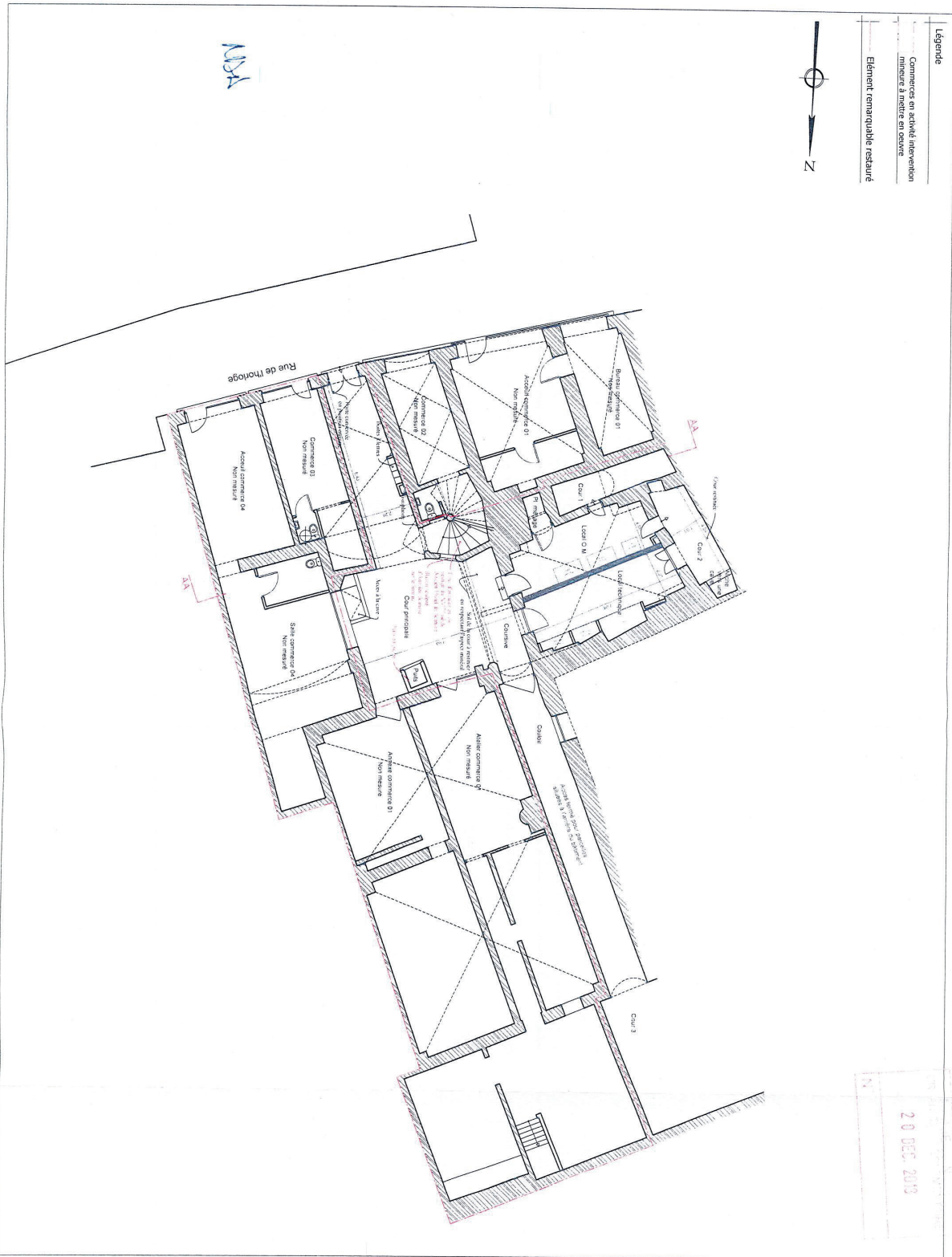
Fait à Montpellier, le 18 février 2019

Pour le Préfet de la région Occitanie
Le Directeur régional des affaires culturelles

Laurent ROTURIER

Nîmes (Gard) - 10-12 rue de l'Horloge
PC 30 0189 18 P 491 Environnement archéologique
- En hachures rouges, emprise des arrêtes de diagnostic archéologique





Restauration complète d'un immeuble d'habitation collective avec réaménagement de 14 logements		Permis de construire	
Ancien hôtel de Scatisse // 10-12, rue de l'horloge - Nîmes		PC 09 - 04	
Etat projeté - Niveau 0		Echelle : 1/150	
 MAITRE D'OUVRAGE URBAN PREMIUM 10, rue du Chevalier Saint-Georges - 75 001 PARIS Tél : 01.82.28.99.99 info@urban-premium.com	 MAITRE D'OEUVRE Nathalie D'ARTIGUES, Architecte DPLG-DCESHMA 16, Rue Cardinal de Cabrières - 30 000 NÎMES Tél : 04-66-04-15-13 nathalie.dartigues@wanadoo.fr	13 DECEMBRE 2018	

Arrêté de désignation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

COPIE

Arrêté n° 76-2019-0678
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le Code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le Préfet de la région Occitanie à Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, régulièrement publié au recueil des actes de la préfecture ;

Vu l'arrêté n° 76-2019-0140 du 19 février 2019 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate à NIMES – GARD - 10-12 rue de l'Horloge ;

ARRÊTE

Article 1 - Madame Odile Maufras est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 19 février 2019 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : **1111689**

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SAS URBAN PREMIUM, à Madame Odile Maufras et à Monsieur le Directeur interrégional de l'INRAP Midi-Méditerranée.

Fait à Montpellier, le 10 juillet 2019

Pour le Préfet de région
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie


Cyril MONTOYA

Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D127983
NIMES (30) 10-12 RUE DE L'HORLOGE

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Occitanie		Département	Gard	
Commune	Nîmes				
Lieu-dit	10-12 RUE DE L'HORLOGE				
Cadastre	Nîmes : Section EY parcelle 308-310				
Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	76-2019/0140	25-02-2019	582 m ²	25/02/2019	11-06-2019
Contexte actuel	Urbain		Contexte particulier	Elévation	

2.- Problématique scientifique

Données initiales :

L'immeuble soumis à diagnostic archéologique est situé en façade nord de l'actuelle rue de l'Horloge, dans le quartier médiéval de la Boucarié, à une centaine de mètres à l'est de la Maison Carrée.

L'analyse proposée dans le dossier de demande de permis de construire permet de saisir les principaux états de l'immeuble et ses composantes architecturales (D'Artigues 2018). Une rapide visite des lieux a permis de confirmer l'intérêt archéologique de cet ensemble.

L'immeuble actuel constitue une partie d'un ancien hôtel particulier, l'hôtel de Scatisse qui se développait plus largement dans l'îlot urbain. Sa façade a une longueur d'une vingtaine de mètres sur rue. Un couloir permet d'accéder à une cour qui organise l'essentiel de l'ensemble architectural côté rue de l'Horloge. Il est prolongé par un corps de bâtiment complémentaire en cœur d'îlot.

L'élément remarquable est la tour d'escalier adossée à la cour. Cet escalier à vis dessert un système de coursives sur trois étages. De très grande élévation, elle a une fonction ostentatoire évidente. Elle porte les armes sculptées de la famille Scatisse. On peut dater cet hôtel du XVe siècle.

On ne connaît pas de témoins architecturaux antérieurs à la maison patricienne et les étapes de remaniements et de remembrements postérieurs restent à déterminer.

Principales sources documentaires :

D'artigues N. 2018, « Ancien hôtel de Scatisse », 10-12 rue de l'Horloge, Nîmes. Notice descriptive du projet, notice complémentaire.

Objectifs :

- L'objectif de cette intervention est de mettre en évidence les principales phases de construction de cet ensemble et les témoins architecturaux révélateurs de l'histoire de l'immeuble ;
- On cherchera à identifier les états les plus anciens de cet immeuble, pour l'époque médiévale ou du début de l'époque moderne, et de retrouver les dispositions de l'hôtel de Scatisse ;
- L'étude contribuera à une meilleure connaissance de la trame urbaine des périodes considérées.

- **Profil du responsable d'opération :**

Le responsable scientifique du diagnostic qui sera proposé doit justifier des qualités suivantes : *expérience dans le domaine de l'archéologie médiévale et de l'archéologie du bâti.*

3.- Contraintes techniques

- Mise à disposition par l'aménageur d'un jeu de clefs de l'immeuble durant toute la durée de l'opération et réglementation des accès avec notamment la fermeture du site à toute personne étrangère à l'opération durant sa durée.
- Mise à disposition par l'aménageur des plans et coupes du projet (support papier et informatique).
- Accessibilité totale des zones à étudier à l'intérieur de l'immeuble.
- Accessibilité à la rue de l'Horloge suivant les horaires de livraison dans l'écusson nîmois et stationnement du véhicule de service dans un parking payant voisin.
- Evacuation et/ou déplacement de tout obstacle (déblais, gravats, encombrants et déchets divers...) qui pourrait représenter une gêne pour la réalisation du diagnostic.
- Local avec eau, électricité et sanitaires mis à disposition par l'aménageur ou livraison d'un WC chimique.
- Accès à un branchement électrique.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Une réunion préparatoire s'est tenue sur le site le 19 février 2019 en présence de l'aménageur et du Service régional de l'archéologie. Elle a permis la visite complète de l'immeuble afin de préciser le mode opératoire de l'intervention.

Il s'agit de réaliser un diagnostic qui permettra d'établir un état des lieux des différentes composantes de l'ensemble bâti, de dresser un plan sommaire des distributions, de cerner les modes de construction, et d'en établir la chronologie.

Les méthodes envisagées se concentrent autour des points suivants :

- On utilisera au mieux les documents graphiques du dossier de demande de permis de construire. Cependant, des compléments de plans pourront être réalisés avec l'intervention d'un topographe ;
- On procédera à des sondages dans les enduits récents pour observer les maçonneries et en déterminer le mode de construction. On vérifiera l'existence ou non de décors peints muraux ;

- Des décaissements seront anticipés par le maître d'ouvrage afin de favoriser le bon déroulement de l'étude archéologique.
- Des sondages seront également effectués dans les plafonds si cela est rendu nécessaire par les travaux projetés (destruction de l'existant)
- En cas de découverte d'élément de bois (charpente ou plafonds) présentant un intérêt archéologique majeur, une datation par dendrochronologie pourra être réalisée. Un prélèvement sera réalisé pour le plafond à la française (à confier pour étude à Frédéric Guibal, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (UMR 7283 AMU-CNRS-IRD-UAPV)).
- Le responsable de l'opération se mettra en rapport avec des historiens spécialistes de la ville, comme Corinne Potay (service des archives, Ville de Nîmes, architecture classique) et Gérard Caillat (urbanisme de la fin du Moyen Age et de l'époque moderne).
- Localisation des sondages sur les plans topographiques et les coupes longitudinales et transversales fournis dans le dossier de demande de permis construire.
- Réalisation, sur ces mêmes documents, de plans synthétiques faisant état de l'évolution du parcellaire et de l'immeuble, ainsi que des circulations.
- Couverture photographique, relevés et enregistrement archéologique selon les normes habituelles, rendus par unité de construction.

L'équipe sera constituée de 2 personnes durant toute l'intervention de terrain.

5.- Volume des moyens prévus (en jours)

Terrain

Encadrement : 10 j
 Techniciens : 10 j
 Spécialistes :
 Moyens particuliers : -

Étude

Encadrement : 15 j
 Techniciens : 5 j
 Spécialistes :
 Moyens particuliers : datation par dendrochronologie

6.- Délais de réalisation

Préparation	1 jour	Terrain	10 jours	Etude	10 jours
Remise rapport	6 semaines après la fin de la phase terrain				

Adjoint Scientifique et Technique

Nom de l'AST

CELIE, Marc

II. Résultats

1. Introduction

1.1. Circonstances de l'opération

L'immeuble des 10-12 rue de l'Horloge, à Nîmes, propriété de la SAS Urban Premium, fait l'objet d'un projet de restauration et de réhabilitation dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Nathalie d'Artigues Architecture. C'est un ensemble disparate, composé de plusieurs volumes qui présentent, en façade, des styles architecturaux différents. Toutefois, la cour centrale encadrée de loggias sur deux côtés, ainsi que la tour d'escalier qui en occupe un angle, conservent des éléments de la Renaissance bien homogènes. Ils ont conduit le service régional de l'Archéologie à engager un diagnostic archéologique de bâti qui a été conduit en juillet 2019 par une équipe de l'Inrap. Ce rapport en livre les résultats.

1.2. État des connaissances avant l'intervention

L'immeuble n'a pas fait l'objet d'une étude archéologique ni d'histoire de l'art avant notre intervention. Toutefois il est concerné par l'analyse des maisons voisines des 14 et 14a rue de l'Horloge, réalisée en 2008 et en 2016 par l'archiviste et historienne d'art Corinne Potay (ville de Nîmes). Cette étude souligne la conservation d'éléments bâtis en élévation des XIV^e, XV^e et XVII^e siècles, mais aussi d'un probable tronçon d'égout antique et d'une étonnante canalisation conservés dans les caves. Elle produit surtout un historique des propriétaires de l'îlot depuis la famille Scatisse au XIV^e siècle, et met en lumière la présence de plusieurs maisons, puis des phases de division de la propriété et parfois de regroupements partiels jusqu'au XIX^e siècle (Potay 2016).

1.3. Stratégie et méthode mises en œuvre

L'intervention archéologique a été prescrite par Christophe Pellecier du service régional de l'Archéologie pour mettre en évidence les principales phases de construction et les témoins architecturaux révélateurs de l'histoire du bâti sur la parcelle. Une attention particulière a été demandée sur les vestiges les plus anciens pour retrouver les dispositions de l'hôtel des Scatisse au XIV^e siècle et contribuer à une meilleure connaissance de l'évolution de la trame urbaine du centre médiéval de Nîmes.

Concernant la méthodologie, le Service a préconisé la réalisation de sondages ponctuels dans les enduits et les plafonds, pour repérer d'éventuels décors peints ainsi que les différentes unités de construction et leur chronologie. Le recours à la dendrochronologie devait être sollicité pour dater les ouvrages majeurs.

En réponse à cette prescription, le cabinet d'architectes NDA, nous a communiqué les relevés en plan de chaque étage, ainsi que des coupes et des élévations de l'immeuble. Préalablement à notre intervention nous avons visité les lieux ensemble pour déterminer les endroits où devaient être positionnés les sondages dans les enduits et les plafonds afin qu'ils soient



Fig. 1 . L'emplacement des 10-12 rue de l'Horloge sur fond de plan cadastral (2018) et vue de la façade principale, 10 rue de l'Horloge, juillet 2019 (et le n° 12 à l'arrière-plan, à gauche). Cl. O. Maufra/Inrap

réalisés avant notre venue. Les sondages dans les enduits ont été positionnés principalement dans les angles des corps de bâtiment, et au contact des cloisons sur plusieurs étages, pour déterminer la chronologie entre les murs.

Le projet de restauration ne touche pas l'intégralité de l'immeuble : en sont retranchées la plupart des pièces du rez-de-chaussée et trois pièces au premier étage qui ne nous ont pas été accessibles, soit parce qu'elles sont hors projet et utilisées par des tiers (commerces notamment), soit par risque d'effondrement de leur voûte (grandes pièces du nord-est).

L'équipe archéologique, composée de trois personnes, est intervenue pendant 5 jours pour analyser et enregistrer les éléments bâtis observables.

Seule la tour de l'escalier est en pierre apparente, côté externe, mais quelques autres pans de mur au-dessus des toitures et dans deux cours secondaires ont perdu leurs enduits extérieurs et ont été lisibles sur de grandes surfaces, permettant de repérer les reprises de construction, d'anciennes baies obstruées et la manière dont les baies en fonction sont intégrées dans le bâti.

Dans le reste de l'immeuble, y compris les façades sur la rue et sur la grande cour, les enduits sont en place et la lecture a été limitée à des sondages d'angle, tous à l'intérieur, répartis aux extrémités des grands volumes du premier étage surtout, au deuxième et dans une infime mesure au troisième étage. Nous avons procédé à leur élargissement et à quelques sondages complémentaires lorsque cela s'est révélé nécessaire pour comprendre la genèse et l'évolution du bâti au cours des premiers siècles de son existence. Cette enquête n'a pas été exhaustive : seule une partie des liaisons entre les murs a été observée.

Les prélèvements pour analyse dendrochronologique ont été assurés par Frédéric Guibal (CNRS) pour tenter de dater les phases d'évolution du bâti. Cependant, les décroustages des enduits n'ont pas été faits au contact de toutes les poutres ou pannes concernées avec les murs qui les reçoivent pour vérifier leur contemporanéité. Les prélèvements ont été menés sur 35 pièces de bois réparties sur 5 plafonds et 5 toitures pour répondre aux besoins de la datation des différentes étapes d'évolution et contribuer à la constitution d'une base de données locale.

L'enregistrement des données s'est fait manuellement sur des fiches où ont été compilées les informations de chronologie relative, les descriptions des maçonneries et, chaque fois que nécessaire, un croquis. Les quelques éléments mis au jour (reprise de maçonnerie, baie obturée) ont été reportés sur les plans et tout a été photographié.

C'est un enregistrement qui reprend la méthode de Harris, avec une numérotation continue des éléments de construction considérés en unité stratigraphique (US), ici uniquement de construction (1001 à 1137). Les murs, l'escalier, les plafonds, les voûtes et toitures ont été enregistrés en « faits » regroupant chacun une à plusieurs US (celles qui les composent). Tous les vestiges n'ont pas été numérotés : la plupart des cloisons récentes ont été ignorées par exemple, les baies, très nombreuses, n'ont pas toutes reçu de numéro propre et sont décrites directement sur les fiches de murs. Certaines, les plus récentes, n'ont pas fait l'objet d'observation. Ce qui a été observé est décrit dans un catalogue, annexe 1.

Une couverture photographique partielle documente l'immeuble. Dans chaque pièce, il n'a le plus souvent été saisi que les maçonneries, leur contact et les baies anciennes (les vestiges enregistrés). Le manque de recul, y compris dans les cours, et le platelage protégeant la plus grande d'entre elles, n'ont pas favorisé les vues d'ensemble. Les photographies ont été numérotées de 001 à 252. Ces numéros renvoient à un objet et une orientation. Pour chaque photographie il peut exister plusieurs clichés ; ils sont distingués par des lettres (ex. : 250, 250a, 250b). Les légendes des photographies figurent sur la base de données Syslat et, dans ce volume, en annexe 3. Tous les clichés sont au format numérique, cependant un tirage en est fourni en fin de rapport sous la forme de planches-contact (annexe 3).

Les plans par étage ont été tirés au format A3 et ont servi de support sur le terrain pour localiser manuellement toutes les US et les faits enregistrés. Ces plans sont ainsi devenus des minutes et ont été numérotés (MN1006 à MR1009). Y ont également été reportées la localisation des sondages, les relations d'appui ou de chaînage entre les murs, et une mise en couleur en fonction de notre perception de la chronologie relative. Les couleurs représentent une proposition de phasage, c'est-à-dire de chronologie absolue. Les minutes n'ont pas été corrigées ; c'est leur reproduction en format Adobe Illustrator qui l'a été. Celles-ci sont reproduites en fin d'ouvrage (annexe 5 : 4 plans au format A3 et au 1/100). Elles compilent, de manière visuelle, tous les indices de chronologie captés sur le site. Néanmoins, pour faciliter la

lecture globale, nous avons choisi de porter la couleur d'une phase sur tout un mur, même quand une seule partie en avait été observée. Le lecteur aura à cœur de confronter ces aplats de couleur à la localisation des sondages et aux indices de chronologie effectifs pour vérifier leur pertinence. De nouvelles recherches pourraient remettre en question ce phasage, par exemple s'il était découvert que tous les murs ne sont pas uniformes mais constitués de différentes reprises. Les fenêtres en particulier n'ont, pour la plupart, pas été dégagées des enduits qui les entourent. Nous les avons considérées comme plus récentes que les murs qui les reçoivent quand leur modénature les rattache à des parties plus récentes de l'immeuble. Sinon, nous ne leur avons pas donné de couleur particulière et elles paraissent, sur les plans, dans la même phase que le mur. Cela n'est donc pas toujours avéré.

D'autres relevés ont été dressés : ils concernent la modénature de quelques portes et fenêtres (MN1001 à MN1005, MN1005bis, MN1010 à MN1012).

Après la phase terrain, l'étude a été réalisée par une personne en 20,5 jours (non compris le temps des analyses dendrochronologiques). Le temps a été consacré au basculement des données de terrain sur support informatique, à la numérisation des documents, à la rédaction et à l'illustration du rapport¹.

Toute la documentation de terrain a été informatisée. Les vestiges, les minutes et les photographies ont été inventoriés sur la base de données Syslat ; les inventaires sont produits en annexes. Les minutes de terrain ont été scannées et reproduites avec le logiciel Adobe Illustrator. Les documents informatiques ont permis la réalisation des figures du rapport. Les plans phasés, par étage, figurent également en fin de volume et servent à la localisation des vestiges décrits dans le catalogue.

Les résultats des analyses dendrochronologiques font l'objet d'un rapport propre qui est reproduit en annexe 2.

Par commodité, nous avons numéroté les espaces pour faciliter leur localisation². Les numéros sont à 2 ou 3 chiffres : le premier désigne le niveau (0 pour le rez-de-chaussée, 1 pour le premier étage, 2, pour le second, etc.) et les suivants signalent le numéro de la pièce (1 à 18). Les pièces sont nommées de sorte à ce que celles qui se superposent portent le même numéro (fig. 2).

1.4. Résultats

L'observation des maçonneries et les liens chronologiques des différents pans de mur entre eux ont permis le repérage de quatre chantiers successifs. Le premier correspond à la construction d'une vaste maison avec façade sur la rue de l'Horloge, probablement au début du xv^e siècle (état 2). Elle est rapidement suivie par une phase d'extension avec l'ajout d'un corps de bâtiment jusqu'en milieu ou en fond d'îlot (état 3) au milieu du xv^e siècle. La troisième phase est celle de la reprise des façades de la demeure pour les mettre au goût de la Renaissance et créer des circulations indépendantes (état 4). On construit alors l'escalier en vis, les loggias sur deux des côtés

1. Ainsi, l'opération a été réalisée en 41 jours/homme, soit avec un dépassement de 1 jour par rapport au budget annoncé dans le PSI (le jour de préparation, non prévu). Nous précisons que la répartition des moyens a été différente de celle initialement prévue (20 jours/homme de terrain et 20 de rapport), les interventions sur le bâti nécessitant des temps d'étude deux fois plus longs que les temps de terrain lorsque celui-ci est livré déjà largement dégarni des enduits et des faux-plafonds. Ce décompte ne prend pas en compte le temps de maquettage ni celui des analyses dendrochronologiques.

2. Initialement, sur le terrain, nous avons aussi numéroté les sondages, mais cette numérotation a été abandonnée au profit de la localisation par les numéros des pièces. Les numéros de sondage subsistent dans la documentation manuelle et ils sont localisés sur les plans du catalogue.



Fig. 2 Numérotation des espaces.
Fond de plan : SARL NDA, V. Leliève, O. Maufras/Inrap.

de la cour existante que l'on réduit par l'ajout d'un nouveau volume sur trois niveaux. Cela intervient vers 1530. La quatrième phase de travaux est le fait d'au moins deux chantiers indépendants, l'un vers 1650, l'autre après 1700, qui conduisent à une redistribution des espaces, en particulier au nord et à l'est de l'ensemble. Ces travaux succèdent manifestement à une phase de division de l'immeuble en plusieurs propriétés et forment des nouveaux espaces qui ont été, à nouveau, partagés depuis. Plusieurs pièces se développaient initialement hors de l'emprise de la maison actuelle et leur évolution n'est pas compréhensible sans accès aux propriétés mitoyennes. Les travaux des XVII^e et XVIII^e siècles sont de ce fait difficiles à percevoir de manière globale. De chaque étape de l'évolution subsistent des pans de mur entiers, des portes et des fenêtres, presque tous les planchers et les charpentes des toitures. Aucun décor peint n'a été préservé, sur les plafonds en particulier, uniformément repeints dans un bleu grisâtre qui évoque une réfection du XIX^e ou du début du XX^e siècle. Le présent rapport rend compte de ce qui a été perçu de l'évolution de l'immeuble jusqu'au début du XVIII^e siècle, les modifications postérieures n'ayant pas fait l'objet d'une analyse.

L'évolution de la demeure n'est comprise que dans ses grandes lignes. Ce sont les volumes successifs en plan et en élévation qui ont été saisis, et ordonnés en chronologie relative, non le détail des circulations des gens et de la lumière, ni même l'histoire détaillée de chaque mur. La restitution que nous proposons dans les pages qui suivent se fonde sur des observations ponctuelles dont on ne peut mesurer la représentativité à l'échelle du site. Elles sont assurées à l'endroit où elles ont été faites, mais des découtages supplémentaires auraient certainement conduit à la perception d'un nombre de chantier un peu plus important, en particulier à partir du morcellement de l'immeuble en plusieurs lots qui a certainement conduit à des interventions sur le bâti, non plus dans le cadre de grands chantiers généraux, mais dans celui d'aménagements individuels restreints à une partie de l'immeuble.

Les datations absolues sont proposées à partir des résultats des analyses dendrochronologiques, confrontés aux éléments stylistiques. En effet, seuls 6 prélèvements ont donné lieu à une datation, soit une date par ouvrage sur 6 des 10 ouvrages échantillonnés. Cela ne permet pas de déceler au sein d'un plancher ou d'une charpente une pièce de bois en remploi³ et donc d'être assuré que la date du bois soit représentative du chantier de sa mise en œuvre. La confrontation des dates obtenues par la dendrochronologie avec la datation relative des murs qui les soutiennent et avec la datation absolue estimée des modénatures des fenêtres et des portes associées, a permis d'estimer si les pièces datées sont des bois neufs au moment des travaux ou non.

3. Ni, a priori, une pièce qui a été tardivement changée. Toutefois, ce risque a été écarté par l'analyse des ouvrages avant la sélection des pannes et des poutres sélectionnés pour l'analyse. Quelques réfections patentes, détectées par un travail d'équarrissage différent, par une mise en œuvre difficile se traduisant par un calage approximatif, etc., ont écarté ce risque.

2. Contexte urbain et social

La maison des 10-12 rue de l'Horloge est en plein cœur de ville, au sein d'un îlot encadré jusqu'au XIX^e siècle par les rues Littré au nord, de l'Horloge au sud, du Grand couvent à l'ouest et Guizot à l'est (fig. 1). Toutes sont héritées du réseau viarie antique délimitant principalement des îlots d'un *actus* de côté⁴. Celui des 10-12 de la rue de l'Horloge est à 60 m du forum antique et à moins de 15 m de l'emplacement supposé d'un théâtre (A et B, fig. 3). Le théâtre disparaît certainement au moment de la construction de la cathédrale dans son voisinage oriental, à la fin du IV^e siècle (D, *ibidem*).

L'îlot qui nous concerne est à 570 m de ce nouveau centre urbain et hors du bourg épiscopal qui s'est formé et ceinturé autour (C, *ibidem*). La rue de l'Horloge traverse alors un secteur que l'on croit largement rural, c'est-à-dire où le tissu urbain gallo-romain s'est détendu, laissant place à de grandes parcelles de friches ou plus probablement de terres agricoles, ponctuées de fermes (Maufras à paraître). Au bas Moyen Âge, l'habitat dense s'est à nouveau développé, autour du bourg cathédral et dans un espace triangulaire formé par le rempart antique à l'est et deux cours d'eau au nord et à l'ouest. Au milieu du XIV^e siècle une enceinte est bâtie pour fermer ce secteur qui devient ce que l'on nomme aujourd'hui l'*Écusson*. L'*Écusson* est divisé en 5 quartiers : l'immeuble des 10-12 rue de l'Horloge est au sein de celui de la *Bocarié*, au nord-ouest de la cathédrale. Si la frange septentrionale de ce quartier est largement artisanale (Nîmes, secteur Sauvegardé 2005 : 51), la moitié méridionale est occupée par des résidences bourgeoises : les *compoix* et *livres terriers* y font état de la présence de grandes demeures dotées d'espaces d'agrément ouverts (Potay 2016 : 44). L'îlot cerné par les rue de l'Horloge et Littré est alors, entièrement ou largement, la propriété des Scatisse, famille de notables nîmois d'origine italienne. Ils y possèdent plusieurs maisons dont une, inventoriée dans le *compoix* de 1380, qui semble s'étendre sur l'emprise des actuelles demeures du 10 au 16 rue de l'Horloge (Potay 2016 : 46). À leurs maisons, sont associées des cours et des jardins.

À l'époque moderne, le bâti se densifie dans le quartier, se traduisant par la disparition progressive des jardins et la réduction des cours. La densification s'accroît au XIX^e siècle, avec la percée de la rue du Général Perrier⁵ qui accentue le morcellement des parcelles sur ses bordures. Il ne reste alors plus que quelques cours, passages et puits de lumière au sein de l'îlot pour assurer les accès à tous les logements, leur éclairage et leur aération.

4. La rue du Général Perrier et une création tardive qui coupe l'îlot antique, médiéval puis moderne en deux.

5. La rue est créée postérieurement à l'établissement du plan cadastral (fig. 3) qui ne la montre pas. La place de l'Horloge est créée à la même période (fig. 2).

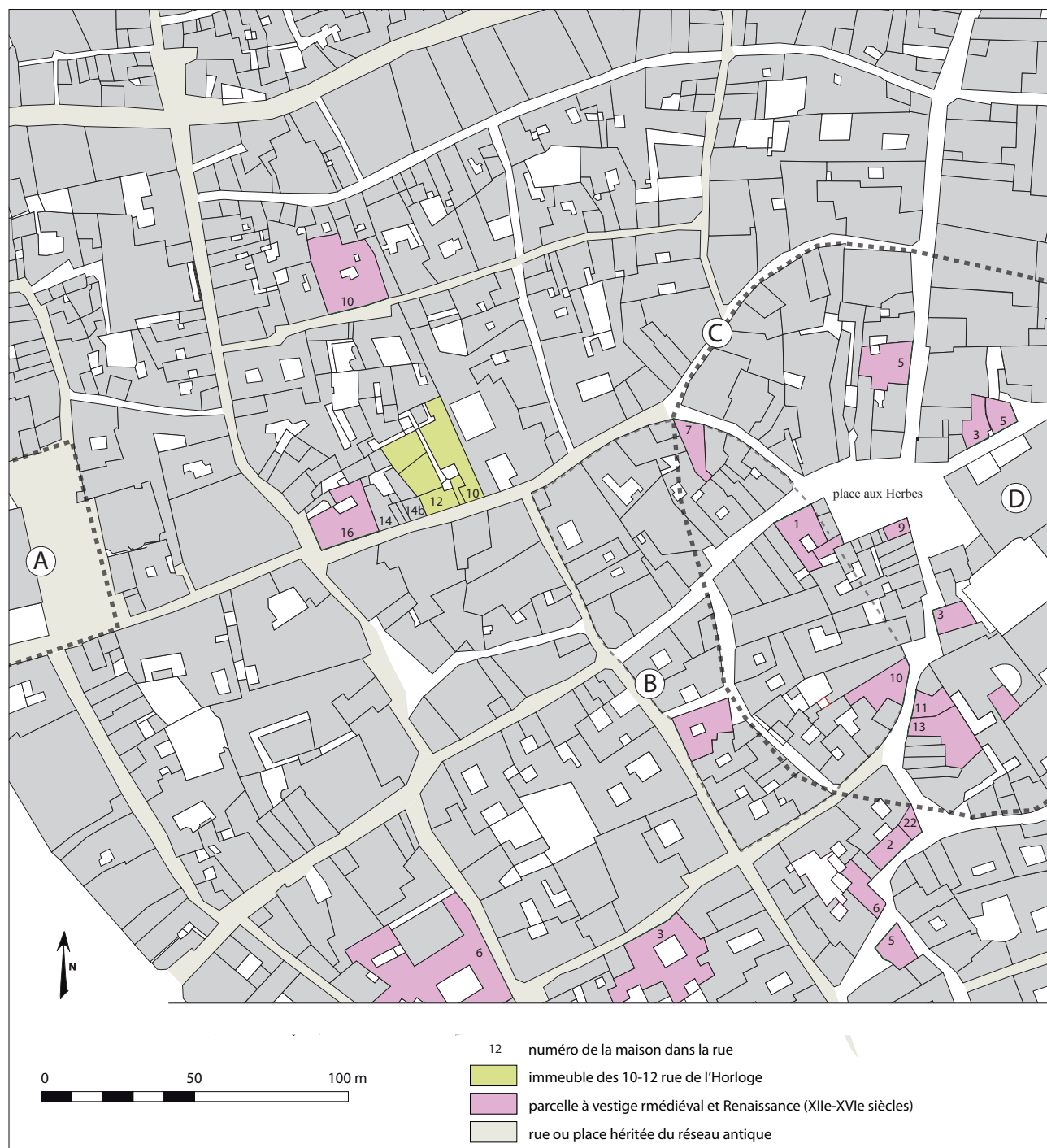


Fig. 3 . L'immeuble des 10-12 rue de l'Horloge dans son contexte urbain sur fond de cadastre napoléonien (1829). Les parcelles colorées sont celles qui présentent au moins un élément en place de style roman, gothique ou Renaissance (généralement en façade, l'inventaire ayant été principalement établi à partir des visites de rues de Pierre Garrigou Grandchamp en 2002 et Odile Maufra en 2016).

A : forum antique, **B** : théâtre antique supposé, **C** : limite du bourg épiscopal jusqu'à la fin du XII^e siècle, **D** : Cathédrale.

Dessin O. Maufra/Inrap.

3. État 1, XIV^e siècle

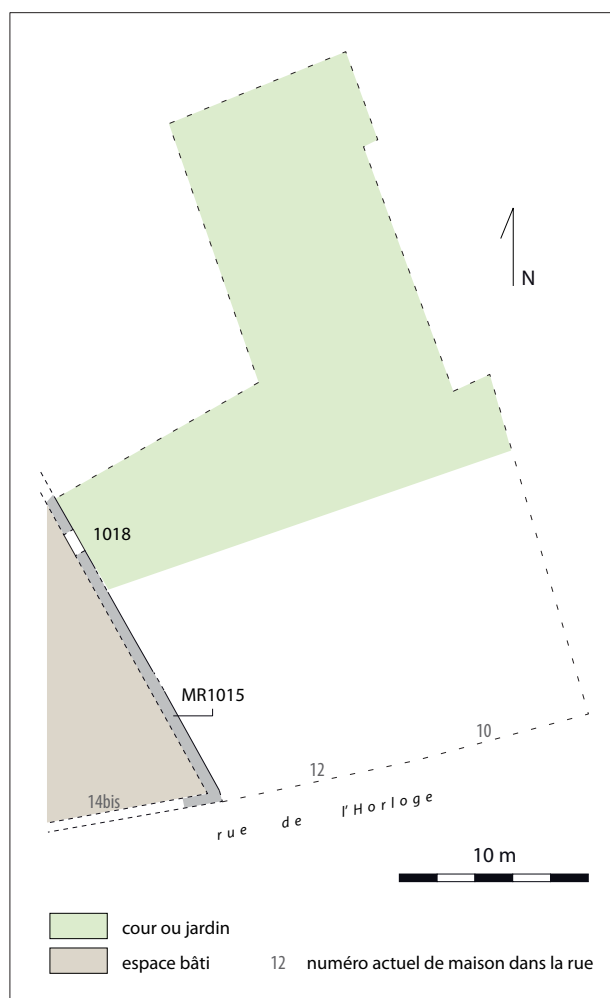


Fig. 4 . Le vestige bâti le plus ancien du secteur étudié, probablement du XIV^e siècle. État 1, plan au rez-de-chaussée sur la parcelle.

Il n'y a pas d'état antérieur au xv^e siècle conservé en élévation sur la parcelle à proprement parler, mais on a pu noter la présence, sur tout son flanc occidental, d'un mur qui est antérieur à toutes les constructions des 10-12 rue des Marchands. Ce mur est celui de la propriété voisine, à l'ouest (**fig. 4**).

3.1. La maison voisine

Le mur MR1015 sépare l'immeuble du 14bis de la rue de Horloge de celui du 12, il est construit perpendiculairement à la rue, approximativement selon un axe nord-sud pour fermer, à l'est, la maison du 14bis. Sur toute sa longueur au rez-de-chaussée et au premier étage, il précède tous les murs perpendiculaires de la maison du 12 rue de l'Horloge qui s'appuient sur son parement oriental, en particulier la façade méridionale qui participe du premier état conservé de l'immeuble des 10-12 (annexe 5, planches 1 et 2). Ainsi, les deux maisons n'ont pas chacune leur mur propre, les constructeurs de la seconde ayant fait l'économie de bâtir le leur.

Le mur MR1015 est actuellement développé sur près de 30 m de long. Il est mitoyen de la maison qui nous intéresse sur 18,40 m. Sa maçonnerie a été observée sur une grande surface, uniquement au rez-de-chaussée dans la cave 011, au nord-ouest, sur 4,50 m de long. C'est là une construction homogène en petit appareil de moellons de calcaire froid. L'équarrissage des pierres est soigné, leur module et la disposition en assises horizontales sont très réguliers. Les assises les plus basses sont celles de la fondation ; elles ont été dégagées par les constructeurs de la cave au cours d'un état postérieur. Le mur est percé d'une porte, 1018. Celle-ci n'est pas conservée : au moment où la cave 011 a été créée, elle a été condamnée par une paroi en bugets⁶ après récupération de son encadrement (**fig. 5**). Celui-ci mesurait, hors-œuvre, 1,16 m de large, permettant de restituer une porte de l'ordre de 0,85 m de largeur. La hauteur n'est pas connue, la voûte de la cave masquant le sommet de la baie. Le seuil est au niveau du rez-de-chaussée du reste de la parcelle.

6. Terme du Languedoc oriental désignant la cloison et le matériau qui la compose lorsqu'elle est en pierre, en l'espèce des grandes dalles de 0,40 à 0,50 m de hauteur et 0,10 à 0,25 m d'épaisseur. À Nîmes, les bugets sont le plus souvent en calcaire coquillier.

Fig. 5 Le mur MR1015 et sa porte obstruée 1018 vus de la cave 011. Le mur sépare la maison étudiée de sa voisine à l'ouest. Cl. O. Maufra/Inrap.



3.2. Des espaces ouverts

Aucune autre ouverture n'est connue mais la porte suffit à suggérer qu'une partie du terrain des 10-12 de la rue de l'Horloge est libre de construction, occupé par des cours ou des jardins. C'est la partie qui confronte la porte 1018, au nord de la parcelle.

Il est possible aussi qu'en façade sur rue le terrain ait été bâti, mais il ne reste rien de ce qui a été construit par la suite, au cours de l'état 2.

3.3. Datation

La datation de l'immeuble du 14 bis rue de l'Horloge repose sur les formes de ses ouvertures sur cour. Celles-ci ont été observées par Corinne Potay en 2016 qui décrit, outre des éléments architecturaux des xv^e et xvi^e siècle, la présence d'une fenêtre géminée en arc brisé ornée d'une scène de chasse (un chien poursuivant un cerf) attribuable au xiv^e siècle (Potay 2016 : 25). L'immeuble est donc en place au plus tard dans le courant de ce siècle. En effet, les fenêtres ne sont peut-être pas celles d'origine : elles ont pu être ouvertes dans un second temps.

Le mur lui-même n'est peut-être pas construit en une fois mais possiblement au cours de plusieurs chantiers successifs de mise en place puis d'agrandissement de la demeure. Toutefois, la fenêtre géminée du xiv^e siècle est présente au premier étage de la façade sur cour à l'arrière de la parcelle, sur un mur parallèle au mur mitoyen MR1015 et approximativement en face de la porte 1018, ce qui suggère qu'à cette date l'immeuble du 14bis occupe, dans l'îlot, une profondeur d'au moins 18 m.

L'immeuble qui se dresse dans l'angle sud-occidental de l'îlot, au 16 rue de l'Horloge, ouvrait au premier étage, en façade méridionale, par une fenêtre géminée aujourd'hui obstruée. Elle est d'un type différent de celle donnant sur la cour du 14bis. Son linteau est décoré de deux arcs brisés accolés, qui encadrent, chacun, un trilobe formant remplage et des bouquets de fleurs (fig. 6). Le traitement de ces dernières n'est pas sans rappeler les ornements des caissons du plafond du temple antique voisin appelé *Maison Carrée*,



Fig. 6 La maison à l'angle de la rue de l'Horloge et de la rue du grand couvent, extrémité occidentale de la maison du 14bis rue de l'Horloge ? Cl. O. Mauftras (2016).

déjà repris au tournant des XI^e et XII^e siècles en façade de la cathédrale et de nouveau, au XII^e siècle probablement, en façade de la maison romane (1 rue de la Madeleine). Le décor floral se retrouve également sur le chapiteau du meneau de la fenêtre qui figure des feuilles de vigne. Associé aux lignes brisées des arcs, ce décor renvoie aux premières expressions de l'architecture gothique en région et est attribuable au XIII^e ou à la première moitié du XIV^e siècle (Girard 1996 ; Bessac *et al.* 1991). La maison du 16 serait donc antérieure, de quelques années ou décennies peut-être seulement, à celle du 14 bis. Les constructions au sud de l'îlot auraient donc pris place d'ouest en est.

4. État 2, début du XV^e siècle ?

L'immeuble aux actuels n^{os} 10 et 12 de la rue de l'Horloge est construit après celui du 14bis auquel il s'adosse. Il forme un ensemble unique à deux corps de bâtiment : une aile orientée est-ouest en façade sur rue et une autre à l'ouest, disjointe et contre la maison voisine (**fig. 7**). La nouvelle maison est construite sur trois niveaux : un rez-de-chaussée et deux étages. Elle n'a alors qu'une seule entrée sur rue, en son centre.

Ceci étant établi, et par simplification, nous parlerons dorénavant de la maison du 10 de la rue pour désigner celles des 10-12, même si, nous le verrons, nous ne sommes pas assurés que dans cet état les deux ailes forment un seul ensemble.

4.1. Volumes et circulations

- CORPS SUR RUE

C'est le corps de bâtiment principal, en façade sur rue, qui est le mieux perçu du premier état de la maison du 10. Ses murs ont été identifiés par leur appui sur le mur de l'immeuble voisin du 14bis et par leur chaînage, observé sur des sondages réduits. Le mur MR1012, sans enduit externe, est le seul à avoir été lisible sur une grande surface.

Le corps principal de la maison présente un plan parallélépipédique, presque rectangulaire, et symétrique (**fig. 7**). Il associe, tant au rez-de-chaussée que dans les étages, deux grandes salles de part et d'autre d'un large couloir. L'ensemble mesure 18 à 21 m de long hors œuvre (d'est en ouest, non comprise l'épaisseur de l'ancien mur MR1015), 6,40 m de large à l'ouest, 7,50 au centre et 7,60 à l'est. La pièce du centre et surtout celle de l'ouest sont en effet trapézoïdales du fait de la disposition du mur de façade MR1001 qui ne suit pas un axe constant. À l'ouest, il est dans l'alignement de la façade (actuelle) de la maison du 14bis, tandis qu'à l'est, il diverge de quelques degrés vers le nord. Le point de changement d'axe est à l'angle de la façade et du mur oriental du couloir, MR1004.

La moitié de la façade sur cour, MR1003, ferme les salles orientales superposées, 06, 16 et 26. Elle est parallèle à la façade sur rue et impose leur régularité aux pièces. Les salles occidentales 016, 116 et 216 sont isolées du couloir central par la cloison MR1028 et fermées au nord par la façade MR1012. Cette dernière n'est pas dans l'alignement de la portion MR1003 du mur sur cour mais légèrement en biais.

En l'absence de décroulage des enduits, les baies d'origine n'ont pas été identifiées. Les circulations ne sont donc pas connues. Toutefois, la forme et la position centrale du couloir 017 le désignent comme un passage d'entrée au rez-de-chaussée. Il met en lien la rue et la partie ouverte de la parcelle, à l'arrière du corps de bâtiment méridional. La position de l'escalier qui permettait l'accès dans les étages n'est pas connu. Les espaces 117 et 217 sont assez larges pour recevoir un escalier rampe sur rampe, mais la forme est rare avant le xvii^e siècle, et surtout, la pièce n'est pas assez spacieuse au rez-de-chaussée pour permettre à la fois l'entrée des gens, des voitures et une



Fig. 7 La maison du 10 rue de l'Horloge dans son premier état (état 2), au début du XV^e siècle ?
Dessin O. Maufra sur fond de plan SARL NDA, V. Lelièvre/Inrap

circulation verticale. C'est donc à l'extérieur qu'il faut restituer l'escalier. Sa position n'a pas été identifiée.

• ESPACE OUVERT

La présence d'une petite baie d'environ 0,35 m de haut sur 0,60 m de large en partie basse du mur MR1012 dans la pièce 16 et d'un probable écoulement dans l'angle nord-ouest, vers le nord, de la pièce 116, indique que l'espace 010, non documenté dans cet état, est ouvert (**fig. 8**)⁷. Pris entre

7. La baie est une ouverture très régulière, contemporaine de la construction du mur. Elle ouvre à environ 0,40 m du sol du rez-de-chaussée de la pièce 016 et à 0,80 m au-dessus du sol de l'espace extérieur. C'est un peu bas pour un fenestron d'aération. Serait-ce un passage d'écoulement ? Voir cliché 071a, annexe 3. L'écoulement à la base du premier étage est peut-être plus tardif. Il perce le mur

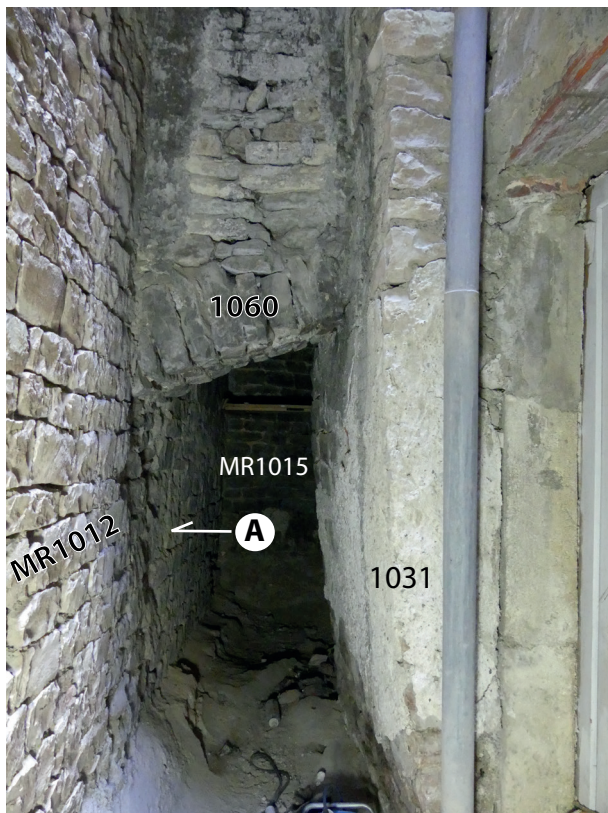


Fig. 8 L'emplacement du fenestron (A), en partie basse du mur MR1012, vu de l'est. Seul le mur MR1012 existe dans cet état. On en voit ici le parement extérieur. Cl. O. Maufra/Inrap.

les deux ailes de la maison, il est sans doute une cour. Il est accessible depuis le passage d'entrée 017 et sans doute depuis le rez-de-chaussée des deux corps de bâti, voire depuis leurs étages si l'escalier qui les dessert (ou en dessert une partie) est à cet emplacement.

C'est une cour de taille assez importante comparée à celles connues dans le bâti nîmois du bas Moyen Âge et de la Renaissance. Elle mesure 61,75 m².

La parcelle est occupée par un autre espace ouvert : toute sa moitié orientale, à l'arrière du corps de bâtiment sur rue, semble laissée libre de construction (espace 01). C'est une surface d'environ 13 m de large sur au moins 28,50 m de long, se développant en partie hors emprise. Elle a pu accueillir une très grande cour, un jardin ou les deux (311 m² au moins).

Les espaces que nous qualifions d'ouverts ne le sont que vis-à-vis du ciel, étant par ailleurs largement clos. L'aile sur rue les ferme au sud, la maison du 14bis et l'aile en retour les limitent à l'ouest, et le grand mur MR1002 les clôt à l'est. Il est construit sur toute la hauteur de l'aile méridionale de la maison dont son extrémité forme le pignon et au moins jusqu'au tiers inférieur du premier étage en limite du jardin 01. Il y forme une très haute clôture, peut-être parce qu'il a aussi formé la façade d'un immeuble sur la parcelle du 8 rue de l'Horloge. Le contact entre cette maison et celle que nous étudions n'a été vu que depuis la voie publique où la façade du 8 s'appuie au mur MR1002 du 10 de la rue. Mais cette relation chronologique ne présage pas de ce qui se passe à l'intérieur de la parcelle.

- CORPS OCCIDENTAL

Le corps de bâtiment occidental se développe au centre-ouest de la parcelle, perpendiculairement à l'aile méridionale mais à distance puisque la cour 010 les sépare. Largement modifié après l'état 2, il n'est pas bien perçu dans ses formes initiales.

C'est la présence du mur MR1014 qui signale son existence. Ce mur est bâti selon une direction est-ouest en retour du mur MR1015 de l'immeuble du 14bis. Il est postérieur à ce dernier, et donc à l'état 1, et antérieur aux constructions de l'état 3. Il se développe sur trois niveaux, bien que sur une partie du deuxième étage il ait été repris, et sa hauteur initiale n'est pas connue. L'aile occidentale est fermée à l'est par le mur MR1009 qui conserve au rez-de-chaussée un pan ancien, sans contact avec le mur MR1014, mais lui aussi antérieur aux reprises de l'état 3.

Sur l'emprise, il n'a été observé qu'une partie de l'aile occidentale de la maison du 10 de la rue de l'Horloge.

MR1012 mais aussi la voûte bâtie sur l'espace ouvert au court de l'état 5. Voir cliché 075, annexe 3).



Fig. 9 La porte d'entrée 1013 de l'aile occidentale de la maison (état 2). Vue de l'extérieur, du sud-est. Cl. O. Maufra/Inrap.

Le corps de bâtiment se développait sur 10,40 m de large hors œuvre et sur une longueur supérieure aux 6 m qui en ont été observés. Le bâti actuel suggère qu'il puisse s'être étendu sur 15 m de long. Il est donc d'un quart moins long que l'aile méridionale sur rue.

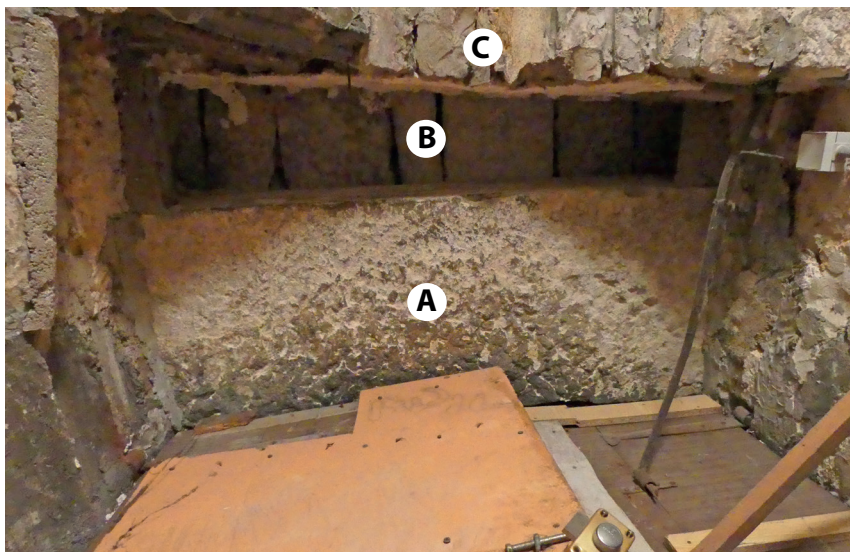
Ce mur est percé d'une porte au rez-de-chaussée, 1013, qui met en contact la pièce 011 à la cour ou au jardin 01 (fig. 9). C'est une porte très large (1,23 m) mais pas très haute (1,5 m), même en considérant que le seuil a pu être rehaussé d'une vingtaine ou d'une trentaine de centimètres. Elle est surmontée, en façade, d'un linteau monolithique orné d'une accolade, et, en arrière voussure, par une très grande dalle de calcaire froid dont la face interne est restée brute d'équarrissage. Celle-ci pourrait avoir été récupérée sur un collecteur ou une voie antiques. Une autre porte remploie un bloc similaire : celle de la cave moderne de l'immeuble du 14bis (Potay 2016 : 38).

À l'ouest, la porte 1018 est peut-être condamnée au cours de l'état 2, mais ce n'est pas assuré. La paroi de bugets qui obstrue le passage est antérieure à la voûte de l'état 5 (XVII^e siècle) sans que l'on sache si l'antériorité est de quelques jours, dans le cadre d'un même chantier, ou bien plus longue. Les bugets n'étant utilisés ailleurs dans la maison qu'à partir de l'état 3, nous pouvons envisager que la circulation était encore possible pendant l'état 2. L'aile occidentale communiquait donc avec l'aile orientale de la maison voisine (celle du 14bis). Cela suggère que les différentes constructions forment alors un même ensemble et appartiennent à un même propriétaire. Le parement du mur mitoyen MR1015 n'a pas été dégagé sur assez de longueur pour vérifier si d'autres espaces entre les trois corps de bâtiment ont communiqué ensemble, ni pour discuter si l'accès aux étages se faisait bien depuis un escalier dans la cour ou depuis un escalier dans la maison voisine (ou les deux).

Au premier étage, l'aile est occupée par une grande salle, 111, qui n'est aujourd'hui que partiellement sur l'emprise. Elle mesure 9,30 à 9,90 m de large et se développe sur au moins 5 m de long, soit 47 m². L'espace interne de l'aile est restituable sur 143 m² si l'on considère que sa façade septentrionale actuelle remonte à l'état 2. Si c'est le cas, il est très probable que l'espace interne ait été cloisonné. La disposition du couvert le suggère. Le plafond PL1083 a ses poutres disposées selon un axe nord-sud, entre le mur MR1014 au sud et un mur septentrional non identifié. Ce ne peut être une façade à l'emplacement de l'actuelle, trop distante. Elle aurait nécessité des pièces de bois de plus de 14,50 à 15 m de portée. Un mur de refend ou une façade en retrait de l'actuelle fermait donc la pièce au nord.

Les accès à la pièce 111 ne sont pas connus. Ils s'effectuaient soit par un escalier interne, soit par un escalier externe, soit par la maison du 14bis.

Fig. 10 Revers de la porte 1013, vue du sol. **A** : arrière voussure composée d'une grande dalle monolithique. **B** : entrevous postérieur, masquant une trémie tardive. **C** : extrémité de la voûte en berceau moderne VT1017, contemporaine e la trémie. Cl. O. Maufrais.



4.2. Indice de fonction des espaces

Dans les deux corps de bâtiment, les pièces sont de grande taille. Dans l'aile méridionale, elles atteignent 43 m² à l'ouest (pièce 016), 57,45 m² à l'est (pièce 06) et 14,40 m² au centre. Dans les étages, les surfaces sont sensiblement identiques. Elles sont un tout petit peu plus importantes du fait de la légère réduction de l'épaisseur des murs. La pièce partiellement mise au jour dans le bâtiment occidental a été observée sur 47,40 m², surface dont on ignore quelle part elle représente du tout. Ces dimensions correspondent, à l'époque moderne et à Nîmes, à un module que l'on rencontre dans les hôtels particuliers et qui dénonce, au bas Moyen Âge, les demeures cossues. Cela s'accorde bien avec ce que l'on sait de la famille Scatisse, riche et importante par ses activités économiques, ses charges féodales et administratives (Potay 2016).

Les indices manquent pour retrouver la fonction précise des espaces. Les grandes pièces en avanture de l'aile méridionale ont pu servir de boutique au rez-de-chaussée. Toutefois, la petite fenêtre à l'arrière de la pièce 016 suggère qu'elle ait été divisée pour intégrer un espace de travail, cuisine ou atelier. Au premier étage, les pièces ont actuellement une hauteur sous plafond d'environ 3,40 m dans l'aile méridionale. Ceci, associé à la surface des salles invite à restituer là le logis : pièces d'habitat et de réception, mais aussi peut-être une cuisine dans l'angle nord-ouest de la pièce 116, suggérée par la canalisation qui s'y trouve. Dans l'aile occidentale, la salle 111 a une hauteur sous plafond bien plus élevée, de 4,50 m qui annonce une pièce particulièrement importante. Mais ce plafond n'est peut-être pas de l'état 2. La seule poutre qui en a été datable provient d'un sapin abattu après 1495, soit entre l'état 3 et l'état 4⁸.

Les hauteurs de toiture de cet état n'ont été repérées que dans la pièce du sud-est (26) où la base est restituable à 1,35 m au-dessus du sol actuel – sans doute peu différent du sol médiéval – et le faîtage à 1,95 m (dans l'œuvre)⁹. Ce développement vertical nettement plus réduit qu'au premier étage indique

8. On pourrait conclure qu'à un moment de son histoire la pièce 111 a été assez ou très vaste et vraiment très haute, mais il n'est pas assuré que cela ait été le cas. En effet, le plafond PL1083 est peut-être fait au court de l'état 5 seulement, au-dessus de plafonds qui ne sont pas porteurs uniquement pour soutenir un plancher. Cela sera présenté au chapitre 7.

9. C'est sur le mur MR1004 que l'observation a été faite, celle d'une reprise de maçonnerie à 1,54 m au-dessus du niveau du sol et à 0,90 m de la façade MR1003 (voir US 1004 / MR1004, annexe 1). La pente n'a pas été observée. La restitution des hauteurs de 20 %.

que l'on a probablement à ce niveau le logis des domestiques et peut-être aussi quelques pièces de service.

Dans l'aile occidentale, la largeur importante de la porte 1013 à linteau en accolade, et sa hauteur réduite est étonnante. Les dimensions renvoient à un usage de service, mais avec un passage uniquement piétons, tandis que le décor du linteau signale un espace privilégié. À l'étage, le plafond de l'état 2 n'est pas conservé, mais celui de l'état suivant est à 4,50 m du sol, hauteur qui indique un espace d'apparat, peut-être dès l'état 2. Une grande salle de réception ?

4.3. Construction

- MURS

Toutes les pans de mur mis au jour sont en petit appareil de moellons de calcaire froid. Le matériau est d'origine locale, en provenance de la carrière de Barutel ou de celle de Roquemaillère. Les pierres sont équarries de façon régulière et mises en œuvre en lits horizontaux, presque réglés sur certains pans. Le liant est un mortier de terre limoneuse orangée, exceptionnellement beige orangé (MR1001), très compacte et dure. Sur plusieurs pans de murs elle contient des points de chaux.

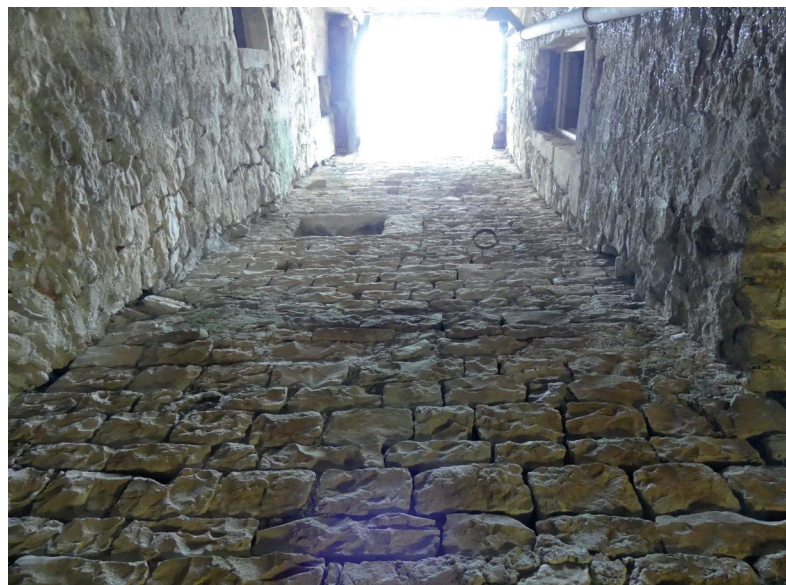
C'est sur le mur MR1012 que l'appareil a été observé sur sa plus grande hauteur. Il montre un grand soin (fig. 11). En témoigne notamment sa très bonne tenue, jusqu'au deuxième étage, alors que l'absence d'enduit externe l'expose aux intempéries. Ainsi les joints se sont vidés de leur mortier, mais les moellons restent en place, sans désordre. Ils sont probablement en position de boutisse.

La seule porte conservée de cet état montre des piédroits taillés dans ce même matériaux

- COUVERT

Aucun plafond ni plancher de cet état n'est conservé. De même les toitures ont toutes été refaites après l'état 2. Les pièces du rez-de-chaussée sont couvertes de voûtes : toutes celles qui sont accessibles montrent des ouvrages plus tardifs, de l'état 5.

Fig. 11 Parement septentrional (externe) de la façade sur cour de l'aile méridionale de la maison (MR1012). Ici, détail de l'appareil au niveau du premier étage. Cl. O. Maufra/Inrap.



4.4. Datation

L'état 2 n'est daté qu'en chronologie relative, étant composé d'éléments bâtis qui s'intercalent entre l'état 1 et l'état 3. Néanmoins, ces états étant datés, l'un par la modénature des ouvertures les plus anciennes de la maison du 14bis rue de l'Horloge attribuables au XIV^e siècle, l'autre par une datation dendrochronologique qui le situe vers 1450, c'est au tournant des XIV^e et XV^e siècles que les deux ailes de la maison du 10 doivent être construites.

L'arc en accolade de la porte de l'aile occidentale est généralement considéré comme une forme typique du XV^e siècle (notamment, localement, Bessac *et al.* 1991), et c'est pourquoi nous arrêtons la datation de l'état 2 au début de ce siècle. Il n'est pas impossible toutefois que les deux ailes ne soient pas contemporaines l'une de l'autre et qu'il y ait eu deux chantiers dans le courant de l'état 2. Voire trois si la porte 1013 n'est pas contemporaine du mur MR1009, ce qui n'a pu être vérifié.

5. État 3, vers 1450

Le chantier suivant qui ait été observé sur le site est celui de la construction d'un troisième corps de bâtiment, à l'est du terrain. A nouveau, l'aile latérale est séparée de celle d=sur rue par une cour et ses volume spacieux réduisent considérablement les espaces ouverts. Une cour est conservée d'un bout à l'autre de la parcelle, d'est en ouest, et une ruelle est réservée entre les corps de bâtiment de l'ouest et de l'est. Elle est perpendiculaire à la cour et dans l'axe du passage d'entrée (fig. 12). Elle pénètre profondément dans la parcelle, aujourd'hui jusqu'à une ruelle transversale au cœur de l'îlot.

Cet état n'a été observé qu'au premier et au deuxième étage.

5.1. Extension

Sur les deux corps de bâtiment existants, on ne constate aucune modification au cours de l'état 3. Cela ne signifie pas qu'il n'y en ait pas eu, les décroûtages étant restés très limités, simplement que nous n'en avons pas repéré.

L'aile orientale est adossée au mur de clôture de la parcelle MR1002 et construite en vis-à-vis de l'aile occidentale et, comme elle, selon un axe approximativement nord-sud. Elle présente un plan particulier, quadrangulaire mais avec une excroissance au sud-est (fig. 12). Sa façade occidentale, MR1037 est parfaitement parallèle au mur MR1009 de l'aile occidentale et à 1,70 m de distance de celui-ci. Les murs en retour MR1046 au nord, MR1036 et MR1005 au sud sont quasiment perpendiculaires à la façade occidentale mais légèrement en biais par rapport au mur de clôture MR1002 et à l'aile méridionale. Enfin, aucun des deux pans de la façade méridionale n'est aligné sur le mur du sud de l'aile occidentale, même si celui qui lui fait directement face, MR1036, s'en approche.

Le corps de bâtiment mesure 15,90 m de long hors-œuvre sur environ 11,30 m de large¹⁰. Il est divisé par la cloison MR1043 en deux pièces seulement, qui de ce fait atteignent des grandes dimensions. La salle 012 du sud en L, a une surface de 74,85 m² au premier étage (pièce 112)¹¹ et celle du nord, 114, 88,80 m².

L'aile se développe sur trois niveaux. Le rez-de-chaussée n'a pas été observé. Il est aujourd'hui couvert de voûtes mais nous ignorons si elles sont d'origine ou non. Les murs de ce corps de bâtiment et de cet état se dressent jusqu'au deuxième étage à la base duquel ils ont été repérés (les murs MR1005, MR1036 et MR1043 en particulier). Le premier étage, avec ses actuels 3,30 m et 3,40 m de hauteur sous plafond, est à usage d'habitation ou de réception. Il n'est pas impossible que la hauteur d'origine des pièces ait été plus importante si les sols ont été refaits avec un exhaussement au moment de la construction des voûtes du rez-de-chaussée, ce qui n'a pas été vérifié. L'évolution des accès au cours de états 4 et 5 le suggèrent ; une quarantaine de centimètres d'élévation a pu être perdue (voir *infra* chap. 7).

10. L'épaisseur du mur MR1002 à l'est n'est pas connue.

11. Les calculs prennent en compte la partie hors emprise des pièces (aujourd'hui cloisonnées par des constructions plus tardives) en posant que les mur MR1046 et MR1002 se poursuivent en droite ligne dans les espaces non visités.



Fig. 12 . La maison du 10 rue de l'Horloge dans son deuxième état (état 3), vers 1450.
 Dessin O. Maufra sur fond de plan SARL NDA, V. Lelièvre/Inrap.

Le second étage a perdu ses couverts d'origine ; il est aujourd'hui assez élevé (environ 4 m sous le faîtage) mais peut-être du fait de surélévations modernes.

La manière dont on accédait aux étages n'est pas documentée.

Aujourd'hui, dans la cour, un puits couvert est adossé à la façade méridionale MR1036 de l'aile orientale. Il remonte peut-être à l'état 3, sinon à l'état 4.

5.2. Construction et chronologie relative

La chronologie de l'aile orientale n'est pas bien cernée.

Les murs sont construits comme ceux de l'état 1, avec une maçonnerie de petits moellons de calcaire froid régulièrement assisés et liés par un mortier de terre qui se distingue par une moindre compacité que dans les corps de bâtiment de l'ouest et du sud.

Seuls trois angles de murs ont été à la fois conservés et observés. Au sud-est, le mur MR1005 s'adosse à l'enduit du mur de clôture MR1002. Les deux murs participent donc de deux projet distincts ; aucun retour n'était prévu à l'emplacement du mur MR1005 au moment de la construction et du mur MR1002 (fig. 13). À l'ouest, le mur MR1005 forme un retour en équerre avec le petit pan de mur MR1006 qui est, à son extrémité opposée, lié au pan MR1036 de la façade méridionale de l'aile. Au premier étage où il a été observé, le pan de liaison MR1006 n'est conservé qu'à ses extrémités : il y forme deux chaînages en pierre taillée de calcaire semi dur, l'un très mal conservé avec le mur MR1005, l'autre beaucoup mieux avec le mur MR1036 (fig. 14).

Fig. 13 Détails de l'appui du mur MR1005 sur le mur de clôture MR1002, au premier étage. **A** : pièce 113, le mur MR1005 est à droite, en appui sur l'enduit du mur MR1002 à gauche. Cl. L. Wozny/Inrap.

B : pièce 18, le mur MR1005 est à gauche et le mur MR1002 est à droite. On note le décollement qui a été constaté jusqu'au deuxième étage. Cl. M. Rochette/Inrap.





Fig. 14 Le chaînage des murs MR1066 et MR1036, vu de l'est. L'ouvrage est cassé au sud (à gauche) par l'insertion de la fenêtre récente 1034 et il est contrebuté à droite (au nord) par la cloison MR1039, également récente (XIX^e et XX^e siècles). Cl. L. Wozny/Inrap.

Les sondages qui ont été pratiqués dans le mur MR1037 n'ont révélé aucun pan d'origine, notamment parce que les angles qu'il forme avec les murs en retour ont été percés au cours de l'état 4, ce qui a rompu les liaisons. En façade de la pièce 114, au premier étage, ce mur est reconstruit au moins sur 2,40 m de long à son extrémité septentrionale. Aucun contact n'a donc été observé entre la façade du nord MR1043 et les autres éléments des états 1 et 2. Ce mur, par sa facture, pourrait avoir été bâti dès l'état antérieur, ou bien dans l'état suivant. Toutefois, la présence de la porte 1055 dans la cloison MR1043, faisant communiquer les pièces 112 et 114 au premier étage semble-t-il dès la construction du mur, montre que la façade MR1046 et la pièce 114 existent au plus tard au cours de l'état 2.

5.3. Plafond et datation absolue

• PLAFOND

L'aile orientale conserve un de ses couverts d'origine, en l'espèce le plafond PL1020 de la pièce 112 au premier étage. C'est un plafond à la française positionné 3,30 m au-dessus du sol actuel (fig. 15)¹².

Ses poutres sont tendues du nord au sud, entre la cloison MR1043 et le pan de façade MR1036 dans la partie occidentale de la pièce, et, à l'est, probablement entre la cloison (hors emprise aujourd'hui) et le pan de façade MR1005 (fig. 16). À l'ouest, la poutre de rive 1020 a une portée de 5,20 m. En progressant vers l'est, les poutres suivantes sont un peu plus longues jusqu'à la poutre 1024 qui couvre les 6,20 m de longueur entre les deux murs. Sa portée a toutefois été réduite par la pose de deux corbeaux en pierre, 1044 et 1045, dans les murs, sous chacune de ses extrémités. Dans la partie orientale de la pièce, le plafond a été repris et les poutres actuellement en place, 1041 et 1042 reposent sur une cloison du XIX^e ou du XX^e siècle qui en réduit la portée. Il est fort probable que la charpente d'origine avait ses poutres positionnées d'est en ouest dans cette partie de la pièce, entre les murs MR1002 à l'est et la poutre 1024 à l'ouest. Ceci explique le soutien particulier conçu pour cette dernière, ainsi que sa plus forte section puisque c'est la seule à atteindre 0,26 m de hauteur contre 0,20 ou 0,22 m les autres. Toutes les poutres sont en sapin, celles d'origine (1020, 1022 et 1024) comme celles remplacées en sous-œuvre par la suite (1021, 1023, 1041 et 1042). Les pièces de bois du premier état sont équarries ou sciées en long pour former des sections quadrangulaires régulières. Elles sont soulignées à la base par un mince tore qui forme une sorte de moulure.

Les solives sont placées sur les poutres, perpendiculairement, avec un espacement d'une trentaine de centimètres. Ce sont des pièces de bois plus hautes que larges dont la base est marquée, sur les deux faces, par un chanfrein étroit un tore mince et peu saillant (fig. 17). C'est la même moulure que celle des poutres. On la retrouve sur les planchettes de calfeutrement ou closoirs

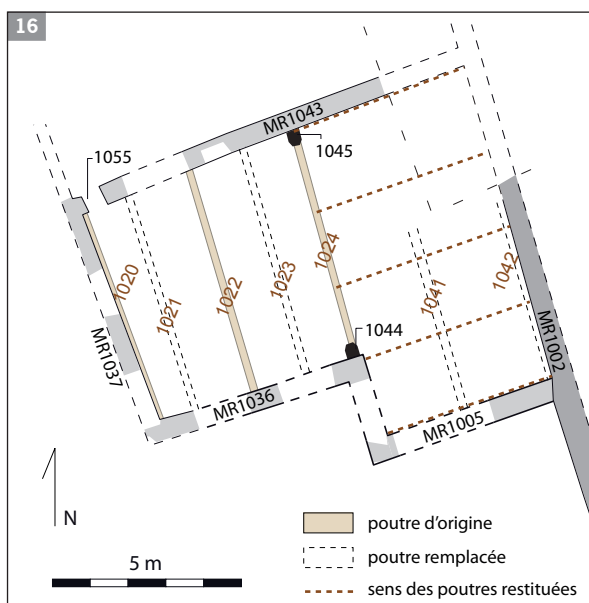
12. La mesure a été prise entre le sol et l'intrados des solives.



Fig. 15 Le plafond PL1020 de la pièce 112 au premier étage de l'aile orientale, vu de l'ouest. Dans l'angle à droite, le corbeau 1044 de soutien de la poutre 1024. Cl. L. Wozny/Inrap.

Fig. 16 Plan de la poutraison du plancher PL1020 (aile orientale, pièce 112, premier étage) avec, en noir, les corbeaux d'appui 1044 et 1045 de la poutre 1024. Fond de plan SARL NDA, V. Lelièvre/Inrap.

Fig. 17 Les solives du plafond PL1020, ici au-dessus de la poutre 1023, remplacée inefficacement puisque les solives n'y reposent plus). Vue du sud-est. Cl. L. Wozny/Inrap.



positionnés entre les solives. Les lambourdes sont également moulurées, d'une gorge centrale encadrée de réglets ou chants plats.

- DATATION

Cinq des poutres ont fait l'objet d'un prélèvement en vue d'une datation dendrochronologique. Une seule a livré un nombre de cernes suffisamment important pour repérer la date du dernier cerne en place : 1441. Cela situe l'abattage après 1442, possiblement pour un chantier autour de 1450.

À défaut d'être conforté, cela n'est pas contredit pas le décor des corbeaux. Ceux-ci, en calcaire semi dur, sont masqués par d'épaisses couches successives de peinture (fig. 18) lorsque ce n'est pas de plâtre (fig. 19). Néanmoins, on identifie nettement le décor sculpté à la base, bien visible du sol, et la moulure au-dessus. Sur le premier, un angelot porteur d'un plateau ou d'une tablette est figuré avec une coupe de cheveux que l'on peut rattacher au bas Moyen Âge sans plus de précision. Sur le second, le motif n'est pas identifiable. La modénature n'est pas non plus caractéristique : le tore rappelle, avec un peu plus de volumétrie, les moulures des poutres et des solives, mais est un élément commun de l'art gothique et de la Renaissance.

- UN CHANTIER INTERMÉDIAIRE ?

Le plafond PL1083 de la pièce 111, au premier étage de l'aile occidentale a été bâti ou restauré à une date intermédiaire entre l'état 3 et l'état 4, au tournant des xv^e et xvi^e siècles. C'est la seule de ses poutres qui a pu être datée par dendrochronologie, 1086, qui l'indique. Elle est issue d'un sapin abattu après 1495 et équarrie avec le maintien des chanfreins naturels. Il ne manque donc pas beaucoup de cernes sur la pièce de bois. Cependant, la datation de cette poutre n'est peut-être pas représentative de celle du plafond qui n'est pas particulièrement homogène. Les poutres sont de taille et de forme similaires, mais deux sont en épicéa et une, celle qui est datée, en sapin. Les solives sont espacées « tant-plein-que-vide », c'est-à-dire avec un espacement équivalent à leur largeur. Cette manière est connue à partir du xvii^e siècle (Férault 2014 : 24), mais ici et à cette époque, est-ce- que seules les solives ont été changées ou bien l'ensemble du plafond a-t-il été refait avec au moins une ancienne poutre ?¹³.



Fig. 18 Le corbeau 1044 supportant l'extrémité méridionale de la poutre 1024 (plafond PL1020). Cl. L. Wozny/Inrap.



Fig. 19 Le corbeau 1045 supportant l'extrémité septentrionale de la poutre 1024 (plafond PL1020). Cl. L. Wozny/Inrap.

13. Cela sera rediscuté au chapitre 7.

6. État 4, vers 1530

Dans le courant de la première moitié du xvi^e siècle, l'ensemble immobilier du 10 rue de l'Horloge se densifie avec l'ajout de deux volumes bâtis sur trois niveaux et la transformation des circulations de l'ensemble. Aux systèmes antérieurs de circulation, notamment verticale¹⁴, se substituent un escalier en vis bâti à l'angle des ailes méridionale et occidentale, des loggias, deux couloirs au-dessus de la ruelle interne à l'îlot et de nouvelles portes d'accès à un grand nombre des pièces de l'état antérieur. Les modifications entraînent une réduction des espaces ouverts (**fig. 20**). La grande cour est transformée pour partie en passage étroit et pour une autre en cour. Celle-ci est réduite, mais embellie par l'ouverture de fenêtres dans un style homogène et l'ajout de décors moulurés ou sculptés.

L'homogénéité stylistique des nouvelles ouvertures permet de restituer les accès et les circulations et montre que l'ensemble bâti est divisé en 3 unités indépendantes à chaque niveau.

6.1. Densification du bâti

- EXTENSION DU SUD-EST

Un des deux nouveaux volumes est bâti à l'est de la cour 01, entre les ailes méridionale et orientale auxquelles il est jointif. Il profite donc de trois murs existants, MR1005 au nord, MR1002 à l'est et MR1003 au sud. Le quatrième mur, à l'ouest, est un pan bâti dans le prolongement du mur MR1006 pour l'étendre vers le sud. Ce pan s'appuie sur la partie ancienne du mur au nord et vraisemblablement sur le mur MR1003 au sud (cela n'a pas été vérifié). Ce volume crée une pièce de 24 m² à chaque étage (espaces 08, 18 et 28)¹⁵.

L'extension du mur MR1006 n'est pas observable au rez-de-chaussée. Il y a peut-être été largement ouvert, par un grand arc, pour laisser l'espace 08 accessible à des véhicules ou des chevaux. Au premier et deuxième étage, il est construit en bugets de calcaire coquillier de 0,20 m de large ; c'est donc un mur très fin. Il est percé de plusieurs baies : une porte au sud à chaque niveau permet de faire communiquer les pièces 18 et 28 avec les loggias¹⁶. La première semble avoir été entièrement refaite : l'encadrement quadrangulaire sans aucune moulure contraste avec le style de toutes les autres portes de cet état¹⁷. La seconde a un linteau en anse de panier et un chanfrein qui court sur l'ensemble de l'encadrement. Elle mesure 1,78 m de haut sur 0,82 m de large¹⁸.

Le nouveau pan de mur, sur ses 3,40 m de longueur de façade sur cour, est également percé de fenêtres. La baie d'éclairage de la pièce 18 au premier

14. Systèmes non documentés en ce qui concernent les circulations verticales, faute de décroûtages étendus sur les murs.

15. Mesure prise au premier et au second étages. Pièce non accessible au rez-de-chaussée.

16. Porte non numérotée au premier étage et porte 1119 au second. Voir annexe 5, planches 2 et 3.

17. Photo 050, second plan, photo 051, premier plan.

18. Il s'agit de la largeur d'origine, depuis la porte a été élargie par le déplacement d'un de ses piédroits sur quelques centimètres.



Fig. 20 La maison du 10 rue de l'Horloge dans son troisième état (état 4), vers 1530.

Dessin O. Maufrais sur fond de plan SARL NDA, V. Lelièvre/Inrap.

étage a été refaite avec un agrandissement qui a effacé la baie antérieure ou avec un déplacement (dans ce cas, la baie antérieure est masquée par les enduits). Au deuxième étage, deux fenêtres éclairent la pièce 28 (fig. 21). Ce sont des ouvertures rectangulaires dont les chambranles reposent sur un cordon mouluré bien saillant et dont les montants et le linteau sont délardés par une double gorge à profil segmentaire au-dessus d'une plinthe à chanfrein plat. La fenêtre du sud, 1129, est restée dans son état d'origine, tandis que sa voisine, 1130, a été agrandie. Son appui et son allège ont été recoupés pour qu'elle se développe sur une plus grande hauteur. Cette modification n'est pas datée.

- EXTENSION DU SUD-OUEST

L'aile occidentale de la maison connaît une évolution équivalente, avec une extension méridionale. Cependant, ici, le traitement est différent. Le volume bâti ajouté s'adosse au corps de bâtiment antérieur, mais ne se développe pas jusqu'à l'aile du sud dont il reste distant de 1,10 à 1,60 m. Un passage est laissé libre, 09, probablement pour le bon écoulement des eaux de toiture (fig. 20). Le couvert du bâti antérieur est donc conservé, au moins sur l'aile méridionale. Le nouveau volume ne s'adosse pas non plus au mur occidental MR1015 de la parcelle, ici aussi pour le maintien d'un étroit espace ouvert, jointif au précédent. Le nouveau volume bâti est donc cerné d'espaces ouverts sur trois côtés : la cour 01 à l'est et le passage 09 au sud et à l'est qui sert de puits de lumière. Aujourd'hui il est ouvert sur chacun d'eux par une porte au rez-de-chaussée, mais aucune n'est d'origine.

La façade orientale sur cour de l'extension est bâtie dans le prolongement du mur MR1009 au nord jusqu'au contact du mur MR1028 au sud¹⁹. Au sud et à l'ouest, les murs MR1011 et MR1010, implantés en retour l'un de l'autre forment les façades sur le passage en L 09. Ces murs délimitent les pièces 010 au rez-de-chaussée, 110 au premier étage et 210 au deuxième étage, chacune d'environ 33 m².

Fig. 21 Façade sur la cour 01 de l'aile orientale de la maison : à gauche, l'extrémité ancienne du mur MR1006 de l'état 2 (fenêtres plus récentes), plus haute que l'extension du mur à droite, percée d'une fenêtre au premier étage (en bas), de deux au deuxième (au centre du cliché) et d'une porte donnant sur la loggia (dans l'ombre, à droite). Cl. O. Mauftras/Inrap.



¹⁹. Ce pan de construction n'a pas reçu de numéro propre. Au cours de l'état 4, le mur MR1009 est peut-être largement repris. Il n'a pas été suffisamment décroûté pour que les étapes de sa construction nous soient claires. D'ailleurs, il n'est pas possible d'exclure qu'il ait été dès l'origine aussi long qu'il est aujourd'hui.

Partout où elle est apparente, la maçonnerie des nouveaux murs est en petit appareil de moellons de calcaire dur équarris et disposés en lits horizontaux irréguliers. En effet, les moellons ne sont pas aussi bien calibrés que ceux des constructions antérieures. Leur hauteur variable occasionne l'irrégularité des assises (fig. 22). Les murs sont aussi hétérogènes entre eux. Les façades MR1009 et MR1010 ont une largeur de 0,50 m, constante sur tout leur hauteur. Le mur MR1011, en revanche, est plus mince, mais uniquement au rez-de-chaussée avec seulement 0,35 m d'épaisseur à ce niveau. Dans les étages il est aujourd'hui plus épais, mais sans doute à l'issue de doublages opérés pour compenser les désordres. En effet, le mur s'est tassé par endroits, ses parements s'ouvrent à plusieurs niveaux : si la face interne reste bien verticale (du fait des doublages ultérieurs ?), le parement externe ondule créant des épaissements ponctuels particulièrement importants entre le sommet du rez-de-chaussée et la base du premier étage (fig. 23). Ces désordres sont apparus avant l'état 5 qui tente de les résoudre (Cf. *infra* § 7.1 et 7.3).

Les ouvertures d'origine ne sont conservées qu'à l'est, sur le mur MR1009, au premier et au deuxième étage. Les pièces 110 et 210 ouvrent, chacune, sur la loggia qui les dessert par une porte et au moins une fenêtre. Les portes sont à l'extrémité méridionale du mur. On note que celle du premier étage, 1088, est construite en même temps que le mur MR1011 en retour. C'est une porte dont les dimensions s'apparentent à celle de l'aile d'en face (US 1119 au deuxième étage) : 1,74 sur 0,87 m, avec une mouluration plus sophistiquée. L'arc en anse de panier très plate est moulurée avec une série de gorges et de bandeaux plus ou moins bombés. La porte est surmontée d'une imposte. Les deux fenêtres qui percent le mur MR100 à ce niveau pour éclairer la pièce 110 sont plus récentes (fig. 24).

Fig. 22 Façade MR1010 entre l'extension de l'aile occidentale et le passage 09. On note à gauche une ancienne baie obstruée par des bugets et à droite, la fenêtre récente du premier étage. En outre, on observe à gauche (au nord), l'appui du mur MR1010 sur le mur antérieur MR1014 de façade méridionale de l'aile occidentale dans son premier état.

Cl. O. Mauftras/Inrap.



Fig. 23 Façade MR1011 entre l'extension de l'aile occidentale et le passage 09 (au centre). À gauche et à droite, des murs transversaux postérieurs faisant office de contrefort et en haut, en contre-plongée, la façade septentrionale MR1012 du corps de logis méridional. On note, les bombements superposés du mur MR1010, bien visibles dans les angles, et très marqués à la base du cliché.

Cl. O. Mauftras/Inrap.



Fig. 24 Façade MR1009 sur la cour 01 de l'extension de l'aile occidentale, ici au premier étage et au second, avec les loggias bâties devant chacun. À gauche, la cage d'escalier ES1026. Cl. M. Rochette/Inrap.



Au deuxième étage, la porte 1133 est de dimensions analogues mais sa modénature est plus simple, à chanfrein plat, de même que celle de la fenêtre 1132, à chanfrein en gorge.

- LES COMBLES DU CORPS MÉRIDIONAL

Deux fenêtres (au moins) sont percées au deuxième étage de la façade sur rue de l'immeuble, MR1001, l'une et l'autre pour éclairer la pièce 26. Celle vers l'est, est une fenêtre simple (1128), l'autre, plus à l'ouest, une fenêtre géminée (1127, fig. 25). Les deux présentent une modénature identique à celle des fenêtres de l'extension de l'aile orientale au même niveau. Seul le profil du cordon change il est un peu moins haut et un peu plus simple. C'est pourquoi nous les rattachons à la même phase, mais la maçonnerie autour des baies n'a pas été dégagée pour confirmer qu'elles ne soient pas d'origine (contemporaines du mur MR1001 et de l'état 2).

Fig. 25 Les fenêtres 1127 et 1128 au deuxième et dernier étage, mur de façade sur rue MR1001, état 4. Cl. O. Maufra/Inrap.



6.2. Nouvelles circulations

La construction d'un escalier en vis dans l'angle sud-ouest de la cour 01 et celle de quatre loggias desservant trois ailes, chacune sur 2 niveaux, assure un accès indépendant à la plupart des pièces de l'immeuble, peut-être toutes (fig. 20).

- L'ESCALIER

L'escalier, ES1026, est en vis tournant à gauche. Il est construit à l'extrémité de l'ancien passage d'entrée 017 avec lequel il communique par la porte 1025. Il est de plan hexagonal irrégulier : à l'ouest il est en appui sur le mur MR1028 prolongé du mur MR1009 et mitoyen sur 1 m de long avec les pièces 116 et 216 du sud-ouest avec lesquelles il a peut-être communiqué directement. Cependant, devant ces deux pans de murs, les marches d'origine se déploient avec régularité, sans élargissement pour former un seuil ou un palier. Au sud, l'escalier est fermé par le mur MR1123 qui est construit entre les murs MR1004 et MR1028 (il s'adosse au second au moins) et en retrait de l'extrémité de la façade sur cour MR1003 du corps méridional, qui a été démontée pour laisser place à la nouvelle circulation verticale. Ce nouveau mur est percé d'une porte à son extrémité orientale, au-dessus de la porte 1025 du rez-de-chaussée et qui donne accès à la pièce 117 du premier étage. C'est sans doute à partir de celle-ci, centrale dans le corps méridional, que l'on accédait aux salles 116 et 16. Ces deux côtés de l'escalier sont en équerre et sont les plus grands. Les quatre autres sont moins longs et disposés de sorte à ouvrir sur une loggia au nord-nord-est par une porte à chaque étage (1110 au premier, 1114 au second), à ouvrir sur la cour au nord par une fenêtre à chaque niveau, y compris au rez-de-chaussée (de bas en haut 1029, 1112 et 1113, fig. 26), à ouvrir sur une loggia à l'est, également par une porte à chaque niveau (1019, 1111, 1115) et à former un pan coupé en travers de l'angle des pièces superposées 16 et 26.



Fig. 26 La tour de l'escalier ES1026 avec son étroite façade sur cour prise entre les loggias. Vue du nord-est. Cl. O. Maufra/Inrap.

La cage de l'escalier s'élève au-delà du second étage, bien que l'immeuble n'en compte alors pas plus. Elle forme, au-dessus des toitures, une tourelle d'environ 3 m qui cloisonne la dernière révolution et s'achevait en terrasse. Celle-ci n'est pas conservée, deux niveaux supplémentaires ayant été ajoutés par la suite, mais la conservation des deux gargouilles en indique à la fois l'existence et la position (fig. 26).

La cage de l'escalier est construite en bugets de calcaire coquillier sur les pans la séparant des loggias et de la cour. Au sud, le mur MR1123 et à l'est la reprise de l'angle des murs MR1003 et MR1004 sont bâtis en petits moellons de calcaire dur irrégulièrement assisés et liés à un mortier de terre orangée avec des nodules de chaux.

- LOGGIAS OCCIDENTALES

Deux loggias sont bâties l'une au-dessus de l'autre le long de l'extension de l'aile occidentale, contre le mur MR1009 (espaces 13 au premier étage et 23 au second, fig. 20). Elles s'étendent entre l'escalier en vis au sud, qui les dessert, et un couloir bâti au nord, entre les ailes occidentale et orientale, au-dessus de la ruelle du rez-de-chaussée et de l'état antérieur. Elles mesurent 5,20 m de long et 1,10 à 1,50 m de large (respectivement au second et au premier étage). Ce sont des ouvrages charpentés, avec un garde-corps en bugets pour l'une et en bois pour l'autre (fig. 24).

Au premier étage, la loggia 13 dessert la pièce 110 et le couloir d'accès aux pièces 111 et 112, par des portes qui sont prévues dans les angles des pièces.

La porte 1052 qui dessert la pièce 112 est percée à ce moment-là dans le mur MR1037 qui remonte à l'état 3. Il n'en a été vu qu'une partie des piédroits. Elle est quasiment en face de la porte 1087 qui dessert la pièce 111 (fig. 27). Pour accéder à la pièce 114, il fallait certainement passer par la pièce 112, comme lors de l'état précédent, à moins qu'une porte ait été percée au nord du couloir 13, hors de notre champ d'investigation.

Fig. 27 La porte 1087 (à gauche) de circulation entre le couloir 13 (au premier plan) et la pièce 111 avant sont cloisonnement. Les impostes et la porte du premier plan sont plus tardives, de l'état 5. Cl. M. Rochette/Inrap.



- LOGGIAS MÉRIDIONALES

Deux autres loggias sont installées l'une au-dessus de l'autre le long de la partie orientale du corps de bâtiment méridional (15 et 25, fig. 20). Elles se développent entre l'escalier en vis à l'ouest et l'extrémité de l'aile orientale et elles ouvrent sur la cour 01 sur les 4 m de leur longueur. Elles sont percées, à chacune de leurs extrémités, d'une porte de communication avec l'escalier d'une part et avec les pièces 18 et 28 d'autre part. Ces circulations datent de l'état 4. Quatre autres portes ont été percées dans le mur MR1003, entre la loggia et les pièces 16 au premier étage et 26 au deuxième. Toutes ces portes ont été transformées après l'état 4. Nous pensons que celles de l'ouest, à l'extrémité du mur MR1003, sont d'origine. Elles sont en effet installées à une extrémité de mur, contre un angle, à l'instar de toutes les autres portes des deux étages de la maison. Les deux portes percées au milieu du mur sont sans doute mises en place plus tard, lorsque les pièces de l'aile sud seront divisées.

Les loggias du sud sont apparemment elles-aussi des ouvrages charpentés. Leur garde-corps est construit en bugets ; celui du premier étage est orné d'une frise de motifs géométriques sculptés (fig. 28). La loggia du premier étage a été murée transformée en couloir.

Fig. 28 Les coursives 15 et 25, respectivement au premier étage et au second. Le garde-corps de celle du premier a été surmonté d'un mur, MR1035, mais il est néanmoins reconnaissable à son décor disposé en frise à environ 1 m du sol du premier étage (sous la main courante restituée). Vue prise du nord. Cl. O. Maufra/Inrap.



- QU'EN EST-IL DE L'ENTRÉE ?

Avec la construction de l'escalier qui l'obstrue, le couloir central 017 ne sert plus d'entrée principale. Il reste une entrée, mais conduisant à l'escalier par la porte 1025 qui n'est pas très haute et particulièrement étroite (1,73 sur 0,65 m d'ouverture). Aujourd'hui, une entrée a été aménagée en empiétant sur la salle 06, mais cela semble postérieur à l'état 5. La distribution du décor donne l'impression que l'entrée se faisait par le nord, via le passage 03 (dorénavant couvert) qui conduit à la cour puis à l'escalier qui distribue tous les étages. La maison tourne le dos aux pièces du corps méridional au rez-de-chaussée qui restent sans doute ouvertes sur la rue et occupées par des boutiques. L'entrée septentrionale donne accès aux parties résidentielles de l'immeuble.

6.3. Décors et modénatures

Beaucoup de portes et de fenêtres de l'état 4 sont conservées et présentent un style gothique tardif ou Renaissance connu aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles. Les décors ne sont pas répartis uniformément sur la demeure. Ils sont plus abondants et plus élaborés dans la cour et dans la cage d'escalier. Ils sont un peu plus simples au premier étage et encore plus simples au second.

Ainsi, pour qui entre dans la maison par le nord, après avoir traversé le passage couvert 03 qui est assez long et sombre, se révèle la cour carrée 01, bordée de passages couverts sur trois côtés au rez-de-chaussée, de loggias sur deux côtés et de baies aux chambranles moulurés sur les deux autres dans les étages. La cour ne mesure plus qu'à peine 30 m² et sans doute semble-elle étriquée entre les quatre hautes façades qui l'encadrent²⁰, mais elle offre une forme régulière et un style homogène qui compensent la diminution de l'espace ouvert, ainsi que sa tourelle d'escalier qui donne un air de grandeur en se dégageant sur le ciel. Au demeurant, elle n'est pas si petite si on la compare aux cours des maisons nîmoises connues de la fin du Moyen Âge et du début de la Renaissance.

20. 29,30 m² exactement.

Au rez-de-chaussée seules les deux portes et la fenêtre de la cage d'escalier subsistent. Les portes ont une modénature toute simple, en chanfrein sur le linteau en anse de panier, et pour l'une, 1025, aussi sur une partie des montants (fig. 29). La fenêtre est plus élaborée. Elle reprend en partie la moulure des chambranles des fenêtres du deuxième étage (pièces 26 et 28) mais avec une variante : il y a bien deux gorges pour délarder le linteau, mais une seule sur les piédroits (fig. 30). Le chanfrein des montants s'interrompt, avant la base, comme sur la porte 1025. La fenêtre repose sur un cordon saillant formé, notamment d'un épais tore, et elle est couverte par un linteau inhabituellement haut. Celui-ci est orné d'un blason que Léon Ménard identifie comme celui d'Antoine Scatisse (Potay 2016 : 64, fig. 31). Deux personnes de cette famille ont porté ce prénom : l'aîné, connu par des documents de la fin du XIV^e siècle, et son neveu, dit *le jeune*, cité au début du XV^e siècle et qui n'eut pour descendance que des filles (Potay 2016 : 45-46). Après elles, la propriété de la rue de l'Horloge change de famille (*ibidem* : 46-47).

Au premier étage, principalement appréciable depuis le sol de la cour, la façade du nord MR1036 et le garde-corps de la loggia méridionale 15 sont ornés d'une frise. Étonnamment, celle-ci ne fait pas le tour de la cour. Dans le mur MR1036, elle a dû être installée dans une saignée et elle n'était pas ajourée, comme elle l'a certainement été en face, dans le parapet de la coursive (fig. 28, 32).



Fig. 29 La porte 1025, au sud de l'escalier ES1026, entre celui-ci et la pièce 017, autrefois d'entrée. À gauche, on distingue le montant de la porte 1019 entre l'escalier et la cour. Cl. O. Maufra/Inrap.



Fig. 30 La fenêtre 1029, éclairant la première révolution de l'escalier ES1026 depuis la cour. Cl. O. Maufra/Inrap.

Fig. 31 La fenêtre 1029, détail du blason.

Cl. O. Mauftras/Inrap.

**Fig. 32** Détail de la frise, autrefois certainement ajourée, ornant le garde-corps de la loggia 15 du premier étage.

Cl. M. Rochette/Inrap.



La porte la plus ornée est celle qui, depuis, l'escalier, donne sur la loggia 13. C'est la porte 1110 qui est surmontée d'un arc en anse de panier à moulure saillante, à la manière d'un larmier, et formées d'une superposition de trois gorges profondes (fig. 33, n° 2). Au centre de l'arc, en position de clef, la moulure est couverte par la figuration d'une sorte de parchemin. Ce motif est lisse mais l'on peut imaginer qu'il était peint d'un blason ou d'une antienne familiale (fig. 34). Le décor est du côté de l'escalier où le seuil de la porte est au niveau d'une marche élargie qui forme un palier.

Une fois la porte 1110 passée, la porte 1088 d'accès à la salle 110 se trouve immédiatement à main gauche. Son arc en anse de panier présente une moulure un peu différente, mais dans un style similaire (fig. 34, la porte à l'arrière-plan, fig. 33 n° 1). Ces deux baies sont les plus ornées de la demeure. Les autres portes, sont le plus souvent à arc en anse de panier très plate, avec un chanfrein en gorge segmentaire au premier étage ou une moulure simple (fig. 32 n° 3) et plat au second (fig. 32 n°s 4-6). Les fenêtres associent deux gorges qui ornent la majeure partie du chambranle. Une seule est d'un style un peu différent : celle du premier étage de l'escalier ES1026, la fenêtre 1112. C'est une grande baie par sa hauteur qui apporte beaucoup de lumière à la jonction des première et deuxième révolutions de l'escalier et à la porte 1110. Son encadrement et sa traverse sont soulignés de réglets qui se croisent dans les angles (fig. 35).



Fig. 33 Modénature des baies de l'état 4.

1 : 1088, porte entre la pièce 110 et la coursive 13, linteau.
2 : 1110, porte entre l'escalier en vis et la coursive 13, linteau.
3 : 1111, porte entre l'escalier en vis et la coursive 15, linteau.
4 : 1133, porte entre la pièce 210 et la coursive 23, linteau et piédroits. **5** : 1119 porte entre la pièce 28 et la coursive 25, linteau. **6** : 1115, porte entre l'escalier en vis et la coursive 25, linteau. **7** : 1129, fenêtre de la pièce 28, piédroit. **8** : MR1006, façade sur cour de l'aile orientale, cordon du deuxième étage.
9-10 : 1029, fenêtre de la pièce 26, en façade (MR1001), linteau (9) et cordon d'appui (10).



Fig. 34 Détail du linteau de la porte 1110, entre l'escalier et la loggia occidentale du premier étage (15). AU second plan, la porte 1088 surmontée d'une imposte, entre la loggia et la pièce 110.

Cl. O. Mauftras/Inrap.

Fig. 35 La fenêtre 1112 de l'escalier au premier étage, vue de la cour.
Cl. O. Maufra/Inrap.



6.4. Couverts et datation

Les couverts sont inégalement conservés sur les extensions de l'état 4.

À l'ouest, les plafonds du rez-de-chaussée (pièce 010) et du premier étage (pièce 110) ont été remplacés après l'état 4. La toiture également, mais l'on en voit la trace sur le mur MR1014, au nord de la pièce 210. Là, le parement du mur, dont on rappelle qu'il est antérieur à l'état 4, a été entaillé en biais pour encasturer l'extrémité d'un pan incliné vers l'ouest (fig. 36). Cette trace et le degré d'inclinaison permettent la restitution d'une toiture à pente unique et un écoulement des eaux de ruissellement vers le passage ouvert 09 à l'ouest, ou bien une bâtière asymétrique avec un pan très long à l'ouest et un beaucoup plus court à l'est pour être, de ce côté, au-dessus des baies de la façade MR10009.

La toiture de la pièce 210 était donc plus basse que celle de la pièce voisine 211, peut-être parce que cette dernière était disposée avec un écoulement vers l'espace ouvert du sud et que l'ajout de l'extension a nécessité la récupération des eaux de ce pan ancien pour les dévier vers l'ouest.

Fig. 36 L'angle nord-ouest de la pièce 210 et la ligne de toiture du premier couvert. La toiture a été insérée dans le parement du mur antérieur MR1014 puis, le vide laissé dans la maçonnerie après le démontage du pan de toit a été colmaté par des moellons disposés irrégulièrement. On note, en bas à gauche, l'appui de la façade MR1010 sur le mur MR1014 (avec quelques moellons qui manquent) et dans les sondages du haut, la reprise du mur MR1014 en hauteur, au cours de l'état 5. Vue du sud-est.

Cl. O. Maufra/Inrap.



En outre, le niveau de la base de la nouvelle toiture, à l'ouest, indique que le plancher était un peu plus bas qu'aujourd'hui, mais à peine si l'on en croit le niveau du seuil de la porte 1133 d'accès à la pièce. Même ainsi, une large partie occidentale de la pièce n'avait pas assez de hauteur pour être habitable.

Le plafond du premier étage et la toiture de l'extension de l'aile orientale sont encore en place.

Du plafond PL1103 qui couvre la pièce 18, il n'a été observé que les poutres, les solives et les entrevois étant masqués par un faux plafond (fig. 37). C'est un ouvrage à trois poutres dont deux de rive, toute tendues d'est en ouest, entre le mur MR1002 dans lequel elles ont été proprement insérées et l'extension de la façade MR1006 (fig. 38). L'ouvrage comporte une particularité technique : la poutre centrale 1104 est creusée d'une gorge sommitale et longitudinale pour recevoir une solive dont la fonction n'a pas été déterminée (d'armature ?). Les poutres sont soulignées, à la base, sur les deux côtés et sur toute leur longueur, d'une moulure simple qui rappelle celle du plafond de la grande salle 112 de l'état antérieur. C'est un tore pris entre deux fines rainures (fig. 38).

Une seule poutre a été prélevée pour une analyse dendrochronologique. Celle-ci n'a malheureusement pas donné lieu à une datation²¹.

À l'étage au-dessus, la pièce 28 est couverte par la toiture TO1059 qui était apparente. En témoigne son traitement en intrados, tel un plafond en pente. Elle est aujourd'hui largement masquée par un faux plafond, néanmoins il a pu être observé que les chevrons étaient disposés entre les murs MR1002

21. C'est la poutre centrale 1104, la plus large. Elle n'a malheureusement livré que 44 cerne, insuffisants pour permettre un calage chronologique.

Fig. 37 Le plafond de l'extension de l'aile orientale, au premier étage (pièce 18), vu de l'ouest.
Cl. L. Wozny/Inrap.



Fig. 38 Détail de la poutre de rive méridionale 1103 avec sa moulure à la base (atténuée par les couches de peinture) et le bouchage du trou d'ancrage dans le mur MR1002, réutilisant les moellons du mur mais un mortier différent.
Cl. L. Wozny/Inrap.



à l'est et MR1006 à l'ouest et sur la panne 1059 disposée entre les deux et auxquels ils sont perpendiculaires. Ils supportent le voligeage. Des closoirs ont été disposés entre les chevrons pour fermer tous les espaces vides (fig. 39).

La poutre 1059, équarrie, provient d'un épicéa abattu après 1523, indiquant une toiture construite vers 1530. C'est la date de l'extension de l'aile orientale vers le sud. L'homogénéité stylistique des ajouts de l'état 4 incite à croire que les ajouts et modifications ont été le fait d'un même programme réalisé dans le cadre de chantiers qui se sont rapidement succédés.



Fig. 39 Détail de la partie visible de la toiture T01059 couvrant la pièce 28 (extension de l'état 4 de l'aile orientale). Cl. O. MaufRAS/Inrap.

7. État 5, 1650-1750 environ

Environ un siècle après les modifications de l'état 4, on assiste à de nouveaux travaux qui affectent plusieurs parties de l'immeuble. Leur ordre chronologique n'est pas connu dans la mesure où ils interviennent dans des espaces différents, sans contact entre eux et où ils ne sont, pour la plupart, non datés. Ce chapitre présente ceux que nous rattachons au XVII^e siècle et au début du XVIII^e.

Les travaux de cette période concernent principalement la modification des couverts du rez-de-chaussée et du premier étage, mais l'on assiste aussi à deux mouvements évolutifs contradictoires : d'une part le développement du bâti sur les espaces ouverts secondaires de la parcelle, d'autre part la création d'un puits de lumière (fig. 40). Enfin, la division de l'immeuble en plusieurs ensembles est effective avec le détachement de certaines parties au profit des propriétés voisines.

7.1. Réfection des couverts du rez-de-chaussée

Trois espaces du rez-de-chaussée nous ont été accessibles, l'actuel porche d'entrée de l'immeuble qui occupe le quart occidental de la pièce 06 et les pièces 010 et 011²² de l'aile de l'ouest. Tous sont couverts de voûtes d'époque moderne. Deux de ces voûtes sont bâties suite au changement d'affectation de l'espace qu'elle couvre, en premier lieu la pièce 06 qui devient l'entrée de l'immeuble. D'autres pièces du rez-de-chaussée sont voûtées : ce sont les pièces 016 et 017 du corps de bâtiment méridional et les salles 012 et 014 de l'aile orientale. Elles l'ont peut-être été au même moment.

- NOUVEAU PORCHE D'ENTRÉE

C'est au plus tard au cours de l'état 5 que l'entrée principale de l'immeuble est modifiée. On accède toujours à la cour 01 et à l'escalier en vis par la ruelle du nord et le passage 03, mais au sud, le passage 017 change de fonction. Il reste une entrée depuis la rue, mais pour la seule moitié occidentale du corps de bâtiment méridional et non pour l'ensemble de l'immeuble. Pour accéder à ce dernier depuis la rue principale, un nouveau passage est aménagé entre celle-ci et la cour 01. Il est mieux centré sur la cour puisqu'il en occupe toute la largeur disponible. Il a été bâti sur l'emprise de l'ancienne pièce 06 dont il occupe la moitié. L'autre moitié de la salle, 07, reste certainement à usage de boutique (fig. 40). Le porche offre un passage de 9 m de long sur 4 m de large. Avec ses quelques 3 m de hauteur au centre, il permet l'entrée des chaises à porteur et des voitures à cheval.

Le porche est couvert d'une voûte d'arêtes à trois travées et lunettes latérales. Les arêtes ne prennent en effet pas naissance sur des piliers mais directement sur les murs latéraux (fig. 41). La maçonnerie de ceux-ci, ni celle du couvrement n'ont été mises à nu pour vérifier la chronologie, mais la forme de la voûte signale un ouvrage de la fin du XVII^e siècle ou du XVIII^e. Il n'est pas impossible que le porche ait été créé dès l'état 4, au moment de

22. Celle-ci sera traitée au chapitre 7.2.



Fig. 40 La maison du 10 rue de l'Horloge dans son quatrième état (état 5), XVII^e-XVIII^e siècles.
 Dessin O. Maufras sur fond de plan SARL NDA, V. Leliève/Inrap.
 Cl. L. Wozny/Inrap.

Fig. 41 Le porche 06, vu de la cour 01 (du nord-est. À droite, la porte 1019 d'accès à l'escalier en vis. Cl. O. Maufra/Inrap



la construction de l'escalier en vis notamment, et de l'abandon du passage 017 comme entrée principale, mais ce n'est qu'au cours de l'état 5 qu'il est couvert. Aujourd'hui, une cloison en réduit la largeur de moitié.

- **PIÈCE 010**

L'autre pièce du rez-de-chaussée qui a pu être visitée est dans l'extension du sud de l'aile occidentale. La pièce 010 a été couverte par une voûte, certainement en remplacement d'un plafond-plancher en bois.

La voûte est à croisée d'arêtes. Elle repose sur quatre piliers bâtis dans les angles de la pièce 010, contre les murs de l'état antérieur (fig. 40).

Chronologiquement, la construction intervient après que les murs MR1010 et MR1011 aient été construits, soit dans le cadre du même chantier (état 4), soit d'un chantier ultérieur, ce que nous retenons, celui de l'état 5. La voûte n'a aucun caractère stylistique particulier qui permette de la dater.

Techniquement, l'ouvrage est autoporteur. *A priori*, ce n'est donc pas lui qui a occasionné les désordres observés dans le mur MR1011 (cf. *supra*, fig. 23). La minceur de ce mur (0,35 m au centre) est certainement à l'origine de sa détérioration et la construction de la voûte a pu constituer une première solution. À défaut de conforter le mur, au moins lui épargne-t-elle le poids du plancher du premier étage.

7.2. Transformation de l'aile occidentale

L'aile occidentale fait l'objet d'autres travaux qui ont, pour la plupart, occasionné la reconstruction des planchers et celle d'au moins une toiture.

- **CRÉATION D'UNE COURETTE**

L'intervention la plus importante concerne la création d'un puits de lumière au sein de l'aile. Il est positionné contre le mur MR1015 qui sépare l'immeuble de celui du 14bis, au milieu de l'espace du nord. La création se fait par la construction du mur MR1016, presque parallèlement au mur MR1014 mais très en biais dans le bâti du corps. C'est un mur très épais au rez-de-chaussée

(1,20 m) et plus mince dans les étages (fig. 40). Il est aujourd'hui en limite de propriété et il n'a pas été possible de visiter les espaces au-delà.

Le mur MR1016 forme une cloison dans sa partie orientale, entre les pièces méridionales superposées et réduites 011, 111 et 211, et un espace couvert hors emprise. Dans sa partie occidentale, c'est un mur de façade secondaire ouvrant sur un espace ouvert d'emprise réduite. Aucune porte ne communique aujourd'hui de part et d'autre, mais les enduits masquent peut-être, à tous les étages, des circulations obstruées. Le mur oriental de ce corps de bâtiment, MR1009, présente au premier et au deuxième étage une niche contre l'angle qu'il forme avec le mur MR1016, au-delà de ce dernier. Ces niches sont certainement d'anciennes portes d'accès, depuis les couloirs 13 et 23, aux salles du nord-ouest, mais ces accès ont-ils été condamnés au cours de l'état 4 ou postérieurement ?

La courette est hors de la propriété étudiée. Elle n'a été qu'observée par les baies des pièces 011 et 111c. Elle n'a pas été mesurée, mais montre des dimensions très modestes. Elle a une longueur d'environ 6,50 m pour une largeur de l'ordre de 2 m. Les pièces 011 et 111c y prennent la lumière et l'aération. Aujourd'hui, la maison du voisin, au nord, s'en éclaire et il n'est pas impossible que le mur MR1015 ait été percé pour y donner accès, soit par une porte, soit par des fenêtres.

CRÉATION D'UNE CAVE

La pièce centrale de l'aile occidentale de l'immeuble se trouve donc dorénavant réduite, mais aussi largement détruite puisque, pour faire les travaux il a fallu démonter la cloison antérieure et tous les planchers. Les commanditaires ont profité de cela pour réorganiser les espaces. En premier lieu, une cave a été installée au rez-de-chaussée (011).

C'est une cave semi-enterrée qui a été creusée entre les murs MR 1009, MR1014, MR1015 et MR 1016. Les fondations des trois premiers ont été mises à nu, ce qui est bien perceptible sur le mur MR1015 (cf. *supra* fig. 5). Le nouveau mur longitudinal, MR1016, a été bâti en appui sur les murs MR1009 et MR1005, avec assez de profondeur pour constituer le parement de la cave. Les deux murs latéraux portent la voûte en berceau, VT1017, qui couvre la cave et supporte le plancher du premier étage. Cette voûte est percée de trois soupiraux : deux au nord qui prennent la lumière dans le nouveau puits de lumière, et un au sud-ouest, percé à l'extrémité du mur MR1014, qui prend le jour dans la courette 09e (fig. 42, 43).

On accède à la cave par la porte 1013, que nous avons présentée dans l'état 2 du fait de son style, mais qui pourrait tout aussi bien être en remploi et avoir été insérée dans le mur au cours de l'état 5. Son arrière voussure est en effet composée d'une grande dalle de calcaire identique à celles qui forment le couverture du soupirail du sud-ouest (fig. 10, 43). Un escalier en pierre adossé au mur MR1009 et à volée droite permet le franchissement du dénivelé : le sol de la cave est 1,10 m plus bas que celui du rez-de-chaussée.

En revanche, l'ancienne porte d'accès 1018, à l'ouest, est bouchée avant que ne soit construite la voûte qui s'adosse sur les dalles d'obturation.

- CABINET OU BOUDOIR

Au premier étage, et à la suite de la construction de la cave, l'espace 111 est cloisonné de sorte à isoler deux petites pièces et à leur réserver un couloir de desserte. Le caractère précieux de ces salles, uniquement décelable à la

Fig. 42 Le mur septentrional de la cave 011 et ses soupiraux (vus du sud-est). Un soupirail est derrière le réfrigérateur du premier plan, l'autre est au-dessus des vélos. Cl. O. Mauftras/Inrap.



Fig. 43 Le soupirail du sud-ouest de la cave 011, vu de l'extérieur (du sud, de la courette 09e). Cl. O. Mauftras/Inrap.

forme des plafonds, ainsi que leur taille réduite, les désignent comme des espaces privés : chambre et boudoir ou chambre et cabinet.

L'espace disponible au premier étage est un peu plus grand que celui de la cave, parce qu'à ce niveau le mur MR1016 est de bien moindre largeur. La superficie habitable est de 47 m². Elle a été scindée en trois parties par des cloisons très minces de buges (MR1011) : un couloir en L est réservé le long des murs MR1014 au sud et MR1015 à l'ouest (espace 111a, **fig. 40**). Une pièce de 23,50 m² est installée au nord-est (111b), contre une autre petite pièce de 9,75 m² au nord-ouest.

Le couloir ouvre d'un côté, au nord, sur le nouveau puits de lumière par une porte (aujourd'hui inaccessible) et de l'autre, à l'est par la porte 1087 de l'état antérieur. C'est aussi du couloir que l'on accède, par deux autres portes, aux pièces 111b et 111c. La disposition a manifestement visé à éviter toute circulation en enfilade.

La pièce 111b, bien que la plus grande des deux, n'atteint pas la superficie des plus grandes pièces de la demeure. On y voit donc une chambre plutôt qu'un salon. On y accède soit depuis le couloir 011a, soit depuis le couloir 03, et de ce côté par la porte 1135 percée dans le mur MR1009, à l'angle qu'il forme avec la nouvelle cloison MR1101 (**fig. 40**, cf. supra **fig. 27**). C'est une large porte (1,10 m) qui laisse supposer que la pièce peut servir de réception pour un groupe restreint de personnes. Elle est dotée d'une cheminée et surtout d'un plafond en forme de dôme, PL1079 (**fig. 44**). Celui-ci donne tout son cachet à l'ensemble. Il paraît d'autant plus haut que la pièce est étroite, il est de forme rectangulaire à la base et ovale au sommet. Les arêtes d'angle sont couvertes par des couvre-joints moulurés, de même que le médaillon central. Il conserve des restes de peinture blanche sous sa peinture bleue, mais pas de motif peint. Il est de nature à en avoir reçu cependant. Les voliges de

Fig. 44 La pièce 111b vue de l'ouest, avec sa cheminée, sa grande porte d'entrée et son plafond en forme de dôme. On note, à droite, la cloison séparant la pièce du couloir 111a, et, à l'arrière-plan, la porte d'entrée 1087 de celui-ci.
Cl. M. Rochette/Inrap.



lambris qui forment les voutains ont fait l'objet de trois prélèvements dont un a donné lieu à une datation : la planche 1079 provient d'un sapin abattu après 1644. Le plafond et, par extension, les travaux sur l'aile occidentale sont ainsi attribuables au milieu ou à la seconde moitié du XVII^e siècle²³.

La pièce 111c, bien que plus de deux fois plus petite, reçoit un traitement similaire. Elle n'a pas de cheminée mais un plafond en bois et en voûte d'arêtes surbaissée (fig. 45). La clef est joliment moulurée et pendante et les voutains sont ornés de faux et vrais couvre-joints qui forment un treillis et évoquent l'intrados d'une tonnelle ou d'une gloriette. Ici non plus le revêtement d'origine n'est plus apparent. Cette pièce a pu servir de boudoir.

L'éclairage est assez parcimonieux dans ces nouveaux espaces. La pièce 111b n'a que deux fenêtres. L'une est une imposte au-dessus de la porte donnant sur le couloir (fig. 44) : elle ne reçoit la lumière qu'indirectement, par les deux impostes percées, sans doute dans le courant de l'état 5 au-dessus de la porte 1087 qui ouvre elle-même à proximité de la loggia 03. L'autre est un petit fenestron au sommet de l'angle du mur MR1016 et de la cloison MR1101. Le mur MR1016 n'est pas rectiligne au premier étage ; il observe un plan en chicane, et c'est au niveau de ce décrochement que la baie est percée, sur une vingtaine de centimètres de large. Elle ouvre sur le puits de lumière.

Le boudoir est, de ce point de vue, mieux loti. Il dispose d'une fenêtre ouvrant au nord sur le puits de lumière. La fenêtre ancienne a été remplacée par une plus grande qui assure un bon éclairage par temps ensoleillé. Ici aussi le soleil ne pénètre pas directement, du fait de l'orientation de la façade MR1016, mais aussi parce que le puits de lumière est encaissé.

23. Le nombre de cerne manquants est plus difficile à estimer sur une planche que sur une poutre. Il est donc difficile de mesurer combien de cernes manquent.

Fig. 45 Le plafond PL1082 de la pièce 111c, un boudoir ? La fenêtre en bas du cliché est au nord et ouvre sur le nouveau puits de lumière.
Cl. M. Rochette/Inrap.



- RÉFECTION DES COUVERTS

Enfin, les plafonds des pièces 111b et 111c n'étant pas porteurs, il a été nécessaire de les surmonter d'un autre ouvrage de support de plancher : le plafond PL1083. Celui-ci a déjà été présenté dans un chapitre précédent (§ 5.3) parce que nous le pensions de l'état 3. La chronologie relative ne l'interdit pas, mais techniquement il est plus logique de le situer dans l'état 5²⁴. En particulier parce que dans cet état on exhausse le mur MR1014 et l'on refait la toiture au-dessus de la pièce 211. Cet exhaussement est rendu nécessaire par la création des pièces à plafond voûté en bois : le plafond-plancher PL1083 est bâti à 4,50 m du sol du premier étage et il a sa surface de circulation 0,70 m au-dessus de celle de la coursive 23 qui dessert la pièce 211 au deuxième étage. La hauteur habitable de cette dernière est sans toute devenue insuffisante, d'où la surhausse. La nouvelle toiture, TO1066, a fait l'objet de plusieurs prélèvements, mais aucun n'a permis de datation par l'analyse dendrochronologique. Nous rappelons que la poutre du plafond-plancher P1083 de l'étage au-dessous est issue d'un arbre abattu après 1495 : c'est probablement un bois d'un couvert antérieur employé dans le chantier du XVII^e siècle.

Dans la pièce voisine 210, après la surhausse du mur MR1014, la toiture est aussi refaite, à une plus grande hauteur, mais pas immédiatement. En effet, ici, la seule poutre datée (1058 de la toiture TO1058) est équarrie dans un sapin abattu après 1700.

24. Dans le catalogue des US et des faits il est enregistré antérieur aux plafonds PL1082 et PL1079 parce que, sur le terrain, ceux-ci nous ont paru être construits en sous-cœuvre.

7.3. Réduction de l'aile orientale

D'autres modifications interviennent dans le courant du XVII^e ou du XVIII^e siècle. Elles sont concentrées au nord de l'aile orientale.

- DÉMEMBREMENT

Les deux très grandes salles du nord de l'aile orientale sont amputées sur presque toute leur longueur de leur frange orientale, sur environ 2 m au sud et 3,50 m au nord. Cela fait suite à la construction d'un mur nord-sud, MR1047, qui remplace le mur de limite de la propriété MR1002 dans sa partie septentrionale, mais qui est bâti en retrait. Le mur est appuyé au nord contre la façade MR1046 et au sud contre un mur perpendiculaire (MR1125) qui, selon les étages, présente une largeur différente. Au premier c'est une mince cloison de 15 cm d'épaisseur (fig. 40).

Le nouveau mur n'est pas une simple cloison, mais un mur porteur de 0,50 m d'épaisseur. Aujourd'hui il sépare deux propriétés et c'est probablement le cas depuis l'état 5. Le mur MR1002 est sans doute abattu au nord, mais il ne l'est pas sur toute la longueur du mur MR1047 qui le double. Au sud et au premier étage, les deux murs se font face et limitent un espace très étroit, immédiatement au nord du mur MR1125, qui semble inaccessible depuis les deux immeubles mitoyens (8 et 10 rue de l'Horloge). C'est peut-être un réduit condamné sous un escalier du voisin.

Cette réduction de la largeur de l'aile au profit de la maison voisine est accompagnée de plusieurs modifications.



Fig. 46 . Le couloir 03 et dans son prolongement ma loggia 03 au premier étage de la maison (vus du nord). A gauche, la porte d'accès à la salle 112 et son emmarchement. A droite, les ouvertures vers la pièce 11b et le couloir 111a. .

Cl. M. Rochette/Inrap.

D'une part, c'est sans doute à ce moment-là que les pièces 012 et 014 du rez-de-chaussée sont voûtées. Cela engendre un changement de niveau des sols du premier étage qui sont dorénavant un peu plus haut. En témoignent les seuils des portes entre le couloir 13 et les pièces 112 et 114. C'est probablement à ce moment-là que l'on construit quelques marches devant la porte 1048 (fig. 40) et une nouvelle porte est percée pour accéder à la pièce 112, en remplacement de la porte 1052 qui est bouchée et elle-aussi avec des degrés devant le seuil (fig. 46).

Au premier étage toujours, la salle 112, en L, est divisée en deux pièces (112 et 113). La seconde, 113, est très peu éclairée n'ayant qu'une toute petite façade sur la cour 01. C'est probablement à ce moment qu'est percée la porte d'accès entre cette pièce et la chambre 18 au sud. Les pièces 18, 113 et 112 sont en enfilade mais accessibles d'un côté par le couloir 03, de l'autre par la coursive 05.

Enfin, la pièce 114 a son plafond refait à cette occasion. Celui-ci, PL1074, a ses poutres tendues d'est en ouest entre le nouveau mur MR1047 et l'extrémité du mur MR1037 qui vient d'être refaite. Les solives sont disposées sur les poutres, perpendiculairement avec un écartement tant-plein-que-vide qui autorise des ais d'entrevous disposés en long et non en travers (fig. 47). Cette façon de faire est bien connue au XVII^e siècle et c'est le seul indice de datation absolue dont nous disposons, les prélèvements pour analyse dendrochronologique n'ayant pas livré de date d'abattage.

Fig. 47 Le plafond PL1074, nouveau couvrement de la salle 114 après sa réduction. Vue du sud-ouest. Cl. M. Rochette/Inrap.



- DES CHEMINÉES SUPPLÉMENTAIRES

À l'époque moderne, la maison est dotée de cheminées dans plusieurs pièces. Nombreuses sont celles qui ont été refaites. L'aile nord en conserve une typique du XVII^e siècle, 1134, au deuxième étage.

La cheminée 1134 est installée contre la partie septentrionale du mur MR1037 qui vient d'être refaite, dans la pièce 214. C'est une cheminée de cuisine, avec son potager et un petit placard attenant qui peut-être plus récent (fig. 48). Elle a été en partie démontée pour le passage de tuyauteries, mais sa hotte est encore en place, avec sa forme de coupole, dite « en mausolée » dans les prixfaits du XVII^e siècle nîmois qui en fournissent la datation (information orale de Corinne Potay).

Fig. 48 La cheminée 1134, « en mausolée ». Cl. O. Mauftras/Inrap.



La cheminée a en outre l'intérêt de montrer que dans l'immeuble, la cuisine ou une des cuisines se trouve au deuxième étage, loin du point d'eau de la cour. L'ensemble immobilier est divisé en plusieurs logis à cette date (Potay 2016), dont le nombre et la forme n'ont pas été identifiés

7.4. Nouvelles extensions

Enfin, à l'époque moderne, de nouvelles extensions voient le jour. Au nord, un volume bâti est ajouté dont on ne sait s'il appartient à l'immeuble du 10 rue de l'Horloge ou à une propriété au nord de l'îlot. Au sud-est, des réduits sont aménagés sur plusieurs niveaux dans le passage en L 09 et le corps méridional est exhaussé d'un étage sur sa moitié occidentale.

- EXTENSION DU NORD-EST

À l'extrémité nord de l'aile orientale, un espace bâti est ajouté sur trois niveaux. Au rez-de-chaussée (pièce 015) et au premier étage (115), l'espace est hors de la propriété étudiée, accessible soit depuis la maison voisine du nord, soit depuis celle du nord-est. Il appartient à l'une ou à l'autre (fig. 40). Au deuxième étage, la pièce 215 est rattachée à la maison du 10 rue de l'Horloge. Ce rattachement est sans doute récent et la construction n'est sans doute pas une extension de la maison du sud mais d'une demeure bâtie au nord de l'îlot, rue Littré.



Fig. 49 La ruelle est-ouest en cœur d'îlot, vue de l'est (de la pièce 215 au deuxième étage). A gauche, l'extrémité de la façade MR1046 (pièces superposées 114 et 214), puis, la façade de la maison du 14bis rue de l'Horloge avec sa croisée, puis la façade du 14. Cl. M. Rochette/Inrap.

Chronologiquement, l'espace est formé par la façade occidentale MR1071 qui vient en appui sur les façades perpendiculaires de deux maisons antérieures : MR1072 au nord et MR1046 au sud. À l'est, le mur non observé MR1102 ferme l'espace. Le mur MR1071 est construit en bugets de calcaire coquillier, il est donc attribuable aux XVI^e, XVII^e ou XVIII^e siècles.

En l'absence d'analyse des maisons riveraines, il n'est pas possible de mieux caractériser cet espace. On note toutefois qu'il vient barrer la ruelle est-ouest qui se développe en cœur d'îlot et réduit l'éclairage des pièces 014, 114 et 214 de la maison du 10 rue de l'Horloge (fig. 49).

- RÉDUITS DU SUD-EST

Entre le corps méridional et l'aile orientale de la maison, le passage en L est réaménagé. Dans un premier temps y sont implantées des constructions visant à conforter la faiblesse du mur MR1011, puis celle-ci sont utilisées pour cloisonner trois petites pièces entrecoupées de courettes (fig. 40, 50).

En premier lieu le mur MR1011 est doublé par les parements 1031 à l'ouest et 1061 à l'est qui en doublent l'épaisseur (fig. 50). Ce confortement intervient sans doute très vite après la construction du mur MR1011, dès l'état 4 donc, et se trouve insuffisant



Fig. 50 Détail du bâti au sud-ouest de l'immeuble, état 5.
 Dessin O. Maufas sur fond de plan SARL NDA, V. Lelièvre/Inrap.

puisqu'il lui-même se déforme sous l'effet des descentes de charge du bâtiment (cf. *supra* fig. 08). Au cours de l'état 5, un arc rampant est ajouté. Il est tendu entre les murs MR1012 au sud et MR1011 au nord, s'adossant sur le doublage 1031 (fig. 50, 51). Il est probable qu'à l'est un arc similaire ait été bâti, mais cela est aujourd'hui masqué. Cet arc forme un contrefort. Il est surmonté d'un pan de mur qui s'élève sur au moins 2,20 m et maintient sur toute cette hauteur l'écart entre les façades des corps méridional et occidental de l'immeuble.

Par la suite, peut-être assez rapidement, les doublages 1031 et 1061 sont repris en hauteur pour former la base de deux voûtes en berceau qui couvrent chacune une partie de l'ancien passage. Ces couvertures sont cloisonnées par des murs (deux ont été enregistrés, MR1062 et MR1063) qui s'élèvent sur deux niveaux et forment les façades de petits réduits au premier étage (pièces 19a et 19c) et au second (29a et 29c, fig. 50). Sur le bras occidental de l'ancien passage en L, une autre petite pièce est aménagée, sans doute elle-aussi sur un arc de contrefort. La construction est largement masquée et c'est sa façade septentrionale, MR1030, en bugets de calcaire coquillier, qui signale une réalisation d'époque moderne.

Au rez-de-chaussée, il n'y a pas de cloisonnement. Le passage en L reste libre. Il persiste à recevoir les eaux des toitures avoisinantes : c'est sans doute pour cela qu'il n'a pas été entièrement bâti, pour que l'écoulement puisse se faire.

Ce dernier est énigmatique. Le maintien de deux parties non couvertes sur le passage, 09b au sud et 09e à l'est, permet la réception des eaux des toits environnants. Une partie du toit de la pièce 211 s'y déverse, ainsi qu'une partie de celui de la pièce 210, mais celui-ci diminué depuis la reconstruction de la toiture avec une bâtière symétrique qui rejette autant dorénavant autant d'eau vers la cour 01 que vers le passage en L 09. Le corps de bâtiment

Fig. 51 Le passage couvert 09c vu de la cour 09b (de l'est). À droite, percé d'une porte, le mur MR1011 de l'état 4. À droite derrière la gouttière, le doublage 1031 qui est bombé à la base et qui s'élargit au sommet en arc pour soutenir le mur MR1062. Au centre, en bas, le passage couvert et l'arc 1060 formant contrefort.

Cl. O. Maufas/Inrap.

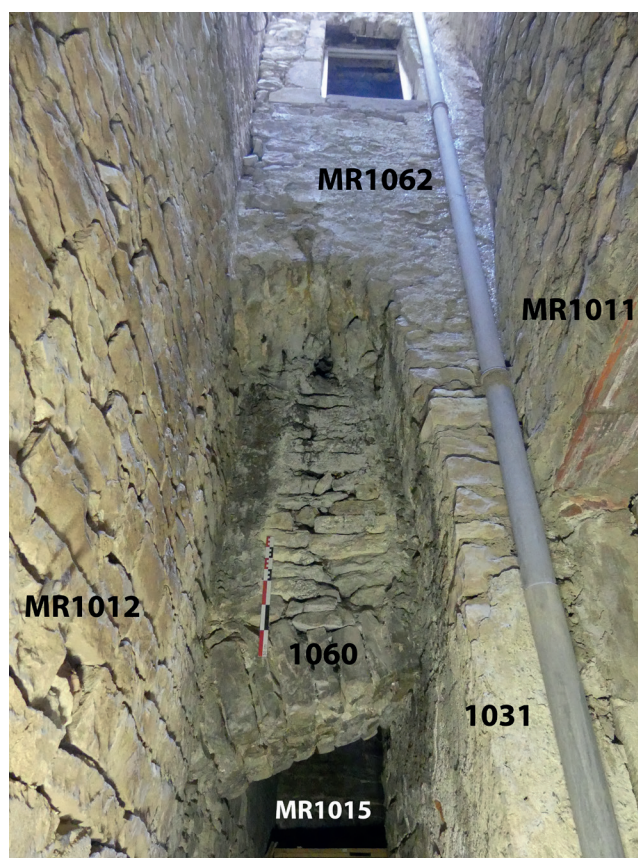




Fig. 52 L'angle sud-ouest de la pièce 216 (corps méridional, deuxième étage) à l'emplacement des reprises. À gauche la façade MR1001 avec sa maçonnerie d'origine à la base (état 2), l'emplacement d'une panne de la première toiture (A) et au-dessus la reprise de l'état 5. À droite, la reprise d'exhaussement du mur MR1015 (état 5) adossée contre la partie ancienne du mur MR1001 et (hors champ) chaînée à la reprise de la façade. Cl. O. Maufra/Inrap.

méridional est refait au cours de l'état 5 et à cette occasion la pente de son toit est modifiée, renvoyant toutes les eaux vers la rue de l'Horloge. Au sol, l'eau descendue des toits pouvait s'infiltrer, mais la pente actuelle vers l'est et le traitement en creux du sol, comme une large gouttière, suggèrent la présence d'un avaloir et d'un puisard sous l'espace 09a (aujourd'hui obstrué). Le passage en L est en effet trop bas, et surtout bloqué par la construction de la cave 011 d'un côté et par l'escalier en vis de l'autre, pour s'écouler vers la cour 01 ou vers la rue.

- TROISIÈME ÉTAGE

La dernière extension d'époque moderne est l'ajout d'un étage sur une partie de l'immeuble. C'est la moitié occidentale du corps de logis méridional qui profite de cet exhaussement.

Les murs MR1001, MR1015 et MR1012 sont repris au deuxième étage qui, de comble, devient espace d'habitation (fig. 52). La façade MR1001 est en effet surélevée d'environ 1,50 m à ce niveau, et de 2,50 m supplémentaires pour former le troisième étage. Au nord, le mur MR1012 est surélevé sur une bien plus grande hauteur (fig. 53) puisque la toiture est refaite avec une pente unique vers la rue.

Cette modification nécessite la reprise des circulations verticales. La tour de l'escalier en vis est surélevée à cette occasion, sur deux niveaux. Elle dessert le troisième étage et forme aujourd'hui une petite pièce au quatrième, qui fut peut-être une terrasse lors de sa création²⁵.

La surélévation de la tourelle d'escalier est en budgets de calcaire coquillier, matériau abandonné avant le XIX^e siècle. C'est l'unique indice de datation ; XVIII^e siècle au plus tard.



Fig. 53 Le troisième étage du corps méridional, dominant les toitures du reste de l'immeuble, vu du nord. On remarque en particulier la reprise du mur MR1012 qui, au niveau du deuxième étage présente son appareil régulier de l'état 2 et au-dessus deux reprises. La première est de l'état 5. La seconde est ponctuelle.

Cl. O. Maufra/Inrap.

²⁵ La circulation vers le troisième étage n'est plus assurée par l'escalier en vis aujourd'hui, mais par une volée droite depuis le dernier palier de celui-ci vers la pièce 317 qui accueille un autre escalier vers le sommet de la tourelle. Cette disposition remonte peut-être à l'état 5. Nous ne l'avons pas observé.

8. Conclusion

Les observations ponctuelles et disséminées dans l'immeuble des 10-12 rue de l'Horloge ont permis la perception de quelques grands moments de son évolution entre le début du xv^e siècle et le courant du xviii^e siècle. Avant cette date, la parcelle était peut-être déjà bâtie, mais rien ne renseigne ce qui l'occupait. Après le xviii^e siècle, les bâtiments ont continué d'être transformés, notamment par l'agrandissement de nombreuses fenêtres, mais cela n'a pas été enregistré.

La donnée recueillie n'est toutefois pas assez importante pour assurer que l'évolution perçue soit juste. Les chantiers ont sans doute été bien plus nombreux que ceux observés. Les datations aussi peuvent être trompeuses comme il a été observé avec le plafond-plancher PL1083 qui semble remployer au xvii^e siècle une poutre de la fin du xv^e ou du début du xvi^e siècle. De même, le blason d'Antoine Scatisse, qu'il se réfère à l'oncle ou au neveu, derniers descendants mâles de la famille, ne peut être postérieur à la mort du dernier, au début du xv^e siècle, et ne saurait donc être datant de la fenêtre dont il orne le linteau. Il y est certainement en remploi puisque la fenêtre en question participe d'un programme de remise de la maison au goût du jour qui est daté par un de ses ouvrages de charpente vers 1530.

Nonobstant, on notera avec intérêt que certaines moulures connues dans d'autres maisons nîmoises se retrouvent ici datées par l'association de la lecture stratigraphique et de la dendrochronologie à des dates similaires ou au contraire différentes, illustrant la longévité de certaines formes. Et c'est là, certainement, l'un des intérêts des études archéologiques de bâti, de fournir de la donnée relative à l'histoire des matériaux, de leur extraction, de leur transformation et de leur commerce. Les bois de charpente offrent un gros potentiel en ce sens. Il faut cependant bien plus qu'un diagnostic pour exploiter les mines d'information que les anciennes maisons de Nîmes recèlent.

Bibliographie

Sources manuscrites

AC-Nîmes : QQ3 : Archives communales de la ville de Nîmes, série QQ des compoix et terrier :1380, compoix de la ville de Nîmes.

Bibliographie

Bessac *et al.* 1991 : BESSAC (J.-C.), LASSALLE (V.), PEY (J.). — *Les sculptures gothiques du musée archéologique de Nîmes*. Nîmes : Musées de France, 1989. 82 p. (Cahiers des musées et monuments de Nîmes ; 9).

Féault 2014 : FÉRAULT (Marie-Agnès). — *Plafonds en bois du Moyen Âge au XVII^e siècle*. Paris : éditions du Patrimoine, 2014. 270 p.

Girard 1996 : GIRARD (A.). — *L'aventure gothique entre Pont-Saint-Esprit et Avignon, du XIII^e au XV^e siècle : genèse des formes et d sens de l'art gothique dan la basse vallée du Rhône*. Aix-en-Provence : Edisud 1996. 190 p.

Maufras à paraître : MAUFRAS (O.). — Nîmes entre Antiquité et Moyen Âge (IV^e-XII^e siècles) : une ville polynucléaire et polymorphe. À paraître in ARDOUIN (S.), RASSART (V.). — *La ville de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge. Actes des XXXVIII^e journées internationales de l'Afam, 5-7 octobre 2017 à Lyon, Musée des Confluences*.

Nîmes, secteur sauvegardé 2005 : *Nîmes, les vingt ans du secteur sauvegardé*. Exposition : Nîmes, Chapelle des Jésuites, 2005. Nîmes : Ville de Nîmes, 2005. 383 p. : ill.

Potay 2016 : POTAY (C.). — *14 et 14a rue de l'Horloge, parcelles EY314, 315, 842, 857, 858*. Nîmes ; ville de Nîmes, 2016, 71 p. Document inédit aimablement communiqué par l'auteure.

Annexe 1. Catalogue descriptif et analytique des vestiges archéologiques bâtis

Cet inventaire recueille toutes les données disponibles sur la base de données Syslat qui compile elle-même les notes prises sur différents supports au moment du terrain. Les vestiges ont été numérotés sur le site de 1001 à 1137, selon la méthode de Harris, avec une numérotation continue des US (Unités Stratigraphiques). Les structures composées d'une ou de plusieurs US – les faits – ont été enregistrés en utilisant le numéro d'une des US qui les composent et d'un préfixe en deux lettres majuscules qui en indique la nature (ES pour escalier, MR pour mur, PL pour plafond et TO pour toiture). Toutefois, pour gagner du temps, l'enregistrement a été le plus souvent simplifié par l'usage d'un seul numéro représentant plusieurs unités de construction, (par exemple un seul numéro pour un mur qui a été surélevé et présente plusieurs ouvertures). Cela a été le cas notamment lorsque les baies n'ont pas été dégagées de leur enduit et que leur relation chronologique n'a pas été observée avec les maçonneries environnantes ou lorsque les murs n'ont pas été suffisamment décroûtés pour que soient perçues leurs reprises. Les relations stratigraphiques qui sont données dans les rubriques *ad hoc* sont celle du premier état d'un fait qui a évolué mais pour lequel nous n'avons enregistré qu'un numéro. Dans les textes descriptifs, le détail des relations chronologiques observées aux différents étages pour un même mur sont détaillés.

Les vestiges sont présentés par ordre numérique. Quand un même numéro renvoie à une US et un fait, l'US (numéro seul) précède le fait (numéro avec préfixe).

La localisation des vestiges est faite par numérotation des pièces. Les numéros des pièces sont composés de 2 à trois chiffres. Le premier indique l'étage (0 pour rez-de-chaussée, 1 pour premier étage, 2, pour deuxième étage, etc.) et les suivants le numéro de volume. Nous avons considéré comme volume des ensembles de pièces qui se superposent et qui ont une cohérence spatiale (limitées par les mêmes façades et cloisons). Tous ces numéros sont reportés sur les quatre plans dépliant de l'annexe 5.

Ces plans montrent aussi l'emplacement des sondages réalisés dans les enduits pour découvrir les murs. Ils correspondent donc aux points d'observation. Des numéros de sondage ont été utilisés sur le terrain pour localiser les vestiges, mais ont été abandonnés dans le rapport au profit de la localisation avec les numéros de pièces et l'orientation au sein des pièces. Leur positionnement reste utile pour qui voudrait revenir à la documentation de terrain (les fiches papier).

Enfin, sur les plans généraux, nous avons reporté des couleurs du phasage tel qu'il peut être établi à l'issue des constats de relations d'antériorité/postériorité des éléments du bâti les uns par rapport aux autres, et quelques fois par la cohérence spatiale des vestiges (le chaînage des murs MR1010 et MR1011 n'a pu être constaté à aucun moment, mais il est manifeste qu'ils ont, si ce n'est été construits ensemble, fonctionné en semble. Ainsi nous percevons un seul état là où il y en a peut-être eu deux). La mise en couleur n'est pas limitée aux seuls points d'observation, mais étendue en plan à l'ensemble du mur concerné pour simplifier la lecture synoptique du phasage. Dans les étages en revanche, la couleur d'une phase observée à un niveau inférieur n'est pas reportée s'il n'y a pas eu d'observation ou s'il n'y a pas de logique de présence (un espace dont la maçonnerie n'est pas observable au deuxième étage mais desservi par l'escalier a été considéré présent).

US 1001

Type : élévation de mur

Fait : MR1001

Synchrone de : 1002. 1004. 1015. 1028

Antérieur à : 1007. 1008

Dimensions : long. 20 m larg. 0,55 m haut. 10,10 m à l'est, 14,20 m à l'ouest

Description : élévation du mur MR1001, constituée de plusieurs pans, tous regroupés sous le numéro 1001. Le parement extérieur n'a pas été observé (il est enduit). Le parement septentrional a été observé au premier, au deuxième et au troisième étage dans le cadre de sondages restreints dans l'enduit, placés dans les angles que le mur forme avec les murs de cloison en retour. Voir MR1001.

Documents : MN1006, MN1007, MN1008

Photos : 100, 101, 101a, 101b, 101c, 102, 103, 103a, 12, 12a, 13, 13a, 14, 144, 144a, 145, 145a, 146, 147, 147a, 147b, 15, 15a, 16, 16a, 182, 184, 185, 19, 19a, 41, 41a, 41b, 54, 54a, 97, 98, 98a, 98b, 99, 99a

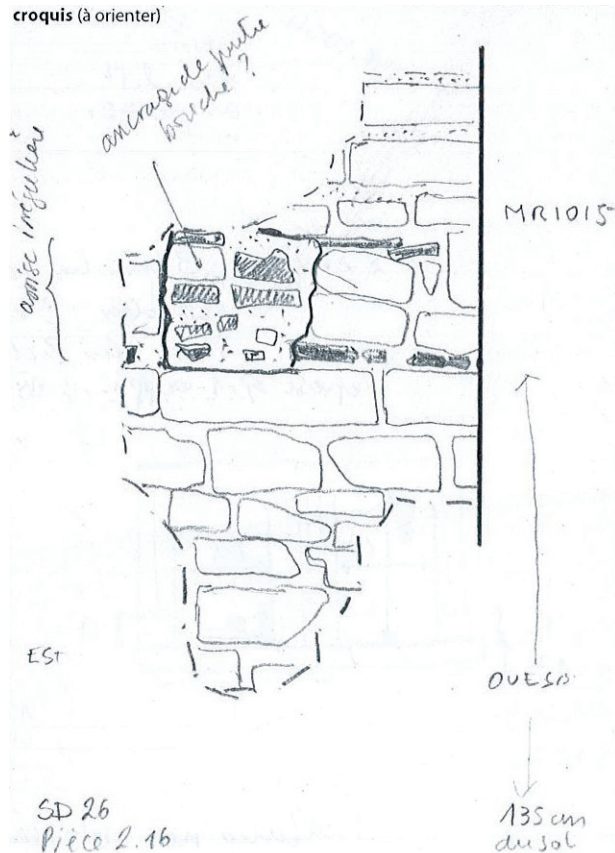
Auteurs : Marie Rochette

MR1001

Composition : 1001 : élévation de mur. 1008 : fenêtre. 1127 : fenêtre. 1128 : fenêtre

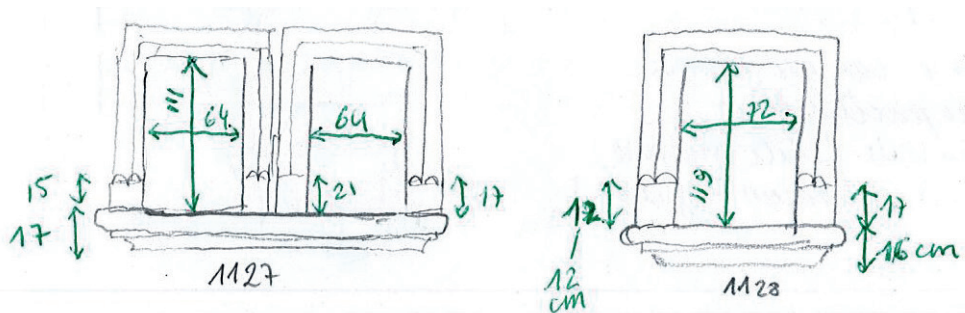
Commentaire : façade de l'immeuble du 10-12 rue de l'Horloge. Le mur est bâti selon une direction approximativement est-ouest. Il se développe sur 20,50 m de long. Dans sa partie orientale il ferme un corps de bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée et il mesure 10,10 m de haut. Dans sa partie occidentale il se développe sur un étage supplémentaire et atteint 14,20 m de haut. Il a une largeur constante de 0,55 m. Au premier étage et au numéro 10 de la rue de l'Horloge (pièces 16 et 17), le mur est construit en appareil de moellons de calcaire froid de taille moyenne (18 à 24 cm de large, 8 à 14 de haut), bien équarris, disposés en assises horizontales régulières, à joints assez fins (1-3 cm) et au mortier compact de terre beige orangé avec quelques points de chaux. L'ensemble est homogène et de bonne facture. Lorsque le mortier a débordé des joints, il a été lissé. Là, il est chaîné au murs en retour MR1002 et MR1004 qui ont été construits en même temps que lui. A ce niveau, une fenêtre ancienne a été repérée, US 1008. Elle est percée après la construction du mur dont elle casse le parement à proximité de l'angle sud-est de la pièce 17. En parement interne, elle est large de 0,88 m, haute au moins de 1,15 et ne

croquis (à orienter)



Croquis de la reprise du mur MR1001 au deuxième étage, ici dans l'angle sud-ouest de l'immeuble. A, 35 m du sol, l'ancrage d'une ancienne poutre de plancher. (O. Maufras)

présente aucune modénature, mais des montants à angle droit. Elle a été recoupée par l'une des grandes baies contemporaines qui percent actuellement la façade. Au deuxième étage, dans la partie orientale du mur toujours (10 rue de l'Horloge), deux fenêtres éclairent la pièce 26. L'une est géminée (meneau central, US 1127), la seconde est simple et du côté oriental du mur (1128). Toutes sont de forme rectangulaire. La baie de l'ouest mesure 1,11 m de haut sur 0,64 m de large dans l'œuvre. La fenêtre de l'est est un peu plus grande (1,19 sur 0,72 m). Les baies reposent sur un appui qui est mouluré et saillant en façade (un tore sur un réglet sur un cavet). Le chambranle est mouluré avec la plinthe simplement chanfreinée, les montants et le linteau soulignés de deux gorges à profil segmentaire (clichés 146, 147). Cette modénature se retrouve sur une fenêtre de la façade orientale sur cour (US1129,



Les ouvertures du mur MR1001 dans la partie orientale au deuxième étage. (O. Maufras).

multiples petits points d'observation n'a pas permis de les interpréter, notamment de comprendre s'il s'agissait de mouvements survenus après construction. Ainsi par exemple les assises inclinées et non horizontales à l'extrémité méridionale du mur au premier étage. Au milieu de la pièce 18 la différence de maçonnerie semble liée à l'installation d'un conduit de cheminée (parement en partie en pierre et en partie en brique). Chronologiquement, le mur MR1002 est chaîné à la façade MR1001 (sur les 7 assises décroûtées de leur angle, 6 du mur MR1002 butent contre le mur MR1001 et une est pénétrante. Surtout, le mortier est identique) et à la cloison MR1003 (sur les 8 assises décroûtées de leur angle, 7 du mur MR1002 butent contre le mur MR1003 et une est pénétrante. Surtout, le mortier est identique).

Documents : MN1006, MN1007, MN1008

Photos : 12, 12a, 13, 13a, 14, 15, 15a, 17, 17a, 18, 18a, 18a, 215, 216, 217, 219, 219a, 42, 42a, 42b, 43, 43a, 43b, 48, 48a, 95

Auteurs : Marie Rochette

US 1003

Type : élévation de mur

Fait : MR1003

Synchrone de :1002

Dimensions : long.9,40 m larg.0,53 m

Description : élévation du mur, à tous les étages. Voir MR1003.

Documents : MN1008

Photos : 17, 17a, 18, 18a, 19, 19a, 50, 51, 51a, 79, 80, 183, 216, 217, 220, 220a

Auteurs : Marie Rochette

MR1003

Composition : 1003 : élévation de mur. 1122 : porte. 1136 : porte

Commentaire : mur d'axe est-ouest construit parallèlement à la façade MR1001, à environ 7,50 m de distance pour former le mur arrière d'un corps de bâtiment sur rue. Il se développe sur trois niveaux, du rez-de-chaussée au deuxième étage. Au premier étage, dans la pièce 17, il présente une maçonnerie de petits moellons de calcaire dur ou semi dur, assez longs (15 à 32 cm) mais plutôt plats (8-10 cm), disposés en lits réguliers. Les joints sont larges de 1 cm en moyenne et le mortier utilisé est à base de terre limoneuse de couleur orangé avec des petites billes (pointes) de chaux. Il est assez dur et, comme dans la maçonnerie de la façade MR1001, lorsqu'il a débordé il a été lissé. Le mur a une largeur de 0,53 m. Le mur est chaîné à l'est au pignon MR1002. A l'ouest le contact avec le mur MR1004 a été rompu à tous les étages par des aménagements postérieurs. Au premier étage, il est percé de deux portes. Celle de l'extrémité orientale est entre les pièces 17 et 17. C'est une ouverture ordinaire, sans moulure et à linteau plat, mais néanmoins à encadrement de pierre. Elle mesure 1,94 m de hauteur dans l'œuvre et 0,77 m de large. Elle n'a pas été libérée de ses enduits et son lien avec le mur n'a pas

été observé. Sa position, relativement centrale, suggère qu'elle soit d'origine. L'autre porte, celle de l'ouest, près de l'escalier en vis, fait communiquer la pièce 16 et la loggia 15. Elle est aménagée dans le mur après la construction de ce dernier, manifestement au moment de celle de l'escalier. C'est une porte de 1,86 m de haut sur 0,86 m de large dans l'œuvre. Son encadrement à linteau droit n'a pas été dégagé. Ce que l'on en voit, c'est un ébrasement asymétrique et la présence d'un seuil pour compenser la différence de niveau entre la coursive et la pièce 16. Au deuxième étage, deux portes le percent également, 1122 à l'ouest et 1136 à l'est. La porte 1122 met en communication la pièce 26 et la loggia 25. C'est une ouverture de 1,72 m de haut sur 0,76 m de large dans l'œuvre. Elle est accessible depuis la coursive par 4 marches, cette dernière étant plus basse que la pièce 26. Les deux premières marches sont sur l'emprise de la loggia, adossées au mur MR1003, tandis que les deux autres sont dans l'embrasement de la porte. Les montants n'ont pas été observés. Le linteau en pierre, taillé dans un calcaire froid. Il est droit et sans moulure, mais son contact avec les piédroits est adouci par un quart-de-rond. Il s'agit peut-être d'un linteau d'origine, repositionné plus haut, ou d'un linteau en remploi (pas de sondage dans l'enduit autour de la porte pour vérifier si elle est d'origine ou non. La porte 1136 mesure 1,65 m de haut sur 0,68 m de large. Elle aussi est précédée, de 4 marches mises en œuvre comme pour la porte voisine, deux marches hors-œuvre et deux dans l'embrasement. Le linteau est en anse de panier, assez plate, sa moulure est très effacée. Le chambranle est sans moulure, mais avec une feuillure sur les deux côtés de la porte, sans doute parce que dans un premier temps le battant a été installé d'un côté et ensuite de l'autre. La maçonnerie autour de la porte n'a pas été dégagée pour vérifier l'ordre de ces modifications et leur raison.

Documents : MN1006, MN1007, MN1008, MN1010

Photos : 17, 17a, 18, 183, 18a, 19, 19a, 216, 217, 220, 220a, 50, 51, 51a, 79, 80

Auteurs : Odile Maufra. Marie Rochette

US 1004

Type : élévation de mur

Fait : MR1004

Synchrone de :1001

Antérieur à :1027

Dimensions : long.7 m larg.0,58 m

Description : élévation du mur MR1004 à tous les niveaux. Voir MR1004.

Documents : MN1008

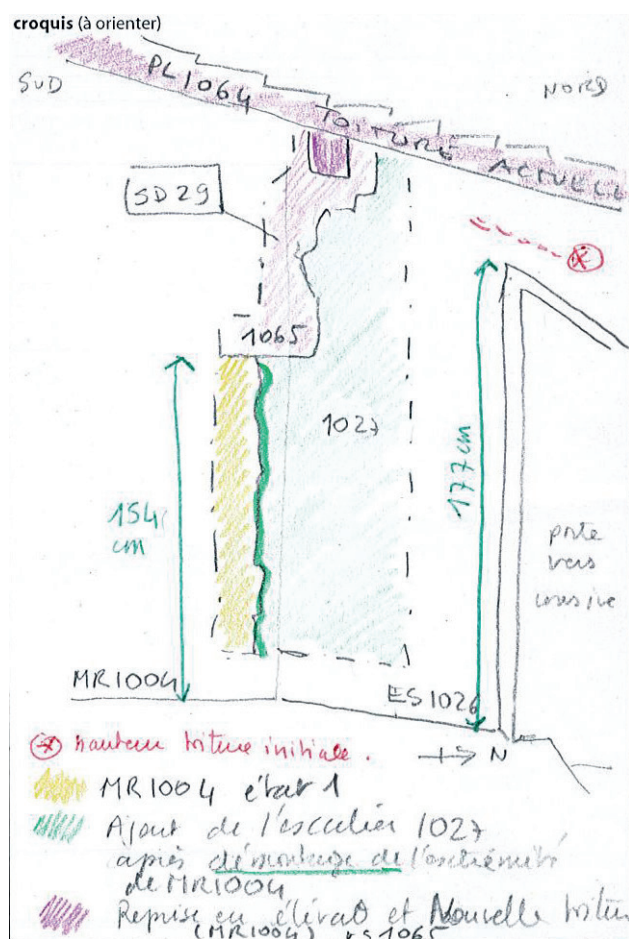
Photos : 41, 41a, 41b, 54, 54a, 55, 55a, 57, 57a, 57b, 102, 103, 103a, 108, 109, 109a, 109b, 109c, 110, 183

Auteurs : Marie Rochette

MR1004

Composition : 1004 : élévation de mur

Commentaire : mur de cloisonnement du corps de bâtiment sur rue, bâti en retour de la façade MR1001 à laquelle il est perpendiculaire (axe nord-sud donc)



Croquis des murs dans l'angle nord-ouest de la pièce 23 et ses trois temps de construction, à proximité de l'angle avec le mur MR1002. (O. Mauffras)

pour fermer à l'est un espace central qui était autrefois d'entrée au rez-de-chaussée et qui est une petite pièce de circulation dans les étages. Le mur est construit du rez-de-chaussée au troisième étage. Au sud il est chaîné à la façade MR1001 jusqu'au deuxième étage au moins et au nord son extrémité et l'angle qu'il formait avec le mur MR1003 a été rompu par l'installation de l'escalier en vis. C'est un mur en petit appareil de moellons de calcaire dur, équarris (12-33 cm de long sur 12 cm de hauteur moyenne). Les pierres sont disposées en assises assez régulières dont la hauteur est celle des assises de la façade en retour. Les joints sont minces (1-2 cm) et liés par un mortier assez dur de terre orange avec des perles de chaux. Ici aussi, comme dans les murs MR1001 et MR1003, lorsque le mortier a débordé sur le parement du mur, il a été lissé. Au deuxième étage, dans l'angle nord-ouest de la pièce 26, la dépose des enduits du mur MR1004 sur toute la hauteur de l'étage, montre trois pans de construction successifs. Le pan d'origine dont la maçonnerie est similaire à celle observée au premier étage, est conservé à la base du deuxième étage sur 1,55 m de haut, du sud jusqu'à 5,50 m de long. L'extrémité du mur a été démolie, la démolition ayant laissé une brèche verticale, et reprise avec la construction d'un pan coupé, 1027, qui sépare la pièce de l'escalier. Ce pan s'élève jusqu'à 1,90 m de haut, hauteur approximative de la toiture dans cet état. Enfin, lorsque la toiture

a été refaite, la partie sommitale du mur MR1004 a été démontée et reconstruite par le pan 1065 qui se développe jusqu'à la nouvelle couverture. Les pans 1004 et 1027 sont construits de manière analogue, le second avec moins de régularité. La surélévation 1065 est une mauvaise maçonnerie de petites pierres, de tuiles, de moellons fragmentés, l'ensemble lié par un mortier de terre beige assez friable, incluant de gros nodules de chaux.

Documents : MN1006, MN1007, MN1008

Photos : 102, 103, 103a, 108, 109, 109a, 109b, 109c, 110, 183, 41, 41a, 41b, 54, 54a, 55, 55a, 57, 57a, 57b

Auteurs : Odile Mauffras. Marie Rochette

US 1005

Type : élévation de mur

Fait : MR1005

Antérieur à : 1006 ? 1032. 1034. 1033

Postérieur à : 1002

Dimensions : long. 4,55 m larg. 0,52 m

Description : élévation de la cloison MR1005. Voir MR1005.

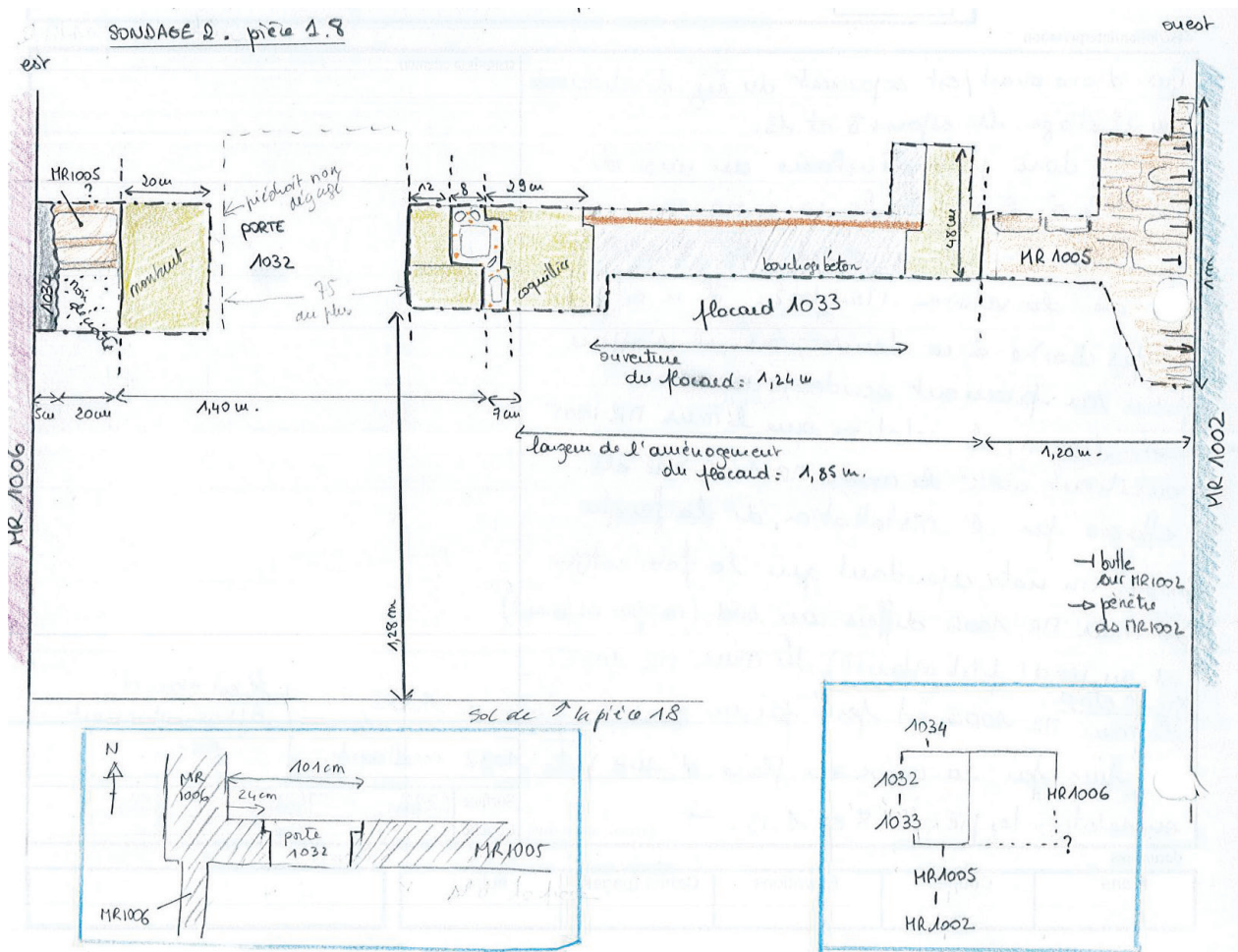
Photos : 42, 42a, 42b, 43, 43a, 43b, 44, 44a, 44b, 45, 45a, 46, 48, 48a, 88, 88a, 90, 91, 91a, 92, 92a, 92b, 93, 94, 95, 215, 219, 219a

Auteurs : Marie Rochette

MR1005

Composition : 1005 : élévation de mur. 1032 : porte. 1033 : placard

Commentaire : cloison bâtie selon une direction est-ouest au milieu du corps de bâtiment à l'est de la cour. Le mur se développe entre le pignon MR1002 à l'est et la façade sur cour MR1006 à l'ouest, soit sur 4,50 m de long. Il a la largeur des murs maîtres de l'immeuble, sans doute parce qu'il a été porteur initialement. Il se développe du rez-de-chaussée au deuxième étage. Chronologiquement, il est appuyé au mur MR1002. Une seule assise a été insérée dans le mur antérieur, toutes les autres s'y appuient (sur les 11 mises au jour). On observe que le mur MR1002 a été enduit avant la construction du mur MR1005 qui s'appuie sur cet enduit : les deux murs n'ont donc pas été bâtis au cours d'un même chantier. Aujourd'hui, suite à un mouvement du terrain ou du mur lui-même, la cloison MR1005 s'est sensiblement écartée du mur MR1002 au premier et au deuxième étage. La liaison avec la façade MR1006 a été détruite au moment de la pose de la fenêtre 1034. Il nous a semblé que le mur MR1005 pouvait être antérieur au mur MR1006, en tout cas antérieur à la partie mince de ce mur. Le mur MR1006 a une largeur importante dans sa partie septentrionale dont on peut penser qu'elle a préexisté, qu'elle était contemporaine du mur MR1005 et chaînée à ce dernier. La baie 1034 a largement rompu les contacts entre ces éléments. La partie récente du mur MR1006 (partie mince au sud) venait s'appuyer à ce chaînage avant la pose de la fenêtre 1034. Le mur MR1005 est construit en petit appareil de moellons disposés en assises horizontales et liés par un mortier de terre orange assez

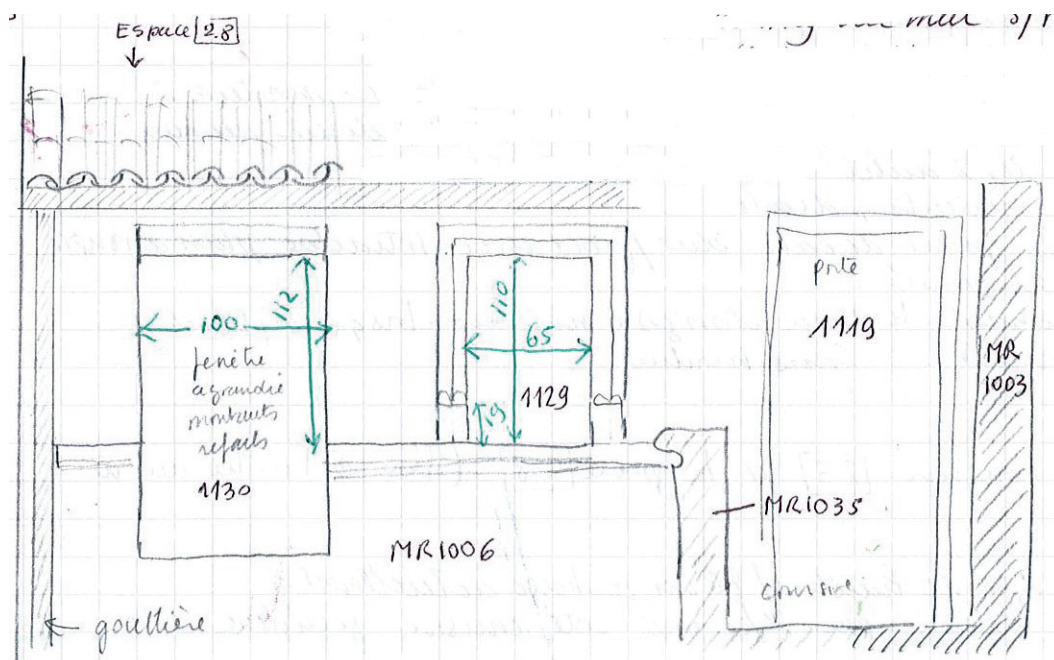


Élévation des maçonneries rencontrées en parement méridional du mur MR1005. (M. Rochette).

friable, incluant des gravillons et quelques nodules de chaux assez gros. Les joints sont minces (1 cm). Le mur MR1005 est percé d'une porte de communication au premier étage, entre les pièces 18 et 113 (porte 1032). Celle-ci n'a été dégagée que partiellement. Elle mesure 0,75 m de large, elle est à 0,40 m de distance de l'angle nord-ouest de la pièce 18 et elle possède un encadrement de pierre (calcaire coquillier) sans moulure sur les montants. La porte est postérieure à la construction du mur : quelques moellons de calage sont insérés en restauration du pan de mur contre le bloc de la base du piédroit, côté nord (pièce 113, voir photo 090). Ce bloc est retaillé dans une pierre moulurée, probablement un linteau, dont le profil est attribuable aux XV^e-XVI^e siècle. Approximativement au centre du mur, du côté de la pièce 18, un grand placard, 1033, a été aménagé dans l'épaisseur du mur, avec un encadrement rajouté en parement et en pierre calcaire coquillier. Il mesure 1,24 m de large et ses montants montent sur au moins 1,90 m de haut. Ils sont ponctués de ressauts pour le support des étagères : une d'entre elle est conservée). Il est actuellement muré. L'aménagement de la porte semble plus récent que celui du placard, et les deux ont dû fonctionner en même temps avant d'être obturés. Au deuxième étage, la porte 1118, non observée, actuellement obstruée et utilisée en placard, permettait la communication entre les pièces 28 et 213.



Détail de l'appui du mur MR1005 (à droite) sur le mur de refend d'îlot MR1002 (à gauche). On note l'enduit du mur MR1002 préexistant à l'appui et le décollement assez prononcé du mur MR1005 (décollement qui se développe sur toute la largeur du mur, donc traversant). (L. Wozny).



Les ouvertures du mur MR1006 dans la partie méridionale au deuxième étage. (O. Maufras).

adoucissant l'angle. Le linteau est en anse de panier. On note que le piédroit du nord a été décalé d'environ 6 cm pour élargir la porte qui devait n'avoir que 0,82 m de large environ à l'origine.

Documents : MN1001, MN1007, MN1008

Photos : 188, 188a, 188b, 189, 189a, 189b, 248, 249, 249a, 250, 250a, 250b, 42, 42a, 42b, 45, 45a, 46, 47, 60, 88, 88a, 89, 90, 91, 91a

Auteurs : Odile Maufras. Marie Rochette

US 1007

Type : élévation de mur

Fait : MR1007

Secteur : 16, 17

Postérieur à : 1001

Description : élévation du mur MR1007. Voir MR1007.

Photos : 16, 16a

Auteurs : Marie Rochette

MR1007

Pièce : 16, 17

Composition : 1007 : élévation de mur

Commentaire : Cloison bâtie selon un axe nord-sud entre les pièces 16 et 17 pour les séparer. Auparavant, les deux espaces formaient une grande salle. Chronologiquement, la cloison est postérieure au mur MR1001 sur lequel elle s'appuie. Elle est construite en briques creuses de fabrication industrielle et couverte d'un enduit au ciment. La cloison remonte donc à la seconde moitié du XX^e siècle.

Photos : 16, 16a

Auteurs : Marie Rochette

US 1008

Type : fenêtre

Fait : MR1001

Sous : fenêtre actuelle, non numérotée.



Détail de la fenêtre bouchée 1008 dans le mur de façade MR1001, postérieure à l'angle des murs MR1001 et MR1002 et antérieure à la fenêtre actuelle. Cl. M. Rochette.

Postérieur à : 1001

Dimensions : larg. 88cm haut. min. 115 cm

Description : ancienne fenêtre obturée du mur MR1001. Partiellement dégagée. Voir MR1001.. NB : on note que le bouchage utilise de la brique creuse de facture assez récente (époque contemporaine).

Documents : MN1007

Photos : 15, 15a

Auteurs : Marie Rochette

US 1009

Type : élévation de mur

Fait : MR1009

Synchrone de : 1083 ? 1088

Antérieur à : 1079

Description : grand mur porteur de l'immeuble. Voir MR1009.

Photos : 7, 8, 8a, 8b, 8c, 8d, 9, 9a, 9b, 10, 10a, 37, 37a, 37b, 38, 38a, 40, 134, 135, 135a, 194, 201, 202, 202a, 203, 204, 205, 205a, 206, 207, 207a, 208

Auteurs : Odile Maufra

MR1009

Composition : 1009 : élévation de mur. 1013 : porte. 1087 : porte. 1088 : porte. 1132 : porte. 1133 : porte. 1135 : porte

Commentaire : grand mur porteur bâti selon une direction approximativement nord-sud dans la partie centrale de la parcelle, dans le prolongement du mur MR1028 mais sans contact avec ce dernier. Le mur ferme à l'est un ensemble de pièces qui sont en partie occidentale de l'immeuble, deux d'entre elles dans la propriété objet de l'étude, d'autres en dehors. Le mur a été observé sur 13,50 m de long et 3 niveaux (du rez-de-chaussée au deuxième étage). Sa maçonnerie n'a été dégagée que dans le cadre de sondages étroit qui ont révélé une apparente homogénéité. Enfin, dans sa partie méridionale et sur 5,50 m de long il sert de façade aux pièces 010, 110 et 210 (respectivement au rez-de-chaussée, au premier et au deuxième étage), tandis qu'au nord il est, à chaque niveau, un mur de cloison entre les pièces 011, 111, 211, d'un côté, et le couloir 03, 13, 23 de l'autre. A la base du rez-de-chaussée, dans la cave semi enterrée 011, le mur est construit en petits moellons de pierre calcaire semi dure jaunâtre. Les moellons sont taillés, régulièrement assisés (les assises sont presque réglées) et liés par un mortier de terre qui a largement disparu. Les assises ont une hauteur autour de 15-20 cm. Ces assises sont relayées, en hauteur mais toujours à la base du rez-de-chaussée, par un petit appareil de moellons équarris de calcaire froid disposés en lits réguliers et liés par un mortier de terre orangée (cliché 009). Cet appareil ressemble à celui des murs MR1001, MR1002, MR1003. IL s'en distingue par une patine différente, les pierres étant restées très blanches. Au deuxième étage, la maçonnerie a été observée à l'angle nord-est de la pièce 210. L'appareil est différent de celui du rez-de-chaussée et signale un rehaussement du mur ou une reconstruction de ses parties hautes au cours d'un chantier distinct. Là, la maçonnerie est un petit appareil de moellons de calcaire froid équarris disposés en lits peu réguliers et liés au mortier de terre limoneuse orangée à nodules de chaux et rare cailloutis. Les moellons sont de taille petite et moyenne. Chronologiquement, le mur MR1009 est, au rez-de-chaussée, antérieur au mur MR1016. Au deuxième étage il est antérieur au mur MR1014. Ces deux murs viennent, à ces niveaux respectifs, s'appuyer au parement du mur MR1009. Le mur MR1009 est percé de plusieurs ouvertures à chaque étage. Au rez-de-chaussée, trois portes le percent. Une seule a pu être observée. C'est la porte 1013 dont les montants ont été partiellement refaits tardivement avec un coffrage de béton au ciment. En revanche, le linteau et les piédroits côté couloir 03 sont anciens. Ils peuvent être en place

ou en remploi : la maçonnerie autour n'a pas été dégagée pour le vérifier, le couloir étant hors projet de restauration). Cet encadrement est en pierre de taille, en calcaire dur de Nîmes. Le linteau est haut (32 cm), droit et orné d'une moulure qui se présente comme suit : de haut en bas, une grande bande plate de 26,5 cm de haut, un retrait, une légère gorge, une étroite baquette et une petite gorge. En son centre, le linteau est orné d'une accolade dont le dessin est formé par le pli de tous les éléments bas de la moulure. Les piédroits diffèrent l'un de l'autre. Celui du nord a un profil à angle droit et celui du sud a le sien adouci par un quart-de-rond. L'arrière voussure de la porte est très particulière et semble remployer un bloc ancien, médiéval. Voir US 1013. Au premier étage, trois portes et deux fenêtres percent actuellement le mur. Les fenêtres n'ont pas été observées. L'une et l'autre sont en façade de la pièce 110 et prennent le jour sur la coursive 13. La plus au nord est récente, la plus au sud a un chambranle entièrement chanfreiné dont il n'a pas été déterminé s'il était d'origine ou si la baie avait été refaite. La porte 1088 fait communiquer ces deux espaces. Elle est bien intégrée dans la construction de l'angle que le mur MR1009 forme avec le mur MR1011, son piédroit étant inclus dans la maçonnerie leur angle. La baie est haute de 1,74 m et large de 0,87 m. Son encadrement est en pierre de taille, de même que son seuil. L'encadrement est en pierre calcaire semi dur beige et sableuse. Le montant offre à la base et sur la hauteur d'une plinthe, un profil en équerre. Au-dessus l'angle est adouci par un quart-de-rond. Le linteau est en anse de panier très aplatie. Il présente une moulure assez complexe faite d'une succession de gorges, réglets et tore très volumétriques (cliché 226a). Le seuil, en pierre est 0,19 m plus haut que le sol de la loggia. La porte 1088 est surmontée d'un petit fenestron quadrangulaire formant quasiment une imposte mais beaucoup moins large que la porte. Il a un couverture en arc très surbaissé (anse de panier presque plate) et un chambranle simplement mouluré d'un chanfrein. La porte 1087 est au centre du mur. C'est la porte d'accès à l'espace 111a. On ne sait si c'est la porte d'origine ou si elle a été créée au moment du cloisonnement de l'espace 111. Elle est traitée dans le même style que la porte 1088 mais avec beaucoup plus de simplicité : montants et linteau en anse de panier très plate sont simplement chanfreinés (photo 223). Elle est aussi un peu plus petite (1,79 sur 0,70 m). Les deux fenestrons qui la surmontent semblent récents (ils ont pu être contemporains de la porte mais avoir été agrandis après). La troisième porte due le mur au premier étage, 1135, est une grande baie de 2,10 m de haut sur 1,20 m de large dans l'œuvre qui ouvre la pièce 111b après que celle-ci ait été cloisonnée. Un seul de ses montants est mouluré, d'un chanfrein qui s'interrompt en bas avant le seuil et en haut avant le linteau. La porte a manifestement été reprise. Elle a une embrasure asymétrique, très importante qui favorise la pénétration de la lumière (si le battant était vitré). Chronologiquement, on ignore à quel moment de la construction elle intervient. Le style de la porte 1087

et sa position en angle de pièce laisse penser qu'elle est contemporaine de la porte 1087 et de l'utilisation du volume 111 en un seul tenant. La porte sans numéro aurait été créée après le cloisonnement de l'espace 111 ; elle est à nouveau positionnée dans un angle de la pièce qu'elle dessert. Au deuxième étage, le mur est actuellement percé d'une porte et d'une fenêtre, l'une et l'autre en façade de la pièce 210. La porte, 1133 est aménagée dans l'angle sud-est de la pièce. Elle est haute de 2,06 m et large de 0.77 dans l'œuvre. Elle est en pierre et son encadrement à linteau droit est simplement chanfreiné sur tout son pourtour. La fenêtre, 1132, présente deux états. Dans le premier, elle mesure 1,41 m de haut sur 1,19 m de large, elle est rectangulaire avec des montants chanfreinés par une gorge. Dans un second temps elle a été élargie par le déplacement de son piédroit septentrional et le remplacement de son linteau.

Documents : MN1005, MN1006, MN1007

Photos : 10, 10a, 134, 135, 135a, 194, 2, 201, 202, 202a, 203, 204, 205, 205a, 206, 207, 207a, 208, 222, 223, 223a, 226, 226a, 227, 227a, 228, 228a, 229, 230, 230a, 251, 251a, 2a, 3, 37, 37a, 37b, 38, 38a, 4, 40, 5, 5a, 6, 6a, 7, 8, 8a, 8b, 8c, 8d, 9, 9a, 9b

Auteurs : Odile Maufras

US 1010

Type : élévation de mur

Fait : MR1010

Synchrone de : 1011 ?

Antérieur à : 1030

Postérieur à : 1014

Dimensions : long. 5,10 m larg. 0,52 m

Description : voir MR1010.

Documents : MN1008

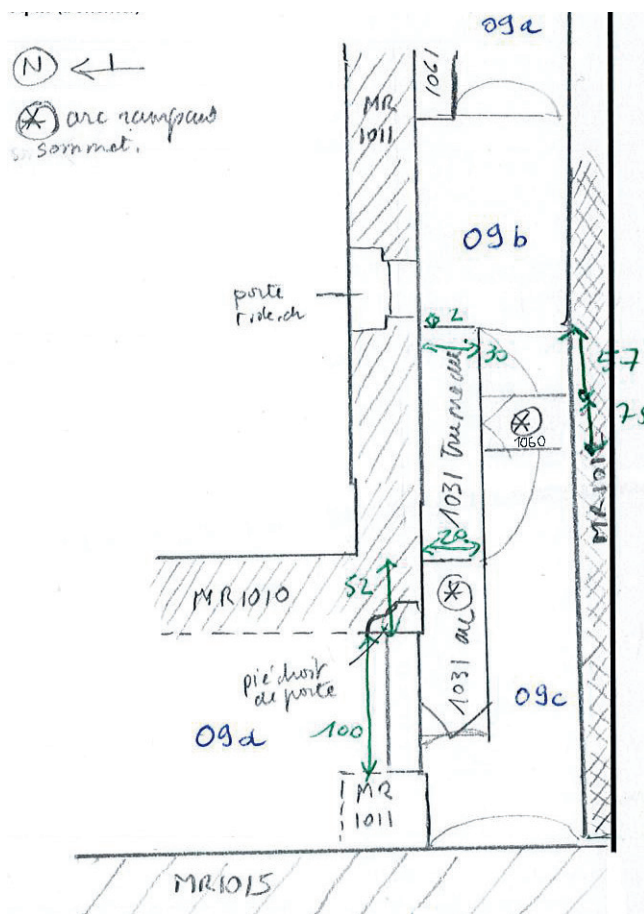
Photos : 191, 191a, 191b, 195, 196, 198, 198a, 198b, 199, 200, 200a, 30, 30a, 31, 31a, 31b, 61, 61a, 62, 63, 64

Auteurs : Odile Maufras

MR1010

Composition : 1010 : élévation de mur

Commentaire : mur bâti selon une direction nord-sud en retour du mur MR1011, dans la partie occidentale de la parcelle pour séparer la pièce 010 d'une petite cour. Le mur est long d'environ 5 m, large de 0,50 et il s'élève sur deux étages. Il a été observé depuis le sol de la courette où il présente, sur 4,50 m de large, un enduit largement détérioré qui laisse apparaître de grands pans du parement, et dans le cadre de quelques sondages dans les pièces 110 au premier étage et 2,10 au second pour vérifier ses liens avec les murs environnant. Au rez-de-chaussée les liaisons sont masquées de toutes parts par des constructions postérieures, en l'espèce des massifs maçonnés qui ont été bâtis pour consolider l'angle qu'il forme avec le mur MR1011 au sud et pour soutenir la voûte de la pièce 010. Chronologiquement, le mur MR1010 s'appuie au nord contre le mur MR1014 à tous les étages. Ce lien est fait sans qu'aucune pierre du mur le plus récent ne soit inséré dans la maçonnerie



Localisation des constructions autour de l'angle des murs MR1010 et MR1011 (croquis de plan). O. Maufras.

du plus ancien et les deux ouvrages ne tiennent pas bien ensemble. L'infiltration de l'eau a détérioré le mortier du mur MR1010 dont l'extrémité septentrionale s'est partiellement écroulée au deuxième étage (clichés 062, 063). Au sud, l'angle en L que forment les murs MR1010 et MR1011 n'est visible qu'au sud, du côté de l'espace 09c. On ne distingue pas si les deux murs sont chaînés ou non, en revanche on constate que la maçonnerie du mur MR1010 est nettement moins régulière. Au milieu, deux cloisons divisent la courette 09 (MR1030 et MR1124). Ils viennent s'appuyer au mur MR1010 auxquels ils sont postérieurs. Le mur est construit en moellons de calcaire dur de Nîmes. Les matériaux sont de calibre très irrégulier et semblent en remploi. Ils donnent lieu à une mise en œuvre en lits irréguliers. Les joints sont épais et le mortier d'origine a largement disparu. Il a été remplacé par un mortier de sable assez grossier et de chaux. On note l'usage, à hauteur du premier étage et dans la partie septentrionale du mur, de grands bugets de calcaire coquiller qui viennent peut-être en bouchage d'une ancienne fenêtre dont les pierres d'encadrement ont été récupérées (cliché 064). Aujourd'hui le mur est percé d'une porte et d'une porte fenêtre au rez-de-chaussée et d'une fenêtre au premier étage qui sont toutes de facture récente (époque contemporaine).

Documents : MN1006, MN1007, MN1008

Photos : 191, 195, 196, 198, 199, 200, 30, 31, 61, 62, 63, 64, 30a, 31a, 31b, 61a, 191a, 191b, 198a, 198b, 200a

Auteurs : Odile Maufras

US 1011

Type : élévation de mur

Fait : MR1011

Synchrone de : 1010 ? 1088. 1124 ?

Antérieur à : 1031. 1061. 1124 ?

Dimensions : long. 6,80 m larg. 0,35 à 0,50 m

Description : voir MR1011.

Documents : MN1008

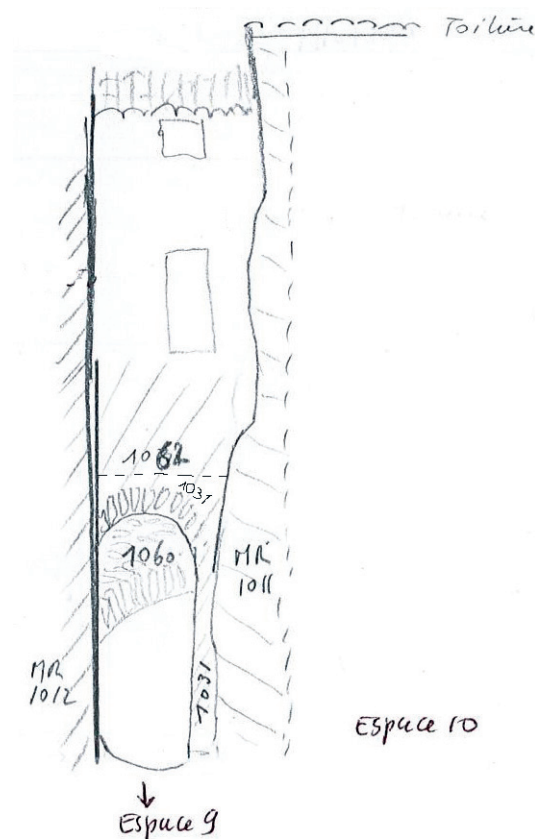
Photos : 104, 104a, 105, 105a, 106, 106a, 67, 68, 68a, 68b, 68c, 69, 69a, 73, 77

Auteurs : Odile Maufras

MR1011

Composition : 1011 : élévation de mur. 1031 : contrefort de mur. 1061 : contrefort de mur. 1124 : élévation de mur

Commentaire : mur bâti selon une direction est-ouest en retour du mur MR1010 pour clore au sud la pièce 010 et l'isoler du passage 09. Le mur se développe sur 8,30 m de long. Il est enduit sur ses deux faces mais largement observable au sud du fait du mauvais état de l'enduit qui laisse apparaître de grands pans de maçonnerie. Il est composé de deux parties, US 1011 à l'est et sur 6,80 m de long et 1024 à l'ouest sur 1,50 m. La jonction de ces deux pans, qui sont dans l'alignement l'un de l'autre, est masquée par des aménagements plus récents, en particulier le contrefort 1031. On ne sait donc si ces deux parties sont contemporaines l'une de l'autre ou non. Si oui, le mur MR1011 s'est développé entre les murs perpendiculaires MR1009 à l'est et MR1015 à l'ouest. Si non, il s'est développé entre les murs MR1009 à l'est et MR1010 à l'ouest. Sa partie orientale 1011 est contemporaine de la porte 1088 du mur MR1009 en retour à l'est. Mais la chronologie de la porte et du mur MR1009 n'est pas non plus établie. Sa partie occidentale 1024 vient en appui sur le mur MR1015. Le mode de construction des murs MR1011 (US 1011) et du mur MR1010 sont similaires, mais les assises sont un peu plus régulières sur le mur MR1011, on ne peut donc pas assurer qu'ils participent d'un même chantier de construction. Le mur MR1011, US 1011 est construit en petits et moyens moellons de calcaire dur et blanc, équarris soigneusement mais de module variable donnant lieu à des assises irrégulières. Le mortier d'origine n'est pas conservé au premier étage et non visible depuis le sol du rez-de-chaussée dans les parties hautes (observé à l'extérieur depuis l'espace 9b sur toute sa hauteur et à l'intérieur au premier étage dans l'angle sud-est de la pièce 110). A l'ouest le pan 1124 est construit de la même manière mais les pierres sont plus foncées (patine différente ? Carrière différente ? Le mur varie en épaisseur d'une partie à l'autre et d'un étage à l'autre. Au rez-de-chaussée il mesure 0,35 m de large dans sa partie centrale et 0,50 m à ses extrémités. La jonction entre les parties



Profil du mur MR1011 (à droite) avec les déformations de son parement méridional (à peine exagérées) et la position du contrefort 1031, massif maçonné à la base et voûte rampante au sommet, surmontée du pan de mur MR1062 et soutenue par l'arc postérieur 1060. (nord à droite et sud à gauche) O. Maufras.

épaisses et mince n'est pas observable. Au premier et au deuxième étage, le mur a une épaisseur de 0,50 m. Le mur a subi de gros désordres au rez-de-chaussée et au premier étage. A l'intérieur il se présente bien vertical (mais là, on ne sait ce que les enduits cachent), tandis que le parement externe, au sud est bombé à hauteur du rez-de-chaussée et à hauteur du premier étage. Ces prises de ventre ne sont pas expliquées; La pièce 010 du rez-de-chaussée, que le mur ferme au nord, a été couverte d'une voûte d'arêtes postérieurement à la construction du mur. Celle-ci paraît cependant indépendante du mur puisqu'elle repose sur quatre piliers d'angle. Les deux qui sont adossés au mur MR1011 sont peut-être en partie la cause d'une augmentation des poussées exercées sur le mur, bien que le mur ne reçoive d'eux qu'une force oblique qui est plus basse que les déformations observées. Quoiqu'il en soit, pour compenser ces réceptions de charge ou de poussée, deux contreforts ont été construits en doublement du mur MR1011 sur la face externe : 1031 à l'ouest sur 2,10 m de long et 1061 à l'est sur au moins 1,70 m de long (celui-ci est largement masqué par des constructions et un percement plus récent). L'un et l'autre sont des massifs maçonnés d'une petite trentaine de centimètres de largeur et une hauteur de l'ordre de 6 m. Ils se prolongent au sommet par une voûte rampante dont le massif maçonné forme la culée et dont le sommet vient s'appuyer au mur MR1012 au

sud (la voûte de 1031 est même engagée dans le mur MR1012 dont le parement a été partiellement démonté pour engager la nouvelle construction). Le contrefort 1031 de l'ouest supporte un autre arc rampant, qui se développe vers l'ouest et vient s'adosser au mur MR1015. Finalement, on pourrait décrire 1031 et 1061 comme deux arcs-boutants d'environ 2 m de largeur. Au sommet de chacune des voûtes qu'ils forment, une petite pièce a été aménagée au premier étage (19c sur 1031 et 19a sur 1061), surmontée d'une autre au deuxième étage (29b et 29a). Le mur est percé de baies qui lui sont toutes postérieures : une porte au rez-de-chaussée vers la courette 09c, une ouverture vers la pièce 016 en façade via une sorte de couloir qui n'est pas accessible (et de construction contemporaine ?) et une porte à chacun des étages d'accès aux pièces réduites 19c et 29c.

Documents : MN1006, MN1007, MN1008

Photos : 104, 104a, 105, 105a, 106, 106a, 67, 68, 68a, 68b, 68c, 69, 69a, 73, 74, 74a, 74b, 74c, 75, 75a, 76, 76a, 77

Auteurs : Odile Maufras

US 1012

Type : élévation de mur

Fait : MR1012

Secteur : 016, 116, 216, 316

Antérieur à : 1060, 1062

Postérieur à : 1015

Dimensions : long. 8,60 m larg. 0,50 m

Description : voir MR1012.

Documents : MN1008

Photos : 104, 104a, 106, 106a, 107, 107a, 107b, 190, 190a, 242, 242a, 242b, 67, 68, 68a, 68b, 68c, 69, 69a, 70, 70a, 71, 71a, 72, 72a, 72b, 73, 76, 76a, 77, 78, 78a, 97

Auteurs : Odile Maufras

MR1012

Pièce : 016, 116, 216, 316

Composition : 1012 : élévation de mur. 1137 : reprise

Commentaire : grand mur maître bâti selon un axe est-ouest pour fermer au nord la partie occidentale d'un corps de bâtiment en façade sur rue. Le mur forme la façade arrière des pièces 016 au rez-de-chaussée, 116 au premier étage, 216 au deuxième et 316 au troisième et dernier étage. A ce niveau il supporte la toiture. Chronologiquement, le mur est en appui sur le mur MR1015 au rez-de-chaussée. La relation n'a pas été observée avec les autres murs au rez-de-chaussée ni dans les étages, en particulier avec le mur MR1028 avec lequel il forme un angle à l'est. Au premier étage l'extrémité orientale du mur MR1012 est en effet refaite par le pan de construction 1137 et au second étage par l'encastrement d'une porte d'angle tardive (époque contemporaine ?). Aux troisième et quatrième étage le mur est surhaussé par deux constructions successives enregistrées sous un seul numéro, 1126. Le mur présente une construction très soignée qui n'a subi

aucun désordre. Il est resté parfaitement vertical sur toute sa hauteur. Il présente en parement septentrional une maçonnerie homogène en petit appareil de moellons de calcaire froid parfaitement équarris et calibrés (calibre moyen) disposés en assises régulières, presque réglées (cliché 070). Les joints ont été refaits et on constate simplement, dernière les derniers joints, un mortier de terre sablo-limoneuse grisâtre et friable dont nous ne sommes pas certains qu'il soit d'origine. Cette maçonnerie se prolonge jusqu'au deuxième étage où elle a été observée en face externe (cliché 107a) et en face interne, coupée par l'installation de la porte du nord-est de la pièce 216. Au troisième étage et au quatrième étage, le mur est de facture plus grossière et l'on note deux surélévations successives, la dernière probablement d'époque contemporaine (1126, XIX^e ou XX^e siècle, cliché 190). Le mur est largement aveugle. On note toutefois, à la base, dans la partie occidentale et en face du contrefort 1031, une sorte de petit soupirail dont la pierre d'appui est en avancée sur l'espace 09c (en bas, vers la gauche du cliché 068b). Est-ce une évacuation des eaux d'une pile vers un espace de drainage, avant son cloisonnement ? Au premier étage il n'y a pas d'ouverture. Au second, la porte à l'extrémité orientale du mur est récente et le petit fenestron au milieu aussi (cliché 242). Au troisième étage un tout petit fenestron est visible uniquement de l'extérieur. Il est très récent.

Documents : MN1006, MN1007, MN1008

Photos : 104, 104a, 106, 106a, 107, 107a, 107b, 190, 190a, 242, 242a, 242b, 67, 68, 68a, 68b, 68c, 69, 69a, 70, 70a, 71, 71a, 72, 72a, 72b, 73, 76, 76a, 77, 78, 78a, 97

Auteurs : Odile Maufras

US 1013

Type : porte

Fait : MR1009

Secteur : 011

Synchrone de : 1009 ?

Postérieur à : 10

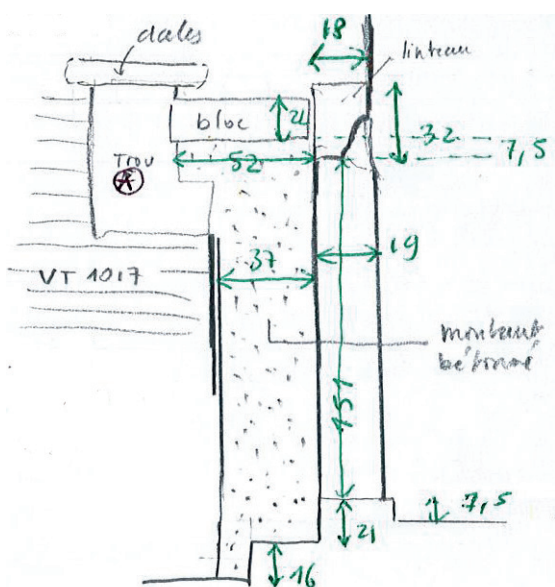
Dimensions : haut.1,50 m larg.1,25 m

Description : porte d'accès à la cave semi enterrée 011, à la base du mur MR1009. Voir MR1009. NB. L'arrière voussure de la porte est monolithique, faite d'un gros bloc de calcaire froid blanc (mais noirci) de 0,52 m de large sur 0,22 m de haut et au moins 1,38 m de long. Il fait penser aux linteaux romans de la maison romane du 1 rue de la Madeleine. La voûte VT1017 évite ce bloc en formant, à son niveau, une sorte de chevêtre ou de trémie qui permet au battant de la porte d'être ouvert vers l'ouest. Ce trou est couvert par des dalles (voir photos 007 et 008). La liaison entre le bloc et la voûte a été bétonné et n'est plus détectable.

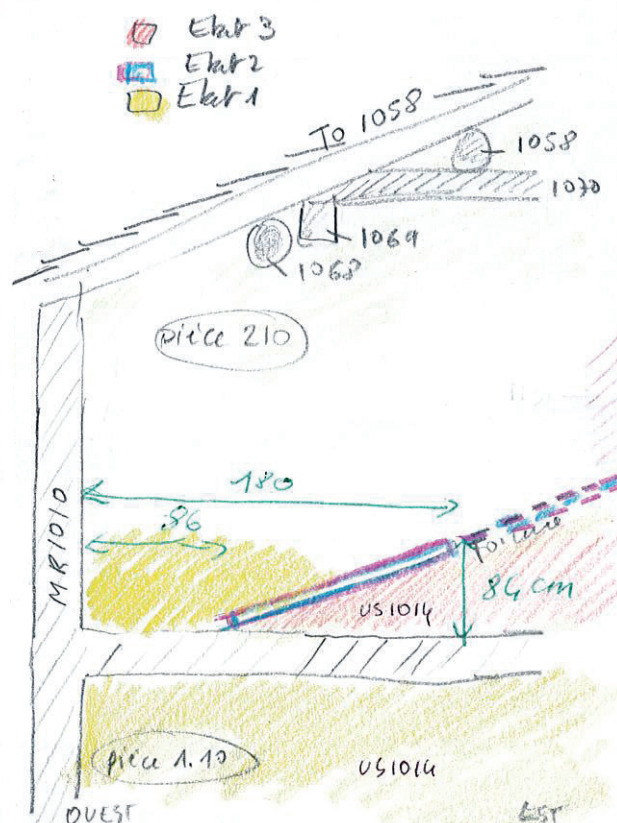
Documents : MN1006

Photos : 2, 2a, 3, 4, 5, 5a, 6, 6a, 7, 8, 8a, 8b, 8c, 8d, 10, 10a

Auteurs : Odile Maufras



Croquis de coupe en travers de la porte 1013, dans le mur MR1009 (couloir 03 à droite, pièce 011 à gauche) et particularités de l'arrière voussure et de l'appui de la voûte de la pièce 011. L'étoile sur le dessin signale un vide dans la voûte VT1017, sorte de chevêtre ménagé pour permettre au battant de la porte d'être mobile du côté de la pièce 011. Ce trou était accessible comme une trémie, depuis l'étage au-dessus. Il est aujourd'hui couvert de grandes dalles de pierre. O. Mauftras.



Repère de position de la toiture ancienne au sommet d'un premier état du mur MR1014 et reprise 1131 du mur. O. Mauftras.

US 1014

Type : élévation de mur

Fait : MR1014

Antérieur à : 1010. 1017. 1131

Postérieur à : 1015

Dimensions : long. 10 m larg. 0,60 m

Description : voir MR1014.

Documents : MN1008

Photos : 11, 179, 179a, 179b, 194, 195, 196, 197, 197a, 197b, 198, 198a, 198b, 199, 20, 200, 200a, 201, 202, 202a, 20a, 25, 25a, 29, 29a, 29b, 29c, 29d, 29e, 30, 30a, 31, 31a, 31b, 63, 64

Auteurs : Odile Mauftras

MR1014

Composition : 1014 : élévation de mur. 1069 : corbeau. 1131 : reprise

Commentaire : mur bâti selon une direction approximativement est-ouest, de cloisonnement des volumes 10 et 11 (respectivement au sud et à chaque niveau 010, 110, 210 et au nord à chaque niveau 011, 111 et 211). Le mur se développe sur près de 10 m de long entre les grands murs parallèles MR1015 à l'ouest et MR1009 à l'est. Chronologiquement il est bâti après le premier auquel il s'adosse au rez-de-chaussée et au premier étage et il pourrait être contemporain du second avec lequel il forme un ensemble cohérent. Leur lien n'a été observé qu'au deuxième étage, sur une partie plus récente du mur MR1014 qui s'adosse au mur MR1009 (deuxième état du mur MR1014 adossé au deuxième état, apparemment plus ancien, du mur MR1009. Il est antérieur à la voûte VT1017 qui est installée sur son parement démonté en partie haute

pour permettre l'appui. Au niveau de la cave 011, le mur MR1014 présente une très grande largeur de 1,10 m (mesurable à l'ouest) qui correspond à un soubassement visible sur 0,90 m de haut. Là, sa maçonnerie est homogène, en petits et moyens moellons de calcaire dur, bien équarris, disposés en assises assez régulières et liés par un mortier de terre argilo-limoneuse grise incluant un peu de chaux (cliché 025). Le mortier est particulièrement dur. Quelques gravillons de calcaire à l'intérieur contribuent à l'armer. Sur le reste du rez-de-chaussée et jusqu'au deuxième étage, le parement est visible sur environ 1,60 m de large depuis la cour 09e. La maçonnerie diffère avec plus d'irrégularité dans le module des moellons (globalement plus petits) et l'irrégularité des assises au premier et au deuxième étage (photo 030). On note, au deuxième étage, toujours en parement méridional, cette fois observé dans l'angle nord-ouest de la pièce 210, une limite du mur en pan incliné signalant l'ancrage dans le parement antérieur, d'une ancienne toiture (la première ?) de la pièce 210. La toiture a une pente vers la cour 09c. Au-dessous de cette ligne, la maçonnerie irrégulière correspond à la restauration (mauvaise) du parement après dépose de la toiture (cliché 199). Au-dessus, les assises sont régulières et correspondent peut-être à une autre reprise, ou une réparation (le mur, à cet endroit, a particulièrement souffert). Une autre maçonnerie, 1131, a été observée à l'extrémité orientale du mur, au contact du mur MR1009 à laquelle elle s'adosse, au deuxième étage (cliché 202). Le sondage d'observation

est trop étroit pour que l'on ait pu déterminer la relation avec l'ancienne toiture. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une surélévation ou d'une reconstruction du mur MR1014 dans sa partie sommitale. C'est peut-être cette surélévation 1131 ou une plus récente non détectée du fait de l'enduit, qui supporte le corbeau 1069 qui est positionné en partie sommitale du mur pour supporter la poutre 1070, installée en rive contre le mur MR1014 et qui supporte elle-même les poutres de la toiture actuelle TO1058. Le mur est percé à la base par un grand soupirail en abat-jour qui le traverse à la base et traverse la voûte VT1017 au sommet. Celui-ci a un appui très évasé en pente raide vers le sol. Au premier étage, une ancienne ouverture est présente à proximité de l'angle sud-ouest de la pièce 111 ; elle ne paraît pas d'origine et si c'est une fenêtre elle a certainement été ouverte au moment du cloisonnement de l'espace 111. Elle a alors éclairé le couloir 111a. Elle est aujourd'hui bouchée et inaccessible de l'extérieur (pour prendre les mesures) et masquée de l'intérieur. Elle paraît un peu basse pour une fenêtre du premier (elle serait au ras du sol) : ce serait donc peut-être une évacuation de pile vers la courette ? Une autre ouverture, une fenêtre au sommet du mur, à son extrémité occidentale, éclaire l'angle sud-ouest de la pièce 211. Cette fenêtre est de facture très récente (cliché 030). D'autres fenêtres ont pu percer le mur MR1014 que l'on soupçonne d'avoir été une façade avant la construction des murs MR1010 et MR1011. L'espace 010 a pu être de cour dans un des états anciens de l'immeuble. Un porte a été aménagée au premier étage à son extrémité orientale. Elle met en communication les pièces 110 et 111, mais nous n'avons pas pu vérifier si elle avait été prévue au moment de la construction du mur ou si elle a été ajoutée lorsque le volume 110 a été bâti. Cette porte est haute de 2,10 m et large de 0,70 m dans l'œuvre. Sa hauteur, nettement plus importante que les autres portes des pièces 110 et 111 de style Renaissance mais identique à la porte 1135 supposée tardive, postérieure au cloisonnement de l'espace 111, suggère que celle du mur MR1014 ne soit pas d'origine mais intervienne en même temps que l'on perce la porte 1135.

Documents : MN1006, MN1007, MN1008

Photos : 11, 179, 179a, 179b, 194, 195, 196, 197, 197a, 197b, 198, 198a, 198b, 199, 20, 200, 200a, 201, 202, 202a, 20a, 25, 25a, 29, 29a, 29b, 29c, 29d, 29e, 30, 30a, 31, 31a, 31b, 63, 64

Auteurs : Odile Maufra

US 1015

Type : élévation de mur

Fait : MR1015

Antérieur à : 1012. 1014. 1016

Dimensions : long. min. 18 m

Description : voir MR1015.

Documents : MN1008

Photos : 11, 177, 177a, 179, 179a, 179b, 192, 192a, 192b, 193, 193a, 193b, 20, 20a, 21, 22, 23, 24, 24a, 30, 30a, 31, 31a, 31b, 68, 68a, 68b, 68c, 69, 69a, 74,

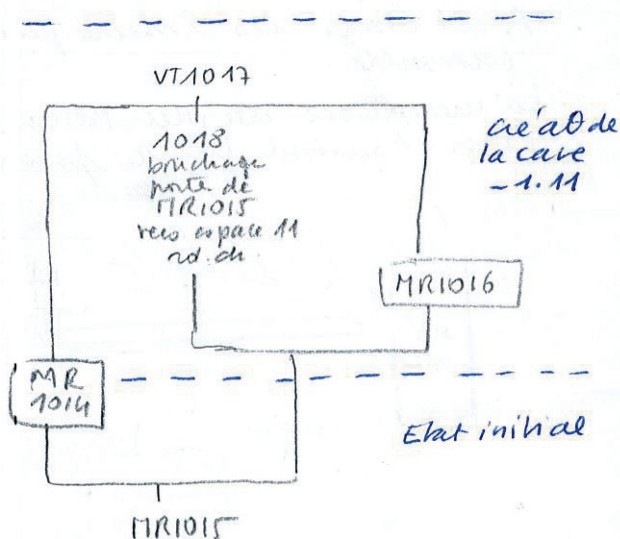
74a, 74b, 74c, 75, 75a, 76, 76a, 78, 78a, 97, 98, 98a, 98b

Auteurs : Odile Maufra

MR1015

Composition : 1015 : élévation de mur. 1018 : porte

Commentaire : grand mur de refend d'îlot bâti selon une direction approximativement nord-sud à l'extrémité occidentale de l'immeuble qu'il limite. Chronologiquement, le mur est antérieur aux murs MR1012, MR1011 (US 1124), MR1014, MR1016 et MR1030 au rez-de-chaussée (appui des deux premiers sur le mur MR1015, idem pour le troisième avec ancrage de quelques pierres du mur MR1016 dans le parement du mur MR1015). Au premier étage, seule la relation avec le mur MR1014 a été observée ; il est aussi postérieur au mur MR1015 à ce niveau. Au deuxième étage, le mur MR1015 est chaîné au mur de façade MR1001 ; cela paraît concerner une surélévation des deux murs. Ainsi le mur MR1015 est le plus ancien vestige conservé et observé en élévation sur la parcelle. Il semble avoir formé la limite aveugle de la propriété voisine, du 14 rue de l'Horloge, bâtie à un moment où le 12 rue de l'Horloge n'est pas encore bâti ou bien pas en limite occidentale de sa parcelle. Le mur MR1015 est dégarni de ses enduits dans la cave 011 où il présente une construction homogène en petit appareil de moellons de calcaire froid. L'équarrissage des pierres est soigné, leur module est très régulier et leur disposition en assises horizontales bien régulière également (cliché 022). En revanche, le parement n'est pas parfaitement vertical à la base de la construction, sur les 8 premières assises : les moellons ne sont pas alignés verticalement avec régularité. C'est sans doute une partie du mur qui était de fondation avant l'aménagement de la cave. Le mortier a disparu des joints en façades et n'est pas observable. On constate, entre 0,80 et 0,92 m du sol actuel, une assise en retrait et au-dessus deux assises



Chronologie relative des constructions de la cave 011

très irrégulières (ou une assise lorsqu'il y a rempli des blocs). Il s'agit peut-être de l'emplacement un ancien plancher. Juste au-dessus, le parement du mur est percé et bouché par des bugets de calcaire coquillier sur 1,42 m de haut et 1,16 m de large. C'est là manifestement l'emplacement d'une ancienne porte dont l'encadrement a été récupéré. Au premier étage, dans la pièce 111, le mur se poursuit avec un appareil similaire : les moellons sont un peu plus petits en moyenne, les assises restes régulières et horizontales, le parement est vertical et bien plus homogène (cliché 177a). Le mortier est conservé, son liant est une terre orangée. Les deux parties du mur semblent correspondre à un même état. Au deuxième étage, dans la pièce 216 du sud-ouest, le mur est entièrement doublé par des contre-cloisons. La petite partie qui en a été observée dans l'angle avec la façade MR1001 montre les deux murs chaînés entre eux et une maçonnerie bien différente de celle du mur MR1015 dans les étages inférieurs. Ici, le petit appareil de moellons de calcaire dur équarris est irrégulier du fait de l'absence de calibrage des pierres : quelques rares gros moellons, des moyens et beaucoup de petits. Quelques éclats également. Cette partie du mur est plus récente, soit du fait d'un rehaussement soit d'une reconstruction.

Documents : MN1006, MN1007, MN1008

Photos : 11, 177, 177a, 179, 179a, 179b, 192, 192a, 192b, 193, 193a, 193b, 20, 20a, 21, 22, 23, 24, 24a, 30, 30a, 31, 31a, 31b, 68, 68a, 68b, 68c, 69, 69a, 74, 74a, 74b, 74c, 75, 75a, 76, 76a, 78, 78a, 97, 98, 98a, 98b

Auteurs : Odile Maufra

US 1016

Type : élévation de mur

Fait : MR1016

Antérieur à : 1017

Postérieur à : 1015

Dimensions : long. 10 m larg. 1,20 m à la base du rez-de-chaussée

Description : voir MR1016.

Documents : MN1008

Photos : 171, 171a, 192, 192a, 192b, 193, 193a, 193b, 194, 21, 26, 27, 27a, 28, 28a, 9, 9a, 9b

Auteurs : Odile Maufra

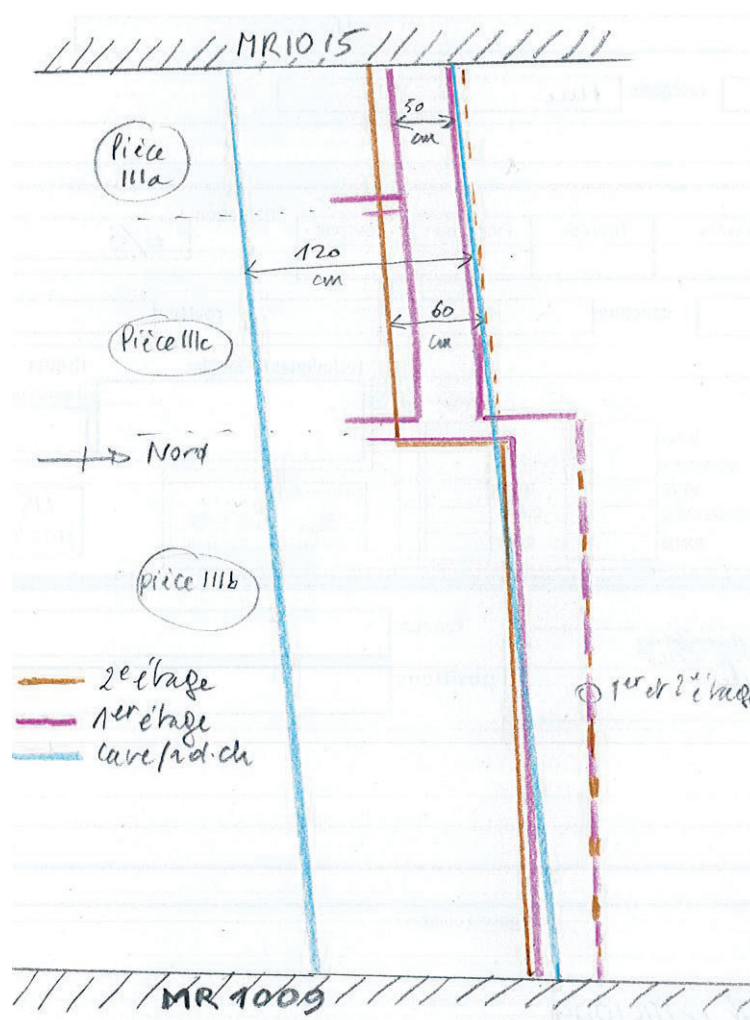
MR1016

Pièce : 011, 111, 211

Composition : 1016 : élévation de mur

Commentaire : mur très hétérogène bâti d'est en ouest entre les murs MR1015 et MR1009 et limitant actuellement la cave semi enterrée 011 et les pièces superposées 111 et 211 dans les étages. Ces pièces sont actuellement en limite de propriété. Le mur observe un tracé différent à chaque étage. Au niveau de la cave, aménagée en partie en sous-sol et en partie au rez-de-chaussée, le mur MR1016 a une largeur de 1,20 m et une position pas exactement

perpendiculaire à aucun des deux murs entre lesquels il s'étend. Au premier étage il est formé par deux pans. A l'ouest, sur 4,40 m de long et en cloisonnement du couloir 111a et de la pièce 111c, il a une largeur de 0,45 m et il est aligné au parement septentrional de la fondation. Cette partie forme une façade sur la courette d'un voisin au nord. A l'est, le mur est bâti contre la fondation qu'il double, côté nord. Là, il est en mitoyenneté avec une pièce d'un voisin. C'est une cloison dont l'épaisseur n'est pas connue. Au deuxième étage, il est large d'au moins 0,70 m et positionné au droit du mur de fondation, en décalage donc par rapport au cloisonnement du premier. En dépit de cela, il ne présente pas de désordre apparent (les enduits peuvent en masquer toutefois). Chronologiquement, le mur est postérieur aux murs MR1015 et MR1009 auxquels il s'adosse au rez-de-chaussée. Au deuxième étage, du fait d'une reprise des murs MR1015 et MR1016, leur maçonnerie est chaînée dans l'angle nord-ouest de la pièce 211, avec une alternance des pierres en buttée et pénétrantes des deux parements. La construction a été observée au rez-de-chaussée, en parement méridional. Là, le mur est construit en petit appareil de moellons de calcaire froid équarris liés par un mortier de terre orangée incluant des petits gravillons qui l'arment.



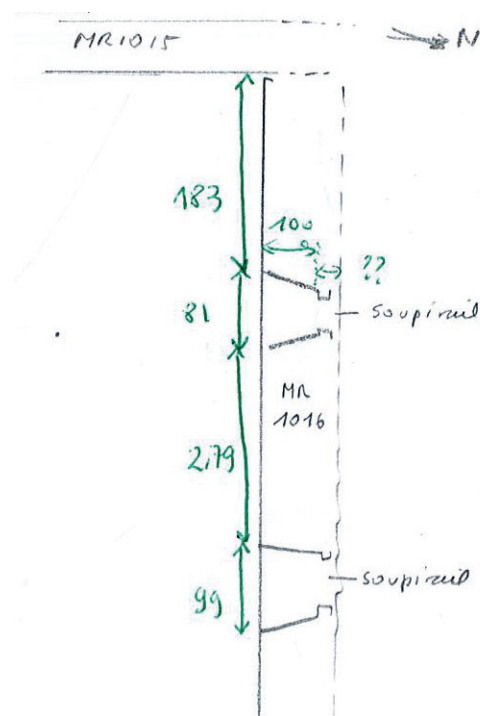
Position des pans du mur MR1016 aux différents étages (décalage des alignements. O. Maufra.

Les assises sont régulières. Le parement méridional est haut de 1,10 m. Au-dessus il reçoit la voûte VT1017 qui est construite lors du même chantier. Deux soupiraux percent la totalité du mur au niveau de la voûte ; l'ensemble (mur MR1016, voûte VT1017 et soupiraux) est construit lors d'un même chantier avec l'emploi du même mortier. Les joints des embrasures des ouvertures ont été refaites postérieurement avec un mortier de sable et chaux. Au deuxième étage, dans la pièce 211, la maçonnerie est plus irrégulière, avec des pierres de module plus varié et des assises plus irrégulières (cliché 192a). Le mortier d'origine n'a pas été observé à ce niveau où les joints ont été largement repris.

Documents : MN1008

Photos : 171, 171a, 192, 192a, 192b, 193, 193a, 193b, 194, 21, 26, 27, 27a, 28, 28a, 9, 9a, 9b

Auteurs : Odile Maufra



Position des soupiraux septentrionaux de la cave 011. O. Maufra.

US 1017

Type : voûte en berceau

Fait : VT1017

Antérieur à :1013

Postérieur à :1009. 1014. 1016. 1018

Dimensions : long. 9,90 m larg. 3,40 à 4 m

Description : couverture de la cave 011. Voir VT1017.

Photos : 11, 24, 24a, 25, 25a, 26, 27, 27a, 28, 28a, 29, 29a, 29b, 29c, 29d, 29e, 9, 9a, 9b

Auteurs : Odile Maufra

VT1017

Pièce : 011

Composition : 1017 : voûte en berceau

Commentaire : voûte en berceau de couverture de la pièce 011. La voûte est construite en appui sur le mur MR1014 au sud (a priori plus ancien, mortier différent) et sur le mur MR1016 au nord (son contemporain si l'on en croit le mortier homogène). Le berceau est appuyé au mur MR1015 à l'ouest sur lequel il ne pèse pas. Le contact avec le mur MR1009 à l'est n'est pas conservé. La construction a été faite sur un coffrage en lits de moellons de calcaire froid équarris et de pierres très plates en clef. Les assises de la voûte et les pierres des soupiraux qui la percent (voir MR1016) sont bâtis dans la continuité du mur MR1016 et avec le même mortier. L'ensemble a fait l'objet d'un même chantier.

Documents : MN1006

Photos : 11, 24, 24a, 25, 25a, 26, 27, 27a, 28, 28a, 29, 29a, 29b, 29c, 29d, 29e, 9, 9a, 9b

Auteurs : Odile Maufra

US 1018

Type : porte

Fait : MR1015

Secteur : 011

Synchrone de :1015 ?

Antérieur à :1017

Postérieur à :1015 ?

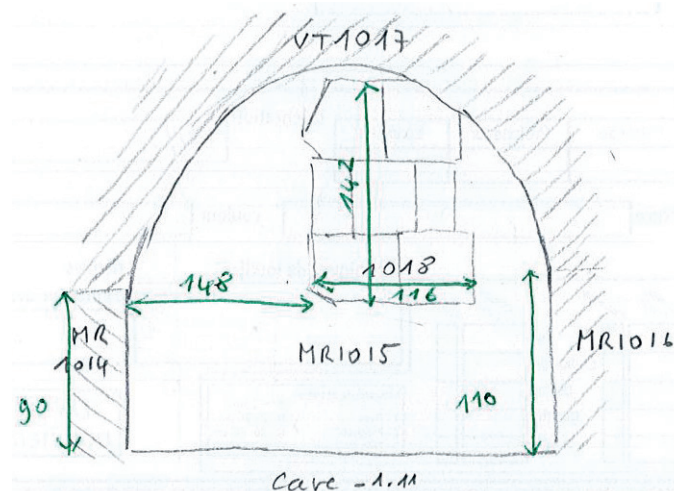
Dimensions : larg. max. 1,30 m

Description : voir MR1015.

Documents : MN1006

Photos : 22, 23, 24, 24a

Auteurs : Odile Maufra



Localisation de l'ancienne porte 1018 bouchée par des grandes dalles, dans la cave 011. O. Maufra.

US 1019

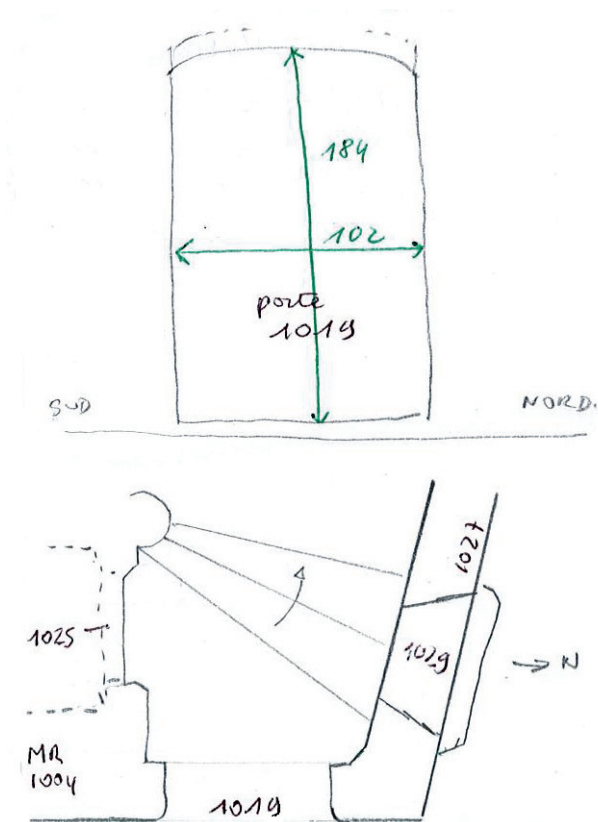
Type : porte

Fait : ES1026

Synchrone de :1027 ?

Dimensions : haut.1,84 m larg. 0,02 m

Description : porte entre la cage d'escalier, au rez-de-chaussée, et le couloir d'entrée de l'immeuble. La porte n'a pas été dégagée des enduits qui la recouvrent et n'a été observable que partiellement. Elle est haute



Forme et position de la porte 1019 de l'escalier ES1026, au rez-de-chaussée. O. Mauftras

de 1,84 m, large de 1,02 m et couverte d'un linteau en pierre en anse de panier très plate, chanfreinée à la base. Le linteau a pu être orné d'une moulure plus importante masquée par l'enduit.

Documents : MN1006

Photos : 54, 54a, 55, 55a

Auteurs : Odile Mauftras

US 1020

Type : poutre de rive

Fait : PL1020

Secteur : 112

Postérieur à : 1036. 1037. 1043

Dimensions : long. dans l'œuvre 5,75 m haut. 0,20 m larg. 0,10 m

Description : poutre de rive occidentale du plafond PL1020, contre le mur MR1037 dans lequel elle est partiellement ancrée. Elle est ornée à la base d'une petite moulure (un cavet étroit sur un réglet (cliché 117 à droite)). Sa base est masquée par une planchette qui s'achève en quart-de-rond et complète la moulure. L'extrémité méridionale de la poutre a été changée sur 0,78 m de long et remplacée par un habillage de planches. La lambourde qui souligne les solives et les closoirs a également été changée à cet endroit. Voir PL1020.

Documents : MN1007

Photos : 117, 118, 120, 122, 122a, 81

Auteurs : Luc Wosny

PL1020

Pièce : 112, 113

Composition : 1020 : poutre de rive. 1021 : poutre. 1022 : poutre. 1023 : poutre. 1024 : poutre. 1041 : poutre. 1042 : poutre de rive

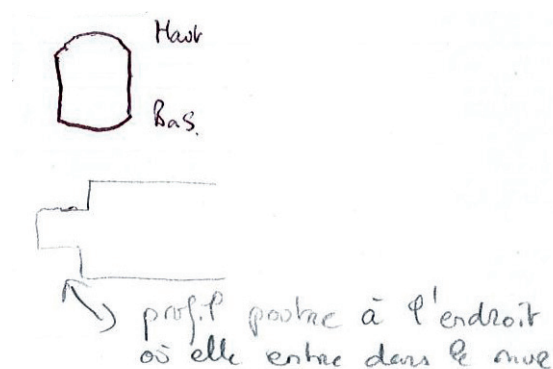
Commentaire : plafond des pièces 112 et 113 qui ont manifestement constitué une seule salle à l'origine, en L. L'angle nord-est de la salle d'origine est actuellement hors de la propriété, chez un voisin mitoyen du nord-est, suite une séparation de l'immeuble en plusieurs lots. Le plafond PL1020 est à la française, avec des poutres tendues du nord au sud sur les murs de la pièces (MR1005 et MR1036 au sud, MR1043 au nord), des solives disposées perpendiculairement, un plancher, des couvre-joints, des closoirs et des lambourdes soulignant la liaison entre les poutres et les solives. Les poutres ont une grande porte : 5,75 m (la poutre de rive 1020 à l'ouest) à 8,40 m (la poutre 1041, la dernière mesurable à l'est). Elles ont une hauteur variant entre 0,20 et 0,26 m et es largeurs autour d'une petite vingtaine de centimètres. Elles sont formées par des troncs d'arbre qui ont été travaillées différemment. Les poutres les plus anciennes (1020, 1022, 1024) sont équarries de sorte à présenter une section quadrangulaire (sans chanfrein naturel) et sont soulignées à la base de chaque côté par un étroit canal horizontal. Les angles sont adoucis par un quart-de-rond (cliché 121). Deux poutres plus récentes, ancrées dans les murs après leur construction et dépose de pièces de bois antérieures, 1021, 1022 et 1041 présentent un profil plus simple. Les troncs ont simplement été délardés sur deux côtés opposés pour former les faces latérales des poutres, tandis que la courbe naturelle de l'arbre a été laissée telle sur les faces supérieure et inférieure. Les solives sont disposées d'est en ouest avec un espacement d'une trentaine de centimètres. Elles sont plus hautes que larges et moulurées à la base, sur leurs deux faces, avec le même profil que les poutres (cliché 116). Les planches du plancher sont placées au-dessus, perpendiculairement, avec des couvre-joint en sous-œuvre. Les espaces entre les solives sont masqués par des closoirs qui sont présents jusque sur les poutres de rive et soulignés, le long des deux faces de chaque poutre et des murs de la pièce par lambourdes moulurées (en partie en place, cliché 117 à droite, en partie refaite, clichés 116, 117 à gauche). Closoirs et lambourdes sont absents autour des poutres restaurées 1021 et 1023. On observe qu'une partie des solives ne sont pas horizontales mais en pente entre les poutres 1020 et 1022, et un décollement du plancher au sud de la pièce. Le cintre de la poutre 1022 est peut-être à l'origine de ce désordre, mais aussi sans doute l'affaissement des murs entraînés par celui de la voûte de la pièce au-dessous.

Documents : MN1007

Photos : 112, 113, 114, 114a, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 122a, 86, 87, 87a, 87b

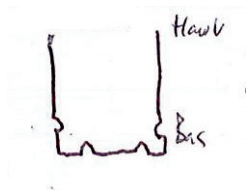
Auteurs : Luc Wosny

US 1021

Type : poutre*Fait* : PL1020*Secteur* : 112*Postérieur à* : 1036. 1043*Dimensions* : long. dans l'œuvre 5,90 m haut. 0,22 m larg. 0,17 m*Description* : poutre du plafond PL1020, tendue entre les murs MR1036 et MR1043, entre les poutres 1020 et 1022. La poutre est une restauration d'une pièce de bois plus ancienne qu'elle remplace. Elle est positionnée plus basse que la poutre précédente et des cales ont dû être placées entre elle et les solives. Voir PL1020.*Documents* : MN1007*Photos* : 117, 118, 120, 122, 122a, 81, 119*Auteurs* : Luc Wosny

Profil de la poutre 1022 (PL1020) et détail de son ancrage dans le mur. L. Wozny.

US 1022

Type : poutre*Fait* : PL1020*Secteur* : 112*Postérieur à* : 1036. 1043*Dimensions* : long. dans l'œuvre 6,10 m haut. 0,22 m larg. 0,19 m*Description* : poutre du plafond PL1020, tendue entre les murs MR1036 et MR1043, entre les poutres 1021 et 1023. Très cintrée en son centre. Voir PL1020.*Documents* : MN1007*Photos* : 117, 118, 120, 122, 122a, 81, 86, 87, 87a, 87b, 115, 116, 119, 121*Auteurs* : Luc Wosny

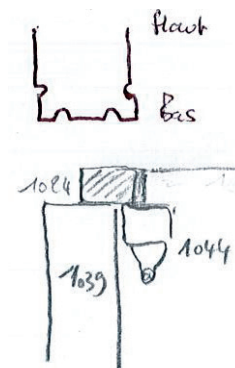
Profil de la poutre 1022 (PL1020). L. Wozny.

US 1023

Type : poutre*Fait* : PL1020*Secteur* : 112*Postérieur à* : 1036. 1043*Dimensions* : long. dans l'œuvre 6,20 m haut. 0,20 à 0,26 m larg. 0,19 m*Description* : poutre du plafond PL1020, tendue entre les murs MR1036 et MR1043, entre les poutres 1022 et 1024. Elle est très irrégulière, le tronc a à peine été travaillé. Elle n'est pas contemporaine du reste du plafond mais correspond à une restauration. Elle a été positionnée plus bas que les autres poutres et des cales en bois et en mortier de chaux ont été placées entre elle et les solives du plancher. Pour faciliter sa pose, ses extrémités ont été taillées en tenon et elle ne repose dans les murs périmétraux que sur une toute petite surface. Voir PL1020.*Documents* : MN1007*Photos* : 117, 118, 120, 122, 122a, 81, 112, 113, 119*Auteurs* : Luc Wosny

Détail de l'ancrage dans le mur de la poutre 1023 (PL1020). L. Wozny.

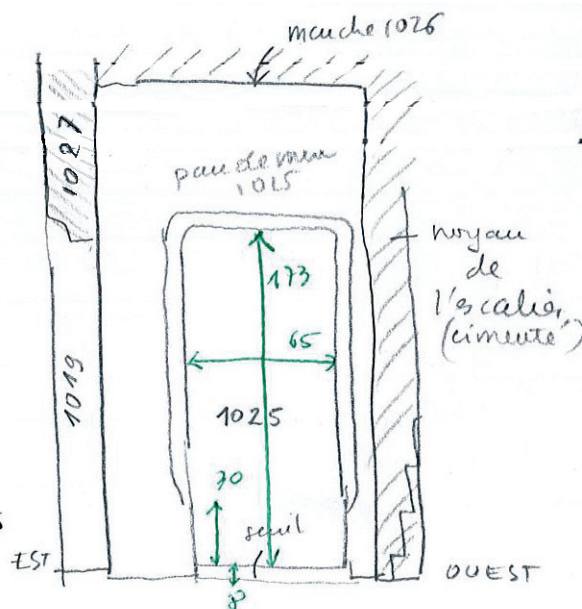
US 1024

Type : poutre*Fait* : PL1020*Secteur* : 112*Postérieur à* : 1036. 1043*Dimensions* : long. dans l'œuvre 6,25 m haut. 0,26 m larg. 0,20 m*Description* : poutre du plafond PL1020, tendue entre l'angle des murs MR1006 et MR1036 et le mur MR1043, entre les poutres 1023 et 1041. A l'angle des murs LR1006 et MR1036, un corbeau est installé pour soutenir une extrémité de la poutre. Il n'a pas pu être déterminé s'il était d'origine (probablement) ou s'il avait été rajouté pour faciliter les poussées du plafond sur le mur. Le corbeau 1045 qui soutient la poutre à l'autre bout semble contemporain du plafond. Voir PL1020.*Documents* : MN1007*Photos* : 117, 118, 120, 122, 122a, 81, 87, 87a, 87b, 114, 114a, 119*Auteurs* : Luc Wosny

Profil de la poutre 1024 (PL1020) et de sa position par rapport au corbeau 1044. L. Wozny.

US 1025*Type* : porte*Fait* : ES1026*Secteur* : 017*Postérieur à* : 1004, 1026*Dimensions* : haut. 1,73 m larg. 0,65 m

Description : porte de la cage de l'escalier ES1026 aménagée au rez-de-chaussée entre l'escalier et l'ancienne entrée de l'immeuble, 017. La porte est haute de 1,73 m, large de 0,65 m. Elle est aménagée dans un pan du mur MR1012, à l'extrémité orientale de ce dernier, sous le milieu de la première révolution de l'escalier. Le mur MR1012 n'est pas observable à ce niveau et il n'y a pas eu de lecture chronologique possible entre ce mur et le pan qui reçoit la porte (1025). Ce pan est à l'extrémité du mur, contre l'angle qu'il forme avec le mur MR1004 auquel il s'adosse. Il s'appuie aussi à l'intrados des marches de l'escalier. C'est donc un pan de mur et une porte installés certainement au moment de la construction de l'escalier. Sinon, après. Les piédroits de la porte sont chanfreinés au-dessus à partir de 0,30 m de sol, au-dessous ils ont un profil à angle droit. Le linteau est droit mais adouci au contact des montants par un quart-de-rond. Le chanfrein des montants se poursuit sur le linteau, sans interruption.

Documents : MN1006*Photos* : 56, 56a, 57, 57a, 57b*Auteurs* : Odile Mauftras

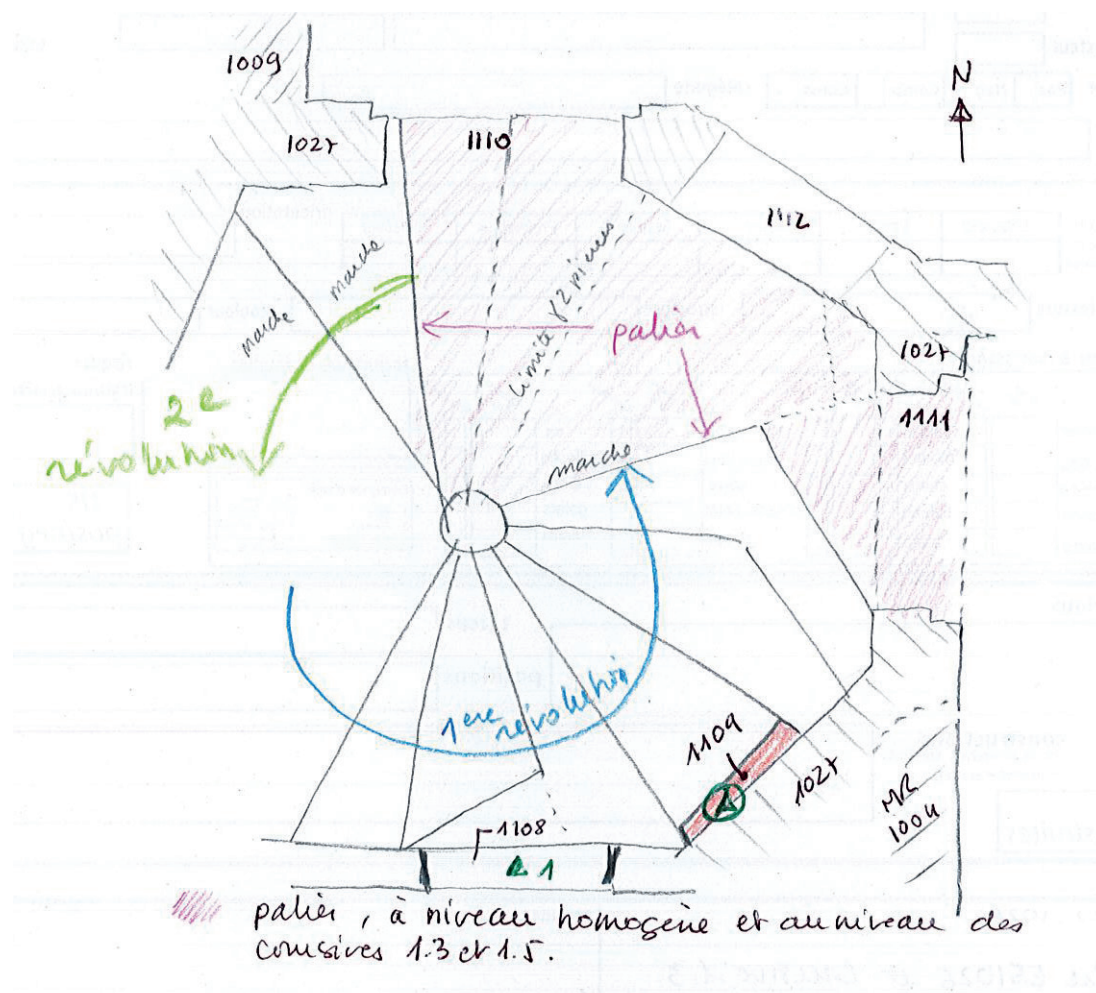
Mur : 273 cm de haut
113 cm de large

Le pan de mur 1025 et sa porte, sous l'escalier ES1026, au rez-de-chaussée. O. Mauftras

US 1026*Type* : noyau et marches d'escalier en vis*Fait* : ES1026*Synchrone de* : 1027*Antérieur à* : 1025*Description* : voir ES1026.*Photos* : 32, 32a, 32b, 32c, 55, 55a, 56, 56a, 57, 57a, 57b*Auteurs* : Odile Mauftras**ES1026**

Composition : 1019 : porte. 1025 : porte. 1026 : noyau et marches d'escalier en vis. 1027 : cage d'escalier. 1029 : fenêtre. 1109 : porte ?. 1112 : fenêtre. 1113 : fenêtre. 1114 : fenêtre

Commentaire : escalier en vis construit dans l'angle sud-ouest de la cour pour desservir les étages des ailes méridionale et occidentale de l'immeuble via leurs loggias. Il a été logé dans une cage (1027) de plan irrégulier (sorte d'hexagone) qui est installée à l'extrémité du couloir d'entrée 017 de la maison. L'escalier monte jusqu'au troisième étage. Chronologiquement l'escalier est postérieur aux murs MR1003 et MR1004 dont il casse l'angle, probablement aussi (mais ce n'est pas vérifié) à l'angle au murs MR1028 auquel il s'adosse à l'ouest. Il est cloisonné au sud au mur MR1123 dont il est peut-être le contemporain. L'escalier est en vis et tournant à gauche jusqu'au deuxième étage. Au-dessus, une volée a été ajoutée sur son palier sommital, empiétant légèrement sur la pièce 217 pour conduire au troisième étage. Cet ajout est certainement contemporain du rehaussement de la partie sud-ouest de l'immeuble. Le noyau de l'escalier est plein et simple, sans moulure et ses marches monolithiques en calcaire non identifié (la plupart sont bétonnées. Les marches n'offrent pas un pas continu. La première révolution est séparée de la seconde par un large palier qui met au même niveau les portes d'accès aux deux loggias. Les 2e et 3e révolutions sont séparées par 4 degrés, les marches devant les portes de loggia étant plus larges que les autres pour que le passage soit confortable et sans seuil. L'escalier est percé de multiples baies. Au rez-de-chaussée, deux portes d'accès le desservent : 1025 au sud, vers l'ancienne pièce d'entrée de la maison que l'escalier obstrue et 1019 à l'est qui desservait la cour à l'origine. La fenêtre 1029 ouvre sur la cour et éclaire l'escalier (voir 1019, 1029). Au premier étage, la porte 1111 conduit à la loggia 15 à l'est, la porte 1110 conduit à la loggia 13 au nord et la fenêtre 1112 entre les deux prend le jour depuis la cour. Ces trois baies sont contemporaines de l'escalier. La quatrième à caniveau, la porte 1117 est plus récente. Elle a été percée au moment où l'on construit le mur MR1063 et le réduit 19a au-dessus du passage des eaux 09. Au deuxième étage, la distribution est exactement la même, avec la porte 1121 vers la loggia 25 à l'est, la fenêtre 1113 vers la cour, la porte 1120 vers la loggia 23 au nord et une porte tardive, non numéroté, vers le réduit 29a à l'ouest. Au sommet, l'escalier a manifestement été initialement



L'escalier ES1026, au premier étage (le nord est en haut). O. Maufrais

couvet d'une toit terrasse avant d'être surmonté par une tourelle à deux étages supplémentaires (voir 1027).
Documents : MN1002, MN1003, MN1004, MN1006, MN1007

Photos : 228, 228a, 229, 230, 230a, 231, 231a, 232, 233, 233a, 234, 234a, 235, 235a, 236, 236a, 238, 243, 252, 252a, 252b, 32, 32a, 32b, 32c, 33, 33a, 34, 35, 55, 55a, 56, 56a, 57, 57a, 57b, 58, 58a, 59, 59a, 59b

Auteurs : Odile Maufrais

US 1027

Type : cage d'escalier

Fait : ES1026

Postérieur à : 1003, 1004

Dimensions : épais. 0,20 à 0,27 m

Description : cage de l'escalier ES1026, formée de trois pans de murs de faible largeur chacun, disposés en demi hexagone et développés sur cinq niveaux. Le pan du nord est perpendiculaire au couloir 03 du rez-de-chaussée et aux loggias 13 et 23 dans les étages. Le pan du nord-est ouvre sur la cour. Le pan de l'est aussi, à l'origine. Au jour d'aujourd'hui il ouvre sur l'entrée de l'immeuble au rez-de-chaussée et sur les galeries 15 et 25 dans les étages. Le pan du sud-est est construit en biais en remplacement de l'angle antérieur des murs MR1003 et MR1004 qu'il recasse. À l'ouest la cage est limitée par le mur antérieur MR10228 et au sud

par le mur MR1123. Sur les trois premiers étages les murs 1027 ferment la cage de l'escalier. Au-dessus, ils cloisonnent deux petites pièces superposées dont l'accès est un escalier construit à l'extrémité de l'espace mitoyen 417 et 517. La cage 1027 est construite en bugets de calcaire coquillier (0,22 à 0,40 m de hauteur d'assise) jusqu'au cinquième étage. Au sommet du troisième étage, deux gargouilles perforent le mur et signalent la présence d'une toiture en terrasse au-dessus de l'escalier. Les deux étages supérieurs sont donc une surélévation plus récente, non datée. La cage est percée de portes à chacun de ses étages, vers les deux ailes de bâtiment qu'il dessert et au rez-de-chaussée vers la cour. Il est percé d'une fenêtre sur cour par niveau du rez-de-chaussée au deuxième étage, et d'une fenêtre à l'est du troisième étage au cinquième étage. Chronologiquement, on note qu'aux premiers étages la cage 1027 rompt l'angle des murs MR1003 et MR1004 et le remplace par un pan coupé. Celui-ci n'est pas en bugets mais en moellons de calcaire équarris assisés et jointés au mortier de terre limoneuse beige légèrement orangée incluant des nodules de chaux assez gros. Les assises ne sont ni régulières ni horizontales. Voir ES1026.

Documents : MN1002, MN1003, MN1004, MN1006, MN1007, MN1008, MN1010

Photos : 108, 109, 109a, 109b, 109c, 110, 183, 226, 226a, 228, 228a, 231, 231a, 232, 233, 233a, 234, 234a, 238, 243, 252, 252a, 252b, 32, 32a, 32b, 32c, 33, 33a, 34, 35, 58, 58a, 59, 59a, 59b

Auteurs : Odile Maufras

US 1028

Type : élévation de mur

Fait : MR1028

Synchrone de : 1001 (au 2^e étage)

Antérieur à : 1012. 1026. 1117. 1027

Dimensions : long. 6,80 m larg. 0,50 m

Description : voir MR1028.

Documents : MN1008

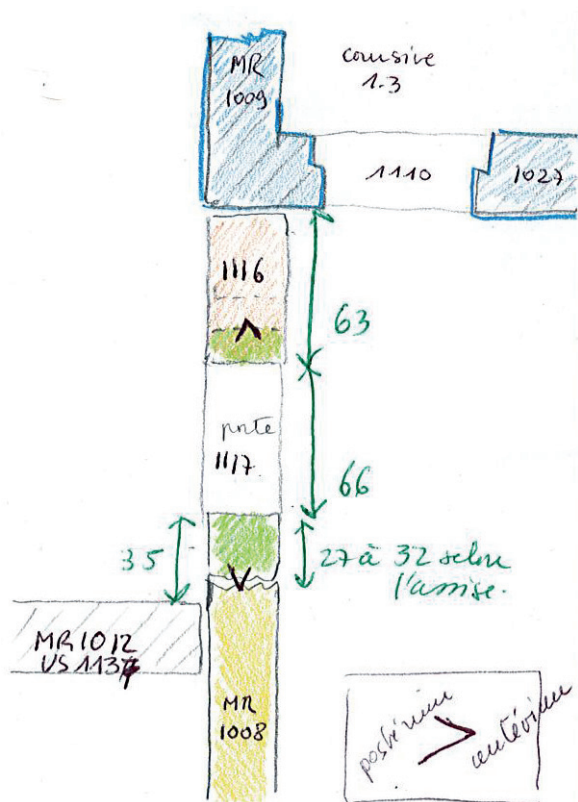
Photos : 100, 101, 101a, 101b, 101c, 236, 236a, 237, 237a, 237b

Auteurs : Odile Maufras

MR1028

Composition : 1028 : élévation de mur. 1116 : pan de mur. 1117 : porte

Commentaire : grand mur porteur construit sur quatre étage, en retour de la façade sur MR1001 et en vis à vis du mur MR1004. Ces deux murs délimitent un espace central qui a pu être une ancienne ruelle ou entrée d'immeuble. Chronologiquement, il apparaît, au premier étage, antérieur au mur MR1123 qui limite au sud la cage de l'escalier ES1026. Son contact avec le mur en retour MR1012, a priori son contemporain, est rompu à ce niveau par la réfection 1137 et à l'étage au-dessus par l'encastrement d'une porte récente. A son extrémité septentrionale, le contact avec le mur



Les différents pans de construction observés au nord du mur MR1028 au premier étage. (Le nord est en haut). O. Maufras

MR1009 a également été rompu à tous les niveaux par des portes. Il n'a été décroûté qu'au deuxième étage, dans l'angle qu'il forme avec la façade MR1001 (pièce 217). Là, il présente une maçonnerie assez hétérogène de moellons équarris non calibrés en mélange avec un bloc taillé de calcaire tendre en remploi et quelques tuiles en calage. L'ensemble est lié par un mortier de terre sablo-limoneuse beige incluant de rares mais gros nodules de chaux. Ce mortier est identique à celui de la surélévation du mur MR1001 et similaire à celui du mur MR1012 à ce niveau, signe qu'ils ont tous été rehaussés en même temps. Au premier étage, le petit pan de construction 1116 pourrait être un vestige du premier état du mur. Il a malheureusement été percuté par la porte 1117.

Documents : MN1006, MN1007, MN1008

Photos : 100, 101, 101a, 101b, 101c, 236, 236a, 237, 237a, 237b

Auteurs : Odile Maufras

US 1029

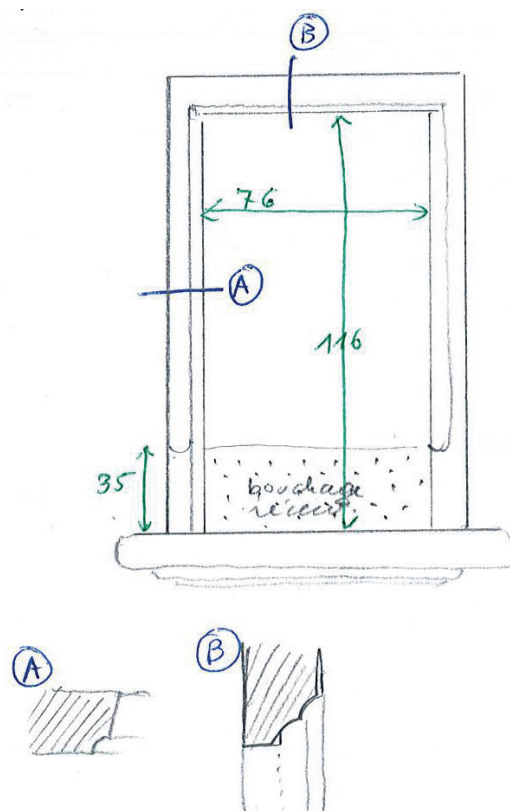
Type : fenêtre

Fait : ES1026

Synchrone de : 1027

Dimensions : haut. 1,16 m larg. 0,76 m

Description : fenêtre percée au rez-de-chaussée dans le pan du nord-est de la cage 1027 de l'escalier ES1026. La fenêtre est contemporaine de la construction de la cage. Elle est en pierre de taille et composée d'un appui saillant en façade et mouluré (tore épais), d'un chambranle également mouluré par un chanfrein en



Croquis des formes de la fenêtre 1029 de l'escalier ES1026, au rez-de-chaussée. O. Maufras

gorge à profil segmentaire sur les montants et par une double gorge sur le linteau. On note que la moulure des piédroits ne descend pas jusqu'à l'appui. La base de ceux-ci est à angle droit sur 0,35 m de haut. La fenêtre mesurait, à l'origine, 1,16 m de haut dans l'œuvre et 0,76 m de large. Aujourd'hui l'ouverture a été réduite par un bouchage.

Documents : MN1002, MN1006

Photos : 58, 58a, 59, 59a, 59b

Auteurs : Odile Maufra

US 1030

Type : élévation de mur

Fait : MR1030

Secteur : 09d, 09e

Postérieur à : 1010, 1015

Dimensions : long. 2,55 m larg. 0,40 m

Description : voir MR1030.

Documents : MN1008

Photos : 191, 191a, 191b, 63, 64, 65, 65a, 65b, 66, 66a

Auteurs : Odile Maufra

MR1030

Pièce : 09d, 19d, 29d

Composition : 1030 : élévation de mur

Commentaire : façade septentrionale du volume 9d fermant au nord les pièces 09d au rez-de-chaussée, 19d au premier étage et 29d au deuxième et dernier. Le mur a été construit tardivement dans la courette 09e : il est axé est-ouest et en appui sur les murs MR1015 à

l'ouest et MR1010 à l'est. Il mesure 1,60 m de long et 0,40 m de large (enduits compris). Il est manifestement construit en deux fois au minimum. Le rez-de-chaussée est construit en premier en petits moellons de calcaire froids. L'appareil est irrégulier. Il intègre une porte de desserte de la courette. Au-dessus se trouve une surélévation en bugets de calcaire coquillier d'environ 0,35 m de haut, assez mal assemblés avec des joints épais et peu soignés. Cette partie se développe au premier étage où elle est percée d'une petite fenêtre (cliché 065a) et sur une partie du second (cliché 065b). Enfin, le deuxième étage est rehaussé par un pan de mur en parpaings de ciment percé d'un petit fenestron. =Les pièces qui sont fermées au nord par le mur MR1030, le sont au sud par l'extrémité 1124 du mur MR1011, à l'est par le mur MR1015 et à l'ouest par le mur MR1010.

Documents : MN1006, MN1007, MN1008

Photos : 191, 191a, 191b, 63, 64, 65, 65a, 65b, 66, 66a

Auteurs : Odile Maufra

US 1031

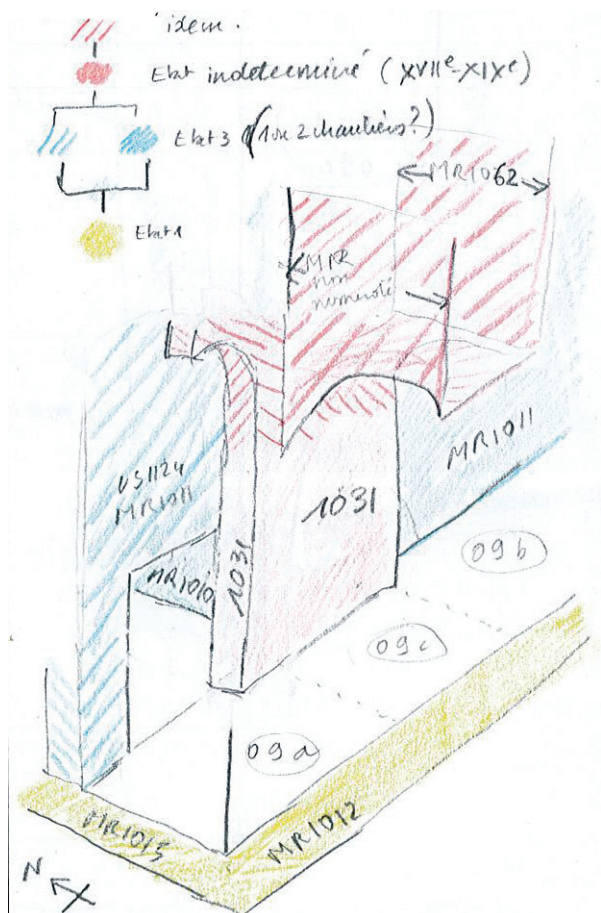
Type : contrefort de mur

Fait : MR1011

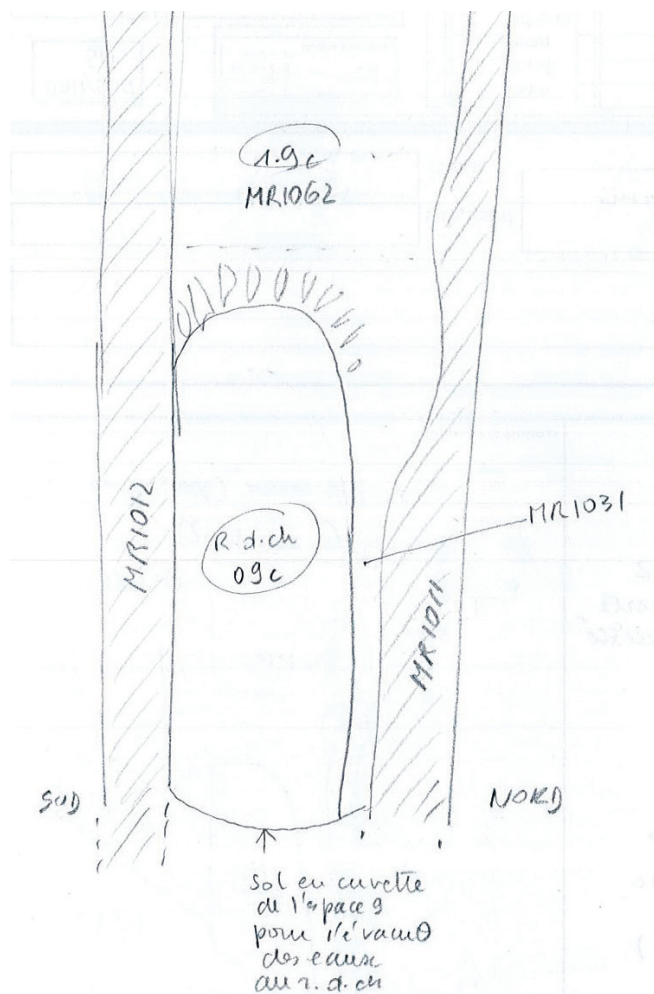
Secteur : 09c

Antérieur à : 1060, 1062

Postérieur à : 1011



Disposition des différents éléments bâtis entre les murs MR1011 et MR1012, notamment le massif 1031. O. Maufra.



Élévation du mur massif maçonné 1031 construit en contrefort du mur MR1011 et surmonté d'un arc qui s'adosse au mur MR1012. L'arc est surmonté par le pan de mur MR1062 qui est peut-être plus tardif. O. Maufra.

Dimensions : long. 2,10 m larg. 0,20 à 0,30 m

Description : voir MR1011.

Documents : MN1006

Photos : 68, 68a, 68b, 68c, 69, 69a

Auteurs : Odile Maufras

US 1032

Fait : MR1005

Type : porte

Antérieur à :1034

Postérieur à :1033

Dimensions : larg. 0,75 m haut. min. 1,50 m

Description : porte dans le mur de cloison MR1005.

Voir MR1005.

Documents : MN1007

Photos : 42, 42a, 42b, 88, 88a, 90, 91, 91a, 92, 92a, 92b

Auteurs : Marie Rochette

US 1033

Type : placard

Fait : MR1005

Antérieur à :1032

Postérieur à :1005

Description : placard aménagé dans l'épaisseur du mur MR1005. Voir MR1005.

Documents : MN1007

Photos : 42, 42a, 42b, 44, 44a, 44b, 88, 88a, 92, 92a, 92b, 93, 94

Auteurs : Marie Rochette

US 1034

Type : fenêtre

Fait : MR1006

Antérieur à :1006

Postérieur à :1005

Dimensions : larg. 1,10 m

Description : fenêtre aménagée à l'extrémité du mur MR1006 dont il n'a été vu que l'encadrement. La baie occupe l'angle nord-est de la cour et une partie de mur qui est assez large (0,50 m) qui a pu former un chaînage d'angle avec le mur en retour MR1005, avant la construction de la paroi MR1006. Les multiples reprises autour de cet angle et la limite des points d'observation (pourtant élargis) n'a pas permis de comprendre exactement sa chronologie. Néanmoins, la baie est posée dans un percement qui rompt l'angle des murs MR1005 et MR1006 et elle est récente puisque son mortier de pose utilise un liant de ciment en abondance.

Documents : MN1007

Photos : 45, 45a, 60, 88, 88a, 89, 90, 91, 91a

Auteurs : Odile Maufras

US 1035

Type : élévation de mur

Fait : MR1035

Secteur : 15, 25

Synchrone de :1027

Dimensions : long. 4,20 m larg. 0,10 à 0,20 m

Description : voir MR1035.

Documents : MN1008

Photos : 250, 250a, 250b, 251, 251a, 49, 49a, 49b, 49c, 50, 51, 51a, 53, 53a

Auteurs : Marie Rochette

MR1035

Pièce : 15, 25

Composition : 1035 : élévation de mur

Commentaire : façade sur cour de l'aile sud-orientale de l'immeuble. Le mur se développe d'est en ouest du rez-de-chaussée au deuxième étage. Il est enduit à l'extérieur et à l'intérieur et sa maçonnerie n'a été observée que dans le cadre d'un petit sondage en parement interne au premier étage. Aujourd'hui il forme, au deuxième étage, le garde-corps de la loggia méridionale de la cour et s'achève à cet endroit par une main courante horizontale. Il est manifeste que le mur résulte de la fermeture de la loggia du premier étage et de l'espace au-dessous de celle-ci. La construction intègre donc les deux garde-corps superposés des deux loggias d'un état initial. Chronologiquement, le premier état, celui des deux garde-corps, est contemporain du mur MR1006 et de la cage 1027 de l'escalier ES1026. Leurs matériaux sont identiques et les assises du mur MR1035 et de la cage d'escalier sont à la même hauteur (et vraisemblablement chaînées, ce qui n'a pas été observé). Les deux garde-corps sont bâtis en bugets de calcaire coquillier. Celui du premier étage repose sur un arc segmentaire en façade qui est le formeret de la voûte de soutien de la loggia, non perceptible depuis la cour. Celui du deuxième étage conserve la moulure de sa main-courante, composée d'un épais tore sur une gorge profonde. Au premier étage, l'enduit du parement extérieur laisse apparent un décor sculpté, en l'espèce une frise ajourée qui court, aujourd'hui, sur presque toute la longueur du mur à hauteur de la base du premier étage. Elle présente des motifs géométriques et fait face à une frise identique sur le mur du nord de la cour. Dans un deuxième état, une paroi a été dressée entre les garde-corps du premier et du deuxième étage et sous le garde-corps du premier. Cette paroi est, au premier, de petit appareil de pierres assez minces. La courive du premier étage est donc transformée en couloir et une petite fenêtre est percée dans la paroi ajoutée pour apporter la lumière. Le mur est très mince : 0,10 m à peine au contact de l'escalier à l'ouest et 0,15 m à l'est.

Documents : MN1007, MN1008

Photos : 250, 250a, 250b, 251, 251a, 49, 49a, 49b, 49c, 50, 51, 51a, 52, 52a, 53, 53a

Auteurs : Marie Rochette

US 1036

Type : élévation de mur

Fait : MR1036

Secteur : 112, 212

Antérieur à :1050. 1051

Dimensions : long. 5,50 m larg. 0,48 à 0,50 m

Description : voir MR1036

Documents : MN1007, MN1008

Photos : 111, 111a, 111b, 112, 119, 120, 225, 225a, 248, 249, 249a, 36, 36a, 36b, 36c, 81, 82, 83, 85, 86, 87, 87a, 87b, 89

Auteurs : Luc Wozny

MR1036

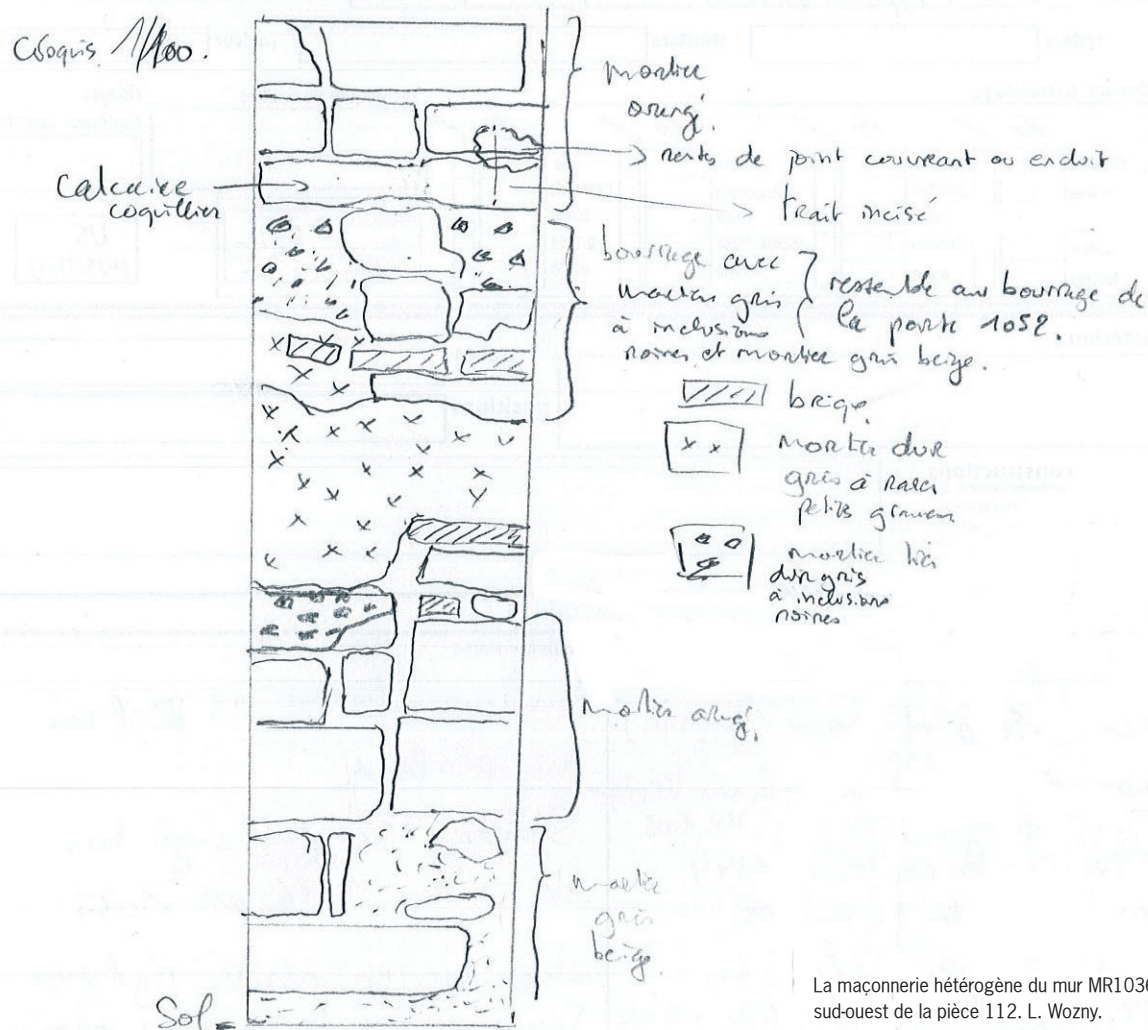
Fait : MR1035

Pièce : 012, 112, 212

Composition : 1036 : élévation de mur. 1044 : corbeau. 1050 : fenêtre. 1051 : fenêtre

Commentaire : façade sur cour du corps septentrional de l'immeuble, au sud de celui-ci et au nord de la cour. Le mur est très largement enduit et n'a été observé que dans le cadre de deux sondages étroits côté interne, dans les actuelles pièces 112 et 113. Chronologiquement, il est chaîné à la partie septentrionale et ancienne du mur MR1006 à l'est et semble-t-il également au mur MR1037 vers l'ouest. Sa relation avec le mur perpendiculaire MR1009 jusqu'auquel il s'étend, n'est pas connue, des portes étant percées à cette extrémité à tous les étages. En façade et à la base du premier étage, Le mur présente une frise sculptée de motifs géométriques ajourés qui fait face à celle de la façade méridionale de la cour, MR1035 et qui présente le même décor. Cette frise a certainement été incrustée dans le mur, au moment de l'ajout des loggias et de l'extension

du mur MR1006 vers le sud. Cela n'a pu être vérifié, faute de déposer des enduits neufs de la façade, en revanche, il a été mis en évidence que le mur MR1036 n'avait pas la même histoire que le mur MR1035 qui lui fait face. Il n'a pas été ouvert en loggias à aucun moment. C'est un mur épais de 0,48 à 0,50 m qui ferme le rez-de-chaussée voûté 012 à la base, le premier et le second étage (112, 212). il est actuellement percé de plusieurs baies qui sont toutes relativement récentes : deux portes au rez-de-chaussée qui semblent du XXe siècle, deux grandes fenêtres (1050 et 1051) au premier étage, quadrangulaires avec un encadrement anguleux légèrement saillant du nu du mur dont le linteau est déladé par une large gorge (XIXe siècle ?) et, non alignées, deux grandes fenêtres au deuxième étage également rectangulaires dont seul l'appui est saillant (clichés 036, 249, 087a). . Côté interne, les sondages dans l'enduit ont révélé un chaînage en pierre de taille et en calcaire semi dur à l'extrémité orientale du mur, pour former le retour avec le mur MR1006 et, en parement interne, une construction en petits moellons de calcaire froid équarris disposés en lits réguliers et assemblés à joints assez épais et mortier de terre orangée, repris dans de nombreux joints. Le parement lui-même a été repris dans l'angle sud-ouest de la pièce 112 et par le percement des grandes fenêtres. Un



La maçonnerie hétérogène du mur MR1036 dans l'angle sud-ouest de la pièce 112. L. Wozny.

corbeau a été positionné à l'extrémité orientale du mur MR1036 pour soutenir l'extrémité de la très longue poutre 1024 du plafond PL1020 de la pièce 112. Le corbeau semble prévu dans le mur au moment de sa construction. En revanche, la poutre n'est pas centrée sur lui, mais décalée vers l'est et en partie dans le vide. Le plafond ne serait donc pas d'origine. Ce corbeau est sculpté dans un calcaire à grain fin et présente une moulure sur ses faces et, en face inférieure, un ange ailé (cliché 087b).

Documents : MN1007, MN1008

Photos : 111, 111a, 111b, 112, 119, 120, 209, 209a, 225, 225a, 248, 249, 249a, 36, 36a, 36b, 36c, 82, 83, 85, 86, 87, 87a, 87b, 89

Auteurs : Odile Maufra. Luc Wozny

US 1037

Fait : MR1037

Type : élévation de mur

Secteur : 112

Synchrone de : 1036 ? 1038 ?

Antérieur à : 1053

Dimensions : long. 6,80 m larg. 0,37 à 0,47 m

Description : partie méridionale du mur MR1037. Voir MR1037.

Documents : MN1007

Photos : 120, 122, 122a, 130, 130a, 131, 131a, 131b, 134, 135, 135a, 149, 149a, 150, 151, 155, 156, 157, 158, 225, 225a, 82, 84, 85

Auteurs : Luc Wozny

MR1037

Pièce : 112

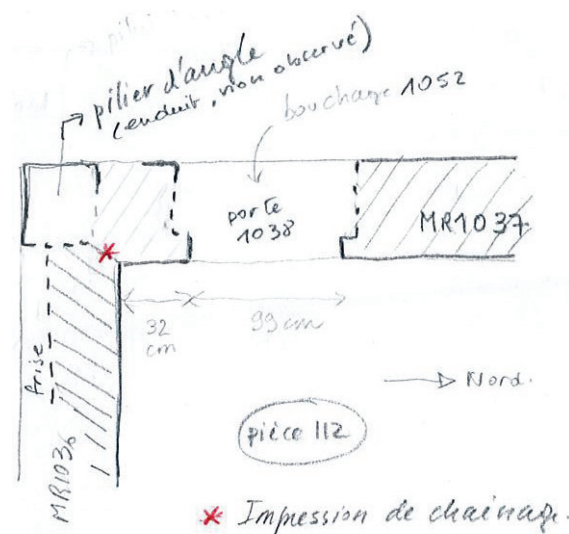
Composition : 1037 : élévation de mur. 1038 : porte. 1048 : porte. 1049 : porte. 1052 : bouchage de porte

Commentaire : grand mur porteur de l'immeuble, construit selon une direction nord-sud dans la partie centrale de l'immeuble, entre la cour au sud et la ruelle du centre d'îlot au nord. Chronologiquement, le mur est construit en deux temps : une première partie est réalisée au sud (US 1037), en retour du mur MR1036, peut-être son contemporain (sinon son prédécesseur) et un prolongement est ajouté au nord dans un deuxième temps (1053). Chronologiquement le mur n'est pas positionné. Sa relation avec le mur MR1036 a été rompue par l'insertion de la porte 1038. Celle avec le mur MR1043 a été cassée par l'insertion de la porte 1046. La partie méridionale du mur, US 1037, est construite sur 6,80 m de long, entre les murs perpendiculaires MR1036 au sud et MR1043 au nord avec lesquels il fermait la pièce 112. Sa maçonnerie initiale n'a été dégagée nulle part. Le mur a une largeur de 0,48 à 0,50 m. Ce pan est percé de deux portes. Au sud, la porte 1038 a été percée dans le mur a posteriori, avec l'insertion d'un encadrement en pierre de taille qui a été installé au contact du mur MR1036 en retour. C'est une porte à la fois simple (montants sans moulure) et importante par sa largeur (0,90 m). Elle permet la circulation entre la pièce 112 et le couloir qui mène à la loggia 13, aussi en est-elle probablement

la contemporaine. Cette porte a été bouchée par la maçonnerie 1052, probablement au moment de la création de la porte 1049. La porte 1049 n'a pas été dégarnie de ses enduits et l'on ne sait si elle a été prévue au moment de la construction du mur ou percée après. Comme la porte 1038, elle met en relation la pièce 112 et le couloir conduisant à la loggia 13. Dans la mesure où il n'y a jamais eu de cloisonnement dans la pièce 112 entre les deux portes, on est enclin à penser que la porte 1049 succède à la porte 1038 et interviendrait dans un troisième temps de l'évolution du mur. Elle est précédée de deux marches pour compenser la différence de niveau du sol entre les deux espaces. Dans un second temps, le mur MR1037 est prolongé vers le nord par l'ajout du pan 1053 sur 8,10 m de long. Cela étend le mur jusqu'à la façade MR1046 sur la ruelle septentrionale de cœur d'îlot. La pan 1053 est peut-être lui-même construit en deux fois, avec une partie méridionale bâtie en petit appareil de moellons (module un peu plus gros que sur le pan 1037) à joints fins sur 5,70 m de long puis en bugets de calcaire coquillier sur 2,40 m de long. La partie en bugets s'étend jusqu'à l'angle avec la façade MR1046, angle qui a été recassé préalablement à la pose des bugets. Cette extrémité septentrionale du mur MR1037 est sans doute liée à une reconstruction de la façade sur rue de la propriété voisine, dans le prolongement occidental du mur MR1046. Le pan de mur 1053 est percé par la porte 1048, présente à son extrémité méridionale, contre l'angle des murs 1037 et MR1043 qui a été recassé pour insérer l'encadrement de la baie. L'insertion casse aussi une partie du piédroit de la porte antérieure 1055 au sein du mur en retour MR1043. La porte 1048 pourrait être contemporaine de la prolongation 1053 du mur MR1037. C'est une ouverture simple, quadrangulaire, précédée de deux marches (côté couloir 13) pour compenser la différence de niveau entre la pièce 114 et le couloir.

Documents : MN1007

Photos : 120, 122, 122a, 127, 127a, 127b, 127c, 128, 128a, 128b, 130, 130a, 131, 131a, 131b, 134, 135,



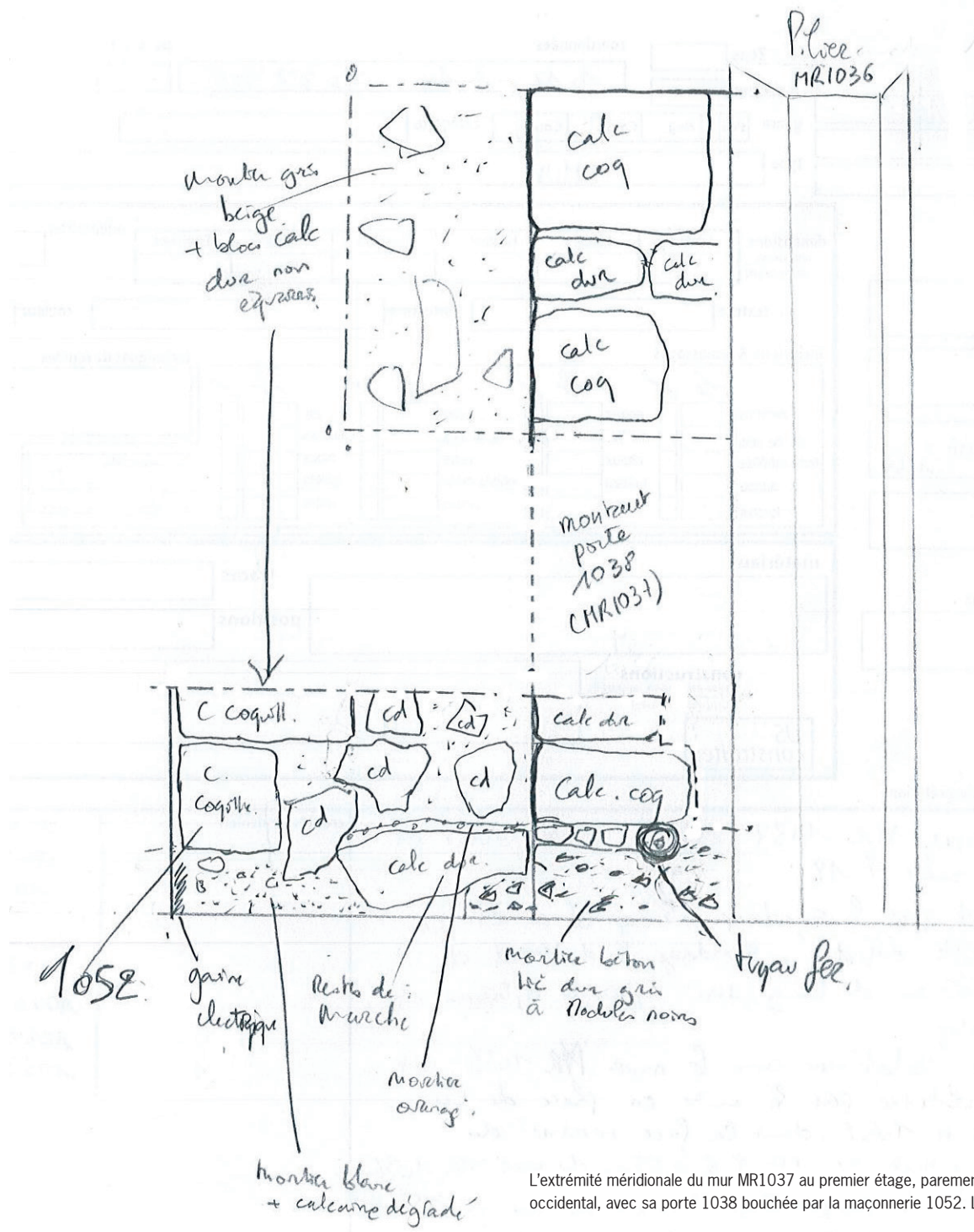
L'angle des murs MR1036 et MR1037 et la porte 1038. L. Wozny.

135a, 149, 149a, 150, 151, 153, 155, 156, 157, 158, 210, 210a, 224, 224a, 225, 225a, 81, 82, 84, 85
 Auteurs : Marie Rochette. Luc Wozny

US 1038
 Type : porte
 Fait : MR1037
 Secteur : 112
 Synchronisme de : 1036 ? 1037
 Antérieur à : 1052
 Description : porte à l'angle des murs MR1036 et MR1037. Voir MR1037.
 Documents : MN1007
 Auteurs : Luc Wozny

US 1039
 Type : élévation de mur
 Fait : MR1039
 Secteur : 112, 113
 Postérieur à : 1024. 1036. 1044
 Dimensions : long. 2,90 m larg. 0,10 m
 Description : voir MR1039.
 Documents : MN1007
 Photos : 119, 120, 88, 88a, 89
 Auteurs : Luc Wozny

MR1039
 Pièce : 112, 113
 Composition : 1039 : élévation de mur



L'extrémité méridionale du mur MR1037 au premier étage, parement occidental, avec sa porte 1038 bouchée par la maçonnerie 1052. L. Wozny.

Commentaire : cloison bâtie entre les pièces 112 et 113 au premier étage, dans le prolongement du mur MR1006. La cloison est en briques, avec une largeur très mince, de 0,10 m. Elle est posée en appui contre le corbeau 1044 et aussi contre la poutre 1024 du plafond PL1020 de la pièce dont la pose précède le cloisonnement de l'espace.

Documents : MN1007

Photos : 119, 120, 88, 88a, 89

Auteurs : Luc Wozny

US 1040

Type : ensemble des solives de plafond

Fait : PL1020

Secteur : 112, 113

Antérieur à :1021. 1023

Postérieur à :1020. 1022. 1024. 1041

Description : voir PL1020.

Photos : 113, 114, 114a, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 122a, 81

Auteurs : Luc Wozny

US 1041

Type : poutre

Fait : PL1020

Secteur : 112

Postérieur à :1005. 1043

Dimensions : long. dans l'œuvre 8,50 m

Description : poutre du plafond PL1020, tendue entre les murs MR1005 et MR1043, entre les poutres 1024 et 1042. Poutre à peine travaillée (tronc presque brut) largement masquée par un coffrage aujourd'hui. Voir PL1020.

Documents : MN1007

Photos : 117, 118, 120, 122, 122a, 81

Auteurs : Luc Wosny

US 1042

Type : poutre de rive

Fait : PL1020

Secteur : 112

Postérieur à :1002. 1005. 1043 ?

Description : poutre de rive orientale du plafond PL1020, contre le mur MR1002. L'extrémité septentrionale de la poutre est au-delà de la propriété, chez un voisin mitoyen du nord-est. L poutre en entièrement masquée par un enduit. Voir PL1020.

Documents : MN1007

Photos : 117, 118, 120, 122, 122a, 81

Auteurs : Luc Wosny

US 1043

Type : élévation de mur

Fait : MR1043

Secteur : 112, 114

Synchrone de :1055

Antérieur à :1048. 1056

Dimensions : long. 8,90 m larg. 0,46 m

Description : voir MR1043.

Photos : 118, 122, 122a, 128, 128a, 128b, 129, 129a, 132, 133, 143, 143a, 150, 151, 155, 157, 158, 159, 246, 246a, 246b

Auteurs : Marie Rochette

Fait : MR1043

Pièce : 112, 114

Composition : 1043 : élévation de mur. 1045 : corbeau. 1055 : porte. 1056 : cheminée

Commentaire : mur bâti selon une direction est-ouest, entre les murs MR1037 à l'ouest et MR1047 à l'est (peut-être même MR1002 ?) du premier au troisième étage. Il forme une cloison entre les pièces 112 et 114 au premier étage, 212 et 214 au deuxième et la façade méridionale de la pièce 314 au troisième étage. A la base, le mur repose sur une arête de la voûte du rez-de-chaussée, parti scabreux aujourd'hui partiellement compensé par des cloisons ajoutées en sous-œuvre au rez-de-chaussée (où la voûte montre des signes d'affaissement et de grandes fissures). Chronologiquement, le mur n'est pas calé : son lien avec le mur en retour MR1037 est cassé par une porte, celui avec le mur MR1002 est hors de la propriété. Il est probablement contemporain du premier état du mur MR1036 puisque, comme ce dernier, il intègre un corbeau de soutien de poutre du plafond PL1020 (mais ici, nous n'avons pas pu vérifier si le corbeau était d'origine ou rapporté). . Au premier et au deuxième étage, le mur est construit en petit appareil de moellons équarris de calcaire dur (16 à 30 cm de long) disposés en assises assez régulières de 8 à 10 cm de hauteur. Les joints sont larges de 1 à 2 cm et garnis au mortier de terre orange assez foncé avec des inclusions de perles de chaux. Ce mortier n'est peut-être pas d'origine : il est identique à celui du bouchage de la porte 1055. Au premier étage, dans la pièce 112, le mur présente, sous la poutre 1024, un corbeau en pierre, mouluré et sculpté d'un motif qui est aujourd'hui largement masqué. Ce corbeau, 1045, fait face au corbeau 1044 qui supporte l'autre extrémité de la poutre. Celle-ci est, avec la poutre 1041, la plus grande de la pièce, mais la seule à conserver ce dispositif de soutien. . La cloison MR1043 est percée de quelques ouvertures. Au premier étage, une ancienne porte, 1055, aménagée à l'extrémité occidentale du mur au moment de sa construction, mettait en relation les pièces 112 et 114. Cette porte a été bouchée lors de la création d'une autre, 1148, dans le mur perpendiculaire MR1037, rompant avec la circulation en enfilade. Après le bouchage, l'embrasure a été transformée en placard. A côté de la porte 1055, dans la pièce 112, une cheminée est engagée dans le mur MR1043 (cheminée 1056). Elle n'est pas d'origine. Le mur a été percé pour sa pose et réduit en largeur pour laisser le passage du conduit. Le contre-cœur a été reconstruit en bugets. Une troisième ouverture, de la largeur d'une porte mais beaucoup plus haute, perce le mur de cette même pièce, à l'est de la cheminée. C'est probablement un placard (aujourd'hui une niche). AU deuxième étage, le mur ne présente aujourd'hui aucune

ouverture et au troisième un petit fenestron le perce pour éclairer la pièce 314.

Documents : MN1007, MN1008

Photos : 118, 122, 122a, 128, 128a, 128b, 129, 129a, 132, 133, 143, 143a, 150, 151, 155, 157, 158, 159, 246, 246a, 246b

Auteurs : Marie Rochette

US 1044

Type : corbeau

Fait : MR1036

Secteur : 112

Synchrone de : 1036

Antérieur à : 1024

Dimensions : haut. 0,46 m larg. 0,28 prof. 0,32 m

Matériaux : calcaire semi dur à grain fin.

Description : voir MR1036.

Documents : MN1007

Photos : 119, 120

Auteurs : Luc Wozny



Corbeau 1044 dans le mur MR1036. L. Wozny.

US 1045

Type : corbeau

Fait : MR1043

Secteur : 112

Synchrone de : 1043 ?

Antérieur à : 1024

Dimensions : haut. 0,54 m larg. 0,28 m prof. 0,32 m

Description : voir MR1043.

Documents : MN1007

Auteurs : Luc Wozny

US 1046

Type : élévation de mur

Fait : MR1046

Secteur : 014, 114, 214

Antérieur à : 1047. 1053 ? 1054

Dimensions : long. min. 10 m larg. 0,55 m

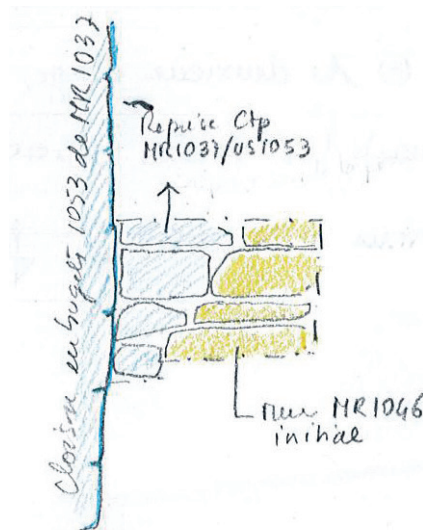
Description : voir MR1046.

Photos : 124, 124a, 125, 125a, 126, 127, 127a, 127b, 127c, 136, 136a, 137, 137a, 137b, 138, 138a, 138b, 142, 142a, 142b, 148, 148a, 148b, 149, 149a, 244

Auteurs : Marie Rochette

MR1046

Composition : 1046 : élévation de mur. 1054 : fenêtre
Commentaire : façade arrière de l'immeuble, donnant sur la ruelle septentrionale de cœur d'îlot. Aujourd'hui, la partie orientale du mur sert de cloisonnement entre deux pièces, du fait de l'ajout d'un espace bâti en travers de la ruelle, contre une partie de la façade. Le mur se dresse du rez-de-chaussée au deuxième étage. Il se développe bien au-delà de la propriété concernée par le projet de sorte qu'aucune de ses extrémités n'est sur l'emprise. Chronologiquement, il est antérieur à tous les murs avec lesquels il forme un angle. C'est avéré pour le mur MR1047 qui lui est nettement postérieur et s'adosse à son parement méridional, côté est, pour fermer les pièces superposées 014, 114, 214. A l'angle des deux murs, on observe que le parement du mur de façade MR1046 a été entièrement enduit avant que ne soit construit le mur MR1047 qui réduit donc en largeur une pièce qui s'étendait initialement plus loin vers le sud (cliché 124a). A l'ouest, le mur MR1037 semble venir en recouper l'extrémité (dépose d'un chaînage d'angle ?). C'est la partie en buget du pan 1053 de ce mur qui est installée après que l'extrémité du mur MR1043 ait été démontée (cliché 127 c). Mais le pan 1053 vient peut-être en remplacement d'un mur plus ancien qui formait un angle avec le mur MR1046. Enfin, au nord, la façade MR1071 de l'extension septentrionale vient en appui sur le mur MR1046 auquel elle est postérieure. Le mur MR1046 est très large au rez-de-chaussée (0,70 à 0,95 m) pour supporter les poussées de la voûte d'arête de la salle 014. Au premier étage il a une largeur de 0,55 m (retraits des deux parements par rapport au rez-de-chaussée. Au deuxième étage il mesure 0,48 m de large. Il est construit (au premier et au deuxième étage) en petit appareil de moellons de calcaire froids (10 à 26 cm de long) disposés en lits horizontaux d'environ 10 cm de haut et liés au mortier de terre orangée à perles de chaux (peut-être pas celui d'origine). Le mortier A l'extrémité occidentale du mur, après la pose de la cloison de bugets 1053 du mur MR1037, la brèche



Détail de la reprise de l'extrémité occidentale du mur MR1046 (parement méridional, angle nord-ouest de la pièce 114). O. Mauftras.

pratiquée dans le mur MR1046 a été refaite avec les pierres qui en avaient été démontées (cliché 127c) et l'usage d'un mortier similaire (rejointoiement possible d'une partie du parement ancien). . Au premier étage, le mur est percé de deux grandes fenêtres (XIX^e-XX^e siècle ?) dont l'une se superpose à une fenêtre plus ancienne, 1054, à encadrement de pierre. L'embrasure de cette fenêtre ancienne est couverte par un arc segmentaire et un encadrement en pierre de taille qui n'est peut-être pas d'origine (il donne une impression XVII^e-XVIII^e siècle). Son contact avec le pan de mur n'a pas été mis au jour. On observe toutefois que la fenêtre est très large (2 m) et qu'elle est presque aussi haute que la pièce. Les pierres de son encadrement passent derrière la poutre de rive 1074 du plafond à laquelle est antérieure ou dont elle est contemporaine. Au deuxième étage, les deux baies sont récentes (XIX^e-XX^e siècle, comme au premier).

Documents : MN1007, MN1008

Photos : 124, 124a, 125, 125a, 126, 127, 127a, 127b, 127c, 136, 136a, 137, 137a, 137b, 138, 138a, 138b, 142, 142a, 142b, 148, 148a, 148b, 149, 149a, 153, 154, 244

Auteurs : Marie Rochette.

US 1047

Type : élévation de mur

Fait : MR1047

Secteur : 014, 114, 214, 314

Antérieur à : 1125

Postérieur à : 1046

Dimensions : long. 12,60 m

Description : voir MR1047.

Photos : 124, 124a, 125, 125a, 126, 140, 140a, 141, 141a, 148, 148a, 148b, 246, 246a, 246b, 96, 96a, 96b

Auteurs : Marie Rochette

MR1047

Composition : 1047 : élévation de mur

Commentaire : grand mur bâti selon une direction approximativement nord-sud au nord-est de la parcelle, en doublement du mur MR1002, mais à distance et selon un axe un peu différent. La présence de ce mur dans le bâti n'est pas compréhensible. Il forme, comme le mur MR1002, une limite de propriété, mais lui, au lieu d'être une limite entre deux immeubles, est une limite interne à un ensemble. Le mur MR1047 a certainement été bâti au moment d'une division de l'immeuble en plusieurs lots. Au rez-de-chaussée il mesure 15,50 m de long, forme la limite de la pièce 014 et supporte ses deux travées de voutement. Aux premier et deuxième étages il est plus court (à peine 13 m de long), formant le cloisonnement des pièces superposées 114 et 214 mais seulement une partie des pièces 112 et 212. Le mur est construit en assez gros moellons de calcaire froid liés par un mortier de terre grisâtre à charbons et perles de chaux. Les joints sont épais. Au sud, le mur a une largeur de 0,55 m et ses moellons sont calés par des fragments de terre

cuite. Chronologiquement, il est postérieur au mur MR1046 sur lequel il s'appuie au nord, et antérieur à la cloison 1125 qui le barre au sud.

Documents : MN1007, MN1008

Photos : 124, 124a, 125, 125a, 126, 140, 140a, 148, 148a, 148b, 246, 246a, 246b, 96, 96a, 96b

Auteurs : Odile Maufra. Marie Rochette

US 1048

Type : porte

Fait : MR1037

Secteur : 114

Synchrone de : 1053

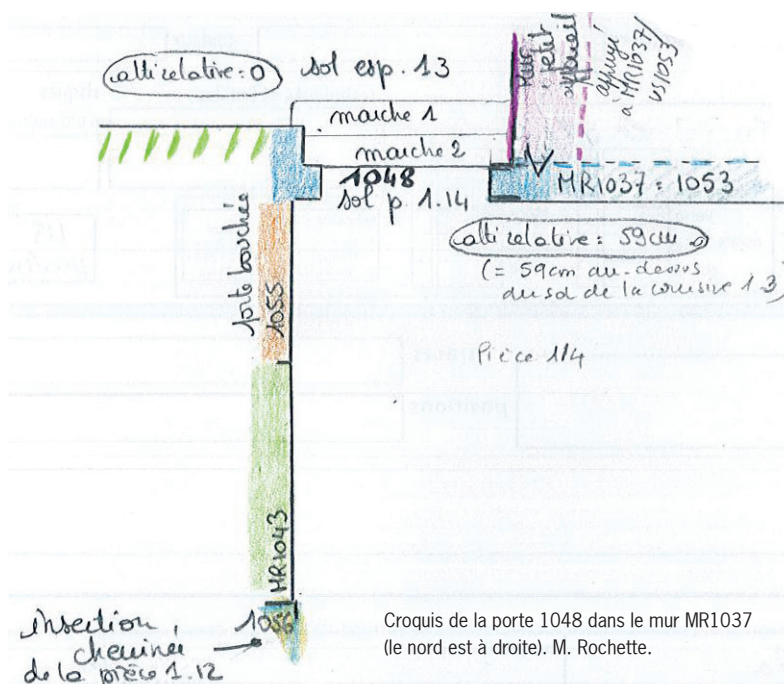
Postérieur à : 1043, 1055

Description : voir MR1037.

Documents : MN1007

Photos : 128, 128a, 128b, 130, 130a, 131, 131a, 131b, 134, 135, 135a, 155

Auteurs : Marie Rochette



US 1049

Type : porte

Fait : MR1037

Secteur : 13, 112

Postérieur à : 1038 ?

Description : voir MR1037.

Documents : MN1007

Photos : 224, 224a

Auteurs : Luc Wozny

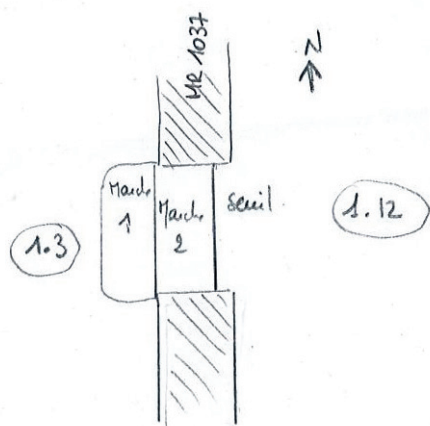
US 1050

Type : fenêtre

Fait : MR1036

Secteur : 112

Synchrone de : 1051



Croquis de la porte 1049 dans le mur MR1037. M. Rochette.

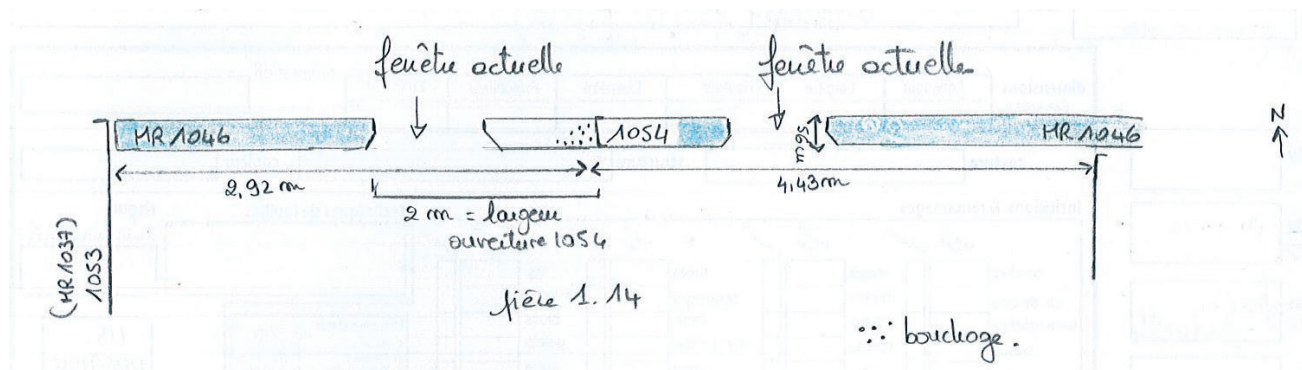
Postérieur à :1036
 Description : voir MR1036.
 Documents : MN1007
 Photos : 248, 249, 249a, 87, 87a, 87b
 Auteurs : Luc Wozny

US 1051
 Type : fenêtre
 Fait : MR1036
 Secteur : 112
 Synchronique de :1050
 Postérieur à :1036
 Description : voir MR1036.
 Documents : MN1007
 Photos : 248, 249, 249a, 81, 86
 Auteurs : Luc Wozny

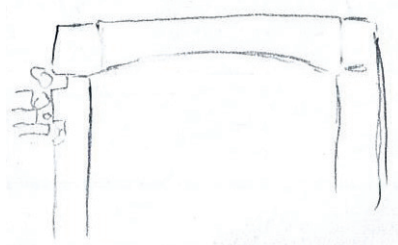
US 1052
 Type : bouchage de porte
 Fait : MR1037
 Postérieur à :1038
 Description : voir MR1037
 Photos : 81, 82, 84, 85
 Auteurs : Luc Wozny

US 1053
 Type : élévation de mur
 Fait : MR1037
 Secteur : 114
 Synchronique de :. 1048
 Postérieur à :1037 ? . 1046 ?
 Dimensions : long. 8,10 m
 Description : partie septentrionale du mur MR1037.
 Voir MR1037.
 Documents : MN1007
 Photos : 127, 127a, 127b, 127c, 151
 Auteurs : Marie Rochette

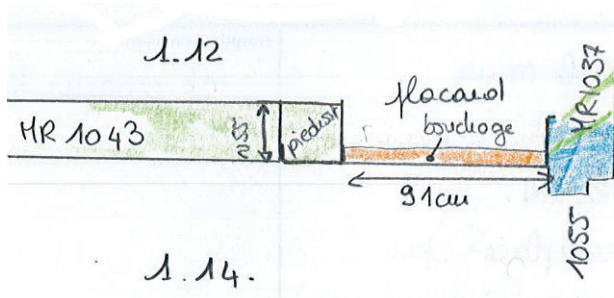
US 1054
 Type : fenêtre
 Fait : MR1046
 Secteur : 114
 Synchronique de :PL1074
 Sous : fenêtre actuelle non numérotée
 Postérieur à :1046
 Description : voir MR1046.
 Documents : MN1007
 Photos : 136, 136a, 137, 137a, 137b, 149, 149a, 154
 Auteurs : Marie Rochette



Localisation de l'ancienne fenêtre 1054 sur le mur MR1046. M. Rochette.



Localisation de l'ancienne fenêtre 1054 sur le mur MR1046. M. Rochette.



Détail de l'encadrement de l'ancienne fenêtre 1054 du mur MR1046. M. Rochette.

US 1055

Type : porte

Fait : MR1043

Secteur : 112, 114

Synchrone de : 1043

Antérieur à : 1048, 1056

Dimensions : larg. 0,91 m

Description : voir MR1043.

Documents : MN1007

Photos : 118, 122, 122a, 128, 128a, 128b, 129, 129a, 132, 133, 155

Auteurs : Marie Rochette

US 1056

Type : cheminée

Fait : MR1043

Secteur : 112

Postérieur à : 1043, 1055

Description : voir MR1043.

Documents : MN1007

Photos : 118, 122, 122a, 123, 123a, 133

Auteurs : Marie Rochette

US 1057

Type : us annulée

Description : numéro donné par erreur à un mur déjà enregistré, sous le nom US/MR1047. Voir MR1047.

US 1058

Type : panne faîtière

Fait : TO1058

Secteur : 210

Postérieur à : 1009, 1010, 1011, 1014 (2e ou 3e état), 1070

Dimensions : long. 4,80 m haut. 0,24 m larg. 0,22 m

Description : voir TO1058.

Photos : 196, 197, 197a, 197b

Auteurs : Odile Maufra

TO1058

Pièce : 210

Composition : 1058 : panne faîtière. 1068 : panne. 1070 : poutre

Commentaire : toiture en bâtière de la pièce 210. La toiture est faite de pannes tendues du

nord au sud entre les mur MR1014 et MR1011 avec des pentes qui descendent l'une vers l'est (en appui sur le mur MR009), l'autre vers l'ouest, en appui, à la base sur le faite du mur MR1010. Quelques éléments seulement en ont été enregistrés, en l'espèce trois poutres. L'une, 1058, est la panne faîtière qui reçoit tous les chevrons des deux pentes. Elle repose au sommet des cloisons de la pièce, mais côté nord elle est aussi soutenue par la poutre 1070 posée en rive, accolée au mur MR1014

et soutenue par des corbeaux intégrés dans le mur. Le corbeau de l'ouest est visible (US 1069, voir MR1014). Celui de l'est est masqué. La poutre faîtière est haute présente un diamètre de 0,24 m, mais elle a été équarrie sur une face qui réduit sa largeur à 0,22 m. La poutre 1070 est de section rectangulaire : elle a été équarrie avec précision et mesure 0,22 m de haut sur 0,19 m de large. Le corbeau qui la reçoit est saillant de 0,31 m du nu du mur. Une autre est la poutre 1068 qui a été tendue d'est en ouest pour former la panne médiane du pan occidental de la toiture. Elle est de section circulaire et de 0,22 m de diamètre. Elle est taillée dans un tronc qui sembla avoir été peu retouché. Cette toiture n'est pas la première sur l'immeuble, elle succède à une autre plus ancienne dont la trace est conservée sur le parement méridional du mur MR1014. La toiture TO1058 correspond à un exhaussement d'environ 2 m qui transforme le comble en pièce habitable.

Auteurs : Odile Maufra

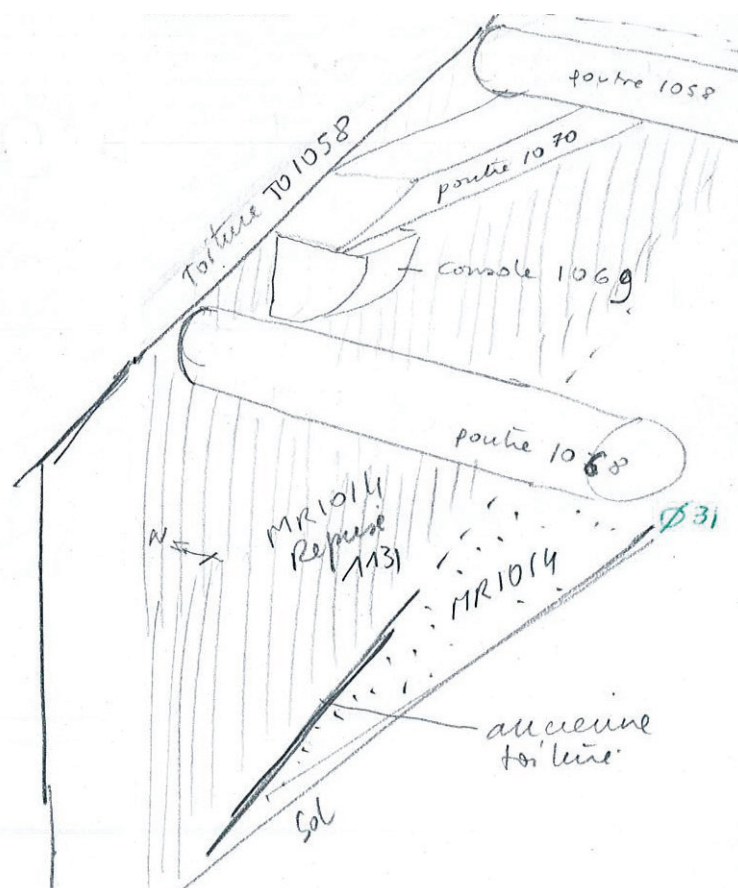
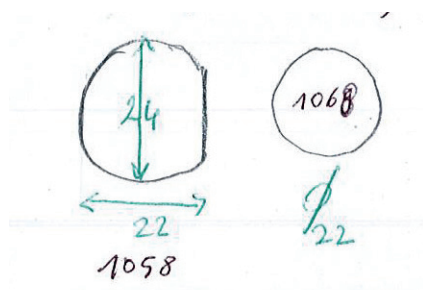


Schéma de positionnement des poutres enregistrées de la toiture TO1058. O. Maufra.



Profil des poutres 1058 et 1068 de la toiture T01058. O. Mauftras.

US 1059

Type : panne

Fait : TO1059

Secteur : 28

Postérieur à :1002. 1005. 1006

Dimensions : haut. 20 cm larg. 17 cm

Description : voir TO1059.

Photos : 186, 186a, 186b, 187, 187a

Auteurs : Odile Mauftras

TO1059

Pièce : 28

Composition : 1059 : panne

Commentaire : toiture formant plafond en intrados, au-dessus de la pièce 28. L'ouvrage n'a été observé que très partiellement, à travers une partie arrachée du faux plafond qui le masque. Une pièce de bois a été enregistrée pour faire l'objet d'une analyse dendrochronologique : la panne 1059 tendue du nord au sud. C'est une pièce de taille assez modeste (20 cm de haut sur 17 cm de large) qui se trouve de ce fait parmi un ensemble de poutres assez serré. Le bois présente deux chanfreins à la base qui sont peut-être naturels. Les solives sont positionnées perpendiculairement, sur les pannes. Elles ont une section de 12 cm de haut sur 9 cm de large. Elles supportent les voliges qui sont couvertes par les tuiles canal. On aperçoit quelques closoirs de part et d'autre de la poutre 1059, posés pour masquer les solives. Signe que la couverture a été traitée en sous-œuvre comme un plafond et que la pièce était habitable au moment de la réalisation de sa toiture. Aujourd'hui celui-ci est en partie soutenue par des IPN.

Auteurs : Odile Mauftras

US 1060

Type : arc-boutant

Secteur : 09c

Postérieur à :1012. 1031

Dimensions : long. 0,80 m larg. 0,75 m

Description : arc boutant bâti en sous œuvre de l'arc 1031 pour compléter le refort que ce dernier formait déjà pour le mur MR1011. La culée de l'arc est au sud, contre le mur MR1012 dans lequel il est ancré et qui constitue un appui solide. Au nord sa tête vient contre les reins de la voûte que le massif 1031 forme au sommet et qui a pris du ventre en son milieu. Ainsi l'arc 1060 conforte le contrefort 1031 qui réceptionne une partie des poussées du mur MR1011 dont les

désordres sont grands. Au-dessus de l'arc, un pan de maçonnerie vient bocher l'espace entre l'arc lui-même et la voûte rampante du sommet du massif 1031 (cliché 1069).. L'arc est construit en petits moellons de calcaire dur, équarris et disposés en épis à la base pour former des clavaux et en lits réguliers au sommet (cliché 068). L'ouvrage a subi un désordre ; il est fissuré dans sa partie haute.

Documents : MN1006

Photos : 68, 68a, 68b, 68c, 69, 69a, 70, 70a, 71, 71a

Auteurs : Odile Mauftras

US 1061

Type : contrefort de mur

Fait : MR1011

Secteur : 09c

Antérieur à :1063

Postérieur à :1011

Dimensions : long. min. 1,65 m larg. 0,40 m

Description : voir MR1011.

Documents : MN1006

Photos : 66, 66a, 67, 73

Auteurs : Odile Mauftras

US 1062

Type : élévation de mur

Fait : MR1062

Secteur : 19c, 29c

Antérieur à :1060

Postérieur à :1031. 1012

Dimensions : long. 1,20 m larg. 0,32 m

Description : voir MR1062.

Photos : 104, 104a, 105, 105a, 67

Auteurs : Odile Mauftras

MR1062

Pièce : 19c, 29c

Composition : 1062 : élévation de mur

Commentaire : muret bâti sur la voûte du contrefort 1031, entre les murs MR1011 et MR1012 pour servir de façade orientale aux pièces 19c au premier étage et 29c au deuxième étage. Le cloisonnement n'existe pas au rez-de-chaussée. Le mur est postérieur aux murs entre lesquels il se développe et auxquels il s'appuie, quasiment sans ancrage dans ces derniers (c'est observé sur toute la hauteur du mur MR1012 où il n'y a qu'une pierre ancrée (photo 104a) mais c'est vérifié seulement sur une partie du contact avec le mur MR1011 (photo 069a). Le mur forme un étaieement du mur MR1011, au moins en partie basse. Il a subi des désordres, il s'est notamment écarté du mur MR1012, (signe qu'il ne reçoit pas de poussée du mur MR1011 au niveau du deuxième étage. Le mur est bâti comme le massif 1031, sans doute au cours du même chantier (joints repris qui uniformise aujourd'hui la maçonnerie). Il est en petit appareil de moellons équarris de module peu homogène (petit et moyen). Le liant d'origine n'est pas observable depuis le sol. Le sommet du mur a été surélevé par deux assises de parpaings en ciment, manifestement au moment d'une réfection de toiture. Le mur est percé

de deux fenêtres, une au premier et une au deuxième étage, apparemment contemporaines du mur (cliché 104a). Celle du premier étage a été partiellement refaite (linteau remplacé par un arc bricolé).

Documents : MN1006, MN1007

Photos : 104, 104a, 105, 105a, 69, 69a

Auteurs : Odile Mauftras

US 1063

Type : élévation de mur

Fait : MR1063

Secteur : 09a, 09b

Postérieur à : 1012, 1061

Dimensions : long. 1,35 m

Description : voir MR1063

Photos : 106, 106a, 67, 73, 77

Auteurs : Odile Mauftras

MR1063

Pièce : 19a, 29a

Composition : 1063 : élévation de mur

Commentaire : muret bâti sur la voûte du contrefort 1061, entre les murs MR1011 et MR1012 pour servir de façade occidentale aux pièces 19a au premier étage et 29a au deuxième étage. Le cloisonnement n'existe pas au rez-de-chaussée. Le mur est postérieur aux murs entre lesquels il se développe et auxquels il s'appuie et à certaines assises s'ancre (constaté au dernier étage, entre les murs MR1063 et MR1012, cliché 106). Le mur est bâti comme le massif 1061, sans doute au cours du même chantier. Il est en petit appareil de moellons équarris de module peu homogène (petit et moyen). Le liant d'origine n'est pas observable depuis le sol, ni la totalité du parement qui conserve quelques plages d'enduit. Le mur est percé d'une fenêtre, au deuxième étage (cliché 106). Juste sous celle-ci, un arc de décharge inclus dans la maçonnerie soulage peut-être le linteau d'une ancienne fenêtre non perceptible et au moins deux assises plus basse.

Documents : MN1006, MN1007

Photos : 106, 106a, 67, 73, 77

Auteurs : Odile Mauftras

US 1064

Type : panne

Fait : TO1064

Secteur : 26

Antérieur à : 1106, 1107

Postérieur à : 1065

Dimensions : long. 8,50 m dans l'œuvre haut. 0,22 m larg. 0,23 m

Description : voir TO1064.

Photos : 181, 181a

Auteurs : Odile Mauftras

TO1064

Pièce : 26

Composition : 1064 : panne

Commentaire : toiture e la pièce 26, en bâtière avec une pente vers la rue au sud et une autre vers la cour au

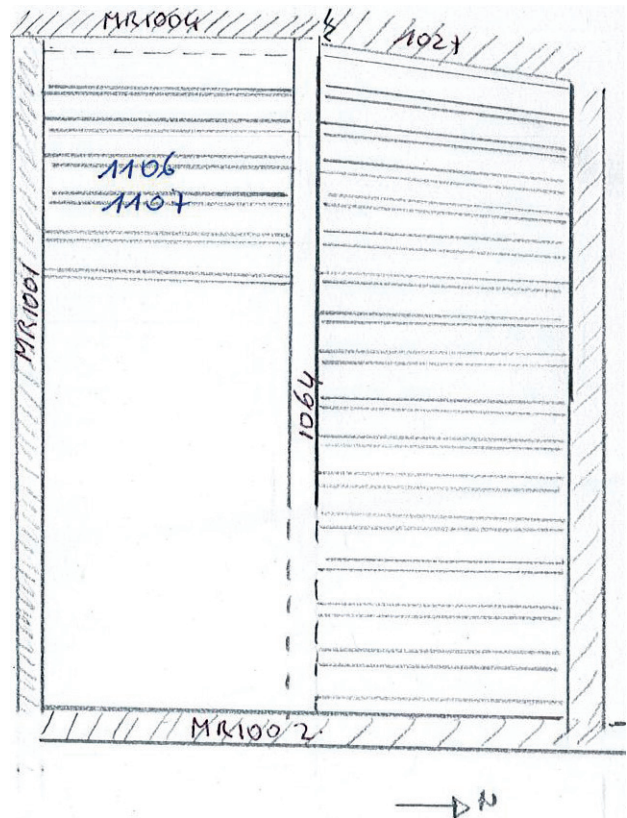
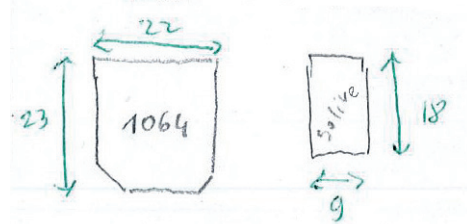


Schéma de positionnement des pièces de bois au centre de la toiture TO1066, à l'endroit où deux pans de toiture à des hauteurs différentes sont en contact. L'étoile indique la position d'un muret bâti sur la poutre 1066 pour soutenir les poutres 1067 et 1097 de la toiture TO1064. O. Mauftras.



Profil de la poutre 1064 et des solives de la toiture TO1064. O. Mauftras.

nord. La toiture repose au sud sur la façade MR1001, au nord sur le mur MR1003, à l'ouest sur le dernier état 1065 du mur MR1004 et au sud sur le mur MR1002. Trois pièces de bois ont été numérotées, pour l'enregistrement d'un prélèvement dans chacune d'elle en vue d'analyses dendrochronologiques. La toiture n'a qu'une seule poutre maitresse, en l'espèce la panne faitière 1064 qui a une portée importante (8,50 m de long dans l'œuvre) et pourtant un profil assez mince (tronc équarris formant une poutre quadrangulaire de 0,22 m de haut sur 0,23 m de large. Les chanfreins de la base sont probablement naturel. Aujourd'hui la poutre est soutenue pas une cloison qui a peut-être été posée en même temps que la toiture. La poutre soutient 16 chevrons de 18 cm de haut sur 9 cm de large en moyenne (dont les chevron 1106 et 1107). De part et d'autres de la poutre faitière, quelques closoirs sont conservés. Au-dessus des chevrons, les voliges sont encore largement en place.

Auteurs : Odile Mauftras

US 1065*Type* : pan de mur*Fait* : MR1004*Antérieur à* :1064*Postérieur à* :1027*Dimensions* : long. obs. 1,50 m haut. max 1,40*Description* : partie du mur MR1004 refaite au moment de la pose de la toiture TO1064. Voir MR1004.*Auteurs* : Odile Maufra**US 1066***Type* : poutre*Fait* : TO1066*Secteur* : 211*Antérieur à* :1088. 1090*Description* : voir TO1066.*Photos* : 193, 193a, 193b*Auteurs* : Odile Maufra**TO1066***Pièce* : 211*Composition* : 1066 : poutre. 1067 : panne faîtière.

1089 : panne. 1090 : panne. 1097 : panne. 1100 : solive

Commentaire : toiture couvrant la pièce 211, à pente vers le sud. La toiture est plus haute que celle de l'espace voisin TO1058 sur laquelle elle se déverse en grande partie; La toiture n'est pas uniforme. Elle est à deux pans, inclinés légèrement différemment et à deux hauteurs différentes. L'un et l'autre de part d'une poutre, 1066. La poutre 1066 est posée à l'horizontale à 2,52 m du sol, du nord au sud, entre les murs MR1016 au nord et MR1014 au sud. Elle mesure 4,60 m dans l'œuvre et elle est de section circulaire, avec un diamètre de 0,34 m au sud et 0,25 m au nord. Elle est issue d'un tronç qui a été utilisé sans avoir été trop retaillé. Elle porte les pannes qui sont tendues d'est en ouest : deux dans la partie occidentale de la toiture, 1089 et 1090, de 4,10 m de long chacune et ancrées dans le

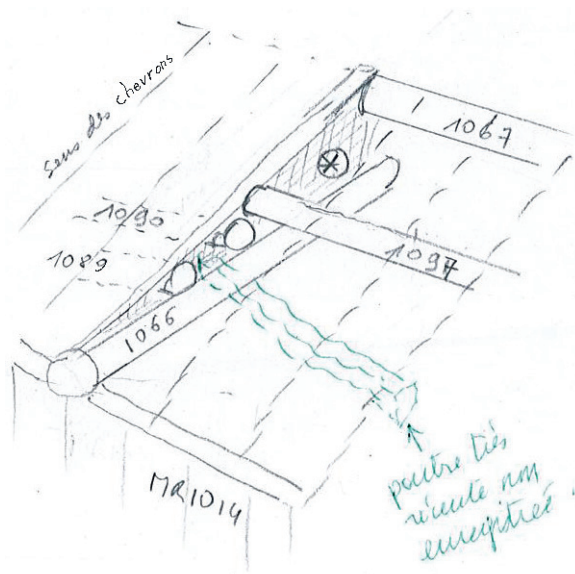
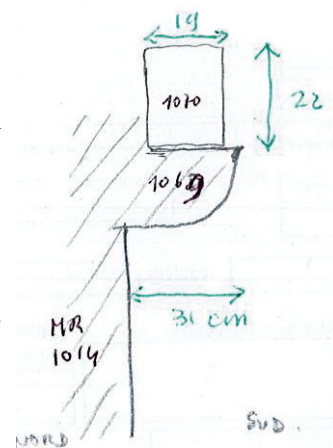


Schéma de positionnement des poutres enregistrées de la toiture TO1058. O. Maufra.

mur MR1015 à l'autre extrémité, et initialement deux dans la partie orientale (une troisième a récemment été rajoutée), 1097 qui est médiane et 1067 qui est faîtière. L'une et l'autre reposent à l'est sur le mur MR1009. Les deux pannes de l'est ne reposent pas directement sur la poutre 1066 mais sur un muret qui est bâti sur celle-ci et qui épouse la pente du toit. Toutes ces pannes ont un diamètre compris entre 0,18 et 0,22 m qui est constant sur une (1097), qui s'amenuise à l'est pour une autre (1067) et qui n'est pas documenté sur la longueur pour les autres. Aucune de ces poutres n'a été équarrie. Les chevrons n'ont pas été enregistrés, sauf un, 1100, dont un morceau a été retrouvé par terre et qui a été prélevé pour une analyse dendrochronologique.

Auteurs : Odile Maufra**US 1067***Type* : panne faîtière*Fait* : TO1058*Secteur* : 211*Postérieur à* :1066*Dimensions* : diam. 0,19 m max.*Description* : voir TO1066.*Documents* : MN1008*Photos* : 193, 193a, 193b*Auteurs* : Odile Maufra**US 1068***Type* : panne*Fait* : TO1066*Secteur* : 210*Synchrone de* :1058*Postérieur à* :1014*Dimensions* : long. 4,85 m diam. 0,22 m*Description* : voir TO1058.*Documents* : MN1008*Photos* : 195, 196, 197, 197a, 197b*Auteurs* : Odile Maufra**US 1069***Type* : corbeau*Fait* : MR1014*Secteur* : 210*Antérieur à* :1070*Postérieur à* :1014

Dimensions : haut. 31 cm
larg. 20,5 cm épais.
0,31 cm

Description : voir MR1014.*Documents* : MN1008*Photos* : 195, 196, 197, 197a, 197b*Auteurs* : Odile Maufra**US 1070***Type* : poutre*Fait* : TO1058*Secteur* : 210*Antérieur à* :1058

Profil du corbeau 1069 de support de la poutre 1070 (toiture TO1058). O. Maufra.

Postérieur à :1069

Description : voir TO1058.

Documents : MN1008

Photos : 195, 196, 197, 197a, 197b

Auteurs : Odile Maufras

US 1071

Type : élévation de mur

Fait : MR1071

Secteur : 115, 215

Synchrone de :1072 ?

Postérieur à :1046

Description : Voir MR1071.

Photos : 138, 138a, 138b, 139, 139a

Auteurs : Marie Rochette

MR1071

Pièce : 115, 215

Composition : 1071 : élévation de mur

Commentaire : façade occidentale, sur ruelle, des pièces superposées 115 et 215, construite du nord au sud entre les murs perpendiculaire MR1072 et MR1046. Au rez-de-chaussée (non accessible), le mur n'est pas une façade mais une cloison d'escalier. Le volume 15 de l'immeuble est, en effet, une extension assez récente, apparemment d'abord construite sur un niveau, puis partiellement élevée de deux autres. Accessible seulement au deuxième étage. Chronologiquement, le mur est construit en même temps que le mur MR1072 (bien que leur liaison ne soit pas claire ; le chaînage qu'ils présentent ayant pu être réalisé au moment de la construction ou reconstruction de l'un des deux) et postérieurement au mur MR1046 sur lequel il s'appuie. Le mur est très mince (0,18 m avec les enduits) et construit en bugets.

Documents : MN1008

Photos : 138, 138a, 138b, 139, 139a

Auteurs : Marie Rochette

US 1072

Type : élévation de mur

Fait : MR1072

Synchrone de :1071 ?

Postérieur à :1102

Dimensions : long. c. 5 m

Description : voir MR1072.

Photos : 139, 139a, 140, 140a, 141, 141a

Auteurs : Marie Rochette

MR1072

Pièce : 115, 215

Composition : 1072 : élévation de mur

Commentaire : mur septentrional du volume -15, bâti du rez-de-chaussée au deuxième étage, uniquement observé au dernier niveau. Là, il est en appui sur le mur MR1102 qui ferme le volume à l'est. A l'ouest, il forme un angle avec la façade MR1071 avec laquelle la chronologie n'est pas établie. Les deux murs pourraient être contemporains l'un de l'autre, mais ce n'est pas vérifié. Le mur a une maçonnerie hétérogène faite de

petits moellons de calcaire froid non calibrés et de tuiles disposés en lits plutôt réguliers. Les joints sont épais et garnis d'un abondant mortier de terre grisâtre très friable. On note un décollement entre le mur MR1072 et le mur MR1102, en moyenne de 5 cm au deuxième étage.

Documents : MN1008

Photos : 139, 139a, 140, 140a, 141, 141a

Auteurs : Marie Rochette

US 1073

Type : us annulée

Description : numéro attribué par erreur à une porte déjà numérotée (US 1038).

US 1074

Type : poutre de rive

Fait : PL1074

Secteur : 114

Postérieur à :1046. 1047. 1053

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 8,20 m haut. 0,36 m larg. (hors-œuvre) 6 cm

Description : voir PL1074.

Documents : MN1007

Photos : 136, 136a, 137, 137a, 137b, 148, 148a, 148b, 149, 149a, 153, 154

Auteurs : Luc Wozny

PL1074

Pièce : 114

Composition : 1074 : poutre de rive. 1075 : poutre. 1076 : poutre. 1077 : poutre de rive. 1078 : poutre de rive

Commentaire : plafond de la salle 114 du premier étage. Plafond à la française, avec poutres, solives, cloisoirs, lambourdes et couvre-joints entre les solives et les planches du plancher. Chronologiquement le plafond est établi alors que tous les murs de la pièce sont construits, donc postérieur à la partie en bugets 1053 du mur MR1037. Deux poutres maîtresses le supportent, 1075 et 1076, disposées d'est en ouest entre les murs MR1037 et MR1047 qui les supportent. Elles ont une très grande longueur (8,30 m) et une section quadrangulaire, non chanfreinée, de 0,36 m de haut sur 0,22 m de large pour l'une et 0,25 m pour l'autre. Des poutres de rive complètent cet ensemble, bien qu'elles ne soient que décoratives : 1074 le long de la façade septentrionale MR1046, 1077 le long de la cloison du sud MR1043, et 1078 conservée sur 2,50 m de long sur le mur de l'ouest MR1037. A l'ouest, l'ouvrage est masqué par un faux plafond. Toutes ont exactement 0,36 m de haut. . Les 23 solives dégagées du faux plafond (partie ouest du plafond) sont positionnées perpendiculairement aux poutres, avec un espacement très serré. Ce sont des bois de 10 cm de haut et 8 cm de large (sauf une pièce de 10 cm de large) et ils sont distants de 10 à 13 cm. Les planches ou les barres de terre cuite du plancher sont positionnées parallèlement aux solives, avec leurs joints sur ces dernières, ce qui

évitte d'avoir à poser des couvre-joints. Les closoirs sont très étroits et surmontés d'un couvre joint entre leur sommet et la planche du plancher. Aucune pièce de bois n'est moulurée, pas même par les chanfreins naturels, mais des baquettes qui le sont ont été rapportées sous les solives, le long de leur joint avec les poutres. Elles sont moulurées, de haut en base, d'un tore, d'un régllet et d'un second tore.

Documents : MN1007

Photos : 136, 136a, 137, 137a, 137b, 148, 148a, 148b, 149, 149a, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161

Auteurs : Luc Wozny

US 1075

Type : poutre

Fait : PL1074

Secteur : 114

Postérieur à : 1047. 1053

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 8,30 m haut. 0,36 m larg. 0,25 m

Description : voir PL1074.

Documents : MN1007

Photos : 148, 148a, 148b, 149, 149a, 150, 151, 161

Auteurs : Luc Wozny

US 1076

Type : poutre

Fait : PL1074

Secteur : 114

Postérieur à : 1047. 1053

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 8,30 m haut. 0,36 m larg. 0,22 m

Description : voir PL1074.

Documents : MN1007

Photos : 148, 148a, 148b, 149, 149a, 150, 151, 155, 156, 158, 160

Auteurs : Luc Wozny

US 1077

Type : poutre de rive

Fait : PL1074

Secteur : 114

Postérieur à : 1043. 1047. 1053

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 8,40 m haut. 0,36 m larg. (hors-cœvre) 12 cm

Description : voir PL1074.

Documents : MN1007

Photos : 150, 151, 155, 156, 157, 159

Auteurs : Luc Wozny

US 1078

Type : poutre de rive

Fait : PL1074

Secteur : 114

Postérieur à : 1043. 1046. 1053

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 2,50 m haut. 0,36 m larg. (hors-cœvre) 5 cm

Description : voir PL1074.

Documents : MN1007

Photos : 156, 157, 158

Auteurs : Luc Wozny

US 1079

Type : volige

Fait : PL1079

Secteur : 111b

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 1,24 m larg. 0,155 m épais. 8 mm

Description : voir PL1079.

Documents : MN1007

Photos : 162, 162a, 163, 163a, 163b, 165, 165a, 167, 168, 168a, 166, 166a, 169, 170

Auteurs : Marie Rochette

PL1079

Pièce : 111b

Composition : 1079 : volige. 1080 : volige. 1081 : volige

Commentaire : plafond de la pièce 111b : ouvrage décoratif, non porteur de plancher, bâti en voûte d'arêtes surbaissée (clichés 167, 168). L'ouvrage repose sur les quatre murs de la pièce qui est de forme rectangulaire. Il est composé d'une charpente à 18 arbalétriers courbes disposés dans les angles et au milieu des murs (à raison de 4 sur les grands côtés de la pièce et trois sur les petits). D'autres pièces de bois existent sans doute pour compléter cette armature, mais elles ne sont pas visibles sans de le démontage de la structure. Au sommet, ces pièces de bois en joignent une autre, ovale, qui forme un médaillon central. Les voliges de lambris sont clouées sur l'intrados des arbalétriers. Ce sont des planches d'environ 1 cm d'épaisseur et de 0,15 à

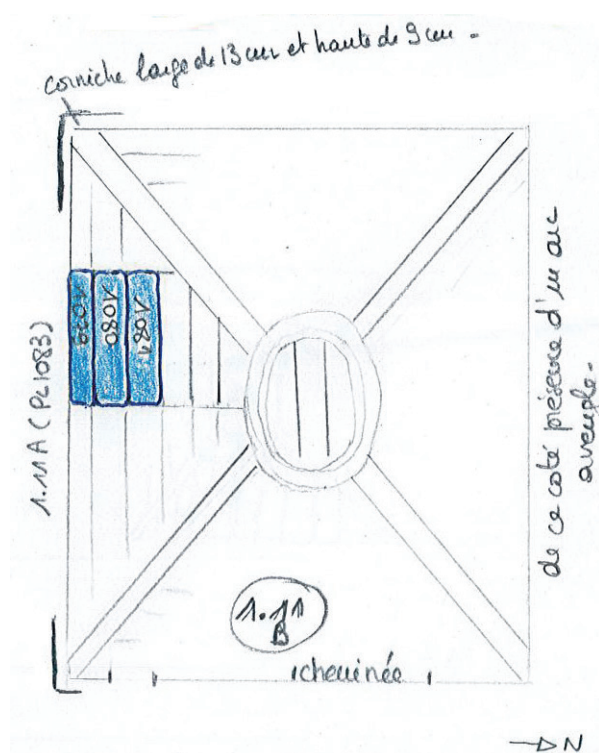


Schéma de positionnement des voliges enregistrées et prélevées du plafond PL1079. M. Rochette.

0,35 m de large. Elles sont jointives. Les arêtes formées par les arbalétriers d'angle sont couvertes de couvre-joints saillants, en bois, à profil taillé en chanfrein double (réalisés en plusieurs pièces de bois de 10 cm de haut sur 3,5 cm de large). Le lambris du médaillon est cerné par un double couvre-joint, également en bois et chacun mouluré d'un épais tore. Celui de l'extérieur est un peu plus orné avec, au-dessus sur tore et au contact des voliges, une petite gorge entourée de deux réglets. La base du plafond est soulignée par une corniche en bois mouluré, de 9 cm de haut et saillante de 13 cm du nu du mur. Au nord, celle-ci n'est pas horizontale mais suit la courbe de l'arc intégré dans le mur (cliché 164). L'ensemble est aujourd'hui assez dégradé, encore largement peint en bleu gris avec les traces d'une peinture plus ancienne uniformément blanche. Le plafond a fait l'objet de trois prélèvements, dans trois voliges : 1079, 1080, 1081. Ce sont les seuls éléments du plafond qui ont été numérotés.

Documents : MN1007

Photos : 162, 162a, 163, 163a, 163b, 164, 165, 165a, 166, 166a, 167, 168, 168a, 169, 170

Auteurs : Odile Maufra

US 1080

Type : volige

Fait : PL1079

Secteur : 111b

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 1,24 m larg. 0,31 m épais. 10 mm

Description : voir PL1079.

Documents : MN1007

Photos : 162, 162a, 163, 163a, 163b, 165, 165a, 167, 168, 168a, 166, 166a, 169

Auteurs : Marie Rochette

US 1081

Type : volige

Fait : PL1079

Secteur : 111b

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 1,24 m larg. 0,315 m épais. 9 mm

Description : voir PL1079.

Documents : MN1007

Photos : 162, 162a, 163, 163a, 163b, 165, 165a, 167, 168, 168a, 166, 166a, 169

Auteurs : Marie Rochette

US 1082

Type : ensemble des voliges de lambris, couvre-joints et clef de plafond

Fait : PL1082

Secteur : 111c

Description : voir PL1082.

Photos : 171, 171a, 172, 172a, 173, 173a, 174, 174a

Auteurs : Marie Rochette

PL1082

Pièce : 111c

Composition : 1082 : ensemble des voliges de lambris, couvre-joints et clef de plafond

Commentaire : plafond en bois de la pièce 111c, non porteur, bâti en voûte à croisée d'arêtes avec clef pendante. Le plafond n'a été observé que par en-dessous, il est bien conservé et n'a pas été démonté pour vérifier sa structure. Il est certainement porté par des arbalétriers courbes qui reposent sur les murs de la pièce carrée et se joignent au sommet. Ceux des angles forment les arêtes, très peu arquées : la croisée a une forme en anse de panier très surbaissée. Les voliges de lambrissage sont clouées sur cette armatures et ornées en sous-œuvre d'un maillage de baguettes, la plupart en position de couvre-joint, les autres décoratives. Quatre baguettes continues soulignent les arêtes du plafond, les autres sont perpendiculaires ou parallèles aux murs de la pièce. La base de la voûte est masquée par une corniche moulurée saillante. L'ensemble est aujourd'hui peint d'un bleu gris uniforme.

Documents : MN1007

Photos : 171, 171a, 172, 172a, 173, 173a, 174, 174a

Auteurs : Odile Maufra. Marie Rochette

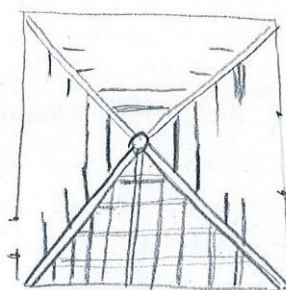


Schéma de positionnement des voliges des voliges de lambris, des couvre-joints et de la clef pendante du plafond PL1082. M. Rochette.

US 1083

Type : poutre

Fait : PL1083

Secteur : 111a

Postérieur à : 1014

Description : voir PL1083.

Documents : MN1007

Photos : 175, 175a

Auteurs : Marie Rochette

PL1083

Pièce : 111

Composition : 1083 : poutre. 1084 : poutre. 1085 : poutre. 1086 : poutre. 1099 : poutre

Commentaire : plafond, porteur de plancher, de l'espace 111, bâti avant la subdivision de la salle en deux pièces et un couloir en L. Le plafond n'est visible que depuis

le couloir. Il se caractérise par sa très grande hauteur : 4,50 m entre le sol actuel et le sommet des poutres. Chronologiquement, le plafond est postérieur au mur MR1015. On ne sait s'il est postérieur ou contemporain des murs MR1014 et MR1009, faute d'avoir pu observer les ancrages des poutres et des solives dans les murs. Le plafond a pu être mis en place au moment de la construction des murs MR1014 et MR1009 dans leur premier état, ou lors de la reconstruction du mur MR1009 ou plus tard. Au nord, on ne sait pas sur quel mur repose le plafond. Il n'a pas été possible de vérifier si le plafond reposait sur le mur MR1016 ou si les deux pans de ce mur avaient été bâtis en sous-œuvre après le plafond. Cinq poutres supportent le plafond. Elles sont axées nord-sud, reposent au sud sur le mur MR1014 et au nord soit sur le mur MR1016, soit sur un mur hors emprise. Elles ont une portée minimale de 4,40 m à l'ouest à 5 m à l'est. Ce sont des pièces de bois de section rectangulaire, certaines très bien équarries, d'autres plus sommairement. A l'est, 1083 est une poutre de rive non engagée dans le mur MR1009 mais positionnée devant. A l'ouest de cette poutre, la poutre 1084 a un profil quadrangulaire irrégulier de 0,33 m de haut sur 0,23 m de large. Elle conserve deux chanfreins naturels, l'un assez droit, l'autre courbe. La poutre suivante en progressant vers l'ouest, 1085, mesure 0,34 m de haut sur 0,23 de large. Elle ne conserve qu'un seul chanfrein naturel. La poutre 1086 a un profil parfaitement rectangulaire et deux chanfreins qui semblent naturels. Enfin, à l'ouest, la poutre de rive 1099 est adossée au mur MR1015. Elle a un profil rectangulaire d'environ 0,35 m de haut. Les solives sont des pièces de bois de 8 cm de haut sur 7 cm de large en moyenne et elles sont espacées entre 11 et 13 cm. En cela, elles s'apparentent au plafond PL1074 de la pièce 114, au même étage, de l'autre côté du couloir 13. Elles sont couvertes de barres de terre cuite et non de planches, ce qui explique le rapprochement des solives.

Documents : MN1007

Photos : 175, 175a, 176, 176a, 177, 177a, 178, 178a, 178b, 179, 179a, 179b

Auteurs : Odile Maufra. Marie Rochette

US 1084

Type : poutre

Fait : PL1083

Secteur : 111a

Postérieur à :1014

Description : voir PL1083.

Documents : MN1007

Photos : 175, 175a, 176, 176a

Auteurs : Marie Rochette

US 1085

Type : poutre

Fait : PL1083

Secteur : 111a

Postérieur à :1014

Description : voir PL1083.

Documents : MN1007

Photos : 175, 175a, 176, 176a

Auteurs : Marie Rochette

US 1086

Type : poutre

Fait : PL1083

Secteur : 111a

Postérieur à :1014

Description : voir PL1083.

Documents : MN1007

Photos : 175, 175a, 176, 176a, 177, 177a

Auteurs : Marie Rochette

US 1087

Type : porte

Fait : MR1009

Secteur : 13, 111

Postérieur à :1009

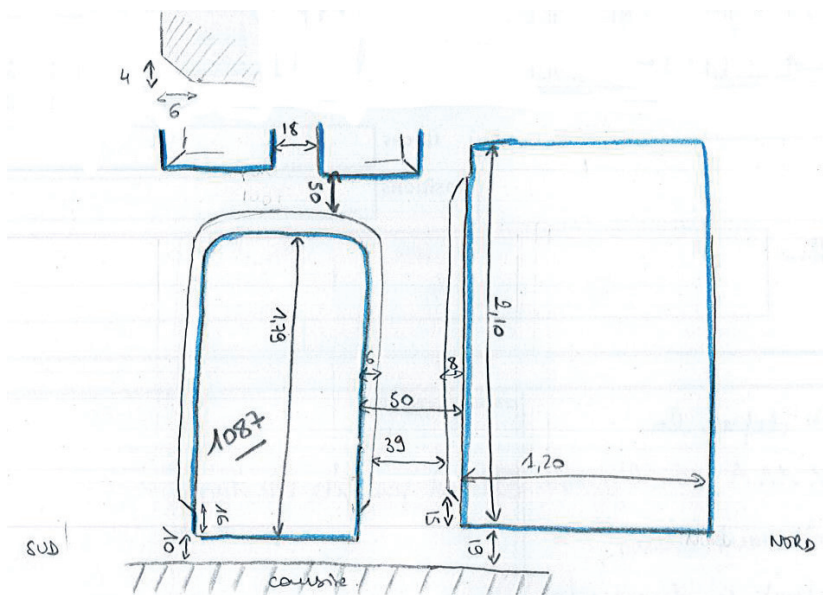
Dimensions : haut. 1,79 m larg. 0,76

Description : porte du mur MR1009 au premier étage, entre le couloir 13 et la pièce 111b. Voir MR1009.

Documents : MN1007

Photos : 204, 222, 223, 223a

Auteurs : Marie Rochette



La porte 1087 et sa voisine non enregistrée du mur MR1009, au premier étage. M. Rochette.

US 1088

Type : porte

Fait : MR1009

Secteur : 13, 110

Synchrone de :1009. 1011

Dimensions : haut. 1,74 m larg. 0,87 m

Description : porte du mur MR1009 au premier étage, entre la loggia 13 et la pièce 110. Voir MR1009.

Documents : MN1005, MN1007, MN1008

Photos : 39, 40, 193, 193a, 193b, 204, 226, 226a, 227, 227a, 228, 228a, 229, 230, 230a

Auteurs : Marie Rochette

US 1089

Type : panne

Fait : TO1066

Secteur : 211

Postérieur à :1066

Dimensions : diam. 0,22 m

Description : voir TO1066.

Auteurs : Odile Mauftras

US 1090

Type : panne

Fait : TO1066

Secteur : 211

Postérieur à :1066

Dimensions : diam. 0,18 m

Description : voir TO1066.

Documents : MN1008

Photos : 193, 193a, 193b

Auteurs : Odile Mauftras

US 1091

Type : panne de rive

Fait : TO1091

Secteur : 212, 314

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 8,20 m

Description : voir TO1091.

Documents : MN1009

Photos : 211, 212

Auteurs : Odile Mauftras

TO1091

Pièce : 212, 314

Composition : 1091 : panne de rive. 1092 : panne. 1093 : panne. 1094 : panne. 1095 : panne. 1096 : ensemble des chevrons

Commentaire : toiture à double pente, en bâtière, construite au-dessus des pièces 314 au nord et 212 au sud. Au nord, la toiture se développe au-delà de la pièce 314, sur l'espace 214. Le pan méridional est très haut au-dessus du sol de la pièce 212, au deuxième étage, et très bas sur la pièce du troisième étage 314 (espace en mezzanine). Le faîtage entre les deux pentes du toit est assuré par le mur porteur MR1043. La pente du nord est soutenue par les pannes 1091 (de rive) et 1092 qui ont une portée d'un peu plus de 8 m et un espacement d'environ 2 m. Le pan méridional est supporté par les murs MR1043 au nord, MR1036 au sud et les pannes 1093, 1094 et 1095 au-dessous. Leur portée est d'environ 5,40 m. Les pièces de bois sont de section circulaire, taillées dans des troncs qui ont été peu régularisés. Celles du sud par exemple ont un diamètre de 0,30 à 0,33 m à l'ouest qui va diminuant vers l'est. Les pannes supportent des chevrons (1096) de section quadrangulaire et d'environ 13 cm de haut et 12 à 13 cm de large. Ils sont espacés de 30 cm, ce qui

correspond à la largeur des voliges, non pas en planches de bois mais en barres de terre cuite sur les eux pans.

Auteurs : Odile Mauftras

US 1092

Type : panne

Fait : TO1091

Secteur : 212, 314

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 8,20 m diam. 33 cm

Description : voir TO1091.

Documents : MN1009

Photos : 211, 212

Auteurs : Odile Mauftras

US 1093

Type : panne

Fait : TO1091

Secteur : 212, 314

Dimensions : long. 5,05 m diam. 32 cm

Description : voir TO1091.

Documents : MN1008

Auteurs : Odile Mauftras

US 1094

Type : panne

Fait : TO1091

Secteur : 212, 314

Dimensions : long. 5,40 m diam. 30 cm

Description : voir TO1091.

Documents : MN1008

Photos : 213, 214

Auteurs : Odile Mauftras

US 1095

Type : panne

Fait : TO1091

Secteur : 212, 314

Dimensions : long. 5,40 m diam. 30 cm

Description : voir TO1091.

Documents : MN1008

Photos : 213, 214

Auteurs : Odile Mauftras

US 1096

Type : ensemble de chevrons

Fait : TO1091

Secteur : 212, 314

Postérieur à :1091. 1092

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 4,90 m haut. 13 cm larg. 13,5 cm

Description : voir TO1091.

Documents : MN1009

Auteurs : Odile Mauftras

US 1097

Fait : TO1066

Type : panne

Secteur : 211

Postérieur à :1066

Dimensions : diam. 0,19 m
Description : voir TO1066.
Documents : MN1008
Photos : 193, 193a, 193b
Auteurs : Odile Maufras

US 1098

Type : US inexistante
Description : numéro non attribué.

US 1099

Type : poutre
Fait : PL1083
Secteur : 111a
Postérieur à :1014. 1015
Description : voir PL1083.
Documents : MN1007
Photos : 176, 176a, 177, 177a, 178, 178a, 178b, 179, 179a, 179b
Auteurs : Marie Rochette

US 1100

Type : solive
Fait : TO1066
Secteur : 211
Description : fragment de chevron tombé au sol, manifestation de la toiture to1066, récupéré pour une analyse dendrochronologique complémentaire.
Photos : 180, 180a, 180b
Auteurs : Marie Rochette

US 1101

Type : ensemble de trois cloisons
Fait : MR1101
Antérieur à :1079. 1082
Postérieur à :1083
Dimensions : épais. 15 cm
Description : voir MR1101.
Photos : 178, 178a, 178b
Auteurs : Odile Maufras

MR1101

Pièce : 111
Composition : 1101 : ensemble de trois cloisons
Commentaire : ensemble de trois cloisons bâties à l'intérieur de la salle 111 pour la divisée en trois espace : une pièce à cheminée au nord-est (111b), une petite pièce ouvrant sur un puits de lumière au nord-ouest (111c) et un couloir en L au sud et à l'ouest (111a). . Les cloisons sont mince (15 cm) et construites en bugets de calcaire coquillier montés avec grand soin, en particulier dans l'angle du couloir et de la pièce 111c. Elles se répartissent entre une longue paroi est-ouest séparant le couloir au sud des pièces 111b et 111c, et deux cloisons en retour vers le nord, entre les pièces 111b et 111c pour l'une et entre la pièce 111c et la branche occidentale du couloir pour l'autre. La longue paroi du côté du couloir est percée de deux portes, chacune d'accès à l'une des deux pièces. On note que la grande paroi conserve les trous d'ancrage des pièces

de bois soutenant un faux-plafond sur le couloir, aujourd'hui disparu (trous de 14 sur 12 cm).
Photos : 178, 178a, 178b
Auteurs : Marie Rochette.

US 1102

Type : élévation de mur
Fait : MR1102
Secteur : 115, 215
Antérieur à :1072
Description : élévation du mur MR1102, observée dans l'angle nord-est de la parcelle et tenu, un temps, pour un tronçon du mur MR1002. Toutefois, les deux murs ne sont pas dans l'axe l'un de l'autre. Voir MR1102.
Auteurs : Marie Rochette

MR1102

Composition : 1102 : élévation de mur
Commentaire : mur bâti selon une direction nord-sud à l'extrémité nord-orientale de la parcelle. Le mur participe de la limitation orientale de la propriété en cloisonnant à l'est sa pièce 25 à tous les étages. Il a été observé au 2^e étage. Il présente une maçonnerie de petits moellons de calcaire froid disposés en assises hautes de 8 à 10 cm. Le mortier de terre est de couleur orange. Il est très altéré et peu présent, les joints ayant été refaits à deux reprises au moins, avec un mortier gris à taches orange, très dur, dans un premier temps, puis par un mortier de terre friable similaire à celui utilisé dans le mur en retour MR1072.
Documents : MN1008
Auteurs : Marie Rochette

US 1103

Type : poutre de rive
Fait : PL1103
Secteur : 18
Postérieur à :1002. 1003. 1006
Orientation : est>ouest
Dimensions : long. 4,80 m haut. 0,25 m larg. 0,135 m
Description : voir PL1103
Documents : MN1007
Photos : 215, 216, 217, 220, 220a
Auteurs : Luc Wozny

PL1103

Pièce : 18
Composition : 1103 : poutre de rive. 1104 : poutre de rive. 1105 : poutre de rive
Commentaire : plafond de la pièce 118 dont on ne distingue que les poutres, un faux-plafond masquant le reste de l'ouvrage qui est certainement du type «à la française». . Chronologiquement, le plafond est contemporain ou postérieur à la phase de construction de la loggia et de la façade MR1006 qui le supporte en partie. On note sa postériorité par rapport au mur MR1022 qui a été percé pour encastrier la poutre 1103. Les trois poutres, 1103 de rive méridionale, 1104 centrale et 1105 de rive du nord, sont positionnées d'est en ouest, entre les murs MR1002 et MR1006

dans lesquels elles sont ancrées. Les poutres de rive ne sont pas engagées dans les murs latéraux MR1003 et MR1005, mais en appui sur leur parement. Toutes les poutres sont de section quadrangulaire très régulière, sans chanfrein naturel, mais avec une moulure assez complexe sur chacun de leurs angles inférieurs (pas aussi volumétrique en réalité que sur les croquis qui exagèrent la forme, voir clichés 216 à 218). La poutre centrale montre la spécificité d'être creusée, au sommet et sur tout son long, d'une gorge formant sur laquelle repose une solive. Il n'a pas été déterminé si cela correspondait à un ajustement des hauteurs des supports du plancher ou à une autre nécessité technique.

Documents : MN1007

Photos : 215, 216, 217, 220, 220a, 221, 221a

Auteurs : Luc Wozny

US 1104

Type : poutre

Fait : PL1103

Secteur : 18

Postérieur à : 1002. 1003. 1006

Orientation : est>ouest

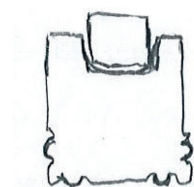
Dimensions : long. 4,70 m haut. 0,25 m larg. 0,20 m

Description : voir PL1103

Documents : MN1007

Photos : 215, 218, 218a, 221, 221a

Auteurs : Luc Wozny



Profil de la poutre 1104 (plancher PL1103). L. Wozny.

US 1105

Type : poutre de rive

Fait : PL1103

Secteur : 18

Postérieur à : 1002. 1003. 1006

Orientation : est>ouest

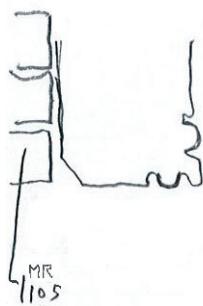
Dimensions : long. 4,70 m haut. 0,22 m larg. 0,11 m

Description : voir PL1103

Documents : MN1007

Photos : 215, 219, 219a

Auteurs : Luc Wozny



Profil de la poutre de rive 1105 contre le mur MR1105 (plancher PL1103). L. Wozny.

US 1106

Type : chevron

Fait : TO1064

Secteur : 26

Postérieur à : 1065

Dimensions : haut. 18 cm larg. 9 cm

Description : voir TO1064. 6e chevron en partant de l'est et en allant vers l'es de la pente méridionale du toit. Numéroté car prélevé pour l'analyse dendrochronologique.

Auteurs : Odile Mauftras

US 1107

Type : chevron

Fait : TO1064

Secteur : 26

Postérieur à : 1065

Dimensions : haut. 18 cm larg. 9 cm

Description : voir TO1064. 5e chevron en partant de l'est et en allant vers l'es de la pente méridionale du toit. Numéroté car prélevé pour l'analyse dendrochronologique.

Auteurs : Odile Mauftras

US 1108

Type : porte

Fait : MR1123

Postérieur à : 1027 ?

Description : porte percée dans le mur MR1123, à l'extrémité méridionale de celui-ci, pour mettre en communication l'escalier ES1026 et la pièce 117 au premier étage. La porte a été aménagée au plus tôt au moment de la construction de l'escalier, mais vraisemblablement plus tard, comme le confirme son seuil surélevé et le décalage entre le niveau de la pièce et celui du seuil, environ 1,10 m plus haut. Cette différence a imposé de construire un petit escalier droit sur l'emprise de la pièce 117.

Documents : MN1007

Photos : 233, 233a, 235, 235a

Auteurs : Odile Mauftras

US 1109

Type : porte ?

Fait : ES1026

Description : pierre observée à la base du pan du sud-est de la cage 1027 de l'escalier ES1026, en fin de première révolution, 3 marches sous le niveau du premier étage. Le bloc est saillant dépasse du nu du mur d'environ 10 cm. Il s'apparente à un seuil d'une porte obstruée et masquée par les enduits. Cependant, sa position n'est pas cohérente avec les planchers des pièces environnantes ni de ce que l'on peut percevoir de leur évolution.

Documents : MN1007

Photos : 233, 233a

Auteurs : Odile Mauftras

US 1110

Type : porte

Égalité : 1121

Synchrone de : 1027

Dimensions : haut. 1,85 m larg. 1,12 m

Description : porte percée au premier étage dans le pan du nord de la cage 1027 de l'escalier ES1026. La porte est contemporaine de la construction de la cage. Elle a un encadrement de pierre de taille et une ouverture de 1,85 m de haut sur 1,12 m de large. Elle est couverte d'un linteau en anse de panier très plate et moulurée de manière assez complexe avec, en clef, une partie saillante qui pourrait bien avoir été un blason. Les montants ont un profil à angle droit à la base sur 0,35 m de haut et en quart-de-rond au-dessus, jusqu'au linteau.

Documents : MN1007

Photos : 134, 135, 135a, 226, 226a, 229, 230, 230a, 234, 234a

Auteurs : Odile Maufras

US 1111

Type : porte

Égalité : 1121

Synchrone de :1027

Dimensions : haut. 1,86 m larg. 0,95 m

Description : porte percée au premier étage dans le pan de l'est de la cage 1027 de l'escalier ES1026. La porte est contemporaine de la construction de la cage. Il dessert la coursière 15. Elle a un encadrement de pierre de taille et une ouverture de 1,86 m de haut sur 0,95 m de large. Elle est couverte d'un linteau en anse de panier très plate et moulurée de manière assez simple, du côté de l'escalier uniquement. Les montants ont un profil à angle droit à la base sur 0,18 m de haut et en quart-de-rond au-dessus, jusqu'au linteau.

Documents : MN1003, MN1004, MN1007

Photos : 234, 234a, 51, 51a, 79, 80

Auteurs : Odile Maufras

US 1112

Type : fenêtre

Fait : ES1026

Synchrone de :1027

Dimensions : haut. 2,01 m larg. 0,675 m

Description : fenêtre percée au premier étage dans le pan du nord-est de la cage 1027 de l'escalier ES1026. La fenêtre est contemporaine de la construction de la cage. C'est une baie simple à traverse, large de presque tout le pan de mur qu'elle occupe et très haute. Elle est en pierre de taille et moulurée à l'extérieur de manière assez complexe (moulure sur l'appui, le chambranle, la traverse). Elle indique, avec la présence d'un palier très large entre la première et la seconde récolution de l'escalier, que le premier étage est l'étage noble de la maison. . NB : traverse de 0,24 m de haut.

Photos : 228, 228a, 231, 231a, 232, 251, 251a, 32, 32a, 32b, 32c, 33, 33a, 39

Auteurs : Odile Maufras

US 1113

Type : fenêtre

Fait : ES1026

Synchrone de :1027

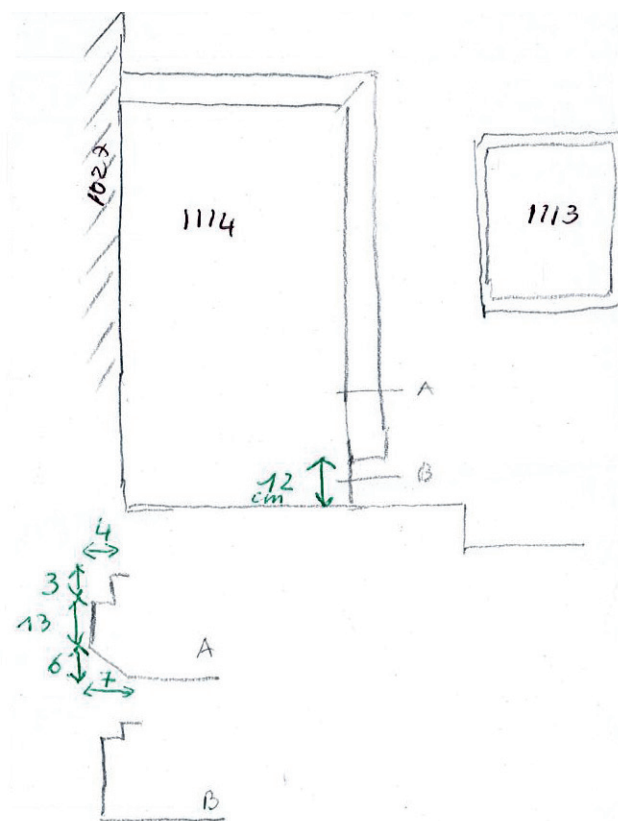
Dimensions : haut. 0,79 m larg. 0,54 m

Description : petite fenêtre percée au deuxième étage dans le pan du nord-est de la cage 1027 de l'escalier ES1026. La fenêtre est contemporaine de la construction de la cage. Elle est en pierre de taille et composée d'un appui saillant en façade, simplement mouluré d'un chanfrein. Les piédroits et le linteau sont sans ébrasement ni moulure : ils sont masqués par l'enduit et ont pu avoir été refaits.

Documents : MN1008

Photos : 232, 238, 243, 251, 251a, 34, 35, 39, 58, 58a, 59, 59a, 59b

Auteurs : Odile Maufras



Croquis de la porte 1114 et de la fenêtre 1113 au deuxième étage de l'escalier. O. Maufras.

US 1114

Type : fenêtre

Fait : ES1026

Égalité : 1120

Synchrone de :1027

Dimensions : haut. 1,76 m larg. 0,97 m

Description : porte percée au deuxième étage dans le pan du nord de la cage 1027 de l'escalier ES1026. La porte est contemporaine de la construction de la cage. Elle a un encadrement de pierre de taille et une ouverture de 1,76 m de haut sur 0,97 m de large. Elle ne présente aucune moulure et sa forme est des plus simples du côté de la loggia : montants droits et linteau droit (le signe que les pièces desservies par la loggia 23 sont réservées aux domestiques ?). En revanche, côté escalier elle présente une moulure toute simple, un chanfrein sur le linteau et sur la presque totalité des montants. Le profil de ces derniers est à angle droit à la base du 12 cm de haut. (NB, la porte a aussi été enregistrée 1120. Ce numéro a été abandonné mais peut subsister dans la documentation, notamment pour le renvoi aux clichés).

Auteurs : Odile Maufras

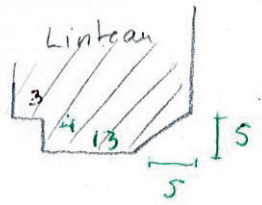
US 1115

Type : porte

Égalité : 1121

Dimensions : haut. 1,75 m larg. 0,72 m

Description : porte percée au deuxième étage dans le pan de l'est de la cage 1027 de l'escalier ES1026.



Croquis du profil du linteau de la porte 1115. O. MaufRAS.

La porte est contemporaine de la construction de la cage. Elle a un encadrement de pierre de taille et une ouverture de 1,75 m de haut sur 0,72 m de large. Elle présente des moulures différentes sur le linteau droit (chanfreiné) et les montants qui sont à profil à angle droit à la base sur 0,34 m de haut et en quart-de-rond au-dessus, jusqu'au contact du linteau. (NB, la porte a aussi été enregistrée 1121. Ce numéro a été abandonné mais peut subsister dans la documentation).

Documents : MN1010

Photos : 96, 96a, 96b

Auteurs : Odile MaufRAS

US 1116

Type : pan de mur

Fait : MR1028

Secteur : 119a

Antérieur à :1027 ? 1117

Description : pan de mur conservé sur une toute petite longueur, à l'extrémité septentrionale du mur MR1028, au contact du mur MR1009. Ce pan a été observé au premier étage, depuis la cage d'escalier ES1026 (voir croquis fiche 1028). Il présente un appareil de moellons de calcaire froid équarris, assisés et liés à un mortier de terre orangée un peu différent de celui du mur MR1028 au deuxième étage. Ce pan 1116 pourrait être une partie du premier état du mur. Il paraît antérieur à la paroi 1027 de l'escalier, mais sans certitude. On ne voit pas si l'angle des murs MR1009 et MR1011 viennent s'appuyer contre lui, éventuellement après l'avoir rompu au nord ou bien si au contraire le pan 1116 s'adosse à l'angle des murs MR1009 et MR1011. Au sud, il est recoupé par le piédroit septentrional de la porte 1117 dont le piédroit méridional percute le mur MR1028.

Auteurs : Odile MaufRAS

US 1117

Type : porte

Fait : MR1028

Secteur : 19a

Postérieur à :1028. 1116

Description : porte aménagée au premier étage, dans le mur MR1028, entre l'espace 19a et l'escalier. La porte rompt le lien stratigraphique entre le mur et son extrémité septentrionale 1116. Voir MR1028.

Documents : MN1007

Photos : 237, 237a, 237b

Auteurs : Odile MaufRAS

US 1118

Type : porte

Fait : MR1005

Secteur : 28, 213

Description : ancienne porte du mur MR1005, non débarrassée de ses enduits et non calée en chronologie relative, mais enregistrée pour noter la circulation entre les pièces 28 et 213, au deuxième étage.

Documents : MN1008

Auteurs : Odile MaufRAS

US 1119

Type : porte

Fait : MR1006

Secteur : 25, 28

Synchrone de :1006

Dimensions : haut.1,78 m larg. 0,8

Description : porte du deuxième étage dans le mur MR1006.

Documents : MN1008, MN1010, MN1011

Auteurs : Odile MaufRAS

US 1120

Type : us annulée

Description : numéro attribué par erreur à une porte de l'escalier ES1026 déjà numérotée 1114. Voir 1114.

Documents : MN1008

Photos : 207, 207a, 238, 239, 240, 243

Auteurs : Odile MaufRAS

US 1121

Égalité : 1115

Type : us annulée

Description : numéro attribué par erreur à une porte de l'escalier ES1026 déjà numérotée 1115. Voir 1115.

Documents : MN1008, MN1010

Photos : 238, 241, 241a, 243, 39

Auteurs : Odile MaufRAS

US 1122

Type : porte

Fait : MR1003

Secteur : 25, 26

Dimensions : haut. 1,72 m larg. 0,76 m

Description : porte du mur MR1003 au deuxième étage, entre la loggia 25 et la pièce 26. Voir MR1003.

Documents : MN1010

Photos : 108, 39

Auteurs : Odile MaufRAS

US 1123

Fait : MR1123

Secteur : 117

Synchrone de :1027 ?

Postérieur à :1028

Description : voir MR1123.

Photos : 236, 236a

Auteurs : Odile MaufRAS

MR1123*Type* : élévation de mur*Pièce* : 117*Composition* : 1108 : porte. 1123 : élévation de mur

Commentaire : plafond de la pièce 118 dont on ne distingue que les poutres, un faux-plafond masquant le reste de l'ouvrage qui est certainement du type «à la française». Chronologiquement, le plafond est contemporain ou postérieur à la phase de construction de la loggia et de la façade MR1006 qui le supporte en partie. On note sa postériorité par rapport au mur MR1022 qui a été percé pour encastrer la poutre 1103. Les trois poutres, 1103 de rive méridionale, 1104 centrale et 1105 de rive du nord, sont positionnées d'est en ouest, entre les murs MR1002 et MR1006 dans lesquels elles sont ancrées. Les poutres de rive ne sont pas engagées dans les murs latéraux MR1003 et MR1005, mais en appui sur leur parement. Toutes les poutres sont de section quadrangulaire très régulière, sans chanfrein naturel, mais avec une moulure assez complexe sur chacun de leurs angles inférieurs (pas aussi volumétrique en réalité que sur les croquis qui exagèrent la forme, voir clichés 216 à 218). La poutre centrale montre la spécificité d'être creusée, au sommet et sur tout son long, d'une gorge formant sur laquelle repose une solive. Il n'a pas été déterminé si cela correspondait à un ajustement des hauteurs des supports du plancher ou à une autre nécessité technique.

Documents : MN1007*Photos* : 233, 233a, 236, 236a*Auteurs* : Odile Maufra**US 1124***Type* : élévation de mur*Fait* : MR1011*Secteur* : 09c, 09d*Synchrone de* :1011 ?*Postérieur à* :1011 ? 1015*Dimensions* : long. 1,50 m larg. c. 0,45 m*Description* : voir MR1011.*Documents* : MN1006*Photos* : 74, 74a, 74b, 74c, 75, 75a, 76, 76a*Auteurs* : Odile Maufra**US 1125***Type* : élévation de mur*Fait* : MR1125*Secteur* : 113*Synchrone de* :1039 ?*Postérieur à* :10021041. 1047 ?*Description* : voir MR1125.*Auteurs* : Odile Maufra**MR1125***Pièce* : 113*Composition* : 1125 : élévation de mur

Commentaire : cloison bâtie en retour du mur MR1039, d'est en ouest, pour fermer la pièce 113, détachée de la salle 112. La paroi MR1125 s'étend de la cloison MR1039 à l'ouest au mur maître MR1002 à l'est et

passé devant la tête méridionale du mur MR1047 (un espace de quelques centimètres les sépare). Elle obstrue l'espace étroit, hors de la propriété, qui est entre les murs MR1002 et MR1047. La cloison se développe du sol au plafond PL1020 auquel elle est postérieure; Elle est en briques à son extrémité occidentale, avec une largeur de 10 cm, et en bugets de calcaire coquillier à l'est, avec une largeur de 15 cm. Entre ses deux pans de largeur inégale, une porte de communication est percée.

Documents : MN1007*Photos* : 96, 96a, 96b, 96l*Auteurs* : Odile Maufra**US 1126***Type* : pan de mur*Fait* : MR1012*Secteur* : 316, 416*Postérieur à* :1012

Description : ensemble de deux pans de mur superposés au mur MR1012, respectivement au troisième et au quatrième étage. Voir MR1012.

Photos : 107, 107a, 107b, 190, 190a*Auteurs* : Odile Maufra**US 1127***Type* : fenêtre*Fait* : MR1001*Secteur* : 26*Postérieur à* :1001 ?*Dimensions* : haut.1,11 m

Description : fenêtre géminée dans le mur MR1001, au deuxième étage. Voir MR1001.

Documents : MN1008*Photos* : 147, 147a, 147b, 182, 185*Auteurs* : Odile Maufra**US 1128***Type* : fenêtre*Fait* : MR1001*Secteur* : 26*Postérieur à* :1001 ?*Dimensions* : haut.1,19 m larg. 0,72 m

Description : fenêtre simple dans le mur MR1001, au deuxième étage. Voir MR1001.

Documents : MN1008*Photos* : 147, 147a, 147b, 184*Auteurs* : Odile Maufra**US 1129***Type* : fenêtre*Fait* : MR1006*Secteur* : 28*Synchrone de* :1006*Antérieur à* :1130*Dimensions* : haut.1,10 m larg.0,65 m

Description : fenêtre ancienne dans le mur MR1006. Voir MR1006.

Documents : MN1001, MN1008, MN1011

Photos : 188, 188a, 188b, 189, 189a, 189b, 250, 250a, 250b

Auteurs : Odile Mauftras

US 1130

Type : fenêtre

Fait : MR1006

Secteur : 28

Postérieur à :1006. 1129

Dimensions : haut.1 m

Description : fenêtre récente dans le mur MR1006. Voir MR1006.

Documents : MN1008, MN1011

Photos : 188, 188a, 188b, 189, 189a, 189b, 250, 250a, 250b

Auteurs : Odile Mauftras

US 1131

Type : reprise

Fait : MR1014

Secteur : 216

Antérieur à :1069 ?

Postérieur à :1014 ? 1009

Description : voir MR1014.

Documents : MN1008

Photos : 198, 198a, 198b, 199, 200, 200a

Auteurs : Odile Mauftras

US 1132

Type : porte

Fait : MR1009

Secteur : 23, 210

Synchrone de :1009

Dimensions : haut. 1,74 m larg. 0,87 m

Description : fenêtre du mur MR1009 au deuxième étage, entre la loggia 23 et la pièce 210. Voir MR1009.

Documents : MN1008

Photos : 201, 203, 204, 205, 205a, 206

Auteurs : Odile Mauftras



Croquis du profil du linteau de la porte 1132. O. Mauftras.

US 1133

Type : porte

Fait : MR1009

Secteur : 23, 210

Synchrone de :1009

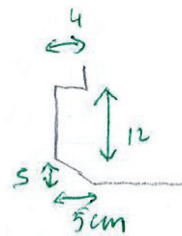
Dimensions : haut. 1,74 m larg. 0,87 m

Description : porte du mur MR1009 au deuxième étage, entre la loggia 23 et la pièce 210. Voir MR1009.

Documents : MN1008, MN1012

Photos : 204, 207, 207a, 208

Auteurs : Odile Mauftras



Croquis du profil du linteau de la fenêtre 1133. O. Mauftras.

US 1134

Type : cheminée et son potager

Secteur : 214

Postérieur à :1053

Description : cheminée et son potager adossés à l'extrémité 1053 du mur MR1037, au deuxième étage, dans la pièce 214. Celle-ci correspond donc à une cuisine. La hotte de la cheminée à la forme qui correspond à ce qui est nommé dans les prix-fait du Nîmois, à partir du début du XVIIe siècle cheminée «en mausolée». (Information de Corinne Potay).

Photos : 210, 210a

Auteurs : Odile Mauftras

US 1135

Type : porte

Fait : MR1009

Secteur : 111b

Postérieur à :1009 ?

Description : voir MR1009.

Photos : 222, 223, 223a

Auteurs : Odile Mauftras

US 1136

Type : porte

Fait : MR1003

Secteur : 26, 28

Synchrone de :1009

Dimensions : haut. 1,65 m larg. 0,68 m

Description : porte du mur MR1003 au deuxième étage, entre les pièces 26 et 28. Voir MR1009.

Documents : MN1008, MN1012

Photos : 237, 237a, 237b

Auteurs : Odile Mauftras

US 1137

Type : reprise

Fait : MR1012

Postérieur à :1012. 1028

Description : voir MR1012.

Documents : MN1007

Photos : 237, 237a, 237b

Auteurs : Odile Mauftras

Annexe 2. Rapport d'analyse dendrochronologique



ANALYSE DENDROCHRONOLOGIQUE DE L'IMMEUBLE 10 RUE DE L'HORLOGE (NIMES, GARD)



Frédéric GUIBAL

Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale U.M.R.
7263 C.N.R.S./Aix Marseille Université
Europôle Méditerranéen de l'Arbois - Pavillon Villemin - B.P. 80
13545 Aix-en-Provence Cedex 04
Frederic.guibal@imbe.fr

Février 2020

Introduction

L'analyse dendrochronologique des poutres, solives, pièces de charpente et de plafonds de l'immeuble situé au 10 rue de l'Horloge à Nîmes a été réalisée afin de dater l'année d'abattage des arbres utilisés pour la confection des différentes pièces.

Les prélèvements destinés à l'analyse ont été recueillis par carottage à cœur des pièces de bois à la tarière de Pressler (diamètre interne : 5,15 mm) par F. Guibal, le 18 juillet 2019. Au total, 38 carottes ont été recueillies sur 31 pièces de bois (Tableau I). Tous les orifices causés par le carottage ont été rebouchés à la pâte à bois. Trois lattes constitutives du plafond bleu situé au 1^{er} étage dans l'aile ouest et une section de solive, découverte à terre, au 2^{ème} étage, dans la salle nord-ouest ont fait l'objet de prélèvements de sections transversales réalisées à la scie.

Avant la mise en œuvre de l'analyse dendrochronologique, toutes les carottes et sections ont fait l'objet d'une identification anatomique (analyse xylologique) afin de s'assurer de l'essence dans laquelle chaque pièce a été confectionnée. Cette étape est un préalable indispensable du fait des exigences écologiques propres aux différentes essences qui limitent les comparaisons interspécifiques. En effet, très rares sont les essences qui, même installées en mélange dans la même formation forestière, présentent des séries de cernes suffisamment similaires pour entraîner des corrélations interspécifiques significatives.

Identification anatomique des essences

Chaque échantillon recueilli a fait l'objet de coupes minces réalisées à la lame de rasoir, montées entre lame et lamelle¹ et examinées au microscope optique selon les trois plans traditionnels d'observation (transversal, tangentiel et radial). L'examen des caractères anatomiques mené sur consultation des atlas d'anatomie des bois européens (Jacquot, 1955 ; Jacquot *et al.*, 1973 ; Schweingruber 1978, 1990) a mis en évidence l'utilisation majoritaire du sapin (*Abies alba* Mill.) et, à un degré moindre, de l'épicéa (*Picea abies* Karst.) (Tableau I).

Sapins et épicéas étaient acheminés, depuis les sapinières et pessières alpines ou jurassiennes vers Nîmes, par voie d'eau, comme en témoignent les coins qui bloquaient les ligatures chargées de maintenir les grumes en radeau (Furestier, 2002), encore visibles sur quelques poutres de l'immeuble (Figure 1).



Fig. 1. Coin de blocage des ligatures des radeaux sur la pièce ayant fourni la carotte NH1066.

Les emplois de ces deux essences sont courants en charpenterie, tant terrestre que navale, comme dans l'industrie du bâtiment : parquets, boiseries murales, portes, fenêtres (Lieutaghi, 2004). Toutes deux ont été largement utilisées aussi bien pour la confection des charpentes que pour celle des plafonds, médiévaux et modernes, en Provence comme en Languedoc (Bouticourt et Guibal, 2011 ; Guibal et Bouticourt, 2010). A Montpellier et à Narbonne, le sapin a été couramment employé pour la confection de plusieurs plafonds (Guibal, *non publié*) ; l'épicéa semble avoir été davantage employé à Arles (Guibal, *non publié*). Une étude récente menée à Nîmes, sur l'immeuble situé au 13 rue des Marchands, a mis en évidence leur emploi, l'épicéa étant plus abondant que le sapin dans ce dernier édifice.

Analyse dendrochronologique

Principe de base

La croissance annuelle des végétaux ligneux qui poussent dans les régions soumises à un climat tempéré se traduit par un allongement terminal (croissance en hauteur ou croissance primaire) et un cerne (croissance en diamètre ou croissance secondaire). L'épaisseur des cernes résulte d'un ensemble de facteurs internes et de facteurs externes à l'arbre. Parmi les facteurs externes intervient le climat qui entraîne des variations d'épaisseur de fréquences variées, mais surtout de haute-fréquence (variations inter-annuelles). Ces variations inter-annuelles sont plus ou moins marquées et presque similairement reproduites sur tous les arbres d'une même espèce qui poussent sous les mêmes conditions climatiques. Il en résulte que des séquences de cernes minces ou affectés de caractères anatomiques particuliers communes à plusieurs arbres constituent des repères chronologiques qui permettent de synchroniser les séries de cernes mises en jeu. La comparaison d'échantillons de date inconnue avec des séries de cernes déjà datées (chronologies de référence) aboutit à dater l'année de formation de chaque cerne et, dans le cas où le dernier cerne fabriqué par l'arbre est conservé, à connaître l'année d'abattage de l'arbre dans lequel les pièces correspondantes ont été confectionnées (Baillie, 1982 ; Langouët et Giot, 1992 ; Schweingruber, 1988).

Les séries numériques d'épaisseurs de cernes contribuent à élaborer des chronologies élémentaires, individuelles, moyennes et régionales, ces dernières ayant valeur de référence. Construites sur la base d'échantillons représentatifs d'arbres sur pied pour lesquels l'année de formation du dernier cerne est connue et d'échantillons issus de pièces de bois de la même essence, présumées de plus en plus anciennes, les références permettent de dater l'année d'abattage des arbres d'où proviennent des artefacts d'époques variées.

D'un principe théorique relativement simple, la datation du bois par la dendrochronologie se heurte dans la pratique à deux écueils majeurs :

- l'inégalité des essences dans leurs réactions aux variations des facteurs de leur environnement. De fait, la croissance en diamètre de certaines essences (ex. saule, peuplier, essences fruitières) dépend davantage des conditions édaphiques que des conditions climatiques. Chez d'autres essences (ex. cyprès, olivier), de nombreux cernes dédoublés ou à la concentricité altérée ne permettent pas d'acquérir des séries de données exploitables ;
- les exigences d'échantillonnage propres à une méthode dans laquelle la synchronisation repose sur l'amplification du facteur externe annuel au détriment du facteur individuel. Cela passe par l'élaboration de chronologies moyennes fondées sur la sommation de plusieurs pièces de bois pour acquérir une chronologie moyenne longue d'au moins quatre-vingt années.

A cela il faut ajouter qu'il n'est pas rare que surviennent, certaines années, des anomalies anatomiques de type faux cernes ou cernes absents (Schweingruber, 1988) que seule la comparaison de pièces de bois différentes provenant d'arbres (individus) différents permet de détecter de façon fiable. Cette particularité, combinée aux exigences de dater des chronologies moyennes représentatives d'arbres différents et aux conséquences en matière d'interprétation des résultats, amène donc à multiplier les prélèvements.

Résultats

Après collage des carottes sur un support rainuré et après ponçage du plan transversal des carottes afin d'améliorer la lisibilité des cernes (papier émeri de grain x120, x180, x320, x400), les séries élémentaires d'épaisseurs de cernes ont été mesurées avec une précision de 1/100 mm à l'aide de la table à mesurer LINTAB6® RinnTech.

Avant de rechercher des synchronismes entre pièces de bois, les séries d'épaisseurs de cerne ont été standardisées. La standardisation permet de réduire les signaux de basse- et moyenne-fréquence propres à une série élémentaire, notamment la décroissance générale de l'épaisseur des cernes avec l'âge et la géométrie du tronc, et accentuer les variations inter-annuelles (haute-fréquence) communes à toutes les séries. Une fois transformées en données standardisées, les séries peuvent être comparées deux à deux. Les séries ont été comparées selon les deux approches suivantes afin de rechercher les synchronismes :

- à l'aide du test de Student *t* appliqué au coefficient de corrélation intersériel qui quantifie la concordance entre deux séries après que les données brutes eurent été standardisées. Ce test a été appliqué à un indice (indice *E*) qui rapporte le logarithme de chaque épaisseur de cernes à la moyenne des sept cernes sur lesquels il est centré après avoir éliminé de celle-ci le terme à corriger et les valeurs minimale et maximale de la moyenne mobile (Lambert et Lavier, 1992 ; Lambert, 1998) ;

- sur la base de la recherche de cernes ou de séquences de cernes similaires sur les courbes élémentaires de la variation de l'épaisseur des cernes au cours du temps, comparées deux à deux sur l'écran de l'ordinateur.

Après avoir synchronisé les différents rayons de mesures (séries élémentaires) d'une même pièce, la chronologie moyenne propre à chaque pièce a été construite et, de la même façon qu'au cours de l'étape précédente, les synchronismes entre pièces ont été recherchés.

Datation

Cinq chronologies individuelles représentatives de cinq pièces de bois et de différentes salles de l'immeuble ont été synchronisées et ont permis de construire une chronologie moyenne NimHor.mn7 longue de 313 années. Cette chronologie moyenne a ensuite été comparée à un ensemble de chronologies représentatives du sapin afin de la dater de façon absolue.

La chronologie moyenne NimHor.mn7 synchronise de façon répliquée sur la période **1355-1667** avec une chronologie de référence représentative du plateau suisse ($t = 3.46$) et avec la chronologie de référence AM6 représentative d'édifices méditerranéens ($t = 2.83$). Une très bonne corrélation ($t = 5.06$) est aussi obtenue sur une chronologie représentative d'un îlot ancien de la vieille ville de Marignane (Bouches-du-Rhône). Ces concordances statistiques sont confirmées par une concordance visuelle satisfaisante des courbes de croissance (Fig. 2 et 3).

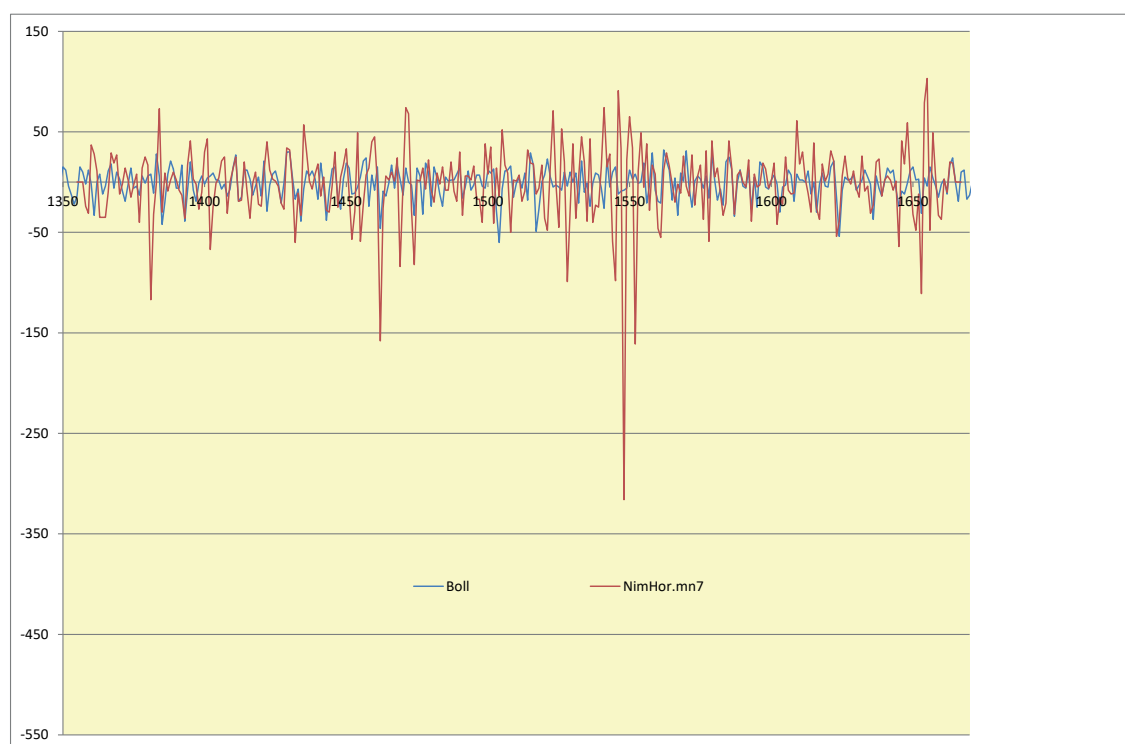


Fig. 2. Synchronisation graphique de la chronologie moyenne NimHor.mn7 (courbe rouge) et de la chronologie de référence Boll-Suisse (courbe bleue). Chronologies standardisées.

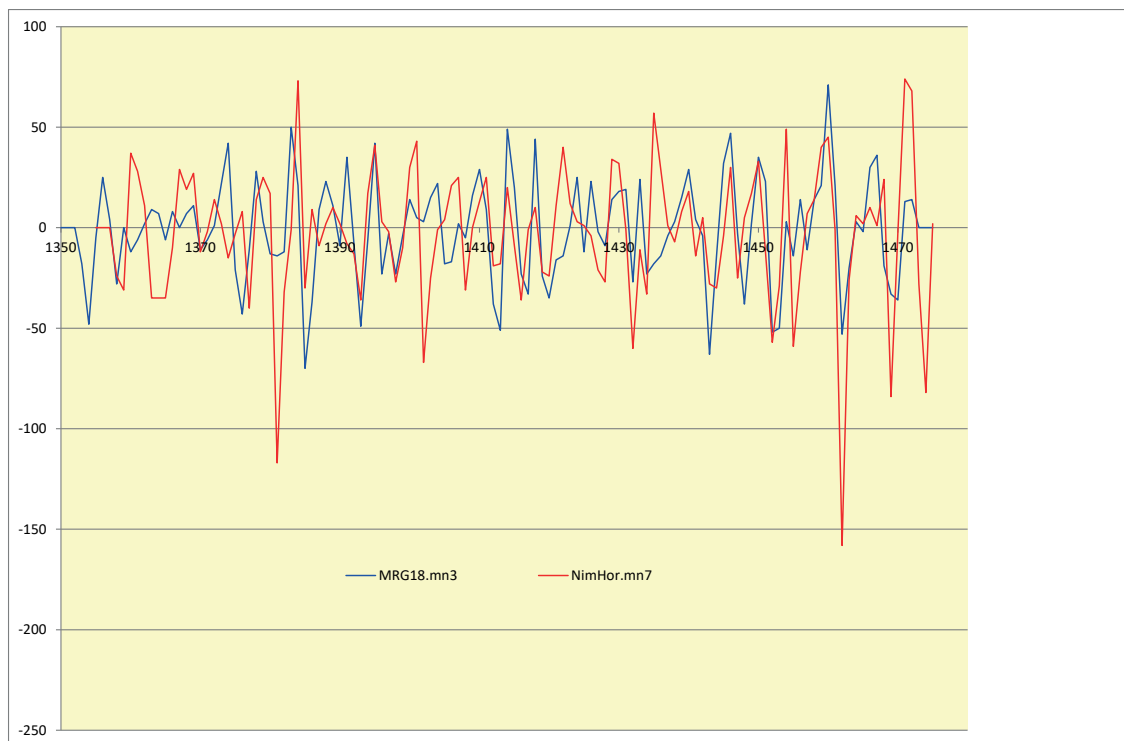


Fig. 3. Synchronisation graphique de la chronologie moyenne NimHor.mn7 (courbe rouge) et de la chronologie locale de Marignane MRG18 (courbe bleue). Chronologies standardisées.

L'année terminale de chaque pièce datée (Tableau I) ne doit pas toujours être interprétée comme étant l'année d'abattage de la bille d'où la pièce a été tirée car, en l'absence d'écorce, le dernier cerne mesuré ne correspond pas à l'année de mort de l'arbre. Pour des raisons liées à l'équarrissage subi par la bille, différent d'une pièce à l'autre (Tableau I), ou à l'altération de la pièce, les derniers cernes formés par l'arbre n'ont, le plus souvent, pas été conservés.

Néanmoins, parmi les pièces datées, les dates des derniers cernes mesurés laissent penser qu'une phase d'abattage majeure a eu lieu **vers la fin du 1^{er} quart du XVI^e s.**, à laquelle doit être rattachée la pièce NH1059 (non équarrie) et probablement aussi les pièces NH1086 et NH1106, toutes deux équarries. Deux phases d'abattage ont eu lieu plus tardivement : l'une, après 1644 (latte de plafond NH1079), l'autre, après 1700. Le dernier cerne mesuré de cette pièce non équarrie a été formé en 1667, mais une trentaine de cernes périphériques non mesurables laisse entrevoir un abattage postérieur à 1700. Une dernière pièce datée, soulève des interrogations : il s'agit de la pièce équarrie NH1022 dont le dernier cerne mesuré a été formé en 1441, et dont l'abattage est postérieur à cette date.

Références bibliographiques

- BAILLIE, M. G. L., 1982,
Tree-Ring Dating and Archaeology. Croom Helm, London, 274p.
- BOUTICOURT, E. et GUIBAL, F., 2011,
 Actualité de la recherche sur les charpentes et plafonds peints méditerranéens en Provence : études dendrochronologique et archéologique in Bernardi Ph., Mathon J.-B. (dir.) - Aux sources des plafonds peints médiévaux. Provence, Languedoc, Catalogne, 79-92.
- FURESTIER, D., 2002,
 Les radeliers de la Durance, *Forêt Méditerranéenne*, 23, 1, 65-74.
- GUIBAL, F. et BOUTICOURT, E., 2010,
 Dendrochronologie des charpentes et plafonds peints médiévaux en région méditerranéenne. Actes du Colloque « Panorama de la dendrochronologie en France », 8-10 oct. 2009, Digne-les-Bains, *Collection EDYTEM*, 11, 145-150.
- JACQUIOT, C., 1955,
Atlas d'anatomie des bois des conifères, t.1 : texte, t.2 : planches, Centre technique du bois, Paris, 134 p., 64 pl.
- JACQUIOT, C., TRENARD, Y. et DIROL, D., 1973,
Atlas d'anatomie des bois d'Angiospermes (Essences feuillues), t.1 : texte, t.2 : planches, Centre Technique du Bois, Paris, 176 p., 72 pl.
- LAMBERT, G.-N., 1998,
 La dendrochronologie, mémoire de l'arbre. In : *La datation en laboratoire*, Collection «Archéologiques» (A. Ferdière ed.), Errance éd., Paris, 13-69.

-
- LAMBERT, G.-N. et LAVIER, C., 1992,
L'étalon de datation dendrochronologique Bourgogne 29. In «Les veines du temps. Lectures de bois en Bourgogne», Catalogue d'exposition, 123-156.
- LANGOUËT, L. et GIOT, P., 1992,
La datation du passé. La mesure du temps en archéologie. G.M.P.C.A. éd., Suppl. Revue d'Archéométrie, 243p.
- LIEUTAGHI, P., 2004,
Le livre des arbres, arbustes et arbrisseaux. Actes Sud, Arles, 1322p.
- SCHWEINGRUBER, F. H., 1978,
Mikroskopische Holzanatomie, Anatomie microscopique des bois, Microscopic wood anatomy, Institut Fédéral de Recherches Forestières, Ed. Zürcher AG, Zug.
- SCHWEINGRUBER, F.H., 1988,
Tree Rings. Basics and Applications of Dendrochronology. D. Reidel Publishing Co., Dordrecht, 276p.
- SCHWEINGRUBER, F. H., 1990,
Anatomie europäischer Hölzer, Anatomy of European woods, Haupt, Bern und Stuttgart, 800p.
-

Tableau I. Liste des prélèvements réalisés.

N° US - fait	Etage / Pièce /pièce de bois	Espèce	Nb cernes	Chronologie	Période d'abattage
1020 – PL1020	1 ^{er} , 112 , poutre de plafond	sapin	<30		
1021 – PL1020	1 ^{er} , 112 , poutre de plafond	sapin	61		
1022 – PL1020	1 ^{er} , 112 , poutre de plafond	sapin	87	1355-1441	Après 1442
1023 – PL1020	1 ^{er} , 112 , poutre de plafond	sapin	<30		
1041 – PL1020	1 ^{er} , 112 , poutre de plafond	sapin	46		
1058 – TO1058	2 ^{ème} , 210 , panne faitière	Sapin	277	1391-1667	Après 1700 (*)
1059 – TO1059	2 ^{ème} , 210 , panne médiane	épicéa	115	1408-1522	Après 1523
1064 – TO1064	2 ^{ème} , 26 , panne faitière	épicéa	71		
1066 – TO1066	2 ^{ème} , 211 , sorte d'entrait	sapin	31		
1067 – TO1066	2 ^{ème} , 211 , panne de rive	sapin	<30		
1068 – TO1058	2 ^{ème} , 210 , panne médiane	sapin	<30		
1070 – TO1058	2 ^{ème} , 210 , sorte d'entrait	sapin	<30		
1074 – PL1074	1 ^{er} , 114 , poutre de plafond	épicéa	37		
1075 – PL1074	1 ^{er} , 114 , poutre de plafond	sapin	39		
1076 – PL1074	1 ^{er} , 114 , poutre de plafond	sapin	102		
1077 – PL1074	1 ^{er} , 114 , poutre de plafond	sapin	<30		
1078 – PL1074	1 ^{er} , 114 , poutre de plafond	Epicéa	61		
1079 – PL1079	1 ^{er} , 111b , voliges de lambris (plafond)	sapin	88	1556-1643	Après 1644
1080 – PL1079	1 ^{er} , 111b , voliges de lambris (plafond)	sapin	36		
1081 – PL1079	1 ^{er} , 111b , voliges de lambris (plafond)	sapin	44		
1083 – PL1083	1 ^{er} , 111a , poutre de plafond				
1084 – PL1083	1 ^{er} , 111a , poutre de plafond	épicéa	60		
1085 – PL1083	1 ^{er} , 111a , poutre de plafond	épicéa	73		
1086 – PL1083	1 ^{er} , 111a , poutre de plafond	sapin	86	1387-1494	Après 1495
1091 – TO1091	3 ^{ème} , 314 , panne de rive	Epicéa	38		
1092 – TO1091	3 ^{ème} , 314 , panne médiane	sapin	42		
1093 – TO1091	2 ^{ème} , 212 , panne médiane	épicéa	46		
1094 – TO1091	2 ^{ème} , 212 , panne médiane	sapin	<30		
1095 – TO1091	2 ^{ème} , 212 , panne médiane	sapin	37		
1096 – TO1091	2 ^{ème} , 314 , 5 ^e chevron d'ouest en est	épicéa	38		
1099 – PL1083	1 ^{er} , 111a , poutre de plafond				
1100 – TO1066	2 ^{ème} , 211 , section de chevron recueillie à terre	sapin	51		
1104 – PL1103	1 ^{er} , 111a , poutre de plafond	épicéa	44		
1106 – TO1064	2 ^{ème} , 26 , 6 ^e chevron d'ouest en est	sapin	31	1377-1496	Après 1497
1107 – TO1064	2 ^{ème} , 26 , 5 ^e chevron d'ouest en est	sapin	<30		

(*) Une trentaine de cernes supplémentaires étaient présents sur la carotte mais n'ont pas été mesurés pour ne pas introduire de données de mauvaise qualité. En effet, ils étaient très déformés et ne reflétaient pas une croissance «normale». Vraisemblablement causée par une perturbation (choc mécanique, chablis, autre ?) qui a affecté le tissu générateur du bois - et peut être même l'organisme tout entier - leur déformation était telle qu'il a paru préférable de ne pas les intégrer dans le corpus des données ; ils auraient perturbé les tests de synchronisation.

Annexe 3. Catalogue des photographies

NB : tous les clichés sont au format numérique et uniquement dans ce format.

Photographie 1

Sujet. Linteau de la porte d'entrée de l'immeuble, portant les deux numéros qu'elle dessert (10 à droite/à l'est et 12 à gauche/à l'ouest). La porte est en façade principale, rue de l'Horloge.

US et faits : MR1001

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 2

Sujet. La porte 1013 avec arc en accolade, en place ou en remploi dans le mur MR1009. La porte est au rez-de-chaussée, dans le passage 03.

US et faits : MR1009, 1013

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 3

Sujet. La porte 1013 avec arc en accolade, en place ou en remploi dans le mur MR1009. La porte est au rez-de-chaussée, dans le passage 03.

US et faits : MR1009, 1013

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 4

Sujet. La porte 1013 : détail du piédroit méridional (cimenté).

US et faits : MR1009, 1013

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 5

Sujet. La porte 1013 : détail du piédroit septentrional

US et faits : MR1009, 1013

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 6

Sujet. La porte 1013 : détail de l'accolade, au centre du linteau

US et faits : MR1009, 1013

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 7

Sujet. La porte 1013 : vue au revers, depuis la cave 011

US et faits : MR1009, 1009, 1013

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 8

Sujet. La porte 1013 : vue de l'arrière voussure depuis la cave 011, pris du sud-ouest puis de l'ouest et enfin de dessous, le nord étant en bas du cliché, la cave 011 à gauche et le passage 03 à droite, hors du cliché.

US et faits : MR1009, 1009, 1013

Auteurs : Odile Mauftras

Photographie 9

Sujet. L'angle nord-est de la cave 011 avec l'appui de sa voûte VT1017 contre le parement du mur MR1009. Où l'on voit quelques pierres de ce dernier et la qualité de son appareil.

US et faits : 1009, MR1009, 1016, MR1016, 1017, VT1017

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 10

Sujet. La porte 1013 : vue au revers, depuis la cave 011. Détail du piédroit méridional largement repris au béton, en sous-œuvre du linteau monolithique.

US et faits : MR1009, 1009, 1013

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 11

Sujet. Le fond de la cave 011 : le mur occidental MR1015 au fond, le mur MR1014 qui s'y appuie (à gauche) avec son soupirail bouché dans la voûte VT1017.

US et faits : 1014, MR1014, 1015, MR1015, 1017, VT1017

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 12

Sujet. Les maçonneries dans l'angle sud-est de la pièce 17 : à gauche le mur de refend d'îlot MR1002 et à droite le mur de façade MR1001. Vue d'ensemble.

US et faits : 1001, MR1001, 1002, MR1002

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 13

Sujet. Détail des maçonneries dans l'angle sud-est de la pièce 17 : à gauche le mur de refend d'îlot MR1002 et à droite le mur de façade MR1001.

US et faits : 1001, MR1001, 1002, MR1002

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 14

Sujet. Détail des maçonneries dans l'angle sud-est de la pièce 17 : à gauche le mur de refend d'îlot MR1002 et à droite le mur de façade MR1001.

US et faits : 1001, MR1001, 1002, MR1002

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 15

Sujet. Détail de la fenêtre bouchée 1008 dans le mur de façade MR1001, postérieure à l'angle des murs MR1001 et MR1002 et antérieure à la fenêtre actuelle.

US et faits : 1001, MR1001, 1002, MR1002, 1008

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 16

Sujet. Détail des maçonneries dans l'angle sud-ouest de la pièce 17 : appui de la cloison MR1007, récente, sur la façade MR1001 (à gauche).

US et faits : 1001, MR1001, 1007, MR1007

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 17

Sujet. Détail des maçonneries dans l'angle nord-est de la pièce 17 : chaînage des murs MR1003 (à gauche) et du refend d'îlot MR1002 (à droite).

US et faits : 1002, MR1002, 1003, MR1003

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 18

Sujet. Détail du mur MR1003 dans l'angle nord-est de la pièce 17.

US et faits : 1002, MR1002, 1003, MR1003

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 19

Sujet. Détail du mur MR1002 dans l'angle nord-est de la pièce 17.

US et faits : 1001, MR1001, 1003, MR1003

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 20

Sujet. L'appui du mur de cloison MR1014 (à gauche) sur le mur de limite de parcelle MR1015 (à droite) dans l'angle sud-ouest de la cave semi-enterrée 011. Où l'on voit qu'ici le mur MR1014 est bien plus régulier. Le mur MR1015 est peut-être, à ce niveau, une fondation dénudée au moment de la création de la cave.

US et faits : 1014, MR1014, 1015, MR1015

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 21

Sujet. L'appui du mur de cloison MR1016 (à droite) sur le mur de limite de parcelle MR1015 (à gauche) dans l'angle nord-ouest de la cave semi-enterrée 011.

US et faits : 1015, MR1015, 1016, MR1016

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 22

Sujet. Vue d'ensemble du mur de limite occidentale de la parcelle MR1015 dans la cave 011, avec sa porte bouchée 1018 qui signale un ancien accès au niveau du rez-de-chaussée (la cave étant semi-enterrée).

US et faits : 1015, MR1015, 1018

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie 23

Sujet. Détail de la porte bouchée 1018 dans le mur MR1015, aujourd'hui dans une cave, autre fois en rez-de-chaussée

US et faits : 1015, MR1015, 1018

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie 24

Sujet. Détail de l'appui de la voûte VT1017 contre le bouchage de la porte 1018 dans le mur MR1015.

US et faits : 1015, MR1015, 1017, VT1017, 1018

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 25

Sujet. Vue d'ensemble du mur MR1014 en sous-sol, fermant au sud la cave 011.

US et faits : 1014, MR1014, 1017, VT1017

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 26

Sujet. Vue d'ensemble du mur MR1016 en sous-sol, fermant au nord la cave 011. Ou l'on voit également la voûte VT1017 avec les deux soupiraux qui ouvrent de ce côté.

US et faits : 1016, MR1016, 1017, VT1017

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 27

Sujet. MR1016 et voûte VT1017 en sous-sol (la cave 011) : détail du soupirail de l'ouest.

US et faits : 1016, MR1016, 1017, VT1017

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud

Photographie 28

Sujet. MR1016 et voûte VT1017 en sous-sol (la cave 011) : détail du soupirail de l'est.

US et faits : 1016, MR1016, 1017, VT1017

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud

Photographie 29

Sujet. Le soupirail du sud-ouest dans la cave 011, vu depuis la courette 09a. L'embrasure est très épaisse, le soupirail traversant la fois la voûte VT1017 et le mur MR1014.

US et faits : 1014, MR1014, 1017, VT1017

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 30

Sujet. Élévation du mur MR1014 à son extrémité occidentale, fermant au nord la petite cour 09a. Où l'on voit (malement) qu'il s'appuie à gauche au mur MR1015 et que le mur MR1010 (à droite) vient s'appuyer contre lui.

US et faits : 1010, MR1010, 1014, MR1014, 1015, MR1015

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 31

Sujet. Façade sur cour MR1035 avec sa frise (ancienne coursive) du premier étage et sa loggia du deuxième étage. A droite, la tourelle de l'escalier.

US et faits : 1010, MR1010, 1014, MR1014, 1015, MR1015

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 32

Sujet. La tour d'escalier dans l'ange sud-ouest de la cour.

US et faits : ES1026, 1026, 1027, 1112

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 33

Sujet. Détail de la fenêtre 1112 au premier étage de la tour d'escalier ES1026.

US et faits : ES1026, 1027, 1112

Auteurs : Odile Maufras

Format : numérique

Cliché pris depuis le nord

Photographie 34

Sujet. Détail de la fenêtre 1113 au deuxième étage de la tour d'escalier ES1026.

US et faits : ES1026, 1027, 1113

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 35

Sujet. Détail de la fenêtre 1113 au deuxième étage de la tour d'escalier ES1026 : revers, pris depuis l'escalier.

US et faits : ES1026, 1027, 1113

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 36

Sujet. La façade sur cour MR1036 (au nord de la cour 01). Vue d'ensemble des étages puis vue de détail, notamment des fenêtres modernes et de la frise Renaissance signalant une coursive Renaissance de ce côté de l'immeuble.

US et faits : 1036, MR1036

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 37

Sujet. La façade sur cour MR1009 (à l'ouest de la cour). Vue d'ensemble du premier étage et de la coursive en bois de deuxième.

US et faits : 1009, MR1009

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 38

Sujet. La façade sur cour MR1009 (à l'ouest de la cour). Vue d'ensemble du premier et du deuxième étage.

US et faits : 1009, MR1009

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 39

Sujet. Détail des portes et fenêtres ouvertes entre la cage d'escalier, la cour et les coursives au premier et au deuxième étage.

US et faits : 1088, 1112, 1113, 1121, 1122

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 40

Sujet. Détail de la porte 1088 entre la coursive occidentale au premier étage et la pièce 110.

US et faits : 1009, MR1009, 1088

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 41

Sujet. Détail du contact entre le mur MR1004 (à droite, recouvert par une contre-cloison) et le mur de façade méridionale de l'immeuble MR1001. La cloison est chaînée à la façade.

US et faits : 1001, MR1001, 1004, MR1004

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 42

Sujet. Les multiples reprises, observées en sondage, qui composent la cloison MR1005 (vue d'ensemble du sud-ouest et vues de détail du sud). De droite à gauche (d'est en ouest) : le mur de refend d'ilot MR1002, la maçonnerie 1005 de la cloison MR1005 appuyée contre MR1002, le placard (bouché) 1033 inséré dans la cloison MR1005 et l'angle des murs de cloison MR1005 et de façade MR1006 de la pièce 18.

US et faits : 1002, MR1002, 1005, MR1005, MR1006, 1032, 1033

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 43

Sujet. L'appui de la maçonnerie 1005 contre le mur de refend d'îlot MR1002.

US et faits : 1002, MR1002, 1005, MR1005

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 44

Sujet. Le placard (bouché) 1033 inséré dans la cloison MR1005 : vue d'ensemble (approximativement au centre de la cloison) et vue de détail.

US et faits : 1005, MR1005, 1033

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 45

Sujet. L'angle des murs de façade MR1006 (à gauche) et de cloison MR1005 (à droite) de la pièce 18. Où l'on constate que l'angle a été cassé par un percement puis un bouchage de béton au ciment : c'est l'insertion dans l'angle sud-ouest de la pièce voisine 113 de la fenêtre 1034.

US et faits : 1005, MR1005, 1006, MR1006, 1034

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 46

Sujet. Vue d'ensemble du mur MR1006 qui ferme à l'ouest (côté cour) la pièce 18, avec ses deux sondages dans les enduit, révélant une construction en bugets.

US et faits : 1005, MR1005, 1006, MR1006

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-est-ouest

Photographie 47

Sujet. Détail de la maçonnerie en bugets du mur MR1006 (partie centrale du mur).

US et faits : 1006, MR1006

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 48

Sujet. Détail de la maçonnerie du mur MR1002 dans la pièce 18 (vue d'ensemble du sud-ouest (avec le mur MR1005 en appui) et vue de détail de l'ouest).

US et faits : 1002, MR1002, 1005, MR1005

Auteurs : Marie Rochette

Format : numérique

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 49

Sujet. Détail du décor sculpté ajouré de la frise du mur MR1035 dans son premier état, de garde-corps.

US et faits : 1035, MR1035

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 50

Sujet. La coursive du sud au premier étage (espace 15) vue depuis l'escalier ES1026 (espace 14). A droite le mur MR1003 cloisonnant les pièces 16 et 17, au fond la porte vers la pièce 18.

US et faits : 1003, MR1003, 1035, MR1035

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 51

Sujet. La coursive du sud au premier étage (espace 15) vue depuis la pièce 18. Au fond, l'escalier ES1026 (espace 14) et sa porte 1111.

US et faits : 1003, MR1003, 1035, MR1035, 1111

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 52

Sujet. L'angle sud-est de la cour 11 avec les murs MR1006 à gauche et MR1035 à droite, un temps en coursives au premier étage et fermés ensuite.

US et faits : 1006, MR1006 1035, MR1035

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 53

Sujet. Détail de la façade MR1035 sur cour (façade méridionale de la cour) au premier étage avec sa frise horizontale signalant l'ancien garde-corps d'une coursive et sa transformation en mur plein avec juste une petite fenêtre.

US et faits : 1035, MR1035

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 54

Sujet. Vue d'ensemble du porche 02 et de sa porte d'entrée en façade sur rue (MR1001) et de sa porte 1019 dans le mur MR1004 d'accès à l'escalier en vis ES1026.

US et faits : 1001, MR1001, 1004, MR1004, 1019

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 55

Sujet. Détail de la porte 1019 dans le mur MR1004, entre le porche 02 et l'escalier en vis ES1026.

US et faits : 1004, MR1004, 1019, 1026, ES1026

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie 56

Sujet. Le pan de mur MR1025 et sa porte au rez-de-chaussée de l'escalier ES1026.

US et faits : 1025, 1026, ES1026

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie 57

Sujet. Le pan de mur MR1025 au rez-de-chaussée de l'escalier ES1026 : détail de la maçonnerie en appui contre le mur MR1004 à gauche, contre le noyau de l'escalier à droite et sous les marches. (Vue d'ensemble prise de l'est, détails des appuis du nord-ouest et du nord-est).

US et faits : 1004, MR1004, 1025, 1026, ES1026

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 58

Sujet. Détail de la fenêtre de l'escalier en vis au rez-de-chaussée 1029 dans la maçonnerie 1027 de la cage.

US et faits : ES1026, 1027, 1029

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 59

Sujet. Détail du blason des Scatisses au-dessus de la fenêtre 1029 de l'escalier en vis au rez-de-chaussée. Parfaitement visible de la cour.

US et faits : ES1026, 1027, 1029

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 60

Sujet. La façade orientale MR1006 sur cour au premier étage : où l'on constate le décalage des niveaux des fenêtres (coïncidant avec celui des planchers entre la partie nord (à gauche, espace 113) et sud (à droite, espace 18). On note également le ressaut dans l'épaisseur du mur entre le rez-de-chaussée et le premier étage, indiquant une reprise avec une moindre épaisseur du mur (démontage et réfection de l'élévation).

US et faits : 1006, MR1006, 1034

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 61

Sujet. Le mur MR1010 de séparation de la courette 09a et de la pièce voûtée 010 au centre occidental de l'immeuble. Détail du rez-de-chaussée avec la porte récente.

US et faits : 1010, MR1010

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 62

Sujet. Le mur MR1010 de séparation de la courette 19a et de la pièce 110 au premier étage, avec fenêtre actuelle et ancienne ouverture bouchée en buget (ou ancienne cheminée ?).

US et faits : 1010, MR1010

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 63

Sujet. Le mur MR1010 de séparation de la courette 19a et de la pièce 110 aux premier et deuxième étages.

Où l'on voit qu'il s'appuie à gauche (au nord) au mur MR1014 et que le mur MR1030 à droite (au sud) s'appuie sur lui.

US et faits : 1010, MR1010, 1014, MR1014, 1030, MR1030

Auteurs : Odile Maufras

Format : numérique

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 64

Sujet. Le mur MR1010 de séparation de la courette 29a et de la pièce 210 au deuxième étage. Où l'on voit qu'il s'appuie à gauche (au nord) au mur MR1014.

US et faits : 1010, MR1010, 1014, MR1014, 1030, MR1030

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 65

Sujet. Le mur MR1030 de séparation de la courette 09e et l'espace 09d, mur récent qui cloisonne une ancienne ruelle interne à l'immeuble. Prises de vues de bas en haut (pas assez de recul pour une vue d'ensemble).

US et faits : 1030, MR1030

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 66

Sujet. Le mur MR1011 de séparation entre la pièce 010 et la ruelle interne 09 au sud. Ici prise de vue depuis le sud-ouest de la partie centrale du mur au rez-de-chaussée, partie doublée par le mur MR1061.

US et faits : 1030, MR1030, 1061, MR1061

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 67

Sujet. Le puits de lumière 09b vu en contre plongée. En bas le mur MR1011 et son doublage MR1061 (au nord) qui ont pris du ventre la base et au niveau du premier étage, au haut (au sud) le mur MR1012, très régulier. A gauche le mur MR1062 et à droite le mur MR1063 qui cloisonnent la ruelle interne dans les étages (ils sont bâtis sur des arcs et laissent libre le rez-de-chaussée).

US et faits : 1011, MR1011, 1012, MR1012, 1062, 1061, MR1061, MR1062, 1063, MR1063

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 68

Sujet. La ruelle interne 09 entre les murs MR1012 (à gauche, en bel appareil régulier) et MR1011 à droite, ici doublé par le parement de soutien 1031 qui a pris du ventre. Entre les deux murs, l'arc rampant 1060 et le pan de mur qui le surmonte pour contrebuter le mur fragile. Au fond, le mur MR1015 de limite de parcelle.

US et faits : 1011, MR1011, 1012, MR1012, 1015, MR1015, 1031, 1060

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 69

Sujet. La ruelle interne 09 entre les murs MR1012 (à gauche) et MR1011 à droite, ici doublé par le parement 1031, l'arc rampant 1060, le pan de mur qui le surmonte et qui est contrebuté par le pan de mur MR1062 (nord-sud) qui ferme au premier et au deuxième étage l'espace 19c et 29c (c'est le pan percé d'une fenêtre). L'arc qui supporte MR1062 repose sur le doublage 1031 du mur MR1011.

US et faits : 1011, MR1011, 1012, MR1012, 1015, MR1015, 1031, 1060, 10262, MR1062

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie 70

Sujet. Le mur MR1012 au rez-de-chaussée : parement côté ruelle 09 (parement nord).

US et faits : 1012, MR1012, 1060

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 71

Sujet. Détail de la base de l'arc rampant 1060 inséré dans le mur MR1012 après la construction de ce dernier.

US et faits : 1012, MR1012, 1060

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 72

Sujet. Détail de l'appareil du mur MR1012, parement septentrional, environ au centre du mur (en façade de la courette 09b).

US et faits : 1012, MR1012

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie 73

Sujet. Le mur MR1063 de séparation des espaces 09a (bâti, derrière le mur) et 09b (de puits de lumière, au premier plan) dans la ruelle interne cloisonnée. À gauche le mur MR1011 et à droite le mur MR1012 qui cloisonnent l'ancienne ruelle. Au fond, le doublage 1061 du mur MR1060 qui supporte l'arc et le pan de mur en retour MR1063. Le bouchage tardif sous l'arc, cloisonnant au rez-de-chaussée les espaces 09a devenu interne et 09b restant ouvert, n'a pas été enregistré. Le cliché 073b montre l'élévation du mur MR1063, mural aux premier et deuxième étages. Entre les fenestrons des étages, on note un arc de décharge dans la maçonnerie qui consolide tant bien que mal le mur. On note également, en hauteur, qu'il se décolle du mur MR1012 auquel il s'appuie (à droite/au sud).

US et faits : 1011, MR1011, 1012, MR1012, 1061, 1063, MR1063

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 74

Sujet. Le mur MR1015 de limite occidentale de la parcelle, ici à gauche (à l'ouest) au niveau de la ruelle 09c et l'extrémité 1124 du mur MR1011 qui s'y appuie (à droite, au nord). Cette partie du mur MR1011 cloisonne la ruelle en séparant les espaces 09c et 09d. En haut du cliché, la voûte en berceau non enregistrée, bâtie en même temps que le mur MR1062, qui forme le plancher de l'espace 19c (et couvre 09c).

US et faits : MR1011, 1015, MR1015, 1124

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 75

Sujet. Détail de la voûte en berceau, non enregistrée, bâtie en même temps que le mur MR1062, qui forme le plancher de l'espace 19c (et couvre 09c). En bas du cliché, l'ouest et le mur MR1015. En haut, la voûte. À droite (au nord), l'extrémité 1124 du mur MR1011. À gauche (au sud) le mur MR1012 dans lequel a été insérée la voûte. On note un soupirail qui prolonge une ouverture du mur, encore souligné d'une pierre saillante. L'ouverture devait provenir de la base de l'espace 116 au premier étage (actuellement inaccessible) et correspondre à une évacuation d'évier vers la ruelle. L'orifice est actuellement bouché.

US et faits : MR1011, 1015, MR1015, 1124

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie 76

Sujet. Détail du parement du mur MR1015 de limite occidentale de parcelle, ici au rez-de-chaussée, depuis la ruelle interne. Les murs MR1012 et MR1011, respectivement à gauche (au sud) et à droite (au nord), s'y appuient.

US et faits : MR1011, 1012, MR1012, 1015, MR1015, 1124

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie 77

Sujet. Détail de la base du bouchage de l'arc du mur MR1063 entre les espaces 09b (au premier plan) et 09a derrière le mur cloisonnant la ruelle interne. À la base du cliché, le sol concave de l'ancienne ruelle et à la base du bouchage l'orifice d'évacuation des eaux de pluie.

US et faits : 1011, MR1011, 1012, MR1012, 1063, MR1063

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 78

Sujet. Détail de l'appui du mur MR1012 (à gauche) contre le mur MR1015 (à droite). Cliché pris dans l'angle de la ruelle interne (vue de son angle sud-ouest).

US et faits : 1012, MR1012, 1015, MR1015

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 79

Sujet. La porte A dans le mur MR1003 au premier étage, desservant la pièce 16 depuis la coursive 15. Ici, prise depuis la coursive.. Il s'agit de la porte de gauche. Celle de droite, 1111, est la porte entre la coursive et l'escalier en vis ES1026

US et faits : 1003, MR1003, 1111

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 80

Sujet. La porte A dans le mur MR1003 au premier étage, desservant la pièce 16 depuis la coursive 15. Ici, prise depuis l'escalier dont on voit le montant de la porte 1111 au premier plan, à droite.

US et faits : 1003, MR1003, 1111

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 81

Sujet. Vue d'ensemble de la façade sur cour MR1036 de la pièce 112 avec son mur en retour MR1037 (à l'ouest, à droite). On observe le plafond PL1020 avec ses poutres initiales et rajoutées. Dans le mur MR1036, les fenêtres 1050 (à gauche) et 1051. dans le mur MR1037, la porte bouchée 1052.

US et faits : 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1036, MR1036, MR1037, MR1037, 1040, 1051, 1052

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 82

Sujet. Vue d'ensemble de l'angle des murs MR1036 (à gauche) et MR1037 (à droite) avec la porte 1052 bouchée.

US et faits : 1036, MR1036, 1037, MR1037, 1052

Auteurs : Luc Wozny

Format : numérique

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 83

Sujet. Détail du parement septentrional du mur MR1036 dans l'angle sud-ouest de la pièce 112. C'est un pan de mur qui s'adosse à un pilier formant l'angle de la pièce mais visible uniquement de la courtine et qui double à la base et surmonte au-dessus la frise ajourée visible côté cour qui subsiste de la coursive aménagée ici un temps.

US et faits : 1036, MR1036

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 84

Sujet. Détail de la porte 1052 aménagée à l'extrémité méridionale du mur MR1037 après abandon de la coursive. la porte a été bouchée ultérieurement.

US et faits : 1037, MR1037, 1052

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'est

Photographie 85

Sujet. Détail de l'appui du piédroit de la porte 1052 contre le mur MR1036

US et faits : 1036, MR1036, 1037, MR1037, 1052

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 86

Sujet. Liaison entre la poutre 1022 du plafond PL1020, du mur MR1036 (élévation au premier étage) et de la fenêtre 1051.

US et faits : PL1020, 1022, 1036, MR1036, 1051

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 87

Sujet. Liaison entre la poutre 1024 du plafond PL1020 et le mur MR1036 (élévation au premier étage) et de la poutre 1023 dans le linteau clavé de la fenêtre 1050.

US et faits : PL1020, 1022, 1024, 1036, MR1036, 1050

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 88

Sujet. Vue d'ensemble de la pièce 113 et des points d'observation des maçonneries de son mur méridional MR1005 (au fond) et de son mur occidental MR1006 dans l'angle et MR1039 au premier plan (à droite). La fenêtre 1034 dans le mur MR1006.

US et faits : 1005, MR1005, 1006, MR1006, 1032, 1033, 1034, 1039, MR1039

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 89

Sujet. Le piédroit qui forme l'extrémité du pan de mur MR1036, à l'angle des espaces 112 et 113, initialement d'un seul tenant. Le piédroit est contrebuté au sud (à gauche) par le pan de mur MR1006 (ici repris par la pose de la fenêtre cimentée 1034) et à droite par le pan de mur MR1039 (enduit).

US et faits : 1006, MR1006, 1034, MR1036, MR1036, 1039, MR1039

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'est

Photographie 90

Sujet. Détail des points d'observation des maçonneries dans l'angle sud-ouest de la pièce 113 au premier étage. A droite la fenêtre récente 1034 dont la maçonnerie vient casser l'angle des murs MR1005 (à gauche) et MR1006 à droite dans lequel elle s'insère. Au centre, les piédroits de la porte 1032 insérée à l'ouest du mur MR1005, probablement à l'emplacement du passage antérieur de la coursive.

US et faits : 1005, MR1005, 1006, MR1006, 1032, 1034

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 91

Sujet. L'angle sud-ouest de la pièce 113 au premier étage et le piédroit de la porte 1032 insérée à l'ouest du mur MR1005, recassé à l'extrémité du mur, à l'angle de son voisin MR1006, par la fenêtre cimentée 1034.

US et faits : 1005, MR1005, 1006, MR1006, 1032, 1034

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 92

Sujet. Détail du piédroit oriental de la porte 1032 (à droite) inséré à l'extrémité du fond de placard 1033 en bugets (à gauche). Cliché 92b : détail du remploi de claveau d'arc mouluré de porte.

US et faits : 1005, MR1005, 1032, 1033

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 93

Sujet. L'extrémité orientale du mur MR1005, conservé dans son état initial au centre du cliché, contrebuté à droite (à l'ouest) par le placard 1033 (dont on voit ici le fond en bugets, depuis la pièce 113, la placard ouvrant sur la pièce voisine 18, de l'autre côté du mur). A gauche, l'appui du mur MR1005 sur le mur de refend d'îlot MR1002.

US et faits : 1002, MR102, 1005, MR1005, 1033

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 94

Sujet. Détail de la liaison entre le mur MR1005 (à gauche/à l'est) par le fond du placard 1033 (à droite, à l'ouest).

US et faits : 1005, MR1005, 1033

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 95

Sujet. Détail de l'appui du mur MR1005 (à droite) sur le mur de refend d'îlot MR1002 (à gauche). On note l'enduit du mur MR1002 préexistant à l'appui et le décollement assez prononcé du mur MR1005 (qui se développe sur toute la largeur du mur, donc traversant).

US et faits : 1002, MR1002, 1005, MR1005

Auteurs : Luc Wozny

Format : numérique

Cliché pris depuis le nord

Photographie 96

Sujet. L'extrémité méridionale du mur MR1047 qui vient en appui sur une cloison récente, MR1125 (à droite). On note que le mur MR1047, en moyen appareil de taille, double le mur de refend d'îlot MR1002, réduisant l'espace de 1,90 m. L'espace entre les murs MR1047 et MR1002 n'est pas accessible (propriété du

voisin ? No man's land ? Dernier cliché pris du nord-ouest (96b).

US et faits : 1047, MR1047, 1115, MR1125

Auteurs : Luc Wozny

Format : numérique

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 97

Sujet. Vue d'ensemble de la pièce 216 et des oints d'observation des maçonneries.

US et faits : 1001, MR1001, 1012, MR1012, 1015, MR1015

Auteurs : Odile Mauftras

Format : numérique

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 98

Sujet. L'angle sud-ouest de la pièce 216 au deuxième étage avec la liaison du mur de façade MR1001 (à gauche) et du mur de limite occidentale de parcelle MR1015 (à droite). L'un et l'autre sont, à ce niveau, construits en même temps.

US et faits : 1001, MR1001, 1015, MR1015

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 99

Sujet. Détail de l'appareil du mur MR1001 de façade de l'immeuble dans l'angle sud-ouest de la pièce 216 au deuxième étage. On remarque la trace d'une ancienne toiture marquée par une maçonnerie en bandeau qui utilise beaucoup de tuile (hauteur d'une ancienne corniche sans doute).

US et faits : 1001, MR1001

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 100

Sujet. Vue d'ensemble de la pièce 217 avec les points d'observation, en façade.

US et faits : 1001, MR1001, 1028, MR1028

Auteurs : Odile Mauftras

Format : numérique

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 101

Sujet. Pièce 217 : détail de l'angle sud-ouest et du contact entre la façade MR1001 (à gauche) et le mur MR1028 (à droite), bâtis en même temps. (dernier cliché, 101b, pris de l'est).

US et faits : 1001, MR1001, 1028, MR1028

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 102

Sujet. Vue d'ensemble de la pièce 217 avec les points d'observation, en façade.

US et faits : 1001, MR1001, 1004, MR1004

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 103

Sujet. Pièce 217 : détail de l'angle sud-est et du contact entre la façade MR1001 (à droite) et le mur MR1004 (à gauche). La façade est appuyée au mur de refend, mais peut-être uniquement au niveau de ces assises. Le lien n'est peut-être pas représentatif.

US et faits : 1001, MR1001, 1004, MR1004

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-sud

Photographie 104

Sujet. Le mur MR1062 de séparation des espaces 29c (bâti, derrière le mur) et 29b (de puits de lumière, au premier plan) dans la ruelle interne cloisonnée. À gauche le mur MR1012 et à droite le mur MR1011 qui cloisonnent l'ancienne ruelle. Au fond, le mur MR1062 avec ses ouvertures du premier et du second étage. On observe, en hauteur, le décollement du mur MR1062 du mur MR1012 et les mauvaises réparations.

US et faits : 1011, MR1011, 1012, MR1012, 1062, MR1062

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est-ouest

Photographie 105

Sujet. Détail de l'angle des murs MR1062 (à gauche) et MR1011 (à droite au niveau du premier et du deuxième étage. Où l'on observe le renflement du second au premier étage.

US et faits : 1011, MR1011, 1062, MR1062

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 106

Sujet. Le mur MR1063 de séparation des espaces 29a (bâti, derrière le mur) et 29b (de puits de lumière, au premier plan) dans la ruelle interne cloisonnée. À gauche le mur MR1011 et à droite le mur MR1012 qui cloisonnent l'ancienne ruelle. Au fond, le mur MR1063 avec sa fenêtre du second étage. On observe, en hauteur, le décolement du mur MR1063 du mur MR1012 et, sous la fenêtre, l'arc de décharge dans le mur qui maintient sans doute les murs perpendiculaires écartés l'un de l'autre. Cliché 106a : même point de vue, au niveau du premier étage.

US et faits : 1011, MR1011, 1012, MR1012, 1063, MR1063

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est-ouest

Photographie 107

Sujet. Le mur MR1012 au sommet du 2ème étage et sa reprise 1126 au troisième, observés depuis la pièce 29c (espace bâti de la ruelle interne). C'est le parement septentrional, externe, qui est observé.

US et faits : 1012, MR1012, 1126

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 108

Sujet. Vue d'ensemble de la partie nord-occidentale de la pièce 26, deuxième étage.

US et faits : 1004, MR1004, 1027, TT1064, 1122

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est-ouest

Photographie 109

Sujet. La jonction des murs MR1004 (à gauche) et 1027 (mur de l'escalier en vis, à droite) dans la partie nord-occidentale de la pièce 26 dont l'escalier casse l'angle.

US et faits : 1004, MR1004, 1027

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est-ouest

Photographie 110

Sujet. Détail supérieur de la jonction des murs MR1004 (à gauche) et 1027 (mur de l'escalier en vis, à droite) dans la partie nord-occidentale de la pièce 26. On observe en hauteur la reprise du mur pour un exhaussement et la réfection de la toiture TT1064.

US et faits : 1004, MR1004, 1027, TT1064

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est-ouest

Photographie 111

Sujet. Détail de la perforation circulaire à la base du pilier à l'extrémité orientale du mur MR1036, bouchée par un pot fragmentaire en céramique (pièce 113).

US et faits : 1036, MR1036

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'est

Photographie 112

Sujet. Détail de l'ancrage et du calage de la poutre 1023 dans le mur de façade MR1036.

US et faits : PL1020, 1023, 1036, MR1036

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 113

Sujet. Détail de la poutre 1023 (en bas, équarrie et écorchée) placée postérieurement aux solives 1040 (alignées en haut, au centre et à droite du cliché, moulurées dans les angles) mais trop basse de sorte que les solives ne reposent pas dessus.

US et faits : PL1020, 1023, 1040

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud-est-ouest

Photographie 114

Sujet. Le culot ou corbeau 1044 dans le mur MR1036, en support de l'extrémité méridionale de la poutre 1024 (plancher/plafond PL1020).

US et faits : PL1020, 1024, 1040

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 115

Sujet. Détail du plafond PL1020 : la poutre 1022, les solives 1040, les entrevous (planches de parquet non enregistrées) et les closoirs ou bugets (non enregistrés). Ici les cimaises sont manquantes et remplacées par des plinthes disposées horizontalement pour couvrir le joint.

US et faits : PL1020, 1022, 1040

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 116

Sujet. Détail du plafond PL1020 : la poutre 1022, face occidentale, les solives 1040, les closoirs ou bugets (non enregistrés) et les cimaises en bois formant corniche entre la poutre d'une part, les solives et les cloisirs de l'autre.

US et faits : PL1020, 1022, 1040

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 117

Sujet. Détail du plafond PL1020 : la poutre de rive 1020, face orientale sur le mur MR1037, avec sa partie sciée et remplacée au centre du cliché (réparation non datée).

US et faits : PL1020, 1020, 1040

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'est

Photographie 118

Sujet. Détail du plafond PL1020 : la poutre de rive 1020 à gauche (à l'ouest), la poutre de renfort 1021 au centre, la poutre 1022 à droite (à l'est). Au fond, le mur MR1043 de séparation est espaces 112 et (derrière) 114, avec l'ancienne porte de communication 1055 transformée en placard et la cheminée encadrée et bouchée 1056.

US et faits : PL1020, 1020, 1040, 1043, MR1043, 1055, 1056,

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud

Photographie 119

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1020 dans la pièce 112, depuis l'ouest.

US et faits : PL1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1036, MR1036, 1039, MR1039, 1040, 1044

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 120

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1020 dans la pièce 112, depuis le nord.

US et faits : PL1020, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1036, MR1036, 1037, MR1037, 1039, MR1039, 1040, 1044

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 121

Sujet. Détail de la poutre 1022, du plafond PL1020 dans la pièce 112.

US et faits : PL1020, 1022

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 122

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1020 dans la pièce 112, depuis le sud.

US et faits : PL1020, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1037, MR1037, 1040, 1043, MR1043, 1055, 1056

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud

Photographie 123

Sujet. Détail de la cheminée 1056 et du décor de sa plaque de fonte (mur septentrional MR1043 de la pièce 112).

US et faits : 1056

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud

Photographie 124

Sujet. L'angle nord-est de la pièce 114 au premier étage (partie arrière de l'immeuble ouvrant sur la ruelle du nord). Angle des murs MR1046 (nord, gauche) et MR1047 (est, droite).

US et faits : 1046, MR1046, 1047, MR1047

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 125

Sujet. L'angle nord-est de la pièce 114 au premier étage : détail de l'appui du mur MR1047 sur le mur de façade MR1046. Cliché pris du sud-ouest avec détail des deux parements.

US et faits : 1046, MR1046, 1047, MR1047

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 126

Sujet. L'angle nord-est de la pièce 114 au premier étage : détail de l'appui du mur MR1047 (à droite) sur le mur de façade MR1046 (gauche). Cliché pris de l'ouest avec détail du parement du mur MR1047.

US et faits : 1046, MR1046, 1047, MR1047

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 127

Sujet. Détail du point d'observation des maçonneries dans l'angle nord-ouest de la pièce 114. A gauche le pan en bugets 1053 du mur MR1037 appuyé sur le mur de façade MR1046 à droite.

US et faits : MR1037, 1046, MR1046, 1053

Auteurs : Marie Rochette

Format : numérique

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 128

Sujet. Détail du point d'observation des maçonneries dans l'angle sud-ouest de la pièce 114. A gauche le mur MR1043 (au sud) et à droite (à l'ouest) le mur MR1037, ici percé de la porte 1048. On distingue, dans le sondage sur le mur MR1043, le piédroit de la porte 1055 de communication avec la pièce voisine 112.

US et faits : MR1037, 1043, MR1043, 1048, 1055

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 129

Sujet. Détail de la maçonnerie du mur MR1043, face septentrionale (pièce 114), à l'emplacement du piédroit de la porte 1055 dont on voit quelques blocs. La porte a été bouchée : elle sert actuellement de placard dans la pièce à côté (112).

US et faits : 1043, MR1043,1055

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 130

Sujet. Vue d'ensemble et détail de la porte 1048 dans le mur MR1037, donnant accès à la pièce 114 depuis la coursive 13. Vue de la pièce (de l'est).

US et faits : 1037, MR1037,1048

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 131

Sujet. Vue d'ensemble et détail de la porte 1048 dans le mur MR1037, donnant accès à la pièce 114 depuis la coursive 13. Vue de la coursive. Le cliché montre les 3 marches d'accès qui indiquent un rehaussement du niveau de la pièce 114. Détail du piédroit septentrional et du contact avec le mur assez récent qui ferme aujourd'hui la coursive au nord (mur non enregistré).

US et faits : 1037, MR1037,1048

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 132

Sujet. Détail du placard aménagé dans la porte 1055 après son abandon. La porte fait communiquer les pièces 112 (sur le cliché) et 114.

US et faits : 1043, MR1043, 1055

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 133

Sujet. Le placard 1055 et la cheminée 1056 sur le mur MR1043 au nord de la pièce 112.

US et faits : 1043, MR1043, 1055, 1056

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 134

Sujet. Le couloir et la coursive 13 dans son prolongement, au premier étage, aile occidentale de la cour. Au premier plan à gauche la porte 1048 dans le

mur MR1037. Au fond la porte 1110 d'accès à l'escalier ES1026. A droite, le mur MR1009.

US et faits : 1009, MR1009, 1037, MR1037,1048, 1110

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 135

Sujet. Les deux maçonneries perçues en face septentrionale du mur de cloison MR1043 : à gauche les bugets qui sont l'alège à l'arrière de la cheminée encastrée 1056 (donnant sur la pièce 112), à droite les assises de moellons du mur et le piédroit de la porte 1055 de communication entre les pièces 114 et 112

US et faits : 1009, MR1009, 1037, MR1037,1048, 1110

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 136

Sujet. Les fenêtres successives en façade de la façade sur rue septentrionale MR1046, ici vue depuis la pièce 114 qu'elle éclaire. La fenêtre la plus récente prend place dans un encadrement plus ancien, 1054, d'une baie bien plus grande. Celle qui a manifestement été mise en place en même temps que le plafond PL1074.

US et faits : 1046, MR1046, 1054, 1074, PL1074

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 137

Sujet. Les fenêtres successives de la pièce 114, ouvrant sur le mur de façade MR1046, sur la ruelle du nord. La fenêtre actuelle est bâtie dans le bouchage de l'embrasure de la grande fenêtre antérieure 1054 dont l'encadrement est conservé dans le parement du mur. Cette fenêtre est apparemment contemporaine du plafond PL1074 de la pièce.

US et faits : 1046, MR1046, 1054, 1074, PL1074

Auteurs : Luc Wosny

Cliché pris depuis le sud

Photographie 138

Sujet. L'angle sud-ouest de la pièce 215, à l'arrière de l'immeuble, au bout de la ruelle septentrionale. Le mur MR1046, à gauche (au sud), de façade initiale, est contrebuté par la façade en retour et en bugets MR1071 (à droite, à l'ouest).

US et faits : 1046, MR1046, 1071, MR1071

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 139

Sujet. L'angle nord-ouest de la pièce 215, à l'arrière de l'immeuble, au bout de la ruelle septentrionale. La liaison entre les murs en bugets MR1071 (à gauche, à l'ouest) et le mur en retour MR1072 (à droite, au nord) n'est pas claire : les deux ont pu être bâtis en même temps (assises alternées butantes/pénétrantes).

US et faits : 1071, MR1071, 1072, MR1072

Auteurs : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 140

Sujet. L'angle nord-est de la pièce 215, à l'arrière de l'immeuble, au bout de la ruelle septentrionale. L'appui du mur MR1072 (à gauche, au nord) sur le mur MR1047 (à droite, à l'est).
US et faits : 1047, MR1047, 1072, MR1072
Auteurs : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 141

Sujet. L'appui du mur MR1072 (à gauche, au nord) sur le mur MR1047 (à droite, à l'est) dans l'angle nord-est de la pièce 215. Vue du parement du mur oriental de limite de propriété actuelle MR1047.
US et faits : 1047, MR104, 1072, MR1072
Auteurs : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 142

Sujet. La ruelle septentrionale vue depuis l'espace 215, au deuxième étage, à l'extrémité septentrionale de l'immeuble.
US et faits : 1046, MR1046
Auteurs : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'est

Photographie 143

Sujet. La maçonnerie du mur MR1043 au deuxième étage, vue ponctuellement dans l'espace 214.
US et faits : 1043, MR1043
Auteurs : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord

Photographie 144

Sujet. Vue d'ensemble de la façade de l'immeuble, depuis le sud-ouest, avec la façade du numéro 12 rue de l'Horloge au premier plan.
US et faits : 1001, MR1001
Auteurs : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 145

Sujet. Différentes prises de vue de la façade du numéro 12, MR1001, prises depuis le sud, et le sud-est.
US et faits : 1001, MR1001
Auteurs : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 146

Sujet. Vue d'ensemble de la façade de l'immeuble, depuis le sud-est, avec la façade du numéro 10 rue de l'Horloge au premier plan.
US et faits : 1001, MR1001
Auteurs : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 147

Sujet. Différentes prises de vue de la façade du numéro 10, MR1001, prises depuis le sud-est et le sud. Cliché 147b : détail des fenêtres Renaissance 1127 (gémisée) et 1128 (simple) du deuxième étage.
US et faits : 1001, MR1001, 1127, 1128
Auteurs : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 148

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1074 dans la pièce 114. Le cliché 148b montre l'usage d'une PIR (plateforme individuelle de sécurité).
US et faits : 1046, MR1046, 1047, MR1047, 1074, PL1074, 1075, 1076
Auteurs : Luc Wosny, Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 149

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1074 dans la pièce 114.
US et faits : 1037, MR1037, 1046, MR1046, 1054, 1074, PL1074, 1075, 1076
Auteurs : Luc Wosny
Cliché pris depuis le sud

Photographie 150

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1074 dans la pièce 114.
US et faits : 1043, MR1043, 1037, MR1037, PL1074, 1075, 1076, 1077
Auteurs : Luc Wosny
Cliché pris depuis le nord

Photographie 151

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1074 dans la pièce 114.
US et faits : 1043, MR1043, 1037, MR1037, 1053, PL1074, 1075, 1076, 1077
Auteurs : Luc Wosny
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 152

Sujet. Vue de la partie inaccessible du plafond PL1074 dans la pièce 114 : partie masquée par un faux-plafond.
US et faits : PL1074
Auteurs : Luc Wosny
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 153

Sujet. Plafond PL1074 de la pièce 114. Détail de la poutre de rive au nord, 1074, reposant sur le mur de façade MR1046 au fond et sur le mur de refend MR1037 à l'ouest (à gauche). On remarque les closoirs, sur la poutre, entre les solives ainsi qu'une encoche sur la poutre révélant qu'il existait le long du mur MR1037 une planche de bois épaisse, de la hauteur des poutres, à leur niveau, pour uniformiser l'aspect du plafond sur tous les murs.

US et faits : MR1037, MR1046, 1074, PL1074

Auteurs : Luc Wosny

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 154

Sujet. Plafond PL1074 de la pièce 114. Détail de la poutre de rive au nord, 1074, à la jonction de la partie de la pièce où le plafond est resté apparent (peint en bleu) et celle où il a été doublé d'un faux plafond qui le masque. La trace noire est celle d'un cloisonnement récent qui a été démolie en juin 2019.

US et faits : MR1046, 1054, 1074, PL1074

Auteurs : Luc Wosny

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 155

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1074 dans la pièce 114.

US et faits : 1037, MR1037,1043, MR1043, 1048, 1055, PL1074, 1076, 1077

Auteurs : Luc Wosny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 156

Sujet. Détail de la travée méridionale du plafond PL1074, entre les poutres 1077 (à gauche, au sud) et 1076 (à droite au nord) qui supportent les solives. Au fond, sur le mur occidental MR1037 de la pièce 114, la planche épaisse 1078 fait office de poutre de rive. Elle repose sur les poutres perpendiculaires dans lesquelles elle est partiellement encadrée et elle ne supporte rien. Elle régularise l'aspect des travées qui forment des sortes de caissons.

US et faits : 1037, MR1037, PL1074, 1076, 1077, 1078

Format : numérique

Cliché pris depuis l'est

Photographie 157

Sujet. Détail de la planche de rive 1078 (à droite, à l'ouest) contre la poutre ou planche de rive 1077 (à gauche, au sud) du plafond PL1074, dans la pièce 114.

US et faits : 1037, MR1037, 1043, MR1043, PL1074, 1077, 1078

Auteurs : Luc Wosny

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 158

Sujet. Détail de la planche ou de rive 1078 (à gauche, à l'ouest) contre la poutre 1078 (à gauche, au sud) du plafond PL1074, dans la pièce 114.

US et faits : 1037, MR1037, 1043, MR1043, PL1074, 1076, 1078

Auteurs : Luc Wosny

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 159

Sujet. Détail de la poutre ou planche de rive 1077, au sud de la pièce 114, découpée en son centre, probablement pour le passage d'un chevêtre de cheminée. Après démontage du conduit, le bois de rive a été remplacé.

US et faits : 1043, MR1043, PL1074, 1077

Auteurs : Luc Wosny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 160

Sujet. Détail de la poutre 1076 et de ses fibres (plafond PL1074, pièce 114).

US et faits : PL1074, 1076

Auteurs : Luc Wosny

Cliché pris depuis le sud

Photographie 161

Sujet. Détail de la poutre 1075 et de ses fibres (plafond PL1074, pièce 114).

US et faits : PL1074, 1075

Auteurs : Luc Wosny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 162

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1079 de la pièce 111b. Vue en contreplongée, légèrement oblique. Le nord est à droite du cliché

US et faits : 1079, PL1079, 1080, 1081

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 163

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1079 de la pièce 111b. Vue en contreplongée. Le nord est en haut du cliché

US et faits : 1079, PL1079, 1080, 1081

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 164

Sujet. Le plafond PL1079 de la pièce 111b. Détail de la moitié septentrionale, au-dessus de l'arc du mur nord de la pièce.

US et faits : PL1079

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 165

Sujet. Le plafond PL1079 de la pièce 111b. Détail de la moitié méridionale, avec les planches 1079 à la base 1080 et 1081 au-dessus qui se détachent de l'armature cintrée. Ce sont les planches qui ont été prélevées pour la dendrochronologie.

US et faits : 1079, PL1079, 1080, 1081

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 166

Sujet. Le plafond PL1079 de la pièce 111b. ce que l'on voit de l'armature derrière les planches qui se détachent du quartier méridional.

US et faits : 1079, PL1079, 1080, 1081

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 167

Sujet. Vue de l'angle sud-est de la pièce 111b et de son plafond PL1079.

US et faits : 1079, PL1079, 1080, 1081

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 168

Sujet. Le plafond PL1079 de la pièce 111b. Détail de la moitié méridionale, avec les planches 1079 à la base 1080 et 1081 au-dessus qui se détachent de l'armature cintrée. Ce sont les planches qui ont été prélevées pour la dendrochronologie.

US et faits : 1079, PL1079, 1080, 1081

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 169

Sujet. Le mur oriental MR1009 de la pièce 111b avec sa cheminée et ses portes d'accès.

US et faits : 1079, PL1079, 1080, 1081

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 170

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1079 de la pièce 111b. Vue en contreplongée, légèrement oblique. Le nord est à gauche du cliché. En bas de la photographie : le sommet du conduit de cheminée adossée au mur MR1009 qui ferme la pièce à l'est.

US et faits : 1079, PL1079

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 171

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1082 de la pièce 111c. Au fond, le mur de façade MR1016 qui ouvre sur une courette.

US et faits : 1016, MR1016, 1082, PL1082

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 172

Sujet. Vue d'ensemble du plafond PL1082 de la pièce 111c. Vue en contreplongée, légèrement oblique. Le nord est en haut du cliché.

US et faits : 1082, PL1082

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 173

Sujet. Le plafond PL1082 de la pièce 111c. Détail de la clef pendante.

US et faits : 1082, PL1082

Auteurs : Marie Rochette

Photographie 174

Sujet. Le plafond PL1082 de la pièce 111c. Détail des couvre-joints au centre de l'ouvrage.

US et faits : 1082, PL1082

Auteurs : Marie Rochette

Photographie 175

Sujet. Le plafond PL1083 de la pièce 111, visible dans le couloir 111a. Partie méridionale du plafond avec les poutres, de l'arrière plan au premier plan, 1083, 1084, 1085 et (uniquement sur le cliché 175a) 1086.

US et faits : 1083, PL1083, 1084, 1085, 1086

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 176

Sujet. Le plafond PL1083 de la pièce 111, visible dans le couloir 111a. Partie méridionale du plafond avec les poutres, de l'arrière plan au premier plan, 1099, 1086, 1085 et les cimaises sous les deux du fond (ainsi que la poutre 1084 au premier plan du cliché 176a).

US et faits : PL1083, 1084, 1085, 1086, 1099

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 177

Sujet. Le plafond PL1083 de la pièce 111, visible dans le couloir 111a. Détail des poutres 1099 (au fond, contre le mur MR1015) et 1086 avec leurs cimaises et quelques closoirs encore en place.

US et faits : 1015, MR1015, PL1083, 1086, 1099

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 178

Sujet. Détail de l'angle de deux des cloisons MR1101 qui cloisonnent l'espace 111 et isolent d'un côté le couloir 111a (au sud et à l'ouest / au premier plan et à gauche) de la pièce 111c.

US et faits : PL1083, 1099, 1101, MR1101

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 179

Sujet. Détail de la jonction de la cloison MR1014 (à gauche, au sud) et du mur de limite de parcelle MR1015 (à droite, à l'ouest) dans l'angle sud-ouest de l'espace 111. Où l'on voit l'appui du premier sur le second et, semble-t-il, la construction concomitante du mur MR1014 et du plafond PL1083.

US et faits : 1014, MR1014, 1015, MR1015, PL1083, 1099

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 180

Sujet. Fragment de solive (1100) retrouvé dans la démolition de la pièce 211 et prélevé pour analyse dendrochronologique de la toiture TT1066 dont il provient.

US et faits : 1100, TT1066

Auteurs : Odile Maufra

Photographie 181

Sujet. Vue d'ensemble de la toiture TT1064 dans la pièce 26. La poutre faitière 1064 est la seule de cette charpente qui a fait l'objet d'un prélèvement dendrochronologique.

US et faits : 1064, TT1064

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 182

Sujet. Vue d'ensemble de la toiture TT1064 dans la pièce 26.

US et faits : 1001, 1001, MR1064, TT1064, 1127

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 183

Sujet. Vue d'ensemble de la pièce 26 depuis l'est. Au fond, le mur MR1004 et sa cheminée, entaillé à droite (au nord-ouest) par le mur 1027 de l'escalier ES1026. A droite, le mur, non décroûté, MR1003.

US et faits : 1003, MR1003, 1004, MR1004, 1027, TT1064

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 184

Sujet. Vue de détail de la pièce 26 : l'angle sud-est de la pièce avec sa fenêtre 1128 sur la façade MR1001. A gauche, une contrecloison masque le mur de refend d'ilot MR1002 et manifestement un conduit de cheminée, si ce n'est une cheminée, qui s'y adossait.

US et faits : 1001, MR1001, MR1002, 1128

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 185

Sujet. Vue de détail de la pièce 26 : la fenêtre géminée 1127, autrefois assez centrale, aujourd'hui jouxtée par une cloison, ouvrant en façade MR1001 sur la rue de l'Horloge.

US et faits : 1001, MR1001, TT1064, 1127

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 186

Sujet. Vue d'ensemble de la pièce 28 avec la seule poutre accessible (1059) de sa toiture (TT1059).

US et faits : 1059, TT1059

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 187

Sujet. Détail de la charpente de la toiture TT1059 panne médiane 1059, solives, closoirs et voligeage en planches de bois.

US et faits : 1059, TT1059

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 188

Sujet. Le mur MR1006 au second étage. Vue d'ensemble (188) et partie méridionale avec ses fenêtres Renaissance sous la toiture : 1129 (la petite) et 1130 (celle agrandie) (188a, 188b)

US et faits : 1006, MR1006, 1129, 1130

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 189

Sujet. Détail des moulures des fenêtres Renaissance 1129 (au premier plan) et 1130 (au second), au deuxième étage, pièce 28 ouvrant sur la cour.

US et faits : 1006, MR1006, 1129, 1130

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 190

Sujet. Détail de la partie supérieure du mur MR1012 émergeante au-dessus des toitures de l'immeuble, avec sa surélévation US 1126.

US et faits : 1012, MR1012, 1126

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 191

Sujet. L'angle des murs MR1010 (à gauche) et MR1030 (à droite), encadrant la courette 29e. Détail de la partie haute. Le second s'appuie sur le premier, ce qui est masqué par la gouttière.

US et faits : 1010, MR1010, 1030, MR1030

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 192

Sujet. L'angle des murs MR1015 (à gauche, à l'ouest) et MR1016 (à droite, au nord) dans la pièce 211 (angle nord-ouest).

US et faits : 1015, MR1015, 1016, MR1016

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 193

Sujet. Vue d'ensemble de la pièce 211, deuxième étage, et de sa toiture TT1066. Au fond, l'angle nord-ouest e la pièce avec les murs MR1015 à gauche et MR1016 à droite.

US et faits : 1015, MR1015, 1016, MR1016, 1066, TT1066, 1067, 1088, 1090, 1097

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 194

Sujet. Vue d'ensemble de la pièce 211, deuxième étage, depuis le sud-ouest avec, au fond, le mur MR1009 dont tous les joints ont été repris. A gauche MR1016 et à droite MR1014.

US et faits : 1009, MR1009, 1014, MR1014, 1016, MR1016, TT1066

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 195

Sujet. Vue d'ensemble de la pièce 210, deuxième étage, depuis le sud-est avec, au fond, le mur MR1010 et à droite, en retour, le mur MR1014. En toiture, la charpente TT1058.

US et faits : 1010, MR1010, 1014, MR1014, TT1058, 1068, 1069, 1070

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 196

Sujet. Détail de la partie centrale de la toiture de la pièce 210. Les pannes 1058 (en haut, mais non faitière) et 1069, la console 1068 contre l'extrémité de la panne 1069, la poutre de rive 1070, les solives et le voligeage avec les couvre-joints.

US et faits : 1010, MR1010, 1014, MR1014, 1058, TT1058, 1068, 1069, 1070

Auteurs : Odile Maufra

Format : numérique

Cliché pris depuis le sud

Photographie 197

Sujet. Détail de la partie septentrionale de la toiture de la pièce 210. La poutre de rive 1070, horizontale, reposant à l'ouest (à gauche) sur la console 1068 et supportant la poutre 1058 à droite. La poutre 1069 à gauche repose sur le mur du fond, MR1014 et c'est elle, avec la poutre 1058, qui portent les solives.

US et faits : 1014, MR1014, 1058, TT1058, 1068, 1069, 1070

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud

Photographie 198

Sujet. Les points d'observation des maçonneries dans l'angle nord-occidental de la pièce 210. À gauche le mur MR1010 (à l'ouest), à droite le mur MR1014 (au nord) avec à la base la maçonnerie 1014 qui s'interrompt sur une ligne de toiture en biais et se poursuit au-dessus de celle-ci. Dans les sondages en hauteur, on observe la reprise 1131 du mur MR1014.

US et faits : 1010, MR1010, 1014, MR1014, 1131

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 199

Sujet. Détail du point de jonction entre les pans de maçonnerie 1014 et 1131 du mur MR1014, se part et d'autre d'une ligne de biais d'ancienne toiture.

US et faits : 1010, MR1010, 1014, MR1014, 1131

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud

Photographie 200

Sujet. Détail de l'appui du mur MR1010 (à gauche) contre le mur MR1014 (à droite) dans l'angle nord-

ouest de la pièce 210. Le mur MR1010 a bougé, s'est partiellement décollé et a perdu quelques pierres qui sont tombées dans la courette 09e.

US et faits : 1010, MR1010, 1014, MR1014, 1131

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 201

Sujet. Les points d'observation des maçonneries dans l'angle nord-est de la pièce 210.

US et faits : 1009, MR1009, 1014, MR1014, 1132

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 202

Sujet. La liaison des murs MR1014 (à gauche) et MR1009 (à droite) dans l'angle nord-est de la pièce 210. Où l'on observe le premier appuyé sur le second et un désordre (décollement).

US et faits : 1009, MR1009, 1014, MR1014

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 203

Sujet. La fenêtre 1132 dans le mur de façade MR1009, vue de la pièce 210 qu'elle éclaire. La fenêtre a été réduite en largeur par le déplacement de son piédroit septentrional (celui de gauche). Cela a eu lieu dans la seconde moitié du XXe siècle si l'on en croit la nature du bouchage entre la nouvelle position du piédroit et l'ébrasement, bétonné au ciment.

US et faits : 1009, MR1009, 1132

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 204

Sujet. La façade occidentale sur cour MR1009 avec ses couvertures (portes et fenêtre) ouvrant sur les coursives du premier et du deuxième étage (espaces 13 et 23).

US et faits : 1009, MR1009, 1087, 1088, 1132, 1133

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 205

Sujet. Détail de la fenêtre 1132 de la façade occidentale sur cour MR1009, éclairant la pièce 210 et ouvrant sur la coursive 23. Vue de l'extérieur.

US et faits : 1009, MR1009, 1132

Auteurs : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 206

Sujet. Détail de la fenêtre 1132 de la façade occidentale sur cour MR1009, éclairant la pièce 210 et ouvrant sur la coursive 23. Vue de l'extérieur.

US et faits : 1009, MR1009, 1132

Auteurs : Odile Maufra

Format : numérique

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 207

Sujet. Détail de la porte 1133 de la façade occidentale sur cour MR1009, desservant la pièce 210 depuis la coursive 23. Vue de l'extérieur et de la cage d'escalier (porte 1120). En arrière-plan (cliché 207a), la fenêtre 1132.

US et faits : 1009, MR1009, 1120, 1133

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 208

Sujet. Détail de la porte 1133 de la façade occidentale sur cour MR1009, desservant la pièce 210 depuis la coursive 23. Vue de l'extérieur.

US et faits : 1009, MR1009, 1133

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 209

Sujet. Détail de la coursive occidentale 23 au deuxième étage et de sa porte non numérotée vers le couloir qui prolonge la coursive et dessert les pièces 212 et 214.

US et faits : MR1036

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 210

Sujet. La cheminée 1134 adossée au mur occidental MR1037 de la pièce 214 «en mausolée» probablement du début du XVIIe siècle.

US et faits : MR1037, 1134

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 211

Sujet. Le quart nord-ouest de la toiture TT1091, couvrant la moitié occidentale de la mezzanine 314 : poutres, solives et voligeage jointif en barres de terre cuite.

US et faits : 1091, TT1091, 1092

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 212

Sujet. Le quart nord-ouest de la toiture TT1091, couvrant la moitié occidentale de la mezzanine 314 : poutres, solives et voligeage jointif en barres de terre cuite.

US et faits : 1091, TT1091, 1092

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 213

Sujet. La moitié méridionale de la toiture TT1091, couvrant la pièce 212.

US et faits : TT1091, 10923, 1094, 1095

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 214

Sujet. La moitié méridionale de la toiture TT1091, couvrant la pièce 212.

US et faits : TT1091, 10923, 1094, 1095

Auteurs : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 215

Sujet. La pièce 18 à l'est de la cour, au premier étage : les points d'observation des maçonneries et du plafond PL1103.

US et faits : 1002, MR1002, 1005, MR1005, 1103, PL1103, 1104, 1105

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 216

Sujet. La pièce 18 à l'est de la cour, au premier étage : détail de l'insertion de la poutre 1103, contre le mur MR1003 (à droite) au sud de la pièce. On note que la maçonnerie du mur MR1002, au fond, a été reprise sous la poutre, pour l'insérer, sans doute après dépose d'une poutre plus ancienne.

US et faits : 1002, MR1002, 1003, MR1003, 1103, PL1103

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 217

Sujet. La pièce 18 à l'est de la cour, au premier étage : détail de l'insertion de la poutre 1103, contre le mur MR1003 (à droite) au sud de la pièce. A gauche (à l'est) : le mur MR1002.

US et faits : 1002, MR1002, 1003, MR1003, 1103, PL1103

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 218

Sujet. Détail de la poutre 1104 du plafond PL1103, au milieu de la pièce 18. Au fond, le mur MR1002 de refend d'îlot et sa maçonnerie de petits moellons.

US et faits : 1002, MR1002 PL1103, 1104

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 219

Sujet. Détail de la poutre ou planche épaisse de rive 1105 du plafond PL1103, adossée au mur de cloison MR1005 dont on voit la maçonnerie et l'appui sur le mur de refend d'îlot MR1002.

US et faits : 1002, MR1002, 1005, MR1005 PL1103, 1105

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud

Photographie 220

Sujet. Détail de la poutre ou planche épaisse de rive 1103 du plafond PL1103, adossée au mur MR1003 :

vue de dessous, montrant l'équarrissage partiel et la liaison avec le mur.

US et faits : 1003, MR1003, PL1103, 1103

Auteurs : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 221

Sujet. Détail de la poutre 1104 du plafond PL1103 avec la cimaise en corniche au-dessus.

US et faits : PL1103, 1104

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 222

Sujet. La porte 1087 dans le mur MR1009, desservant le couloir 111a depuis la coursive 13.

US et faits : MR1009, 1087, 1135

Auteurs : Luc Wozny

Format : numérique

Photographie 223

Sujet. Les baies entre la coursive 13 au premier étage et l'espace 111, initialement d'un seul tenant desservi par la porte 1087 puis divisé en trois parties nécessitant l'ajout de la porte 1135 vers l'espace 111b.

US et faits : MR1009, 1087, 1135

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 224

Sujet. La porte 1049 entre la coursive 13 au premier étage et la pièce 112. L'emmarchement n'est sans doute pas d'origine mais consécutif à une réfection des sols avec surélévation des planchers.

US et faits : MR1037, 1049

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 225

Sujet. Détail de la maçonnerie du mur MR1037 à l'angle qu'il forme avec le mur MR1036. Ce dernier est représenté par un piédroit (actuellement contrebuté par une sorte de pilier faceté engagé) contre lequel la maçonnerie du mur MR1037 vient s'appuyer. A cet endroit, la maçonnerie 1037 occulte sans doute le passage vers une ancienne coursive.

US et faits : 1036, MR1036, MR1037, 1037

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 226

Sujet. La porte 1088 dans le mur MR1009, desservant la pièce 110 depuis a coursive 13 au premier étage. Au fond, la porte 1110 vers l'escalier 14.

US et faits : MR1009, 1088, 1027, 1110

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 227

Sujet. La porte 1088 dans le mur MR1009, desservant la pièce 110 depuis a coursive 13 au premier étage. Au fond, la porte 1110 vers l'escalier 14.

US et faits : MR1009, 1088

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 228

Sujet. Vue d'ensemble de la façade occidentale sur cour MR1009 masquée par les deux coursives qu'elle supporte.

US et faits : ES1026, 1027, MR1009, 1088, 1112

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 229

Sujet. La porte 1088 dans le mur MR1009, desservant la pièce 110 depuis a coursive 13 au premier étage. La vue est prise depuis la cage d'escalier 14 et par la porte 1110 qui met en communication l'escalier et la coursive.

US et faits : MR1009, 1088, ES1026, 1110

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 230

Sujet. Les planches 1079, 1080 et 1081 du plafond PL179 (pièce 111b) prélevées pour analyse dendrochronologique.

US et faits : MR1009, 1088, ES1026, 1110

Auteurs : Marie Rochette

Photographie 231

Sujet. La fenêtre 1112 du premier étage de la cage d'escalier 1027 (ES1026).

US et faits : ES1026, 1027, 1112

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 232

Sujet. Vue d'ensemble de la cage 1027 de l'escalier ES1026. Fenêtre 1112 au premier étage, 1113 au deuxième.

US et faits : ES1026, 1027, 1112, 1113

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 233

Sujet. Les murs 1027 (à gauche) et MR1123 (au fond) de la cage d'escalier ES1026. Dernières marches de la première révolution. Au premier plan, le palier du premier étage 14. A gauche, au pied du mur 1027, le ressaut 1109 dont on ne sait s'il correspond à une porte dans les murs 1027 et MR1004 ou à autre chose, et le seuil 1108 dans le mur MR1123 de la porte qui donne accès à l'espace 117.

US et faits : ES1026, 1027, 1108, 1109, MR1123

Auteurs : Marie Rochette

Format : numérique

Cliché pris depuis le nord

Photographie 234

Sujet. Le palier 14 de la cage d'escalier ES1026 avec l'élargissement des marches qui mettent au même niveau les coursives 15 à gauche (à l'est) et 13 en face (au nord). Ainsi les pas des portes vers ces loggias, respectivement 1111 et 1110, sont sans seuil surélevé.

US et faits : ES1026, 1027, 1110, 1111

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 235

Sujet. Le seuil 1108 de la porte percée dans le mur MR1123 de la cage d'escalier pour donner accès à la pièce 117. On note le traitement de la marche d'escalier voisine dont l'extrémité extérieure a été élargie pour constituer un degré qui réduise la hauteur du pas de porte et facilite la circulation. C'est l'indice que la porte est contemporaine de l'escalier.

US et faits : ES1026, 1108

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 236

Sujet. Détail de l'appui du mur méridional MR1123 de la cage d'escalier (à gauche) sur le mur MR1028 à l'ouest (à droite). L'observation a été faite au niveau de la deuxième révolution.

US et faits : ES1026, 1028, MR1028, 1123, MR1123

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 237

Sujet. Détail de l'appui du pan 1137 du mur MR1112 (à droite, à l'ouest) sur le mur MR1028 à l'est (au centre), celui-ci a été recassé à gauche (au nord) pour l'encastrement de l'encadrement de la porte 1117. L'observation a été faite dans le cagibi 19a, dans l'angle sud-est de ce dernier.

US et faits : MR1112, 1028, MR1028, 1117, 1137

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 238

Sujet. La fenêtre 1113 de l'escalier ES1026 au deuxième étage, vue de l'intérieur, entre la porte 1121 d'accès à la coursive 25 à droite (à l'est) et la porte 1120 d'accès à la coursive de l'ouest 23 (à gauche).

US et faits : ES1026, 1027, 1113, 1120, 1121

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 239

Sujet. La porte 1120 d'accès à la coursive de l'ouest 23, vue de l'escalier. Elle se distingue de la porte de l'étage en dessous par une moulure bien plus simple.

US et faits : 1120

Auteurs : Marie Rochette

Format : numérique

Cliché pris depuis le sud

Photographie 240

Sujet. La porte 1120 d'accès à la coursive de l'ouest 23, vue de la coursive.

US et faits : 1120

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 241

Sujet. La porte 1121 d'accès à la coursive au sud de la cour 25. Vue prise depuis l'escalier.

US et faits : 1121

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 242

Sujet. L'extrémité orientale du mur MR1012 observée au deuxième étage dans l'angle nord-est de la pièce 216. On observe, derrière la conduite verticale en PVC, la maçonnerie ancienne, probablement du premier état, cassée tardivement par l'encastrement d'une porte ouvrant sur un passage vers l'escalier. Le passage détruit aussi l'angle sud-est du cagibi 29a.

US et faits : 1012, MR1012

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 243

Sujet. La fenêtre 1113 de l'escalier ES1026 au deuxième étage, vue de l'intérieur, entre la porte 1121 d'accès à la coursive 25 à droite (à l'est) et la porte 1120 d'accès à la coursive de l'ouest 23 (à gauche).

US et faits : ES1026, 1027, 1113, 1120, 1121

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 244

Sujet. Détail de la façade MR1046 au deuxième étage de l'immeuble, ouvrant sur la ruelle septentrionale. On note, vers la droite, la toiture étroite et plus basse qui s'inscrit dans le prolongement de la coursive 23 et qui indique que cette dernière est prolongée vers le nord par un couloir qui traverse tout le bâti jusqu'à la ruelle. On observe que la façade de l'immeuble voisin, au-delà a été refaite après le mur MR1009 qui ferme le couloir au nord. On note également l'appareil de petits moellons de calcaire froid en parement du mur MR1046, là où l'enduit est tombé.

US et faits : 1046, MR1046

Auteurs : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 245

Sujet. Le mur de limite de propriété à l'est de l'immeuble dans la partie de la parcelle voisine (numéro 8 rue de l'horloge) qui surplombe les toitures du 10 rue de l'Horloge : il s'agit soit de l'élévation du mur MR1002, soit plus probablement d'un mur mitoyen appuyé au mur MR1002 ou contre lequel le mur MR1002 s'appuie. Les plages verticales d'enduit correspondent manifestement

à l'incrustation de conduits dans l'épaisseur de e mur pour la ventilation des cheminées de l'immeuble voisin, non des conduits de cheminées du 10 rue de l'Horloge parce que les enduits sont propres et sans suie et parce que la cheminée de la pièce 28 du 10 rue de l'Horloge soit approximativement entre les deux conduits visibles au-dessus des toitures.

US et faits : MR1002 ?

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 246

Sujet. Détail des toitures en surplomb au nord de l'immeuble. A gauche, l'élévation du mur est-ouest MR1043 qui cloisonne au sud la pièce en mezzanine 314. A droite le mur nord-sud de l'immeuble voisin (8 rue de l'Horloge) qui double sans doute le mur MR1002 de refend d'îlot. Au centre, la construction en angle (MR1047 dans sa partie nord-sud) qui empiète tardivement sur le bâti de l'immeuble du 10 rue de l'Horloge.

US et faits : 1043, MR1043, 1047, MR1047

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 247

Sujet. Le bâti à l'ouest de l'îlot pris de la tour d'escalier (247-247a).

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 248

Sujet. La cour 01 vue de la tour d'escalier, avec les façades septentrionale à gauche et orientale à droite.

US et faits : 1006, MR1006, 1036, MR1036, 1050, 1051

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 249

Sujet. La cour 01, avec les façades septentrionale à gauche et partiellement orientale à droite.

US et faits : 1006, MR1006, 1036, MR1036, 1050, 1051

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 250

Sujet. La cour 01, avec les façades orientale à gauche et méridionale à droite.

US et faits : 1006, MR1006, 1035, MR1035, 1129, 1130

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 251

Sujet. La cour 01, avec les façades méridionale à gauche, occidentale à droite et la tour d'escalier entre les deux.

US et faits : MR1009, 1035, MR1035, 1112, 1113

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 252

Sujet. Détail des gargouilles sur les faces septentrionale et orientale de la tour d'escalier signalant la base d'un toit en terrasse.

US et faits : ES1026, 1027

Auteurs : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord



001.JPG



002.JPG



002a.JPG



003.JPG



004.JPG



005.JPG



005a.JPG



006.JPG



006a.JPG



007.JPG



008.JPG



008a.JPG



008b.JPG



008c.JPG



008d.JPG



009.JPG



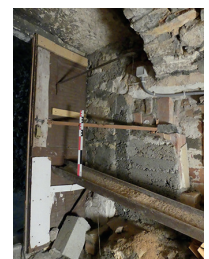
009a.JPG



009b.JPG



010.JPG



010a.JPG



011.JPG



012.JPG



012a.JPG



013.JPG



013a.JPG



014.JPG



015.JPG



015a.JPG



016.JPG



016a.JPG



017.JPG



017a.JPG



018.JPG



018a.JPG



019.JPG



019a.JPG



020.JPG



020a.JPG



021.JPG



022.JPG



023.JPG



024.JPG



024a.JPG



025.JPG



025a.JPG



026.JPG



027.JPG



027a.JPG



028.JPG



028a.JPG



029.JPG



029a.JPG



029b.JPG



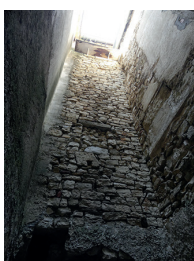
029c.JPG



029d.JPG



029e.JPG



030.JPG



030a.JPG



031.JPG



031a.JPG



031b.JPG



032.JPG



032a.JPG



032b.JPG



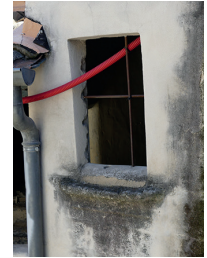
032c.JPG



033.JPG



033a.JPG



034.JPG



035.JPG



036.JPG



036a.JPG



036b.JPG



036c.JPG



037.JPG



037a.JPG



037b.JPG



038.JPG



038a.JPG



039.JPG



040.JPG



041.JPG



041a.JPG



041b.JPG



042.JPG



042a.JPG



042b.JPG



043.JPG



043a.JPG



043b.JPG



044.JPG



044a.JPG



044b.JPG



045.JPG



045a.JPG



046.JPG



047.JPG



048.JPG



048a.JPG



049.JPG



049a.JPG



049b.JPG



049c.JPG



050.JPG



051.JPG



051a.JPG



052.JPG



052a.JPG



053.JPG



053a.JPG



054.JPG



054a.JPG



055.JPG



055a.JPG



056.JPG



056a.JPG



057.JPG



057a.JPG



057b.JPG



058.JPG



058a.JPG



059.JPG



059a.JPG



059b.JPG



060.JPG



061.JPG



061a.JPG



062.JPG



063.JPG



064.JPG



065.JPG



065a.JPG



065b.JPG



066.JPG



066a.JPG



067.JPG



068.JPG



068a.JPG



068b.JPG



068c.JPG



069.JPG



069a.JPG



070.JPG



070a.JPG



071.JPG



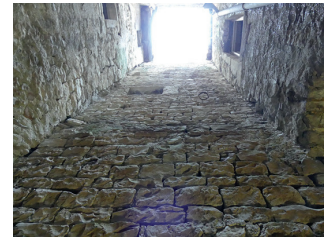
071a.JPG



072.JPG



072a.JPG



072b.JPG



073.JPG



073a.JPG



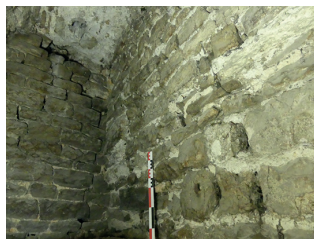
073b.JPG



073c.JPG



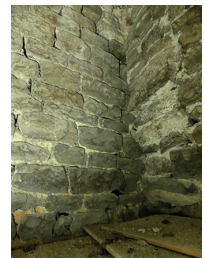
073d.JPG



074.JPG



074a.JPG



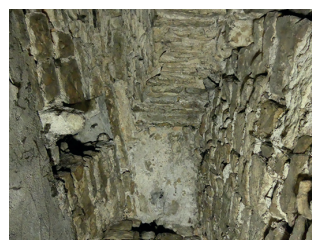
074b.JPG



074c.JPG



075.JPG



075a.JPG



076.JPG



076a.JPG



077.JPG



078.JPG



078a.JPG



079.JPG



80.JPG



081.JPG



082.JPG



083.JPG



084.JPG



085.JPG



086.JPG



087.JPG



087a.JPG



087b.JPG



088.JPG



088a.JPG



089.JPG



090.JPG



091.JPG



091a.JPG



092.JPG



092a.JPG



092b.JPG



093.JPG



094.JPG



095.JPG



096.JPG



096a.JPG



096b.JPG



097.JPG



098.JPG



098a.JPG



098b.JPG



099.JPG



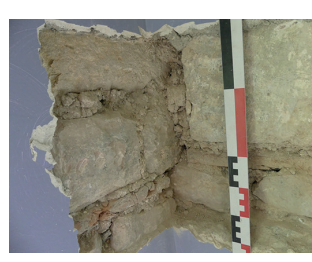
099a.JPG



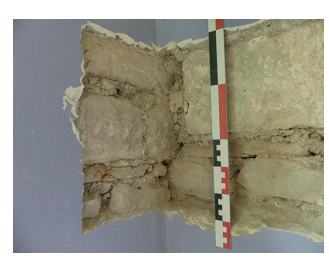
100.JPG



101.JPG



101a.JPG



101b.JPG



101c.JPG



102.JPG



103.JPG



103a.JPG



104.JPG



104a.JPG



105.JPG



105a.JPG



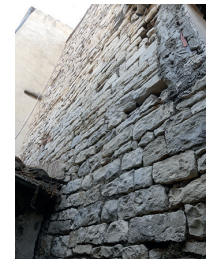
106.JPG



106a.JPG



107.JPG



107a.JPG



107b.JPG



108.JPG



109.JPG



109a.JPG



109b.JPG



109c.JPG



110.JPG



111.JPG



111a.JPG



111b.JPG



112.JPG



113.JPG



114.JPG



114a.JPG



115.JPG



116.JPG



117.JPG



118.JPG



119.JPG



120.JPG



121.JPG



122.JPG



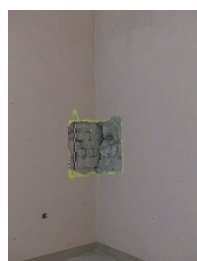
122a.JPG



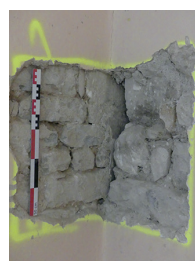
123.JPG



123a.JPG



124.JPG



124a.JPG



125.JPG



125a.JPG



126.JPG



127.JPG



127a.JPG



127b.JPG



127c.JPG



128.JPG



128a.JPG



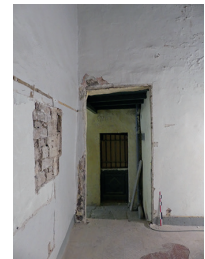
128b.JPG



129.JPG



129a.JPG



130.JPG



130a.JPG



131.JPG



131a.JPG



131b.JPG



132.JPG



133.JPG



134.JPG



135a.JPG



136.JPG



136a.JPG



137.JPG



137a.JPG



137b.JPG



138.JPG



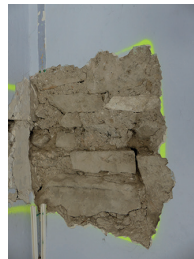
138a.JPG



138b.JPG



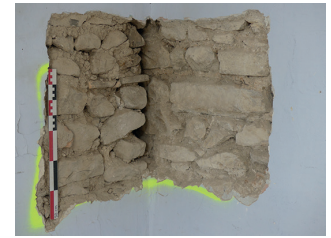
139.JPG



139a.JPG



140.JPG



140a.JPG



141.JPG



141a.JPG



142.JPG



142a.JPG



142b.JPG



143.JPG



143a.JPG



144.JPG



144a.JPG



145.JPG



145a.JPG



146.JPG



147.JPG



147a.JPG



147b.JPG



148.JPG



148a.JPG



148b.JPG



149.JPG



149a.JPG



150.JPG



151.JPG



152.JPG



153.JPG



154.JPG



155.JPG



156.JPG



157.JPG



158.JPG



159.JPG



160.JPG



161.JPG



162.JPG



162a.JPG



163.JPG



163a.JPG



163b.JPG



164.JPG



165.JPG



165a.JPG



166.JPG



166a.JPG



167.JPG



168.JPG



168a.JPG



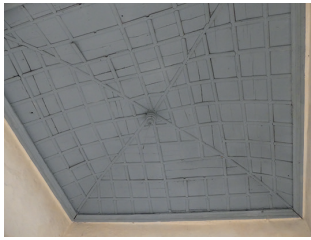
169.JPG



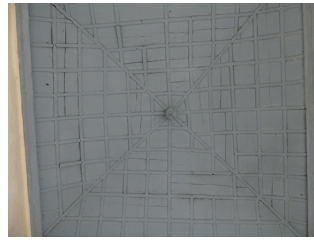
170.JPG



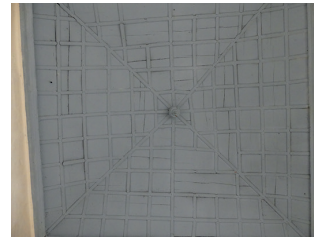
171.JPG



171a.JPG



172.JPG



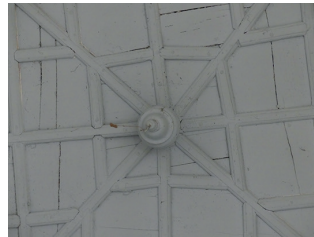
172a.JPG



173.JPG



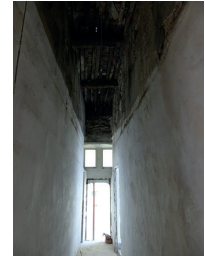
173a.JPG



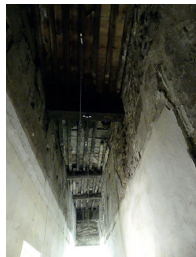
174.JPG



174a.JPG



175.JPG



175a.JPG



176.JPG



176a.JPG



177.JPG



177a.JPG



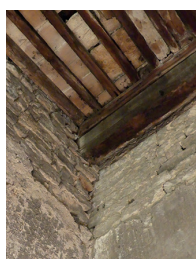
178.JPG



178a.JPG



178b.JPG



179.JPG



179a.JPG



179b.JPG



180.JPG



180a.JPG



180b.JPG



181.JPG



181a.JPG



182.JPG



183.JPG



184.JPG



185.JPG



186.JPG



186a.JPG



186b.JPG



187.JPG



187a.JPG



188.JPG



188a.JPG



188b.JPG



189.JPG



189a.JPG



189b.JPG



190.JPG



190a.JPG



191.JPG



191a.JPG



191b.JPG



192.JPG



192a.JPG



192b.JPG



193.JPG



193a.JPG



193b.JPG



194.JPG



195.JPG



196.JPG



197.JPG



197a.JPG



197b.JPG



198.JPG



198a.JPG



198b.JPG



199.JPG



200.JPG



200a.JPG



201.JPG



202.JPG



202a.JPG



203.JPG



204.JPG



205.JPG



205a.JPG



206.JPG



207.JPG



207a.JPG



208.JPG



209.JPG



209a.JPG



210.JPG



210a.JPG



211.JPG



212.JPG



213.JPG



214.JPG



215.JPG



216.JPG



217.JPG



218.JPG



218a.JPG



219.JPG



219a.JPG



220.JPG



220a.JPG



221.JPG



221a.JPG



222.JPG



223.JPG



223a.JPG



224.JPG



224a.JPG



225.JPG



225a.JPG



226.JPG



226a.JPG



227.JPG



227a.JPG



228.JPG



228a.JPG



229.JPG



230.JPG



230a.JPG



231.JPG



231a.JPG



232.JPG



233.JPG



233a.JPG



234.JPG



234a.JPG



235.JPG



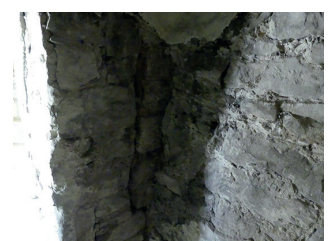
235a.JPG



236.JPG



236a.JPG



237.JPG



237a.JPG



237b.JPG



238.JPG



239.JPG



240.JPG



241.JPG



241a.JPG



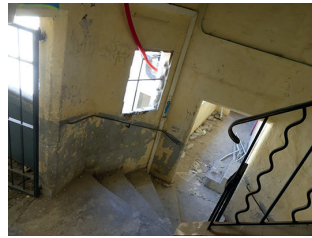
242.JPG



242a.JPG



242b.JPG



243.JPG



244.JPG



245.JPG



245a.JPG



245b.JPG



246.JPG



246a.JPG



246b.JPG



247.JPG



247a.JPG



248.JPG



249.JPG



249a.JPG



250.JPG



250a.JPG



250b.JPG



251.JPG



251a.JPG



252.JPG



252a.JPG



252b.JPG

Annexe 4. Catalogue des relevés de terrain (minutes de chantier)

NB : tous les fonds de plan qui ont servi de support graphique à l'enregistrement et aux relevés complémentaires ont été fournis par le cabinet d'architectes NDA de Nîmes.

Relevé / minute MN1001

US et faits : 1006, MR1006, 1129

Type : coupe de détail

Description : Relevé de moulures : cordon d'appui des fenêtres 1129 et 1130, encadrement de la fenêtre 1129.

Échelles : 1:1

Support : calque végétal A3

Auteurs : Odile Maufras

Relevé / minute MN1002

US et faits : ES1026, 1027, 1029

Type : coupe de détail

Description : Relevé de moulures : appui et linteau de la fenêtre 1029 de l'escalier ES1026, rez-de-chaussée.

Échelles : 1:1

Support : calque végétal A3

Auteurs : Odile Maufras

Relevé / minute MN1003

US et faits : ES1026, 1027, 1111

Type : coupe de détail

Description : Relevé de moulures : linteau de la porte 1111 entre l'escalier ES1026 et la coursive 15 au premier étage.

Échelles : 1:1

Support : calque végétal A3

Auteurs : Marie Rochette

Relevé / minute MN1004

US et faits : ES1026, 1027, 1111

Type : coupe de détail

Description : Relevé de moulures : linteau de la porte 1110 entre l'escalier ES1026 et la coursive 13 au premier étage.

Échelles : 1:1

Support : calque végétal A3

Auteurs : Marie Rochette

Relevé / minute MN1005

US et faits : MR1009, 1088

Type : coupe de détail

Description : Relevé de moulures : linteau de la porte 1088 entre la coursive 13 et la pièce 110.

Échelles : 1:1

Support : calque végétal A3

Auteurs : Marie Rochette

Relevé / minute MN1006

US et faits : 1001, MR1001, MR1002, MR1003, 1013, MR1004, MR1009, MR1010, MR1011, MR1012, MR1014, MR1015, VT1017, 1018, 1019, 1025, ES1026, 1027, MR1028,1029, MR1030, 1031, 1060, 1061, MR1062, MR1063, 1124

Type : plan

Description : Plan du rez-de-chaussée. Relevé cabinet NDA avec ajout des archéologues et localisation des éléments enregistrés.

Échelles : 1:1

Support : papier A3

Auteurs : NDA. Odile Maufras

Relevé / minute MN1007

US et faits : 1001, MR1001, MR1002, MR1003, MR1004, MR1005, MR1006, 1008, MR1009, MR1010, MR1011, MR1012, MR1014, MR1015, 1020, PL1020, 1021, 1022, 1023, 1024, ES1026, 1027, MR1028, MR1030, 1032, 1033, 1034, MR1035, 1036, MR1036, 1037, MR1037, 1038, 1039, MR1039, 1041, 1042, MR1043, 1044, 1045, MR1046, MR1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1053, 1054, 1055, 1056, MR1062, MR1063, 1074, PL1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, PL1079, 1080, 1081, PL1082, 1083, PL1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1099, 1103, PL1103, 1104, 1105, 1108, 1109, 1110, 1111, 1117, MR1123, MR1125, 1137

Type : plan

Description : Plan du Premier étage. Relevé cabinet NDA avec ajout des archéologues et localisation des éléments enregistrés.

Échelles : 1:1

Support : papier A3

Auteurs : NDA. Odile Maufras. Marie Rochette. Luc Wosny

Relevé / minute MN1008

US et faits : 1001, MR1001, 1002, MR1002, 1003, MR1003, 1004, MR1004, 1006, MR1006, 1010, MR1010, 1011, MR1011, 1012, MR1012, 1014, MR1014, 1015, MR1015, 1016, MR1016, 1027, 1028, MR1028, 1030, MR1030, 1035, MR1035, 1036, MR1036, MR1043, MR1046, MR1047, TT1058, TT1059, TT1066, 1067, 1068, 1069, 1070, MR1071, MR1072, 1088, 1090, TT1091, 1093, 1094, 1095,

1097, MR1102, 1113, 1118, 1119, 1120, 1121, 1127,
1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1136

Type : plan

Description : Plan du deuxième étage. Relevé cabinet
NDA avec ajout des archéologues et localisation des
éléments enregistrés.

Échelles : 1:1

Support : papier A3

Auteurs : NDA. Odile Mauftras. Marie Rochette. Luc
Wosny

Relevé / minute MN1009

US et faits : 1091, TT1091, 1092, 1096

Type : plan

Description : Plan du troisième étage. Relevé cabinet
NDA avec ajout des archéologues : toiture TT1091,
partie septentrionale.

Échelles : 1:1

Support : papier A3

Auteurs : NDA. Odile Mauftras

Relevé / minute MN1010

US et faits : MR1003, 1027, 1115, 1119, 1121, 1122

Description : Notes et relevé de moulures.

Échelles : 1:1

Support : papier A4

Auteurs : Odile Mauftras

Relevé / minute MN1011

US et faits : 1119, 1129, 1130

Description : Croquis, notes et relevé de moulure.

Échelles : 1:1

Support : papier A4

Auteurs : Odile Mauftras

Relevé / minute MN1012

US et faits : 1133, 1136

Description : Notes et relevé de moulure.

Échelles : 1:1

Support : papier A4

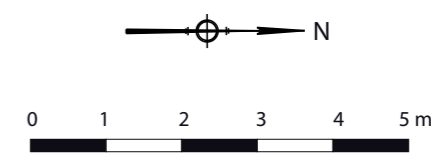
Auteurs : Odile Mauftras

Annexe 5. Plans de localisation par étage

Plans de localisation par étage

des unités de construction enregistrées, des points d'observation, des éléments de chronologie relative

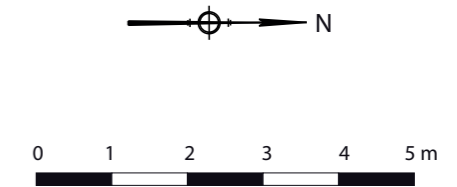
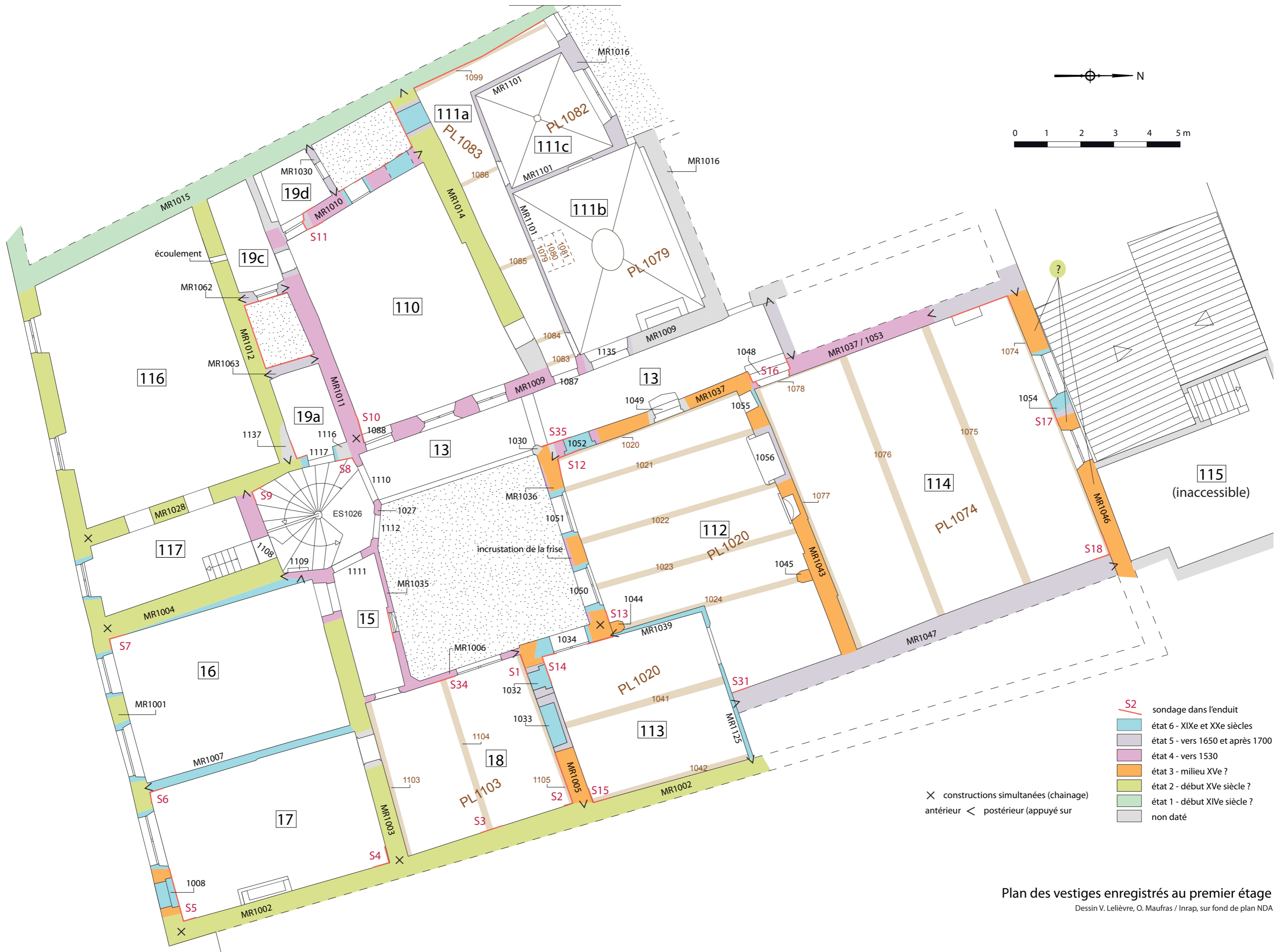
Ensemble de 5 plans dont les légendes figurent en bas à droite de chacun.



- S2 sondage dans l'enduit
- état 6 - XIXe et XXe siècles
- état 5 - vers 1650 et après 1700
- état 4 - vers 1530
- état 3 - milieu XVe ?
- état 2 - début XVIe siècle ?
- état 1 - début XIVe siècle ?
- non daté

X constructions simultanées (chainage)
 < antérieur > postérieur (appuyé sur)

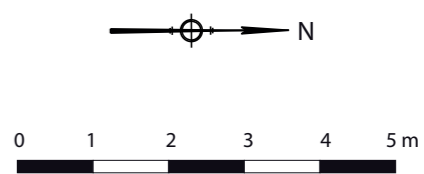
Plan des vestiges enregistrés au rez-de-chaussée
 Dessin V. Lelièvre, O. Mauftras / Inrap, sur fond de plan NDA



- S2 sondage dans l'enduit
- état 6 - XIXe et XXe siècles
- état 5 - vers 1650 et après 1700
- état 4 - vers 1530
- état 3 - milieu XVe ?
- état 2 - début XVe siècle ?
- état 1 - début XIVe siècle ?
- non daté

× constructions simultanées (chainage)
 antérieur < postérieur (appuyé sur)

Plan des vestiges enregistrés au premier étage
 Dessin V. Lelièvre, O. Maufrais / Inrap, sur fond de plan NDA



- état 6 - XIXe et XXe siècles
- état 5 - vers 1650 et après 1700
- état 4 - vers 1530
- état 3 - milieu XVe ?
- état 2 - début XVIe siècle ?
- état 1 - début XIVe siècle ?
- non daté

× constructions simultanées (chainage)
 antérieur < postérieur (appuyé sur)

Plan des vestiges enregistrés au deuxième étage
 Dessin V. Lelièvre, O. Maufras / Inrap, sur fond de plan NDA



- état 6 - XIXe et XXe siècles
- état 5 - vers 1650 et après 1700
- état 4 - vers 1530
- état 3 - milieu XVe ?
- état 2 - début XVe siècle ?
- état 1 - début XIVe siècle ?
- non daté

Plan des vestiges enregistrés au troisième étage
 Dessin V. Lelièvre, O. Maufrais / Inrap, sur fond de plan NDA

Liste des figures

- 26 Fig. 1 L'emplacement des 10-12 rue de l'Horloge sur fond de plan cadastral (2018) et vue de la façade principale, 10 rue de l'Horloge, juillet 2019 (et le n° 12 à l'arrière-plan, à gauche). Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 29 Fig. 2 Numérotation des espaces. Fond de plan : SARL NDA, V. Leliève, O. Mauftras/Inrap.
- 32 Fig. 3 L'immeuble des 10-12 rue de l'Horloge dans son contexte urbain sur fond de cadastre napoléonien (1829). Dessin O. Mauftras/Inrap.
- 33 Fig. 4 Le vestige bâti le plus ancien du secteur étudié, probablement du XIV^e siècle. État 1, plan au rez-de-chaussée sur la parcelle.
- 34 Fig. 5 Le mur MR1015 et sa porte obstruée 1018 vus de la cave 011. Le mur sépare la maison étudiée de sa voisine à l'ouest. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 35 Fig. 6 La maison à l'angle de la rue de l'Horloge et de la rue du grand couvent, extrémité occidentale de la maison du 14bis rue de l'Horloge ? Cl. O. Mauftras (2016).
- 37 Fig. 7 La maison du 10 rue de l'Horloge dans son premier état (état 2), au début du XV^e siècle ? Dessin O. Mauftras sur fond de plan SARL NDA, V. Leliève/Inrap.
- 38 Fig. 8 L'emplacement du fenestron (**A**), en partie basse du mur MR1012, vu de l'est. Seul le mur MR1012 existe dans cet état. On en voit ici le parement extérieur. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 39 Fig. 9 La porte d'entrée 1013 de l'aile occidentale de la maison (état 2). Vue de l'extérieur, du sud-est. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 40 Fig. 10 Revers de la porte 1013, vue du sol. **A** : arrière voussure composée d'une grande dalle monolithique. **B** : entreeux postérieur, masquant une trémie tardive. **C** : extrémité de la voûte en berceau moderne VT1017, contemporaine e la trémie. Cl. O. Mauftras.
- 41 Fig. 11 Parement septentrional (externe) de la façade sur cour de l'aile méridionale de la maison (MR1012). Ici, détail de l'appareil au niveau du premier étage. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 44 Fig. 12 La maison du 10 rue de l'Horloge dans son deuxième état (état 3), vers 1450. Dessin O. Mauftras sur fond de plan SARL NDA, V. Leliève/Inrap.
- 45 Fig. 13 Détails de l'appui du mur MR1005 sur le mur de clôture MR1002, au premier étage. **A** : pièce 113, le mur MR1005 est à droite, en appui sur l'enduit du mur MR1002 à gauche. Cl. L. Wozny/Inrap.
- 46 Fig. 14 Le chaînage des murs MR1066 et MR1036, vu de l'est. L'ouvrage est cassé au sud (à gauche) par l'insertion de la fenêtre récente 1034 et il est contrebuté à droite (au nord) par la cloison MR1039, également récente (XIX^e et XX^e siècles). Cl. L. Wozny/Inrap.
- 47 Fig. 15 Le plafond PL1020 de la pièce 112 au premier étage de l'aile orientale, vu de l'ouest. Dans l'angle à droite, le corbeau 1044 de soutien de la poutre 1024. Cl. L. Wozny/Inrap.
- 47 Fig. 16 Plan de la poutraison du plancher PL1020 (aile orientale, pièce 112, premier étage) avec, en noir, les corbeaux d'appui 1044 et 1045 de la poutre 1024. Fond de plan SARL NDA, V. Leliève/Inrap.
- 47 Fig. 17 Les solives du plafond PL1020, ici au-dessus de la poutre 1023, remplacée inefficacement puisque les solives n'y reposent plus). Vue du sud-est. Cl. L. Wozny/Inrap.
- 48 Fig. 18 Le corbeau 1044 supportant l'extrémité méridionale de la poutre 1024 (plafond PL1020). Cl. L. Wozny/Inrap.
- 48 Fig. 19 Le corbeau 1045 supportant l'extrémité septentrionale de la poutre 1024 (plafond PL1020). Cl. L. Wozny/Inrap.
- 50 Fig. 20 La maison du 10 rue de l'Horloge dans son troisième état (état 4), vers 1530. Dessin O. Mauftras sur fond de plan SARL NDA, V. Leliève/Inrap.
- 51 Fig. 21 Façade sur la cour 01 de l'aile orientale de la maison : à gauche, l'extrémité ancienne du mur MR1006 de l'état 2 (fenêtres plus récentes), plus haute que l'extension du mur à droite, percée d'une fenêtre au premier étage (en bas), de deux au deuxième (au centre du cliché) et d'une porte donnant sur la loggia (dans l'ombre, à droite). Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 52 Fig. 22 Façade MR1010 entre l'extension de l'aile occidentale et le passage 09. On note à gauche une ancienne baie obstruée par des bugets et à droite, la fenêtre récente du premier étage. En outre, on observe à gauche (au nord), l'appui du mur MR1010 sur le mur antérieur MR1014 de façade méridionale de l'aile occidentale dans son premier état. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 52 Fig. 23 Façade MR1011 entre l'extension de l'aile occidentale et le passage 09 (au centre). À gauche et à droite, des murs transversaux postérieurs faisant office de contrefort et en haut,

- en contre-plongée, la façade septentrionale MR1012 du corps de logis méridional. On note, les bombements superposés du mur MR1010, bien visibles dans les angles, et très marqués à la base du cliché. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 53 Fig. 24 Façade MR1009 sur la cour 01 de l'extension de l'aile occidentale, ici au premier étage et au second, avec les loggias bâties devant chacun. À gauche, la cage d'escalier ES1026. Cl. M. Rochette/Inrap.
- 53 Fig. 25 Les fenêtres 1127 et 1128 au deuxième et dernier étage, mur de façade sur rue MR1001, état 4. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 54 Fig. 26 La tour de l'escalier ES1026 avec son étroite façade sur cour prise entre les loggias. Vue du nord-est. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 55 Fig. 27 La porte 1087 (à gauche) de circulation entre le couloir 13 (au premier plan) et la pièce 111 avant sont cloisonnement. Les impostes et la porte du premier plan sont plus tardives, de l'état 5. Cl. M. Rochette/Inrap.
- 56 Fig. 28 Les coursives 15 et 25, respectivement au premier étage et au second. Le garde-corps de celle du premier a été surmonté d'un mur, MR1035, mais il est néanmoins reconnaissable à son décor disposé en frise à environ 1 m du sol du premier étage (sous la main courante restituée). Vue prise du nord. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 57 Fig. 29 La porte 1025, au sud de l'escalier ES1026, entre celui-ci et la pièce 017, autrefois d'entrée. À gauche, on distingue le montant de la porte 1019 entre l'escalier et la cour. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 57 Fig. 30 La fenêtre 1029, éclairant la première révolution de l'escalier ES1026 depuis la cour. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 58 Fig. 31 La fenêtre 1029, détail du blason. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 58 Fig. 32 Détail de la frise, autrefois certainement ajourée, ornant le garde-corps de la loggia 15 du premier étage. Cl. M. Rochette/Inrap.
- 59 Fig. 33 Modénature des baies de l'état 4.
- 59 Fig. 34 Détail du linteau de la porte 1110, entre l'escalier et la loggia occidentale du premier étage (15). Au second plan, la porte 1088 surmontée d'une imposte, entre la loggia et la pièce 110. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 60 Fig. 35 La fenêtre 1112 de l'escalier au premier étage, vue de la cour. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 61 Fig. 36 L'angle nord-ouest de la pièce 210 et la ligne de toiture du premier couvert. La toiture a été insérée dans le parement du mur antérieur MR1014 puis, le vide laissé dans la maçonnerie après le démontage du pan de toit a été colmaté par des moellons disposés irrégulièrement. On note, en bas à gauche, l'appui de la façade MR1010 sur le mur MR1014 (avec quelques moellons qui manquent) et dans les sondages du haut, la reprise du mur MR1014 en hauteur, au cours de l'état 5. Vue du sud-est. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 62 Fig. 37 Le plafond de l'extension de l'aile orientale, au premier étage (pièce 18), vu de l'ouest. Cl. L. Wozny/Inrap.
- 62 Fig. 38 Détail de la poutre de rive méridionale 1103 avec sa moulure à la base (atténuée par les couches de peinture) et le bouchage du trou d'ancrage dans le mur MR1002, réutilisant les moellons du mur mais un mortier différent. Cl. L. Wozny/Inrap.
- 63 Fig. 39 Détail de la partie visible de la toiture TO1059 couvrant la pièce 28 (extension de l'état 4 de l'aile orientale). Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 65 Fig. 40 La maison du 10 rue de l'Horloge dans son quatrième état (état 5), XVII^e-XVIII^e siècles. Dessin O. Mauftras sur fond de plan SARL NDA, V. Lelièvre/Inrap. Cl. L. Wozny/Inrap.
- 66 Fig. 41 Le porche 06, vu de la cour 01 (du nord-est). À droite, la porte 1019 d'accès à l'escalier en vis. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 68 Fig. 42 Le mur septentrional de la cave 011 et ses soupiraux (vus du sud-est). Un soupirail est derrière le réfrigérateur du premier plan, l'autre est au-dessus des vélos. Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 68 Fig. 43 Le soupirail du sud-ouest de la cave 011, vu de l'extérieur (du sud, de la courette 09e). Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 69 Fig. 44 La pièce 111b vue de l'ouest, avec sa cheminée, sa grande porte d'entrée et son plafond en forme de dôme. On note, à droite, la cloison séparant la pièce du couloir 111a, et, à l'arrière-plan, la porte d'entrée 1087 de celui-ci. Cl. M. Rochette/Inrap.
- 70 Fig. 45 Le plafond PL1082 de la pièce 111c, un boudoir ? La fenêtre en bas du cliché est au nord et ouvre sur le nouveau puits de lumière. Cl. M. Rochette/Inrap.
- 71 Fig. 46 . Le couloir 03 et dans son prolongement ma loggia 03 au premier étage de la maison (vus du nord). A gauche, la porte d'accès à la salle 112 et son emmarchement. A droite, les ouvertures vers la pièce 11b et le couloir 111a. Cl. M. Rochette/Inrap.
- 72 Fig. 47 Le plafond PL1074, nouveau couverture de la salle 114 après sa réduction. Vue du sud-ouest. Cl. M. Rochette/Inrap.
- 72 Fig. 48 La cheminée 1134, « en mausolée ». Cl. O. Mauftras/Inrap.
- 73 Fig. 49 La ruelle est-ouest en cœur d'îlot, vue de l'est (de la pièce 215 au deuxième étage). A gauche, l'extrémité de la façade MR1046 (pièces superposées 114 et 214), puis, la façade de la maison du 14bis rue de l'Horloge avec sa croisée, puis la façade du 14. Cl. M. Rochette/Inrap.

-
- 74 Fig. 50 Détail du bâti au sud-ouest de l'immeuble, état 5. Dessin O. MaufRAS sur fond de plan SARL NDA, V. Leliève/Inrap.
- 75 Fig. 51 Le passage couvert 09c vu de la courette 09b (de l'est). À droite, percé d'une porte, le mur MR1011 de l'état 4. À droite derrière la gouttière, le doublage 1031 qui est bombé à la base et qui s'élargit au sommet en arc pour soutenir le mur MR1062. Au centre, en bas, le passage couvert et l'arc 1060 formant contrefort. Cl. O. MaufRAS/Inrap.
- 76 Fig. 52 L'angle sud-ouest de la pièce 216 (corps méridional, deuxième étage) à l'emplacement des reprises. À gauche la façade MR1001 avec sa maçonnerie d'origine à la base (état 2), l'emplacement d'une panne de la première toiture (A) et au-dessus la reprise de l'état 5. À droite, la reprise d'exhaussement du mur MR1015 (état 5) adossée contre la partie ancienne du mur MR1001 et (hors champ) chaînée à la reprise de la façade. Cl. O. MaufRAS/Inrap.
- 76 Fig. 53 Le troisième étage du corps méridional, dominant les toitures du reste de l'immeuble, vu du nord. On remarque en particulier la reprise du mur MR1012 qui, au niveau du deuxième étage présente son appareil régulier de l'état 2 et au-dessus deux reprises. La première est de l'état 5. La seconde est ponctuelle. Cl. O. MaufRAS/Inrap.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

La restauration de l'immeuble des 10-12 rue de l'Horloge dans le centre de Nîmes a donné lieu à un diagnostic archéologique du bâti. Celui-ci a confirmé l'ancienneté de l'ensemble architectural et a décelé quatre états d'évolution entre le début du xv^e siècle et le courant du xviii^e.

Chronologie

Bas Moyen Âge, Temps modernes, époque contemporaine

Sujets et thèmes

Habitat urbain, urbanisme, architecture

Mobilier

L'immeuble prend place sur un îlot qui, au xiv^e siècle, appartient en grande partie ou en totalité à la famille Scatisse. Au début du xv^e siècle, la façade méridionale de l'îlot, en confront de la rue de l'Horloge, est déjà construite dans toute sa moitié occidentale. Une nouvelle maison est implantée au centre (celle des 10-12 de la rue), adossée à celle préexistantes. Elle comprend deux corps de bâtiment en équerre, non jointifs, et une vaste cour. Au milieu du xv^e siècle une aile supplémentaire est ajoutée, elle non plus non jointive, formant un plan éclaté en U autour d'une cour et d'une ruelle. L'ensemble se développe sur trois niveaux et, outre des chambres de 25 à 40 m², contient deux grands salons de 75 et 90 m² qui dénoncent le statut et l'aisance financière du commanditaire. Vers 1530, quelques agrandissements ont lieu et surtout une réfection des circulations avec l'implantation d'un escalier en vis associé à des loggias qui assurent la desserte indépendante de la plupart des pièces. Au xvii^e siècle et au xviii^e, l'immeuble est séparé en plusieurs logis indépendants, mais aussi partiellement démembré d'espaces qui sont rattachés à des propriétés voisines. Il continue d'évoluer au xix^e et au xx^e siècle, sans modification majeure. De ce fait il garde encore largement aujourd'hui sa structuration des xv^e et xvi^e siècles et une partie de son décor architectural.



Inrap Midi-Méditerranée

Kilomètre Delta
561 rue Étienne Lenoir - 30900 Nîmes
04 66 36 04 07
www.inrap.fr

Code Inrap	D127983
Numéro de l'opération	1111689
Numéro de l'arrêté de prescription	76-2019-0140
Code INSEE	30189